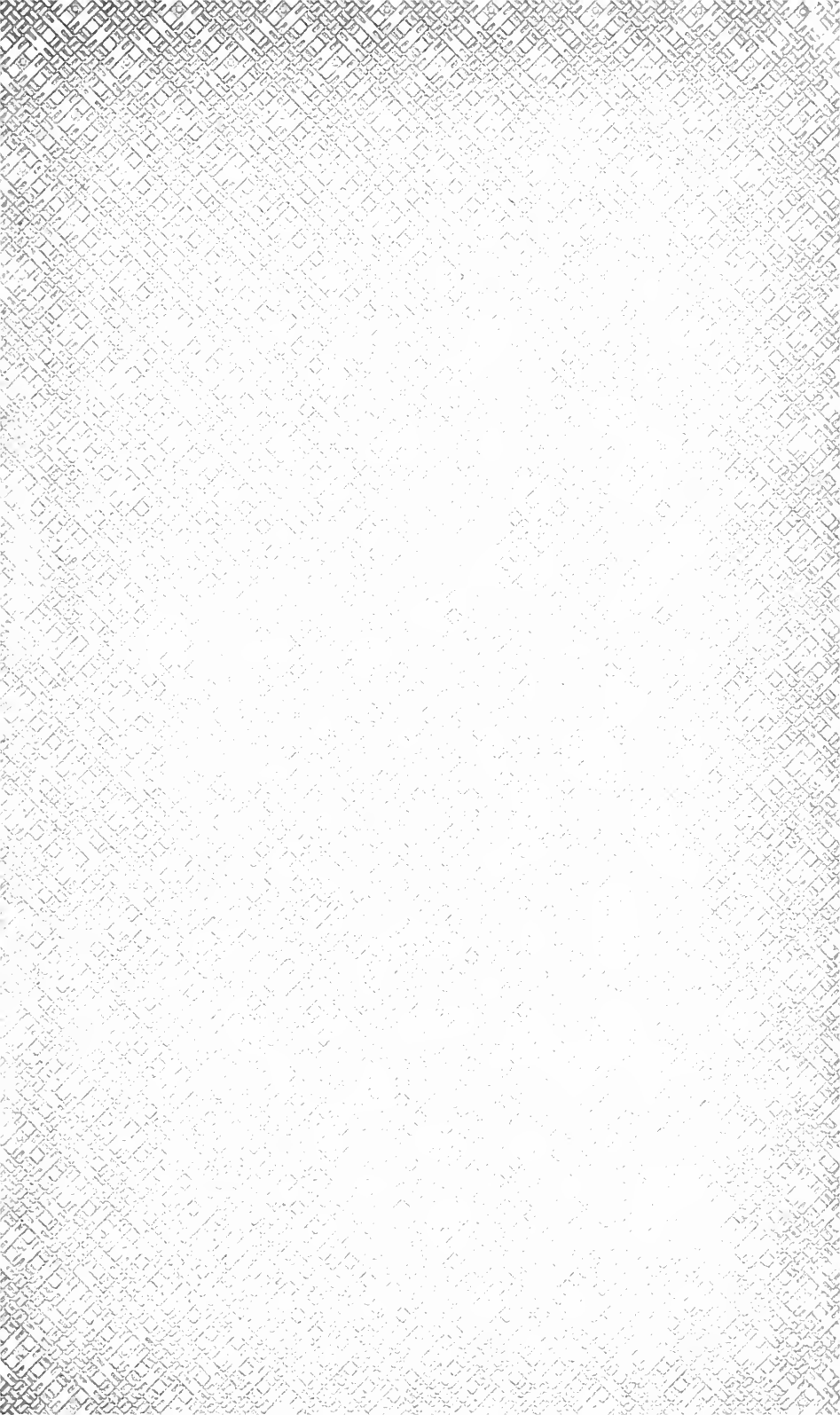
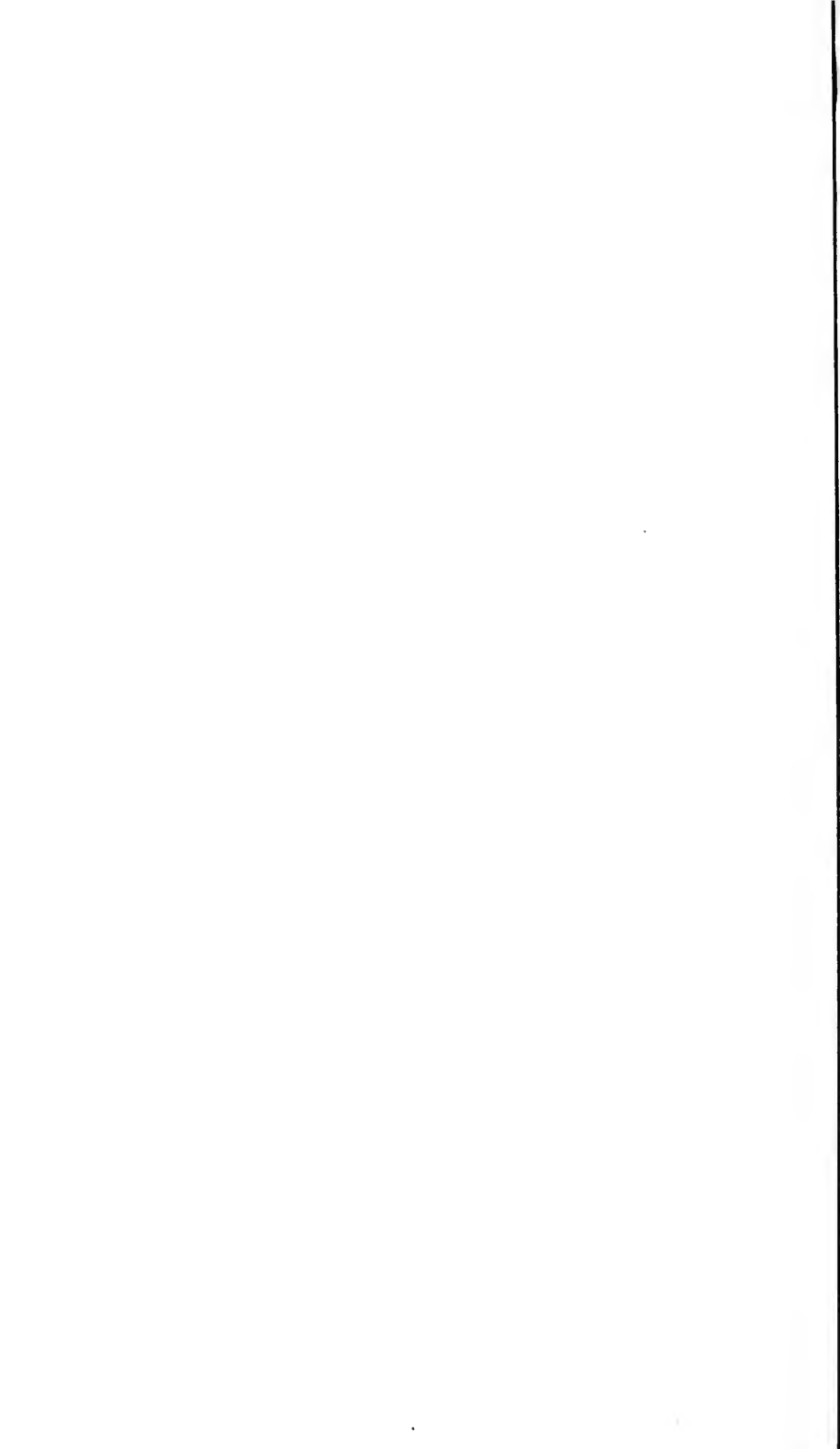


33 250





HISTOIRE
DU
COMMERCE ET DE LA MARINE
EN BELGIQUE

Bruxelles. — Typ. A. LACROIX, VERBOECKHOVEN et C^{ie}, rue Royale, 3, impasse du Parc.

HISTOIRE
DU
COMMERCE ET DE LA MARINE
EN BELGIQUE

PAR
ERNEST VAN BRUYSSSEL

CHEF DU BUREAU PALÉOGRAPHIQUE BELGE

TOME III

PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
A. LACROIX, VERBOEKHOVEN ET C^{ie}, EDITEURS
Boulevard Montmartre, 45, au coin de la rue Vivienne
MÊME MAISON A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

—
1864

Droits de traduction et de reproduction réservés

C

10 44 58

CHAPITRE I

Guerre avec la France. — Convention commerciale entre ce royaume et les Pays-Bas. — Troubles à Gand. — Affaires d'Allemagne. — Diète hanséatique à Lubeek. — Nouvelle expédition en Afrique. — Armements maritimes dans les Pays-Bas. — Reprise des hostilités entre François I^{er} et Charles-Quint. — Martin Van Rossem. — Nos relations politiques et commerciales avec l'Angleterre. — Droits perçus à l'exportation. — Du commerce de l'argent. — Ligue entre Henri VIII et François I^{er}. — Expéditions maritimes. — Opérations militaires en France et en Italie. — Paix de Crespy. — Traité commercial avec le Danemark. — Ordonnances industrielles. — Les marchés hennuyers. — Transfert du comptoir hanséatique, de Bruges à Anvers. — Débats avec les Anglais. — Affaires d'Allemagne. — Des péages sur la Moselle et sur la Sarre. — Luites navales entre les Écossais et les Flamands.

Les relations commerciales des Pays-Bas avec le Danemark, si longtemps compromises, étaient à peine rétablies, que déjà de graves perturbations paralysaient l'activité des marchands belges et hollandais. François I^{er}, après avoir repoussé les armées impériales, se préparait à son tour à prendre l'offensive en attaquant l'Artois et la Flandre. Il passa en effet la frontière, le 16 mars 1537, tandis que les États Généraux se réunissaient à Bruxelles, où ils avaient été convoqués par ordre de la régente. Les ressources du domaine étant insuffisantes pour assurer la défense nationale, le gouvernement se voyait obligé de réclamer de nouveaux subsides afin de payer les gens de guerre. Cette demande excita des murmures, et rencontra de la part des Gantois une opposition décidée. Leurs députés déclarèrent

qu'ils étaient sans pouvoirs et devaient en référer à leurs commettants. Les représentants du Brabant, plus traitables, accordèrent 400,000 florins carolus, et ceux de Bruges, d'Ypres et du Franc votèrent la même somme pour la Flandre, engageant indirectement, par cette concession, la commune gantoise à acquitter une somme de 56,000 livres, à laquelle était évaluée sa quotité.

La campagne, heureusement pour la Belgique, ne fut pas longue. François I^{er} s'empara assez rapidement de Hesdin, de Pernes et de Saint-Venant, puis battit en retraite, préférant diriger toutes ses forces sur l'Italie. L'armée flamande pénétra à son tour en France, se rendit maîtresse de Saint-Pol et assiégeait Théroouanne, lorsqu'une trêve de dix mois, s'étendant aux Pays-Bas et aux provinces limitrophes de la France, fut conclue à Bomy, le 30 juillet 1537. On y stipula une entière liberté de navigation pour les bateaux de pêche appartenant aux deux peuples, et les contestations relatives aux prises de mer faites de part et d'autre durant la lutte furent soumises à l'examen de tribunaux spéciaux, siégeant à Bologne et à Dunkerque.

Les commissaires de l'empereur eussent désiré la levée complète de l'interdiction commerciale dont nous avaient frappés nos voisins du Midi, mais ne purent en obtenir la révocation. Quelques villes, dont les produits manufacturés se débitaient dans les marchés français, en souffrirent considérablement (1).

La trêve de Bomy fut bientôt suivie d'un armistice dans le Piémont. Les dépenses considérables faites par les belligérants avaient épuisé leurs revenus, et l'attitude agressive des Turcs, devenus les alliés de François I^{er}, excitait l'inquiétude de Charles-Quint. Le pape profita habilement de ces dispositions, et, ayant réuni les deux souverains à Nice, les décida à signer une trêve de dix ans. L'heureux succès de cette négociation lui fit concevoir l'espoir de parvenir également à rétablir la paix dans l'Église, et il fit d'actives démarches pour la réunion d'un

(1) Voy. une lettre du mayeur et des échevins d'Arras à la régente des Pays-Bas, touchant la décadence de la sayetterie dans cette ville, en date du 23 nov. 1537. *Bulletin de la Commiss. Roy. d'histoire*; Richardson, *Histoire de Charles-Quint*, trad. J. B. Suard, 1842, t. III, p. 93.

conceile en Italie. Maître de cette assemblée délibérant en quelque sorte sous ses yeux, il se rendait aux vœux des protestants sans compromettre son autorité. Ceux-ci comprirent qu'ils n'y jouiraient d'aucune indépendance, et refusèrent d'y comparaître.

La ligue protestante, fortifiée en 1538 par l'accession du roi de Danemark, devenait une véritable puissance, qu'il fallait de plus en plus ménager, et dont les domaines s'étendaient presque sans interruption depuis les bords de la Baltique jusqu'aux rives du Rhin. Tandis que l'empereur négociait avec les nobles d'Allemagne et de Castille, dont il cherchait à calmer le mécontentement, il prenait sa revanche dans les Pays-Bas en y poursuivant les derniers défenseurs des vieilles libertés communales.

Les Gantois s'étaient refusés, comme nous l'avons vu plus haut, à payer leur part de subside de 400,000 carolus voté par les députés de Bruges, d'Ypres et du Franc. Marie de Hongrie voulut les y contraindre, et soutint que trois des membres de Flandre ayant octroyé les aides, il ne restait plus aux habitants de Gand qu'à se soumettre à la décision de la majorité. Cet argument ne satisfit pas les récalcitrants, qui y répliquèrent que, d'après leurs anciens privilèges, « l'ung des membres de Flandres ne pouvoit charger l'autre sans son consentement. » La régente ayant insisté, ils invoquèrent en leur faveur divers actes de Gui de Dampierre, de Louis de Nevers et de Marie de Bourgogne, particulièrement la charte générale accordée au comté par cette princesse le 11 février 1477. Le gouvernement, de son côté, leur opposa les dispositions de la paix de Cadzant et les lettres du 11 avril 1515 prescrivant l'observation de cet accord. L'opposition, jusqu'en ce moment, n'était pas sortie des voies constitutionnelles, et était même très fondée, car si le traité de Cadzant ne reconnaissait que sous certaines réserves les anciens droits et privilèges de la commune, elles étaient étrangères à l'objet en litige.

Le conflit ne tarda pas cependant de changer de caractère. Marie de Hongrie, après de nombreux essais de conciliation, déclara aux Gantois qu'ils étaient libres de porter leurs plaintes devant le grand conseil de Malines, mais qu'elle ne pouvait

suspendre plus longtemps l'exécution des ordres de l'empereur. Des poursuites furent aussitôt entamées dans les châtelainies contre ceux qui se refusaient à acquitter les aides. Abandonnées quelques mois plus tard, à la suite d'une démarche collective des quatre membres de Flandre, elles furent reprises à la nouvelle que Charles-Quint avait repoussé un acte d'appel interjeté par les Gantois. Ceux-ci, excités par les habitants des campagnes, ordonnèrent l'arrestation des officiers qu'on avait chargés de faire rentrer l'impôt, refusèrent d'autoriser l'affermage des accises, et se mirent en insurrection ouverte contre l'administration impériale. Ils coururent aux armes, s'emparèrent de plusieurs de leurs magistrats, et appliquèrent à la torture le grand doyen Liévin Pyn, accusé d'avoir permis la soustraction, au dépôt d'archives de la ville, d'un titre important.

La bourgeoisie, désormais débordée, fut remplacée au pouvoir par la faction des *creesers* (1), décidés à ne reculer devant aucune extrémité. Ils se firent produire les lettres du 11 avril 1515, invoquées par le gouvernement, et les déchirèrent en mille pièces. La laceration du *calvel*, — car tel était le nom que l'on avait donné à ce document, — mettait à néant tout espoir de conciliation.

Les insurgés ne se firent pas illusion sur les dangers dont ils étaient menacés, et songèrent aussitôt à s'assurer un protecteur contre les forces redoutables qu'ils s'attendaient à voir rassembler contre eux. Ils prirent donc le parti de députer quelques-uns d'entre eux à François I^{er}, pour lui offrir non seulement de le reconnaître pour leur souverain, mais même de l'aider à reconquérir les provinces qui avaient anciennement appartenu à la couronne de France (2).

L'agitation gagnait peu à peu le pays. L'esprit municipal, comprimé sous les ducs de Bourgogne, combattu sous Maximilien, Philippe le Beau et Charles-Quint lui-même, se réveillait

(1) M. Steur fait dériver ce mot du verbe *creysschen*, troubler, agiter. Les *creesers*, d'après cette étymologie, seraient donc des « agitateurs, » ou, selon une expression plus vulgaire, mais plus exacte, des « braillards. » Voy. *Mém. couronné* par l'Acad. de Belgique, t. X, 1835.

(2) Robertson, *Hist. de Charles-Quint*, t. III, p. 113. Voy. aussi Gachard, *Relation des troubles de Gand*, introd., p. 23.

partout avec énergie, et réclamait des réformes. Une intervention française, en de pareilles circonstances, eût causé les plus grands embarras à l'empereur, mais la conduite de François I^{er} lui enleva bientôt toute appréhension. En effet, le roi ne se contenta pas de faire part à Charles-Quint des ouvertures qui lui avaient été faites par les rebelles, mais lui offrit même le passage par ses États, dans le cas où il se déciderait à marcher en personne contre les Gantois (1).

La saison étant défavorable à un voyage maritime, et Charles désirant arriver au plus tôt dans les Pays-Bas, cette proposition fut acceptée. L'empereur se dirigea donc vers Bayonne, au grand étonnement de la plupart de ses alliés, qui ne pouvaient croire qu'il consentit à se remettre entre les mains de son rival, avant de lui avoir donné satisfaction concernant le Milanais. Reçu avec de grands honneurs par le Dauphin et le duc d'Orléans, il traversa rapidement la France, rencontra François à Chatelleraut, demeura six jours à Paris, et passa enfin la frontière à Saint-Quentin, sans avoir eu à regretter une démarche désapprouvée par ses conseillers, et que le roi d'Angleterre « trouvoit de fort dure digestion. »

Les Gantois, pris au dépourvu, n'ayant point de chefs capables de les diriger, et trouvant peu d'appui chez leurs propres compatriotes, se virent hors d'état de résister à leur seigneur, prêt à marcher contre eux à la tête de troupes nombreuses. Inquiets et troublés, ils lui envoyèrent des députés pour implorer sa clémence et lui offrir leur soumission. Charles, sans vouloir écouter leur justification, leur dit qu'il était venu « pour mestre bon ordre et pollice ès affaires de la ville, et « y faire les pugnitions et corrections des mésuz commis par « les manans et habitans en icelle; » ajoutant, « qu'il le « feroit de sorte qu'il en seroit mémoire, et que son plaisir « estoit d'aller à eulx en souverain. »

Il prit congé des princes français à Valenciennes, se rendit d'abord à Bruxelles, puis, après un court séjour à Termonde, fit son entrée à Gand, le 24 février 1540. Il y parut entouré d'une véritable armée, dont le défilé dura plus de six heures.

(1) Gachard, *Relation des troubles de Gand*, introd., p. 27.

Tous ceux qui l'accompagnaient étaient en tenue de combat, et portaient la lance, la hallebarde et l'arquebuse, préparés à agir en cas de besoin.

On peut se faire une idée de l'étendue et de la richesse de la ville à cette époque, par le fait qu'elle reçut et hébergea, durant le séjour de l'empereur, 60,000 hommes et 15,000 chevaux. Charles, loin de calmer les inquiétudes des habitants, laissa sa menace peser sur leur tête durant un long mois, sans leur faire connaître sa décision. Les Gantois, passant de la crainte à l'espoir, commençaient à croire à une amnistie, lorsque, le 17 mars, 19 personnes furent livrées au bourreau pour avoir pris part à la révolte.

La sentence générale fut prononcée le 19 avril. Toutes les chartes qui faisaient la gloire de la cité, tous les privilèges qu'elle avait si longtemps et si héroïquement défendus lui étaient enlevés en même temps.

Les métiers se voyaient privés de leurs maisons, de leurs rentes, de leurs armes, de leurs munitions de guerre, confisquées au profit du domaine (1). La vieille cloche *Roland*, qui du

(1) Les biens de 59 corporations furent vendus, de 1541 à 1543, et produisirent, d'après un compte déposé aux archives de Gand, la somme de 86,583 livres, 13 sols, 11 deniers. Voici les noms des corporations gantoises, extraits d'un document du temps : les mesureurs de vin, dont on ne désigne pas le local ; les boulangers, qui avaient une maison sur la *Craenleye* ; les épiciers, qui se réunissaient au *Miroir* ; les chaussetiers, local inconnu ; les *rompeurs de bois*, dans la *Naghelstraetken* ; les *vieuwarriers*, sans désignation de local ; les brasseurs, même observation ; les *couvreurs* de cuir blanc, établis rue de *Boguert* ; les potiers de terre, sans local spécial ; les couturiers, qui se rassemblaient à *l'enseigne de l'Épée d'or* ; les *gressiers*, sans maison ; les tanneurs, qui possédaient une propriété *place du Vendredi* ; les meuniers, dont le local n'est pas désigné ; les *escryniers*, fixés *rue Basse* ; les savetiers, sans maison ; les orfèvres, qui se rassemblaient *au Sampson*, à la Haute-Porte ; les *fastoilliers*, maison dans la *Vuurstege* ; les teinturiers en rouge, sans local ; les barbiers, dans la *Bennesteghe* ; les *aralleurs de vin*, propriétaires de deux petites maisons, au bout du *s'Gravenbrugghe*, près du *Crane* ; les chapeliers, sans local ; les peintres, établis non loin de l'église Saint-Bavon, à proximité de l'hôtel de Herseele ; les merciers, au *Vieux Marché* ; les cordiers, sans local ; les *tordeurs d'huile*, au *Marché aux Grains* ; les *plaqueurs*, sans maison ; les tapissiers, au *Marché aux Pourceaux* ; les *soyeurs*, *rue Basse* ; les *pourteurs au saeq*, sans indication de local ; les cordonniers, sans biens ; les forgerons,

haut du Beffroi les avaient appelés si souvent au combat, était à jamais condamnée au silence. L'empereur réclamaït non seulement les aides, mais condamnait la ville de Gand à payer une amende de 150,000 florins, et à compter annuellement au souverain une rente perpétuelle de 6,000 florins. La nomination des magistrats municipaux était désormais réservée au prince, et, pour contenir les bourgeois de Gand « enclins à anchiennes et mauvaises manières » il fut arrêté qu'on bâtirait une citadelle.

Tout le pays avait souffert de ces commotions. Des tapisseries d'une grande valeur, expédiées d'Audenarde à Auvers, ayant été saisies en 1539 par ordre supérieur, les fabricants établis dans la première ville avaient renvoyé leurs ouvriers, qui se trouvaient dans la plus grande détresse. Philippe de Lalaing, dans une lettre adressée à la régente, le 16 mars, en fait un tableau navrant :

« Puis mon arrivée en ceste ville d'Audenarde, écriit-il, j'ay
 « trouvé le peuple et commune d'icelle en sy grandt tourble,
 « perplexité et lamentation, que toutte créature humaine aurait
 « pitié de les veoir, et oyr les cris et pleurs des pouvres ouvriers
 « qui de coutume euvrerent (1) à journée au faiet et négociation
 « de la tapisserie, en sorte que, en grant inextimable nombre,
 « ee sont venu vers moy, priant voulloir advertier Vostre
 « Majesté de leur totale éminente ruïne et destruction, plaidant
 « ameirement qu'ils ont déjà esté pluisseurs jours, eulx et leurs
 « enfants, en grant povreté et famyne... (2). »

sans maison comme; les maçons, ayant leur lieu de réunion près du cimetière *Saint-Nicolas*; les couteliers, dont on ne connaît pas le local; les mesureurs de blé, au *Corneleye*; les corroyeurs, au *Vieux Marché*; les couvreurs de tuiles, au *Groenen Bricelle*; les teinturiers en bleu, les étainiers, les marchands de fromages, sans maison; les *appareilleurs de peaulx d'aiguelux*, maison *rue Basse*; les charpentiers, près du cimetière *Saint-Nicolas*; les *arroyeurs*, les *carreliers*, les *couvreurs de cuyr noir*, les *couvreurs d'estrain*, les *cuveliers*, les *Granwerkers*, sans maison; les bateliers, à la *Corneleye*; les enlottiers, les constructeurs de navires, les bouchers, les *strypscheerers*, les *rauwers*, les *ramreckers*, les foulons, sans maison; les fruitiers, au *Marché aux Grains*; les poïsonniers, *rue de Bruges*; les tisserands de draps, à la *Cleppe*; les *teuders de grandes forses*, au *Quadham*.

(1) *Euvrent*, ouvrent, travaillent.

(2) Gachard, *Relation des troubles de Gand*, appendice, p. 233.

Charles, ayant rétabli son autorité dans les Pays-Bas, se rendit en Allemagne, où il continuait à flatter le parti protestant. Les Turcs, sous ombre de défendre les droits du prince Étienne à la couronne de Hongrie, réclamée par Ferdinand, roi des Romains, s'étaient emparés de Bude et y avaient mis garnison. Quelques concessions, habilement calculées, rallièrent autour de l'empereur les confédérés de Smalkalde, et il en reçut de tels secours d'hommes et d'argent, qu'il ne lui resta plus d'inquiétudes sur la sûreté de l'Allemagne pour la campagne suivante.

Vers le même temps, la diète de Lubeck fut de nouveau appelée à se prononcer sur les doléances du comptoir de Bruges. Les députés de Hambourg répétèrent à cette occasion « que les établissements de Londres, de Bruges, de Bergen et de Novogorod étaient les quatre colonnes fondamentales du commerce hanséatique, et qu'en supprimant l'entrepôt de Bruges, on ébranlerait les bases de tout l'édifice. » Les envoyés de Nimègue, de Deventer, de Wesel, de Groningue et de Kampen combattirent cette idée, et proposèrent la translation du comptoir hanséatique, de Bruges à Anvers. On résolut de ne prendre aucune décision avant d'avoir entendu le commissaire belge, qui fut introduit. C'était maître Jacques Maes, Anversois, et pensionnaire de sa ville natale. Ayant obtenu la parole, il rappela les grands avantages dont les ducs de Brabant avaient doté la Hanse, y ajouta de nouvelles promesses de privilèges, d'indults et de dispenses, et invita les membres de la diète à profiter du séjour de Charles-Quint dans les Pays-Bas pour terminer cette affaire en faveur d'Anvers.

Le bourgmestre de Lubeck, après avoir recommandé également une prompte décision, observa qu'Anvers, ville riche et prospère, attirait en effet les marchands, mais que les Hanséates s'exposaient à perdre, en quittant Bruges, une somme de 8,000 florins, des droits anciens et reconnus, et des relations plus sûres que celles qu'ils se formeraient avec les Anversois.

On décida d'envoyer une commission auprès de l'empereur, et d'autoriser le transfert demandé si l'on obtenait en Brabant les mêmes libertés qu'en Flandre.

Charles-Quint songeait en ce moment à faire une nouvelle

expédition en Afrique. Le gouverneur d'Alger, Hassen-Aga, avait jeté fréquemment l'alarme sur les côtes d'Espagne, et ses déprédations excitaient des plaintes continuelles. De grandes levées furent faites, dans ce but, en Allemagne et dans les Pays-Bas, et de nombreux vaisseaux furent équipés à Gênes, à Naples, en Espagne, en Sicile, et dans les ports flamands et hollandais. Dès l'année 1538, le sire de Boussu s'était activement occupé de la formation d'une escadre dans nos provinces. Les villes de Gouda, d'Enckhuysen et d'Amsterdam fournirent la plupart des navires qui la composaient; mais nous y voyons figurer aussi divers hulques et caravelles flamandes, entre autres le *Saint-Jacques de Bruges*, sous les ordres du capitaine Jean Simons; l'*Esprit volant*, commandé par Corneille Jacobson; la *Michiele*, qui avait 42 hommes d'équipage; le *Saint-Jean l'Évangéliste*; le *Sampson*; la *Sainte-Barbe*, qui avait pour patron Jean Dobber, et l'*Albert*. Des placards avaient été affichés à cette occasion à l'Écluse, à Bruges, à Ostende, à Nieuport et à Dunkerque « contenant le traitement que ung chascun matelot auroit quy voudroit venir au service » (1).

La flotte flamande mit à la voile pour Carthagène et Malaga en 1539, et y rallia les autres navires nolisés en Espagne et en Italie (2). Elle ne devait assister qu'à des désastres. L'expédition, blâmée par Doria comme ayant été entreprise à une saison trop avancée, fut des plus malheureuses. L'armée impériale venait à peine de débarquer, à quelques lieues d'Alger, lorsqu'une effroyable tempête dispersa les navires qui l'avaient amenée, et en fit périr un grand nombre. L'ouragan dura plusieurs jours, pendant lesquels les troupes, harcelées par l'ennemi, se trouvèrent sans approvisionnements sur cette côte

(1) « A Jehan Arentszoon, pour dix jours qu'il a vacqué pour avoir esté à l'Escluze, Bruges, Ostende, Nieuport, Dunckercke, Grevelinge et autres lieux aussy pour lever matelotz. » Voy. registre 25108, chambre des comptes, *Arch. gén. du roy. de Belgique*.

(2) Cromwell, dans une lettre adressée au roi Henri VIII, le 6 avril 1539, lui annonce le départ de l'amiral des Pays-Bas, alors en mer avec toute sa flotte. « Ledit amiral, ajoute-t-il, doit retourner dans les Pays-Bas, par terre, après avoir mené ses vaisseaux en Espagne. » *State Papers*, t. 1^{er}, 2^e partie, p. 608.

inhospitalière. Charles, qui partagea tous leurs dangers, ramena une partie de ses soldats à Matafuz, y mit à la voile pour l'Europe, et revint le 1^{er} décembre 1541.

François I^{er}, informé des pertes importantes subies par l'empereur, crut l'occasion favorable pour se mesurer de nouveau avec lui. Prenant pour prétexte le meurtre de deux agents français, massacrés en Italie par des hommes d'armes de la garnison de Pavie, il se disposa à assaillir son ennemi avec la plus grande vigueur, avant de lui laisser le temps de reprendre haleine. Fort déjà de l'appui de l'archevêque de Cologne, il s'assura le concours du duc de Clèves, qui disputait la Gueldre aux Impériaux, et celui des rois de Suède et de Danemark. Les Pays-Bas étaient particulièrement menacés, et les États-Généraux y furent convoqués à la hâte par Marie de Hongrie.

Pendant que les représentants des provinces belges et hollandaises délibéraient sur les propositions de la régente, les frontières étaient envahies de trois côtés à la fois. Le duc d'Orléans, fils du roi de France, pénétrait dans le duché de Luxembourg; le duc de Vendôme attaquait l'Artois, tandis que Christian III armait une flotte contre la Hollande et la Zélande. Martin Van Rossem, qui combattait au nom du duc de Clèves, après avoir ravagé toute la Campine et les environs de Bois-le-Duc, se présenta, le 25 juillet 1542, devant Anvers, défendu par le prince René d'Orange, et somma la ville de se rendre. Trop faible pour en faire le siège, il se retira deux jours après, après avoir mis le feu au Béguinage, au couvent des Victorines, et à celui des Chartreux. Il continua ses dévastations jusqu'à Lierre, et fut enfin repoussé devant Louvain par les étudiants et les bourgeois, commandés par leurs magistrats.

L'attaque imprévue des troupes clévoises ne nuisit pas à la ville d'Anvers, et contribua même à sa prospérité. L'administration prit le parti de faire bâtir les remparts actuels. Pour leur donner plus de sûreté, une ordonnance municipale défendit de bâtir dans un rayon de 3,500 pieds des fortifications, et cette mesure contribua à agrandir la cité de trois mille maisons.

Après la retraite de Van Rossem, les Belges, prenant l'offensive à leur tour, fondirent sur les terres du duc de Clèves, et lui prirent plusieurs places. Le duc de Vendôme, qui s'était flatté

de pénétrer en Flandre, ne put sortir de l'Artois, tandis qu'un navire que Christian II avait envoyé sur les côtes de Hollande, pour rechercher les lieux où l'on pourrait opérer une descente, fut saisi et conduit à Eeckhuyzen.

Au moment où François I^{er} resserrait son alliance avec les Turcs et les Danois, un rapprochement s'opérait entre Charles-Quint et Henri VIII. Nos relations commerciales avec la Grande-Bretagne, depuis le divorce du roi avec Catherine d'Aragon, sans être interrompues, étaient devenues plus précaires. Des navires marchands, appartenant à des négociants anglais, avaient été pillés en mer, en 1536, par les marins flamands, et sir John Hutton, alors à Anvers, avait recommandé à ses compatriotes, le 6 août de la même année, d'user de la plus grande circonspection dans leurs rapports avec les Pays-Bas. Le gouvernement britannique reprochait en outre à la régente d'avoir permis l'envoi d'une certaine quantité d'armes dans le nord de l'Angleterre, et d'avoir soumis les sujets anglais, établis à Anvers, au paiement de certains droits inusités. La situation était encore empirée en 1539, l'empereur ayant fait mettre l'embargo, à cette époque, sur tous les bâtiments, venant de l'autre côté de la Manche, qui se trouvaient dans nos ports. Des représailles s'en étaient suivies, et Jean Osburn ayant voulu exporter à Londres, pour compte du roi Henri, 200,000 livres de cuivre et certaines pièces d'ordonnance fondues à Malines, s'en était vu refuser l'autorisation.

Le 18 juin 1543, par suite du revirement politique dont nous venons de parler, la régente consentait à faire remise aux négociants anglais de l'imposition dont ils se plaignaient, en témoignant cependant le désir que cette faveur restât secrète, d'autres nations pouvant en prendre ombrage.

Cette imposition, établie sur toutes les marchandises sortant des Pays-Bas, était d'un centième sur la valeur brute de l'objet exporté. Les comptes relatifs à cette perception, intéressants à consulter, nous fournissent quelques nouveaux renseignements sur le mouvement général du commerce et de l'industrie dans nos provinces, vers le milieu du xvi^e siècle. Les sommes perçues de ce chef, du 10 février 1543 au 10 février 1544, montèrent à 60,963 livres de gros, monnaie de Flandre, soit 365,778

livres de gros ou florins carolus. Ce total équivalant à la centième partie du produit des biens envoyés à l'étranger, ceux-ci représentaient par conséquent un capital de 36,577,837 florins carolus, soit 771,792,360 francs de notre monnaie (1). Depuis le xiii^e siècle, l'intérêt de l'argent avait été de 20 à 30 p. c. Les besoins du commerce et les immenses bénéfices auxquels donnaient lieu les opérations de banque, avaient fait établir en diverses localités des « tables de prêt » où l'on exerçait l'usure, contrairement aux prescriptions du droit canonique. Charles-Quint, par un édit du 4 octobre 1540, autorisa les emprunts à intérêt, mais à condition que les deux parties contractantes s'occupassent d'affaires commerciales, soit directement, soit par leurs associés. Il fut défendu d'exiger plus de 12 p. c. de l'argent ainsi placé, et de s'en dessaisir pour plus d'un an. Toutes stipulations contraires furent déclarées illégales, et leurs auteurs punissables comme usuriers. Les personnes qui tenaient « table de prêt » ne pouvaient assister au service divin, sous peine de perdre leur privilège. On avait voulu, par cette dernière défense, donner quelque satisfaction à l'autorité ecclésiastique (2).

(1) Nous avons fait déjà l'énumération de la plupart de ces marchandises. Nous apprenons, par les documents de cette époque, que les draps gris, achetés à Gand, se vendaient alors à 32 sols, et les draps noirs à 40 sols l'aune; les ostades de Valenciennes valaient 15 sols de gr. la pièce; l'aune de demi-ostade, 1 sol de gr. fl. ou 6 sols de Brabant; l'aune de futaine, 1 fl. de Brabant; l'aune de camelot, 8 gros; l'aune de frises, 25 sols; les soies d'Arras, 24 sols la pièce; le satin de Bruges, 15 gros l'aune; le satin de Valenciennes, 9 sols 6 den. la pièce; le velours gris, 3 livres de gr.; la toile de Flandre, 5 gros l'aune; la toile de Brabant, 10 sols; les dentelles, 6 gros la pièce. Le vermillon belge, connu sous le nom de « cinabre, » était le meilleur connu. Charles-Quint avait la plus haute opinion de l'activité et de l'industrie de ses compatriotes : « La Flandre sera riche, disait-il, tant qu'on n'aura pas coupé le pouce de ses fileuses. »

(2) Les négociations publiques d'argent, au xvi^e siècle, paraissent en général avoir été faites au taux fixé par cette ordonnance; cependant, en 1544, les états payèrent les intérêts à raison de 20 p. c., et, en 1554, au denier 12 ou 8 1/3 p. c. en rentes perpétuelles, et au denier 6 en rentes viagères. La législation romaine, à l'opposé du droit canonique, admettait le prêt à intérêt.

Une foule de monnaies avaient cours dans les Pays-Bas, et leurs fluctua-

Henri VIII, que les intrigues de la France en Écosse avaient mécontenté, conclut en 1543 une ligue offensive et défensive avec l'empereur. Ce traité, en rouvrant les portes britanniques aux vaisseaux belges, exposait ceux-ci aux déprédations des Écossais. Le seigneur de Beveren se hâta d'écrire au vice-amiral de Flandre, le 2 avril 1543, l'autorisant à proposer la jonction des flottes anglaise et impériale. Des navires français se montrèrent sur les côtes de la Hollande, tandis que les marins des Pays-Bas ruinèrent le littoral de la Norvège, et l'un d'eux enleva un vaisseau qui portait à Christian III les impôts de ce royaume.

Maximilien de Bourgogne alla croiser à l'embouchure de la Gironde avec quelques navires, et s'y empara de plusieurs bâtiments français. Le vice-amiral Gérard de Meckeren opéra une descente en Guienne, où ses gens rançonnèrent plusieurs villages, emportant comme trophées les cloches des églises (1).

tions nuisaient beaucoup au commerce. Pour donner une idée du désordre qui régnait à cet égard, et des embarras qui en résultaient, il suffit d'une citation. On avait d'abord le réal d'or fin, de 46 au marc; le demi-réal, de 70 1/8 au marc; le carolus d'or, de 84; le réal d'Autriche, de 16 1/2; le noble à la rose, de 32; le noble henricus, de 36; le noble de Flandre, de 36; l'angelot d'or d'Angleterre, de 48; le toison d'or, de 54 1/2; le castillan de fin or, de 53 1/2; le lion d'or, de 59 au marc; le ducat d'Espagne, de 70; le crusat de Portugal, le rider d'or, le ducat de Hongrie, de 69 au marc; le ducat d'Italie, de 72; le salut d'or, de 72; le guillelmus, de 72; le florin à la croix saint André, de 74; le scutkin, de 73 au marc; le florin philippus d'or, de 74; le florin des électeurs, de 75; le vieil écu d'or de France, de 72; le philippus clinckart, de 76; le pieter de Louvain, le postulat de Bourbon, de 81; les florins de Deventer, Campen et Zwolle, de 76 au marc; le johannes, de 73; les florins David d'Utrecht, de 76; les florins de Liège, de 74; les fréderiens et florins de Bavière, de 78; le florin arnoldus, de 92; les postulats de Hornes, de 104; le rider de Gueldre, de 76; les clemmers de Gueldre, de 76 au marc.

Nous pouvons encore ajouter à cette liste : les doubles carolus de fin argent, de 6 gros; les patards; le grand réal d'argent; le toison d'argent; le réal d'argent aux armes d'Espagne; les doubles patards à 4 gros; les doubles patards à deux griffons, à 5 1/2 gros; les doubles patards à deux lions, les Malinois et ceux de Bourbon à 4 1/2 gros; les doubles philippus et carolus de Bourgogne; les johannes braspennins; les philippus de Namur; le double pétard forgé à Luxembourg, à 3 1/2 gros, etc., etc.

(1) Wagenaar, *Vaderlandsche historie*, V^e deel, p. 246.

L'intrépide Flamand, après avoir ramené différentes prises dans les Pays-Bas, se remit bientôt en mer avec dix navires, montés par les seigneurs de Hamme, de Capelle, de Hamstede et d'autres gentilshommes, pilla une petite île, captura quatre barques revenant de Terre-Neuve avec des cargaisons de poissons, et reprit aux Français un galion d'Espagne.

On a conservé quelques détails sur ces deux expéditions. Nous citerons parmi les vaisseaux qui y figurèrent l'*Ursule*, ayant 250 hommes d'équipage; la *Trinité*; le *Salvator* monté par 135 hommes; la *Marie de la Vere*, avec un équipage de 110 personnes; l'*Ange d'Anvers* (1), commandé par Corneille Cuyper; l'*Adolphe*, sous les ordres de Jacob Clais; le *Romain*, capitaine Geerit Haerkins; le *Heuri de Meckeren*, capitaine Nicolas Dans; la *Marie de Middelbourg*, sous le commandement de Corneille Crumer; le *Boot*, monté par 40 hommes; le *Cœur volant*, capitaine Pieters. Chaque capitaine recevait 40 livres, du prix de 40 gros, monnaie de Flandre, par mois; les maîtres mariniens avaient 24 livres; les pilotes, 20 livres chacun. L'amiral touchait mensuellement 400 livres, ainsi qu'une certaine part dans le produit des prises (2).

La lutte n'était pas moins active entre les armées de terre.

(1) Un des marins qui se trouvaient à bord de ce navire, Adolphe Pieters, reçut une récompense pour sa belle conduite, de même que Van Brussel, appartenant à l'équipage du vaisseau amiral; Dismas Van Ristes, sous les ordres du vice-amiral; Sébastien Vander Gracht, du *Salvator* et Cuyck d'Alkmaer, du *Cigue*.

(2) La régente avait décidé « que le butin prins par le Sr de Bevres et les « navires de sa charge, seroit parti moitié à moitié, dont l'une moitié appar- « tiendrait à Sa Majesté Impériale, et l'autre moitié au dit amiral et à ses « gens, réservé à luy amiral son droit de dixième, que préalablement et « avant toute œuvre, il devoit faire lever sur tout le butin : bien entendu « que toute l'artillerie de métal, avec les appartenances seroit et demeure- « roit à Sa Majesté Impériale, saulf et réservé que ledit amiral auroit une « des pièces de chascun bastel ou semblable artillerie se prendroit; et s'il « advenoit qu'il y eust bataille formée en mer, où l'on print le chef de « l'armée des ennemis, que Sa Majesté auroit l'option de laisser le dit chief « au commun butin ou de le racheter, parmy payant 10,000 florins carolus, « qui pareillement devoit revenir au dict butin. » *Archives générales du royaume.*

François I^{er} s'empara de Landrecies, qu'il fit fortifier avec soin, pendant que l'empereur attaquait le duc de Clèves et le forçait à la soumission. Il chercha ensuite, mais sans succès, à reprendre Landrecies, tandis que Soliman, allié de la France, se jetait sur la Hongrie, et que Barberousse, avec l'appui de la flotte française, tentait d'arracher Nice au duc de Savoie.

Les hostilités, suspendues durant l'hiver, furent reprises dès le commencement du printemps. Les Français, commandés par le comte d'Enghien, remportèrent d'abord quelques avantages en Italie, où ils défirent l'armée du marquis du Guast à Cérissoles, tandis que Charles-Quint rassemblait ses troupes dans les Pays-Bas. La guerre fut bientôt portée dans le Boulonnais, par Henri VIII, et dans la Champagne par son impérial allié. Il avait été convenu que tous deux marcheraient vers Paris, mais ni l'un ni l'autre n'exécutèrent ce plan de campagne, dont la réalisation eût exposé le royaume aux plus grands dangers. Tandis que François I^{er} se tenait sur la défensive, de nouvelles mésintelligences éclataient entre ses ennemis. Charles, qui s'était avancé jusqu'à Château-Thierry, ayant appris que le roi d'Angleterre refusait de lever le siège de Boulogne pour marcher sur Paris, se crut quitte envers lui de toutes les conditions du traité, et libre de ne consulter que son propre intérêt. Il entama des conférences avec les agents français et conclut brusquement la paix, le 18 septembre, à Crespy.

Les deux souverains s'engageaient à se restituer les territoires conquis, de part et d'autre, depuis la trêve de Nice. Le duc d'Orléans devait obtenir en mariage, soit la fille aînée de Charles, avec la souveraineté des Pays-Bas à titre de dot, soit la nièce de ce prince, avec l'investiture du duché de Milan. Ce choix, une fois fait, dans un délai de quatre mois, au plus, François I^{er} s'obligeait à rendre au duc de Savoie les villes qu'il lui avait enlevées, et à refuser tout appui au roi de Navarre. Il renonçait à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples ou sur la souveraineté de la Flandre et de l'Artois, et l'empereur abandonnait les siennes sur le duché de Bourgogne et le comté de Charolais.

Cette paix, que l'attitude hostile du pape et l'état inquiétant de l'Allemagne rendaient nécessaire, fut fort mal accueillie dans

les Pays-Bas. Les Belges, après avoir si largement contribué aux frais de la campagne (1), où plusieurs d'entre eux s'étaient distingués, se plaignaient d'avoir été sacrifiés à des intérêts étrangers. Les corsaires écossais continuaient à entraver leur commerce, et attaquèrent en 1544 plusieurs navires anversois dont ils s'emparèrent (2). Heureusement, par compensation, nos relations avec la Baltique s'étaient rétablies quelque temps auparavant, le roi de Danemark ayant fait des ouvertures de paix, acceptées par Charles. Dès le 8 mars 1544, Marie de Hongrie avait ordonné de restituer aux Danois les navires, l'argent et les marchandises pris en 1542 par des vaisseaux flamands.

Les manufactures de tapis de haute-lisse, si importantes en Flandre et en Brabant, furent introduites en 1544 à Tournai. L'empereur rappela, cette même année, par un édit du 16 mai, les dispositions interdisant la fabrication des tapisseries à tous maîtres ouvriers ou autres qui ne seraient point établis dans une des villes privilégiées à cet effet, ou n'y jouiraient pas des droits de bourgeoisie, par naissance ou par achat. Il imposa à ceux qui désiraient entreprendre ce métier un apprentissage de trois ans, et aux apprentis un terme d'essai de six semaines. Le règlement déterminait la conduite des maîtres envers leurs ouvriers et leurs apprentis, ainsi que les devoirs et les charges de ces derniers; le genre de travail exigé de chacun d'eux; la manière de l'exécuter. Deux entrepôts furent établis pour la vente des tapisseries, l'un à Anvers, l'autre à Berg-op-Zoom, placés tous deux sous la direction de courtiers assermentés (3).

Nous venons de parler des efforts industriels qui se faisaient alors dans le Hainaut. La ville de Mons était parvenue, en 1545, à un haut degré de prospérité. Elle comptait des manufactures de draps et de serge en grand nombre, et les produits de toutes ces fabriques s'exposaient dans une halle immense, située sur

(1) Indépendamment des aides votées par les états, les droits du 100^e et du 10^e denier, avaient produit des sommes considérables. Un ambassadeur vénitien, alors à la cour de Bruxelles, estimait que l'empereur avait retiré des Pays-Bas, à diverses époques, de quinze à vingt millions d'or.

(2) Wagenaar, *Vaderlandsche historie*, 5^e deel, p. 268.

(3) *Plac. de Flandre*, t. 1^{er}, p. 610.

la terre du prince. Un conseil de commerce, dit la *Vingtaine*, veillait à ce que l'avidité des fabricants ne fit pas dégénérer, par l'emploi de matières premières de mauvaise qualité, la valeur des objets vendus. Il était défendu d'exporter aucune pièce d'étoffe avant de l'avoir soumise à l'examen du conseil, qui la marquait d'une estampille. Les Montois travaillaient le fer avec une grande dextérité, et comptaient parmi eux d'excellents orfèvres. Un bourgeois de Mons, Brisselot, devint vers ce temps primat de Sardaigne, et Orlando Lasso, un autre Montois, est nommé par ses contemporains l'Orphée du xvr^e siècle (1).

L'importance des marchés hennuyers engagea le gouvernement à s'occuper de l'amélioration des voies navigables entre cette province et le reste du pays. On établit, en 1544, un droit sur les navires passant à Menin, à l'effet de trouver les fonds nécessaires pour faire approfondir la Lys à Courtrai (2). L'Escaut fut également l'objet de quelques travaux, d'où résulta un débat, par devant le conseil privé, entre les commissaires des villes d'Anvers, de Malines, de Gand, d'Audenarde, de Termonde, de Douai, de Valenciennes, de Mons, de Rupelmonde, et les magistrats de Tournai, les meuniers de cette cité se prétendant lésés dans leurs droits. Le conseil, sauf quelques restrictions, adopta les conclusions des Anversois (3). Ceux-ci furent également heureux dans leurs longues négociations avec les marchands allemands, et, le 9 février 1545, obtinrent le transfert à Anvers du comptoir hanséatique.

La conclusion de la paix de Crespy, en inspirant plus de sécurité aux armateurs, eût donné une impulsion nouvelle à la marine belge et hollandaise, si les Anglais, — qui n'avaient pas encore déposé les armes, — n'y avaient mis obstacle par leurs courses continuelles. Ils ne respectaient pas toujours la neutralité du pavillon impérial, et assaillirent, vers la fin de

(1) Paridaens, *Mons sous les rapports historiques, statistiques, etc.* Mons, 1819, p. 54.

(2) Procès-verbal de Lille, fol. 81 verso, n° 148; *Archives générales du royaume*.

(3) Papebroch, *Ann. Antv.*, t. II, 292.

l'année 1544, une flotte de commerce, composée de navires hollandais, zélandais et anversoïis, revenant des côtes de France, chargés de vins (1).

Des réclamations ayant été présentées à ce sujet, inutilement, au conseil britannique, la régente eut recours aux représailles, et, le 6 janvier 1545, John Sturgeon, gouverneur des marchands aventuriers à Anvers, annonçait à la compagnie de Londres l'arrestation de tous les marchands anglais séjournant dans les Pays-Bas. Les ministres de Henri VIII, en présence de ces mesures énergiques, finirent par céder, et, se rendant aux observations de M. de Molembais, que Marie de Hongrie avait envoyé en Angleterre, ordonnèrent la restitution des biens confisqués (2).

La situation n'en restait pas moins fort tendue, et, peu de temps après cette affaire, la gouvernante tenta de nouveau de soumettre les négociants anglais, établis à Anvers, à la taxe du vingtième denier. Leurs propriétés furent saisies, et on ne les leur rendit qu'à la sollicitation du margrave. Les Fuggers, à cette époque, étaient les banquiers de Henri VIII (3), comme ils le devinrent plus tard de son successeur (4).

Charles-Quint, retenu dans les Pays-Bas par une attaque de goutte, quitta Bruxelles, le 15 mai 1545, pour se rendre à Worms, afin de décider les princes protestants à contribuer à la guerre contre les Turcs, et à soumettre leurs griefs religieux au concile que le pape Paul III venait de convoquer à Trente. N'ayant pas réussi à faire accepter de telles propositions par la diète, il dissimula le mécontentement qu'il en éprouvait et revint dans nos provinces, déterminé à ne reparaitre en Allemagne qu'à la tête d'une armée. Les circonstances lui étaient favorables, car la France et l'Angleterre étaient encore en guerre, et l'irrésolu-

(1) On cite entre autres, parmi les victimes de cette agression, Helias Borru, négociant d'Anvers, qui avait mis ses marchandises à bord du *Pélican*, et obtint un certificat à ce sujet des bourgmestre et échevins de sa ville natale, le 2 mars 1545.

(2) Wagenaar, *Vaderlandsche historie*.

(3) Ils lui prêtèrent, en 1546, un capital de 152,180 livres de Flandre.

(4) Édouard emprunta aux Fuggers, en 1547, la somme de 129,750 carolus, et la ville de Londres en donna caution. Rymer, *œdéra*, XV, p. 101.

tion régnait parmi les confédérés de Smalkalde. Soliman pouvait, il est vrai, nuire au progrès des armes impériales en intervenant dans le débat, aussi Charles, avant de jeter ouvertement le masque, voulut-il écarter ce danger. Il choisit l'un des plus habiles de ses agents, Gérard Van Veltwyck, et l'envoya à Constantinople. Van Veltwyck, né d'une famille juive, à Ravenstein, en Flandre, possédait parfaitement les langues orientales. Il partit pour Venise, accompagné de Mathieu Laurin, de Bruges, et parvint à faire signer une trêve au sultan (1). La mort du duc d'Orléans dégagea l'empereur, la même année, des promesses faites à François I^{er}, tandis que le Brabant, Malines, Namur, le duché de Limbourg, le pays de Fauquemont et le comté de Daellhem lui votèrent des subsides considérables.

Charles-Quint, dans le but de semer la division parmi les princes protestants, cachait soigneusement ses projets. Il prétendait n'avoir d'autre but que de punir l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse des actes de violence qu'ils avaient exercés contre le duc de Brunswick, et ne les menaçait nullement à cause de leurs opinions religieuses. Ce plan offrait de grandes chances de succès, car il n'éveillait pas la défiance des disciples de Luther, dont il préparait cependant la ruine par celle de leurs chefs.

Nous ne suivrons pas l'empereur en Allemagne, où les hésitations des confédérés, la coopération du prince Maurice, et l'activité du comte de Buren, qui commandait le contingent des Pays-Bas, lui fit remporter d'abord des avantages importants.

La saison des pluies étant survenue, la difficulté des approvisionnements et le manque d'argent arrêtaient cependant ses progrès. L'attitude de François I^{er} devint bientôt plus agressive, et il apprit que ce prince, réconcilié alors avec Henri VIII, cherchait à se liguier avec les réformés et à entraîner le roi d'Angleterre dans cette alliance. Les Turcs, d'un autre côté, avaient rompu la trêve, et se disposaient à envahir les frontières. La fortune néanmoins ne l'abandonna pas, car, au moment où il avait tout à craindre, la mort de Henri VIII et la maladie de

(1) Sleidanus, XVII, p. 487: MS. 17365, Bibl. de Bourgogne.

François I^{er} vint enlever aux confédérés de Smalkalde leurs plus puissants appuis. La guerre, continuée avec ténacité par les Impériaux, leur redevenait de plus en plus favorable, lorsque la victoire de Mulilberg couronna leurs efforts en faisant tomber entre leurs mains l'électeur de Saxe, dont la capture amena bientôt la soumission du landgrave de Hesse.

La défaite des chefs protestants raffermissait momentanément l'autorité de Charles-Quint en Allemagne, et lui permettait de tenir tête à ses autres ennemis. François I^{er} venait de rendre le dernier soupir, le 31 mars 1547, mais Henri II, son successeur, manifestait les dispositions les plus hostiles, et se voyait appuyé en Italie par le pape Paul III, effrayé de la puissance de l'empereur, et mécontent des ménagements que ce prince croyait encore devoir garder envers le parti de la réforme. Une Diète fut convoquée à Augsbourg, le 31 mars 1547, et la plupart des princes appartenant à la religion réformée, de même que les principales villes allemandes, déclarèrent se soumettre aux décisions du futur concile. On leur fit adopter, en attendant sa réunion, un formulaire de doctrine, en 26 articles, connu sous le nom de *l'Intérim*, sorte de compromis entre l'ancienne et la nouvelle croyance, qui ne satisfit aucun des deux partis.

La paix étant rétablie de l'autre côté du Rhin, Charles, dans le but de combattre l'influence française dans les Pays-Bas, et de garantir ces provinces contre de nouvelles invasions, en réunit une partie à l'empire, sous le nom de Cercle de Bourgogne (1). Les États annexés étaient considérés désormais comme membres du corps germanique, qui contractait l'obligation de les défendre envers et contre tous ; ils conservaient leurs lois et leurs privilèges, une administration séparée, et contribuaient aux aides et aux subsides ordinaires prélevés sur les sujets impériaux.

(1) Cette délimitation comprenait les duchés de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre ; les comtés de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur, de Zutphen et de Charolois ; le marquisat d'Anvers, les seigneuries de Frise, d'Utrecht, d'Overyssel, de Groningue, de Fauquemont, de Dalhem, de Salins, de Malines, de Maestricht.

Ce décret, auquel on n'obéit pas sans opposition, fut promulgué le 26 juin 1548, et mis immédiatement à exécution. Cette même époque vit finir les longs et fâcheux démêlés existant entre le duché de Luxembourg et le pays de Trèves. Un traité, du 10 mars 1548, rétablit les relations d'amitié et de bon voisinage en concédant au duc de Luxembourg les tonlieux perçus sur la Moselle, et en reconnaissant les droits de l'archevêque de Trèves sur la Sarre. Les Luxembourgeois obtinrent, à cette occasion, exemption du péage établi à Pfälzel sur le blé et quelques produits manufacturés.

Dans l'intervalle, les marins belges et hollandais avaient des luttes sanglantes à soutenir contre les Écossais, qui ne voulaient plus reconnaître leur neutralité, et les considéraient comme des alliés de l'Angleterre.

Les pêcheurs de harengs, qui exerçaient particulièrement leur industrie sur les côtes d'Écosse, s'étant plaints des pertes considérables auxquelles ils étaient soumis, on voulut les forcer à payer une dime, destinée à l'entretien d'un certain nombre de navires armés. Ils s'y refusèrent d'abord, les Flamands et les Zélandais ayant fait observer que le produit de cet impôt serait insuffisant. Les dangers auxquels ils se voyaient exposés les firent cependant changer de résolution, et ils consentirent enfin à faire quelques sacrifices, les États leur ayant accordé, de leur côté, un subside. La Hollande équipa huit vaisseaux de guerre, et la Flandre, à son exemple, envoya sur-le-champ une flottille dans la mer du Nord, pour la protection de la pêche et du commerce.

Un édit de l'empereur, promulgué en 1549, enjoignit à tout armateur qui désirait envoyer des navires en France, en Espagne, en Portugal, aux Canaries, aux îles de Madère et de Saint-Thomas, en Italie, en Chypre, à Candie, à Raguse, en Irlande, en Norvège, en Danemark, en Suède, et y exporter des produits d'une certaine valeur, tels que des laines, des métaux, de l'alun, des draps, des soies, des graines de lin, des tapisseries, de la cire, etc., de se conformer aux règles suivantes :

Tout bateau en charge pour la France, l'Angleterre, la Norvège, la Suède et le Danemark, devait être au moins de quarante tonneaux. Des officiers spéciaux, délégués à ce sujet,

étaient chargés de s'assurer, à son départ, s'il était muni de voiles, de mâts, d'ancre et de câbles de rechange. Son équipage était fixé à 8 hommes, et il était ordonné d'embarquer à bord 6 doubles canons, 6 haquebutes et 6 à 8 piques.

Les navires en partance pour l'Espagne, le Portugal, l'Andalousie, le Levant, les îles Canaries, Madère et Saint-Thomas ne pouvaient être de moins de 80 tonneaux. On en faisait également la visite, et il était prescrit d'y placer 15 hommes d'équipage. Ils avaient 2 doubles canons, 6 simples canons, 6 haquebutes, et une douzaine de piques pour les combats d'abordage. Les vaisseaux de 80 à 100 tonneaux étaient beaucoup mieux armés. Ils portaient 4 demi-coulevrines, 6 doubles canons, une douzaine de haquebutes ou de demi-haquebutes. Ceux de 200 à 250 tonneaux devaient être munis en outre de 4 coulevrines, de 6 simples canons et de 3 douzaines de piques. Il fallait aux navires de 250 à 300 tonneaux 6 coulevrines, 4 demi-coulevrines, 12 doubles canons, 24 haquebutes et 48 piques.

Quelques Flamands, profitant de l'état de guerre, se livraient à la piraterie, sous pavillon écossais. L'amirauté de Dunkerque s'en étant plaint à l'amiral de Flandre, celui-ci avait pris contre eux les mesures les plus rigoureuses (1). Charles-Quint ordonna, par l'édit que nous venons d'analyser, à l'équipage de chaque navire, de faire serment au moment du départ, individuellement, qu'ils n'entendaient point aller en course et se rendaient dans tel ou tel port. Un navire ne pouvait être assuré pour plus de la moitié de sa valeur, et les marchandises qu'il avait à bord pour plus des neuf dixièmes du capital qu'elles représentaient. Il était défendu, sans autorisation spéciale du souverain, de solliciter des lettres de sauf-conduit de l'ennemi. Tout

(1) « J'ay différé, écrivait-il à ce sujet à De Meckeren, de vous rendre
 « réponse sur l'apréhension des pirates tant Englois que aultres, dont
 « m'avez envoyé les informations jusques avoir le tout monstré à la royne
 « et ceux du conseil; lesquels aujourd'huy ont déclaré que debviez exem-
 « plairement les punir en leurs vies, dabondant que les subjects de par
 « dechà que y sont trouvés soient mis comme traistres en quatre quartiers
 « et tous délaissés sur le grant chemin tyrant vers Engleterre. Quant aux
 « despens et mises de la justice, semble qu'ils se doibvent payer de leurs
 « navires et biens. »

commerce avec l'Écosse, soit d'importation, soit d'exportation, était provisoirement suspendu.

A côté de toutes ces réformes, nécessitées par les circonstances, nous en trouvons d'autres, destinées à être plus durables. L'empereur, développant le principe consigné dans une convention conclue entre le roi d'Angleterre, Henri VII et Philippe le Bel, enjoignit à tout individu qui trouverait des objets submergés ou rejetés par la mer, d'en prévenir l'administration dans les vingt-quatre heures. Tout contrat d'achat et de vente de biens non déclaré était nul, et le recel desdits biens assimilé au vol. Les épaves, de toutes natures, étaient rédimables pendant un an pour leur propriétaire, sauf paiement des frais de trouvaille et de conservation. Après ce terme, il fut réglé qu'elles seraient acquises au domaine (1).

S'il faut en croire la relation de l'ambassadeur vénitien Cavalli, la guerre d'Écosse, bien que fort préjudiciable aux intérêts des marchands, n'entravait guère le commerce d'Anvers. Cette ville recevait d'Espagne, à cette époque, des raisins, des oranges, des olives, des vins, des teintures, des sucres et des bijoux pour une somme annuelle de 500,000 ducats. L'Angleterre lui livrait pour plus de 300,000 ducats d'étain, de laines et de draps; l'Allemagne et la France, une quantité de vins et de métaux estimée à 800,000 ducats; l'Oostlandt expédiait aux Anversois pour 250,000 ducats de grains, de bois et de lin, tandis qu'ils recevaient de l'Italie plus d'un million d'or en diverses marchandises, qui consistaient principalement en draps de soie, velours, or, camelots et diverses sortes de futaines et de soieries.

Les envois dirigés d'Anvers vers l'étranger n'étaient pas moins considérables. Il s'exportait alors, de ses marchés, pour plus de 500,000 ducats de tapisseries de laine, produit d'un placement d'autant plus avantageux, que la main-d'œuvre forme les deux tiers de sa valeur. L'Allemagne et la France tiraient d'Anvers pour 250,000 ducats de fromage et de poisson salé. Nous fournissions encore aux marchands français et de quelques autres pays pour 750,000 ducats de chevaux, de tissus

(1) *Plac. de Flandre*, t. I^{er}, p. 357.

de laine, et de laines brutes. Les Anversoïis vendaient en outre à l'Allemagne et à l'Oostlandt pour 500,000 ducats d'épices, de fruits secs, de viandes salées et d'autres marchandises; à l'Angleterre pour 500,000 ducats de draps de soie et d'épices. Tout ce trafic valait à la Belgique, outre le gain des artisans, plus d'un million de ducats de bénéfice. Un état du produit annuel des manufactures, dressé quelques années plus tard, porte à plus de 40,000,000 de florins d'or les objets fabriqués dans les provinces belges.

Mentionnons, en terminant ce chapitre, l'exécution de quelques travaux d'utilité publique, de 1547 à 1550. Le creusement du canal qui va de Gand au Sas fut des plus utiles à la navigation, de même que l'établissement du canal allant de Bruxelles à Willebrouck, commencé par Jean de Locquenghien le 11 juin 1550, malgré la violente opposition des Malinois, et ouvert le 11 octobre 1561. Il avait coûté 1,800,000 florins (1). Deux nouveaux bassins furent créés à Anvers, en 1549, pour les navires marchands.

(1) Leroy, *Grand théâtre*, etc., 20.

CHAPITRE II

Réception de l'infant Philippe dans les Pays-Bas. — Alliance entre Henri II et les protestants d'Allemagne. — Ordonnance maritime de 1549. — Impôts établis pour l'entretien des forces navales. — Flotte hollando-belge à La Vere. — La nouvelle draperie à Bruges. — Publication d'un journal commercial périodique à Anvers. — Pierre Kocck. — Quelques mots sur l'industrie bruxelloise. — Les Belges aux Indes et au Pérou. — Du commerce du charbon de terre dans le Hainaut. — Convocation des États-Généraux. — Hostilités sur mer. — Guerre en Allemagne et dans les Pays-Bas. — Départ d'une flotte hollando-belge pour la Biscaye. — Mariage de Philippe avec Marie, reine d'Angleterre. — Ses conséquences. — Aventures de quelques émigrés flamands. — Jonction des vaisseaux de guerre hollando-belges et de l'escadre anglaise. — Abdication de Charles-Quint. — État de nos relations avec la France. — Combat naval dans la Manche. — Départ de Charles-Quint. — Privilèges commerciaux accordés aux Belges. — Exportations en Guinée. — Les comptes flamands. — Notes biographiques. — Guerre contre la France. — Mort de la reine Marie. — Paix de Catcau Cambrésis. — Mort de Henri II et de Charles-Quint. — Anvers après la paix. — Organisation de la Régence. — Départ de Philippe pour l'Espagne.

Charles-Quint, affaibli par des infirmités précoces, commençait à envisager l'avenir avec appréhension. Le protestantisme, vaincu en Allemagne, n'était pas détruit; l'attitude du roi de France, sans être ouvertement hostile, faisait prévoir de nouvelles difficultés; des factions rivales se disputaient le pouvoir en Angleterre : il devenait urgent, pour l'empereur, de veiller

aux intérêts de sa dynastie. Cette considération le décida à appeler auprès de lui son fils Philippe, alors âgé de 21 ans, afin de le faire recevoir dans les principales villes des Pays-Bas.

Le jeune prince arriva en Belgique, en 1549, et fut accueilli partout avec la plus grande magnificence. Son entrée à Anvers, animée par la présence d'une population de près de 200,000 âmes, fut un véritable triomphe, et fournit l'occasion aux marchands de tous les pays, lucquois, milanais, espagnols, anglais, osterlings, allemands, portugais, florentins et génois de lutter de prodigalité. Un sentiment de méfiance se mêlait cependant, dès cette époque, à l'expression de la joie populaire. Philippe, élevé en Espagne, soumis dès son enfance à une discipline rigoureuse, accueillait avec froideur les acclamations dont il était l'objet. Entouré de gentilshommes espagnols, s'exprimant avec difficulté, plein de réserve, inhabile à tous les exercices de corps, il n'était pas sympathique à cette vaillante noblesse belge, habituée à manier l'épée, jalouse de ses prérogatives, attachée à ses princes, mais hostile à l'influence étrangère.

Charles n'ignorait pas lui-même combien son fils était peu doué de ces avantages extérieurs qui captivent l'esprit des peuples, mais il ne renonçait pas à l'espoir de lui ménager la puissance impériale, qu'il jugeait indispensable à la défense des Pays-Bas et à la possession de l'Italie. Il acquit bientôt la certitude, en observant les dispositions des princes allemands à Augsbourg, que de pareils vœux étaient irréalisables.

Tandis que Philippe, empressé de se soustraire aux cérémonies pompeuses et aux réceptions bruyantes, retournait en Espagne, une nouvelle guerre menaçait les provinces belges. Henri II, sachant que la santé de l'empereur était très affaiblie, comptant d'ailleurs sur la coopération énergique des protestants d'Allemagne, avec lesquels il avait conclu une ligue secrète, se disposait à faire passer la frontière à ses troupes. Des vaisseaux de guerre français (1), sous le commandement de l'amiral de la Garde, vinrent bloquer les côtes de Flandre, tandis qu'une armée française se jeta si brusquement sur le Luxembourg, que la gouvernante, qui n'était pas préparée à

(1) Ils avaient été achetés, quelque temps auparavant, à Hambourg.

cette agression, ne se crut plus en sûreté à Bruxelles, qu'elle se hâta de quitter.

La pêche nationale, redevenue florissante depuis quelques mois, un accord ayant été signé avec les Écossais, en 1550, grâce aux efforts du sr de Praet, de Jean de Saint Maurice et de Viglius van Zuichem (1), se trouvait compromise par cette rupture. Des scènes sanglantes désolèrent bientôt nos rivages, et le gouvernement se hâta de rappeler les dispositions de l'édit de 1549, en les renforçant.

Tout navire de commerce, chargé de marchandises de prix, ne pouvait mettre à la voile qu'après s'être muni d'artillerie. L'armateur qui ne se conformait pas à cette règle était condamné, pour un premier voyage, au paiement d'une amende égale au tiers de la valeur de l'embarcation, dont il perdait les deux tiers en cas de récidive, et qui était définitivement confisquée après une troisième contravention. Il était enjoint aux patrons de barque, naviguant sous pavillon étranger, de ne prendre à bord, pour l'exportation, que des produits appartenant à leurs compatriotes, et il fut défendu à ceux-ci de se servir d'autres intermédiaires. Les marins devaient obéissance à leur patron, tant qu'ils se trouvaient à bord, et tout acte d'insubordination entraînait une amende de 6 florins carolus au minimum, et la mort dans des circonstances plus graves. La désertion était punie d'une peine pécuniaire de 20 florins, et même de l'exécution capitale si cette désertion mettait le vaisseau en péril. Le capitaine décidait, en cas d'accident de mer, s'il fallait quitter le bord, et les matelots ne pouvaient descendre dans les chaloupes sans sa permission. Ceux-ci avaient cependant le droit, au cas où l'on prétendrait, durant la traversée, leur faire faire un autre voyage que celui qu'ils avaient accepté, de réclamer leur décharge. Si le navire ne mettait pas à la voile, après la signature de leur engagement, l'armateur leur devait le quart du traitement stipulé dans ce contrat.

Les marins faisaient trois repas par jour, le matin, à midi et dans la soirée. Il leur était défendu de rien exiger au delà, et si

(1) Sur les bases du traité conclu autrefois entre le duc Philippe et Jacques II, en 1448.

leur chef, pour une cause queleconque, se voyait empêché de remplir son service, son remplaçant succédait à son autorité et à ses prérogatives, sauf en cas de vente du navire. Il était alors permis à l'équipage, soit de se réengager, soit de réclamer une indemnité.

En cas de dispute ou de querelle entre les gens du bord, les délinquants étaient condamnés à une amende de 2 florins carolus. Si des blessures légères étaient infligées durant la lutte, l'amende s'élevait à 10 carolus, montait au double lorsque les coups portés étaient graves, et au quadruple, quand les ordres du capitaine ou de ses lieutenants avaient été méconnus. L'un des adversaires succombait-il durant la bagarre, le meurtrier était à l'instant mis aux fers, et on le livrait à la justice en arrivant au port. La paie de tout matelot, devenu malade par accident, continuait à courir durant sa maladie, et s'il mourait les armes à la main, en combattant l'ennemi, ses héritiers avaient droit, sans frais, à tout ce qui lui eût été dû s'il avait pu achever le voyage. Les hommes de l'équipage recevaient, en 1547, 2 sols par jour, soit 3 florins par mois, et le prix des vivres qui leur étaient alloués s'élevait, par tête, à 2 sols par jour. En 1547 leur traitement fut porté à 2 sols 6 deniers, et leur entretien à 4 sols. Ils étaient divisés, une fois en mer, par escouades de 4 personnes, et chacune de ces divisions avait son quartier-maître.

Nous avons vu que les pêcheurs s'étaient soumis au paiement d'une espèce de dîme, dite *last-gheldt*, destinée à l'entretien de quelques navires armés. Cette contribution était de 3 sols par last de harengs en caque, et de 6 sols 3 deniers par last de harengs frais (1). Ils avaient en outre l'habitude de consacrer, à chacune de leurs expéditions, le produit de l'un de leurs filets, qu'ils appelaient le « filet saint, » au profit de leur église paroissiale. Indépendamment des sommes recueillies à l'aide du *last-gheldt* (2), la gouvernante avait reçu, pour mettre les côtes en état de défense, l'autorisation de lever une redevance de 30 sols

(1) Faulconnier, *Description hist. de Dunkerque*.

(2) Cet impôt produisait par an, à Ostende, 556 liv. 16 sols 9 den. ; à Nieuport, 712 liv. 10 sols 4 den. ; à Dunkerque, 697 liv. 5 den.

par tonneau de vin importé dans les Pays-Bas (1). Grâce à ses ressources, une flotille avait été rassemblée à La Vere, et rendit de bons services à la navigation et au commerce. Elle se composait du *Dragon*, de 125 tonneaux, acheté à M. de Rœulx; du *Renard de Dieppe*, du yacht *l'Hirondelle*, du *Salvator*, du *Boey*, du *Faucon*, de la *Frégate*, de *l'Esprit volant*, du *Jonas*, du *Rossignol d'Anvers*, et de *l'Aigle*. Ces bâtiments, en général bien armés et équipés (2) étaient commandés par le vice-amiral Jean de Croesere, et par les capitaines Adolphe de Hamstede, Jean Gillot, Louis Vander Binchorst, Christophe Vrauckx, Josse Olivers, Josse Van Dorp, Dierick Sluymmer, Robert Cuyper et Popins Zybrants. Ce dernier, qui montait le *Rossignol d'Anvers*, avec 60 hommes d'équipage, passa plus tard à bord de *l'Esprit volant*, et fut remplacé dans son premier commandement par Dierick Sluymmer.

Cette escadre devint bientôt plus nombreuse, les marchands anversois ayant reconnu la nécessité de faire convoier les riches hulques qu'ils envoyaient en Biscaye (3). Quarante et un bâtiments de commerce mirent à la voile pour cette destination en 1552, escortés par le *Sampson*, portant le pavillon de l'amiral

(1) Cette redevance produisit, en 1551, en Brabant, 2,194 liv. 3 sols 9 den.; en Flandre, environ 5,937 liv.; en Artois, 1,743 liv. 8 sols 9 den.; dans le Hainaut, 3,184 liv. 6 sols 8 den. *Arch. générales du royaume*, Chambre des comptes.

(2) Les fondeurs d'Anvers avaient contribué largement à les munir d'artillerie. Josse de Schippere et Jean Van Gheldre reçurent de ce chef 209 liv. 10 sols 9 den. pour 2 demi-serpentes, 2 quarts de serpentes et 8 canons; Adrien Martyns réclama 458 livres, 6 sols pour 8 grands quarts de serpentes, 2 quarts de serpentes, et une demi-serpente. Les affûts de ces pièces pesaient 350 livres. On accrédita Mathys Willemson pour livraison de six demi-serpentes de fer forgé, avec douze chambres et leurs affûts, pesant ensemble 5,208 livres, pour 250 liv. Un autre fondeur, Jean Van Roye, reçut 195 liv.; Sommer Coemans, 125 liv., etc. Des fauconneaux furent expédiés aussi de Malines. Parmi les autres fournisseurs de la flotte, nous rencontrons les noms de Pierre Van Esseche et Mathieu Van Westhuyzen, de Tournai, Jean Van Achten, d'Anvers, Antoine Verstricht, de Vilvorde, etc. *Arch. génér. du royaume*. Chambre des comptes.

(3) Ils payaient les deux tiers de l'armement des navires employés, et le gouvernement se chargeait de solder le dernier tiers. *Voy. Reg.* 26112. *Arch. génér. du royaume*, Chambre des comptes.

Adolphe de Bourgogne (1); le *Salvator*, sous les ordres de Gérard de Meckeren; le *Dragon*, capitaine Antoine de Leu; le *Corbeau*, dirigé par Popins Zybrants; l'*Aigle*, capitaine Jean Gillot; l'*Aigle volant*, monté par Josse Meyne. Ces deux derniers attaquèrent en mer deux navires français, dont ils s'emparèrent. Nous devons encore ajouter à cette liste le *Vliegende gryp*, capitaine Adrien Crol, *T' Fleskin de Flessingue*, commandant Martin Cornelissen; l'*Hirondelle*, confiée à Robert Cuyper, et le *Roy d'Yver*, sous les ordres d'Arent Stekeenich.

Telle était à cette époque la vitalité du commerce belge que, malgré les persécutions religieuses, l'établissement de l'inquisition et les malheurs de la guerre, il ne cessait de se développer. Les Brugeois, voyant les laines anglaises devenir de plus en plus rares sur leur marché, commencèrent vers ce temps à manufacturer les laines espagnoles, dont ils retirèrent bientôt de grands profits. L'imprimeur Abraham Verhoeven publiait à Anvers, dès 1550, une gazette flamande sous le titre de *Courante*, avec cette épigraphe « den tydt sal leeren » et contenant, outre quelques rares nouvelles politiques et littéraires, des annonces commerciales et les arrivages du port (2). Un autre typographe, Josse Destrée, fondait à Ypres la première imprimerie établie en cette ville (3); Mercator, connu pour avoir donné son nom à la projection employée dans les cartes marines, se préparait à publier la première carte hydrographique de ce genre; Pierre Koeck, peintre architecte et graveur sur bois, partait pour l'Orient, aux frais des frères Vander Moeyens, de Bruxelles, pour fonder à Constantinople une manufacture de tapis (4).

Les industriels bruxellois, qui continuaient à jouir dans cette

(1) Il avait été gouverneur de Gand. Sanderus, dans sa *Flandre illustrée*, l'appelle « un autre Architalassus de la mer Belgique. »

(2) Delepierre, *La Belgique illustrée*, p. 175.

(3) Il y exerça cet art dès 1546, comme le prouve une déclaration du magistrat, en date du 3 septembre de la même année, portant qu'il n'y a imprimé ni vendu aucuns livres prohibés. Voy. Lambin, *Messenger des Arts*, etc. Gand, 1834, t. II, p. 31.

(4) On lui doit une traduction flamande des œuvres de Vitruve et de Sereno. Sa fille épousa Breughel le Vieux.

fabrication d'une réputation méritée, se livraient aussi, depuis le commencement du xvr^e siècle, à la confection des coutils. Ce travail occupait un grand nombre d'ouvriers en 1529, lorsqu'une mesure intempestive, prise à la suite des démarches de quelques tisserands, faillit en compromettre l'avenir. Le gouvernement, cédant à des sollicitations intéressées, promulgua une ordonnance excluant des manufactures les ouvriers étrangers à la commune. Cette interdiction diminua de moitié le nombre des individus employés à la production de cet article, et réduisit les bénéfices des négociants bruxellois dans la même proportion. Il résulte néanmoins d'une réclamation des fabricants de coutils, présentée en 1541, qu'ils occupaient alors près de 2,500 personnes. Les maisons religieuses fabriquaient un grand nombre de toiles tissées. Un édit, promulgué le 29 mars 1552, frappa d'un droit extraordinaire les toiles provenant des couvents et du béguinage de Malines.

La vigilance des corsaires français et barbaresques, en augmentant les périls de la navigation, n'empêchait pas les Belges, comme nous venons de le voir, par l'exemple de Pierre Koeck, d'entreprendre des voyages lointains. Un ancien étudiant de l'université de Louvain, Gaspar Bartzoen, s'embarqua vers ce temps pour les Indes, et parcourut avec saint François Xavier, dont il fut l'ami, l'immense contrée située entre le cap de Bonne-Espérance et le Japon (1). Un autre de nos compatriotes, Josse Ryekius, religieux franciscain et Gantois de naissance, importa le froment au Pérou (2). On conserva longtemps, dans un couvent de Quito, le vase de terre dont il s'était servi pour le transport de cette précieuse denrée, et sur lequel on lisait cette inscription flamande : « Que celui qui me vîde, n'oublie pas le Seigneur! »

Le commerce et l'extraction du charbon de terre continuait à entretenir, dans le Hainaut, une nombreuse population ouvrière. Les barques naviguant sur la Haine, mieux construites, pénétraient désormais jusque dans le Bas-Escaut, et y amenaient d'importantes cargaisons. L'activité de ce trafic éveilla

(1) Il mourut à Iva, en 1553.

(2) Saint-Genois, *Voyageurs belges*.

de nouveau la sollicitude du gouvernement. « L'an 1554 en
 « avril, dit Vinchant (1), Jean comte d'Otinge, seigneur de
 « Condet-en-Haynaut, impétra de l'empereur, par l'entremise
 « de Marie, royne de Hongrie, sa sœur, de pouvoir besoigner à
 « la rivière de Hayne, entre Mons et Condet, en sorte que
 « dores en avant les bateaux venans chargez du dit Mons se
 « puissent librement et facilement rendre en l'Escault. A cest
 « effet, le dit comte fait faire des ventailles et rabutz, afin que
 « les ditz basteaux allassent d'un bond amont et aval l'eau,
 « sans plus descharger. »

Des écluses à pertuis et à vannes furent alors construites à Jemmapes, à Saint-Ghislain et à Boussu, et on essaya d'introduire la navigation à la rame, mode excellent lorsqu'il s'agit de descendre une rivière avec une embarcation chargée. Il est encore pratiqué sur l'Escaut, avec avantage, d'Antoing à Gand (2).

Ce fut en invoquant les intérêts commerciaux, lésés par le renouvellement des hostilités entre la France et les Pays-Bas, que la reine de Hongrie parut devant les États-Généraux, en janvier 1552, pour y défendre la politique suivie par Charles-Quint à l'égard du roi Henri II. « Il faut en premier lieu peser,
 « leur fit-elle remontrer, que le dit roy, ayant cogneu que les
 « Pays-Bas sont fondez sur la communication de marchandise,
 « laquelle en une bonne partie dépend de la marine, il est déli-
 « béré de faire tout ce qu'il luy sera possible pour vous guer-
 « royer non seulement par terre, mais aussi par mer, taschant
 « vous fourelore la navigation, vous priver de prouffictz et
 « opulences que en recepvez, diminuer le trafic, oster le moyen
 « de dispenser vos artz et industries, suppéditer vostre liberté
 « et entièrement vous ruynier (3). »

Ce langage fut compris, et un subside de 800,000 écus fut voté par les États, « pourvu que Sa Majesté se décidât à faire la guerre une fois pour toutes vigoureusement (4). »

(1) T. III, p. 1040.

(2) Hachez, *Notice sur la navigation de Mons à l'Escaut*, p. 8, 9.

(3) Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, t. VI, p. 141.

(4) *Bullet. de la Commission roy. d'histoire*, t. XII, p. 208, 2^e série.

Il était temps, car la flotte française, forte de 84 navires de guerre, et dont l'entretien coûtait à Henri II une somme mensuelle de 80,000 écus, commençait à nuire considérablement aux relations établies entre Anvers, les Indes, le Portugal et l'Espagne. Une flottille de commerce, à son retour de ce dernier pays, avait été capturée par des corsaires dieppois en 1552 (1).

Les affaires de Charles-Quint étaient loin d'être prospères en Allemagne. Trahi par Maurice de Saxe, auquel il avait confié le commandement de l'armée impériale, et qui changea tout à coup de drapeau, il se vit enfin réduit, pour éviter une lutte dangereuse et inégale, d'accorder des conditions favorables à ces mêmes princes luthériens, dont la répression avait été l'objet de tous ses efforts. Libre de ce côté, il accourut avec de grandes forces pour attaquer les Français en Lorraine, où ils avaient pénétré, mais il ne put s'emparer de Metz, défendu par le duc de Guise.

La fortune lui fut plus favorable en Belgique. La ville de Therouanne, que les Français avaient reconstruite, fut prise après un long siège. Hesdin, après avoir été enlevé par les ennemis, retomba également entre les mains des Belges. L'année suivante, Henri II obtint à son tour quelques succès. Il envahit la province de Namur à la tête d'une puissante armée, marcha sur Bouvines, qu'il incendia, fit subir le même sort à la ville de Dinant, et porta ensuite ses ravages jusqu'à Binche et Mariemont.

Tandis qu'on se battait dans les provinces méridionales, des vaisseaux de guerre mettaient à la voile, le 23 mars 1553, sur les côtes de l'île de Walcheren, voyageant de conserve avec 24 navires marchands, belges et hollandais, en route pour l'Espagne. Ils étaient commandés par Adolphe de Bourgogne, montant le *Dragon*, et par deux vice-amiraux, Gérard de Meekeren et Antoine de Leu. Ces deux derniers se trouvaient à bord de l'*Aigle* et du *Cerf volant*, deux bâtiments d'égales forces,

(1) Les Français, prétendant que la reine d'Écosse était à bord, requirent les navires flamands et hollandais de décharger leurs canons en son honneur, ce qui fut fait, et occasionna la défaite de l'escadre hollando-belge. Voy. Van Metteren.

ayant tous deux 154 hommes d'équipage. Le prévôt général de l'escadre était Henri de Midler, un autre Belge, de même que Roland de Ghistele, François de Steelandt, Adrien Cuvillon, Pierre Bouchet, Corneille Van Ryswyck, Jean de Diest et beaucoup d'autres gentilshommes, attachés au service de la flotte. Le capitaine Corneille Cuyper, d'Anvers, avait été chargé de visiter les navires avant leur départ. Ils retournèrent à la Vere en octobre 1553, après s'être emparé d'un bâtiment français, la *Jeannette*, en vue de Lisbonne. Roland de Ghistele ramena la prise dans les Pays-Bas. Une barque marchande, le *Christophe*, avait péri durant la traversée (1).

Une négociation de la nature la plus délicate occupait en ce moment Charles-Quint et lui rendait l'espoir de ressaisir la suprématie que son rival lui contestait avec tant d'acharnement. Le roi d'Angleterre, Édouard VI, venait de succomber à une maladie de langueur, laissant la couronne à la princesse Marie, fille de Catherine d'Aragon. Parente de l'empereur et catholique zélée, la nouvelle reine devait subir son influence, et il avait conçu le projet de joindre l'Angleterre à ses autres royaumes par le mariage de l'infant Philippe avec l'héritière d'Édouard VI.

Cette union, peu populaire à Londres, ne tarda pas à se conclure, malgré les remontrances de la Chambre des communes. Charles acquiesça, d'ailleurs, sans balancer, à toutes les conditions que les ministres de Marie lui proposèrent, soit

(1) Voici, d'après le Reg. 26,113, *Archives génér. du royaume*, chambre des comptes, le nom des navires marchands faisant partie du convoi : le *Saint-Pierre*, cap. Jacob Van Oisthuyzen; le *Gédéon*, cap. Jacob Janssoene, van Schellinewoude; le *Nouveau Bourg*, cap. Wybrant Cornelissoene; l'*Ange*, cap. Jean Machielsson, d'Anvers; les *Trois Rois*, cap. Rooelais; le *Saint-Michel*, cap. Zyvert Janssoene; les *Trois Rois*, cap. Dirick Meessoen; le *Daim*, cap. Pierre Jean Thys; le *Nouvel oison*, cap. Jacob Meussen; le *Rouge lion*, cap. Pierre Dierickx; le *Saint-Martin*, cap. Thys Jansson; le *Saint-Sébastien*, cap. Corneille Symonsson; le *Pellican*, cap. Corneille Claisson; le *Jonas*, cap. Jacob Zegersson; le *Saint-Michel*, cap. Zeger Potersson; le *Salvator*, cap. Pierre Dol; le *Morian*, cap. Claes Meussen; le *Saint-Jean*, cap. Gerrit Weggerson; le *Pellican*, cap. Martin Netersson; le *Saint-Jacob*, cap. Gerrit Cuyper; le *Saint-Martin*, cap. Jean Woutersson; le *Bourg de Ghisp*, cap. Pierre Corneille; le *Gabriel*, cap. Gerrit Symonsson; le *Christophe*, cap. Claes Moens.

pour vaincre les répugnances du peuple anglais, soit pour calmer leurs craintes et la défiance que leur inspirait la domination d'un maître étranger. Il fut convenu que Philippe, pendant la vie de la reine, porterait le titre de roi d'Angleterre, mais que cette princesse gouvernerait seule, et disposerait entièrement de tous les revenus, offices et bénéfices du royaume. Leurs enfants devaient hériter non seulement du trône britannique, mais aussi du duché de Bourgogne et des Pays-Bas, la couronne d'Espagne et la possession des autres États héréditaires de l'empereur étant réservées à Charles, le seul fils qui restât à Philippe de sa première femme.

Quelques partisans de la réforme ne trouvant pas ces garanties suffisantes, se soulevèrent dans le duché de Kent et marchèrent sur Londres. Vaincus presque sans coup férir, ils laissèrent leur chef, Thomas Wyatt, entre les mains des officiers royaux, qui le firent décapiter. Leur défaite accéléra la crise qu'ils avaient voulu prévenir, et la reine Marie, aussitôt après son mariage avec Philippe, reçut avec de grands honneurs le cardinal de la Pole, qui donna une absolution générale à la nation anglaise et la réconcilia avec le pape. Des poursuites furent entamées aussitôt contre les hérétiques, dont les plus compromis se virent contraints de quitter le pays.

Beaucoup de Flamands, qui s'étaient réfugiés en Angleterre sous Henri VIII, prirent ce dernier parti. Ils convinrent de partir pour le Danemark, sur deux navires, et la plupart d'entre eux s'embarquèrent en effet, le 17 septembre, au nombre de 175 personnes. Ils avaient pour chefs le baron de Lasco, inspecteur général des églises étrangères; Étienne Myerdman, Brabançon d'origine, imprimeur à Londres; Mieron et Utenhove. Quelques autres de leurs compatriotes, sous la direction de Gualterus et de Pierre Delenus, restèrent sur le sol anglais, attendant une occasion favorable pour émigrer à leur tour. Les compagnons du baron de Lasco, après avoir essuyé, étant en mer, une tempête qui sépara les deux navires qu'ils montaient, arrivèrent à Elseneur le 20 octobre, après avoir subi les plus tristes privations. Leurs chefs descendirent alors à terre et se rendirent à Caldingua, pour représenter au roi la situation pénible dans laquelle ils se trouvaient, et solliciter, avec la

permission de séjourner dans ses États, celle d'y exercer librement leur religion.

Paul Noviomagus, le ministre et le favori du prince, leur fit d'abord quelques promesses, mais elles ne furent pas tenues. Les Flamands regurent l'ordre de s'éloigner, en même temps qu'un subside de cent thalers à distribuer entre les plus nécessiteux. Ils insistèrent, demandant avec instance que les vieillards, les femmes et les enfants pussent au moins passer l'hiver en Danemark, mais toute nouvelle faveur leur fut refusée. Désormais sans patrie, ils se transportèrent successivement à Rostoc, à Wismer, à Lubeck, à Hambourg, et finirent par s'établir à Embden. Ce fut là qu'Étienne Myerdman, devenu bourgeois de cette ville sur la recommandation du baron de Lasco, imprima, en 1556, la première bible flamande. Il en fit une seconde édition en 1558 (1).

Le roi de France, craignant une prochaine rupture avec l'Angleterre, poursuivait activement les hostilités, tant en Italie que dans les Pays-Bas. Quatorze navires de guerre (2), sous la charge de l'amiral de Wacken, avaient quitté les côtes de Hollande, le 16 avril 1554, et s'étaient joints à l'escadre anglaise pour concourir avec celle-ci à la défense des côtes. Ils croisèrent dans la Manche jusqu'au commencement de janvier 1555, effectuèrent une descente dans le pays de Caux, et s'avancèrent jusqu'à près de Rouen.

Des négociations avec les protestants d'Allemagne, qui eurent pour résultat le triomphe des idées de tolérance, et de

(1) Moreri, *Dict. hist.*, t. VI.

(2) Le *Falcon*, navire amiral; le *Dragon*, 152 hommes d'équipage, cap. Nic. Dasnes; le *Bock*, cap. Arnould de Hamstede; le *Salvator*, 150 hommes, cap. Corneille Cuyper; l'*Aigle*, cap. Jean Gillot; le *Cerf volant*, cap. Hans Keichle; le *Corbeau*, 111 hommes, cap. Jean Meyne; les *Trois Rois*, cap. Jean de Catz; le *Moreau*, cap. Robert Cuyper; la *Bonne Aventure*, 10 hom., cap. Robert Vaes; les *Trois Vierges*, cap. Adrien Cornelis; le *Vercuinger*, cap. Jean Heinricx; le *Chien Noir*, cap. Victor Pieters; le *Serpent*, cap. Jacob Janssens Vogel. Parmi les gentilshommes qui se trouvaient à bord, nous remarquons Corneille de Meckeren, Focx Sybrants, Jean de Diest, François Van Steelandt, François Reyniers, Roland van Ghistele, Omer Claissoene, Dirick van Walscapelle. Voy. *Arch. génér. du royaume de Belgique*, Chambre des comptes, *Reg.* 26,114.

nouveaux démêlés avec le pape Paul IV, occupèrent quelque temps Charles-Quint. L'état de sa santé devenait cependant de plus en plus précaire, et lui inspirait le désir du repos. Sentant ses forces décliner, il rappela son fils à Bruxelles, et, le 25 octobre 1555, en présence des États-Généraux, rassemblés dans la grande salle du palais de Bruxelles, il abdiqua publiquement le gouvernement de nos provinces. Il lui remit l'année suivante l'administration de l'Espagne, et envoya les emblèmes de l'empire à Ferdinand, renonçant à toutes les dignités qui avaient été jadis l'objet de son ambition, pour aller passer ses derniers jours au couvent de Yuste, dans une vallée de l'Estramadure. La reine douairière de Hongrie, qui dirigeait depuis vingt-quatre ans l'administration des Pays-Bas, suivit son exemple et résigna la régence.

Charles, au moment de quitter la Belgique, avait entamé des négociations avec Henri II, qu'il décida à signer une trêve pour cinq ans, le 5 février 1556. Cet accord était à peine conclu que le roi de France, cédant aux sollicitations du pape, son allié, reprenait les armes. Philippe, bien qu'élevé dans une profonde vénération pour le saint siège, donna cependant, à cette nouvelle, l'ordre au duc d'Albe d'envahir les États de l'Église.

Tandis que l'horizon politique s'assombrissait de nouveau, Charles-Quint s'acheminait vers Gand, où il prit congé des ambassadeurs étrangers, le 27 août 1556. Il se rendit deux jours après à Biervliet, accompagné de la reine de Hongrie et de la reine Éléonore, ses sœurs, et y visita le tombeau de Beukels, le célèbre pêcheur flamand (1).

(1) Biervliet ne fut détaché de la Belgique qu'en 1604. Cette commune faisait partie, ainsi que le pays environnant, d'un vaste territoire qui tenait à la Flandre. Il existe encore de très anciennes lettres relatives aux droits de tonlien levés sur les charriots qui passaient par là, allant de Bruges à Anvers. En 1377, le 19 novembre, ou, d'après Vaernewyck, le 11 du même mois, une grande partie de cette contrée fut submergée. Plus de 17 paroisses furent envahies par les flots, et Biervliet souffrit beaucoup. Il existe encore un vieux dicton à ce sujet :

Het landt van Biervliedt, en zeventien dorpen, 5 nach!
En die piete liepen in, na Sint Martens dag.

Biervliet souffrit d'une nouvelle inondation en 1404.

Dans l'intervalle, on lui préparait une flotte en Zélande. Il était nécessaire, en effet, qu'il fût escorté d'un grand nombre de navires, les corsaires dieppois disposant à cette époque de forces considérables. Un combat sanglant, dont les détails offrent quelque intérêt, venait d'avoir lieu entre eux et les marins des Pays-Bas, dans le Pas-de-Calais.

Voici ce qui s'y était passé. Le 11 août 1555, une escadre française, commandée par Louis d'Espineville, aperçut vingt-deux grosses hulques hollando-belges, revenant d'Espagne, chargées de riches marchandises des Indes. Les navires français, moins nombreux et moins bien armés que ceux de la flotte flamande, étaient beaucoup plus forts d'équipages. Après un moment de délibération, leur chef se décida à ordonner l'attaque, et, manœuvrant adroitement, de manière à empêcher ses ennemis de se servir de leur artillerie, aborda le plus gros vaisseau flamand, qui fut bientôt le théâtre d'une lutte acharnée. Son exemple fut suivi et, deux heures plus tard, les corsaires s'étaient emparés de 14 hulques. Les marins d'Ostende et de Dunkerque avaient, par une dernière ruse, semé sur le tillac de leurs navires l'or, les perles et les bijoux les plus précieux. Six hulques flamandes, ralliées par le bruit de la canonnade, trouvèrent les Dieppois épars, et plus occupés de recueillir leur butin que d'assurer leurs succès. Ces six hulques eussent pu aisément profiter de ce désordre pour se retirer honorablement devant des forces supérieures : elles préférèrent disputer la victoire aux corsaires, et les attaquèrent impétueusement.

Cette intervention énergique changea un instant la situation des affaires. Louis d'Espineville fut frappé mortellement, d'un coup d'arquebuse, à bord du vaisseau amiral, le *Saint-Nicolas* ; le capitaine du galion royal l'*Ange* eut le même sort ; celui du vaisseau l'*Esmérillon*, couvert de blessures, se défendait avec peine contre les Flamands, lorsque les marins français, comprenant l'imminence du péril, se réunirent enfin à la voix de leurs chefs. Les assaillants, écrasés par le nombre, faiblissaient à leur tour, lorsqu'un immense incendie, occasionné par l'explosion des grenades lancées à bord d'un bâtiment dieppois, se développa au milieu de la flotte victorieuse. Treize navires se couvrirent de flammes, depuis la proue jusqu'aux mâts, puis

disparurent lentement sous les vagues, chargés de cadavres et de débris. Cinq hulques flamandes, profitant de la confusion, se dégagèrent, prirent le large, et parvinrent à rejoindre celles qui n'avaient pas encore cessé de combattre (1).

Charles-Quint mit à la voile pour l'Espagne, le 15 septembre 1556. Des deux flottes qui devaient l'accompagner, l'une, composée de navires biscayens, asturiens et castillans, était commandée par D. Luis de Carbajal, capitaine général de l'*Armada* de Guipuzcoa; l'autre consistait en dix-neuf navires flamands et zélandais, parmi lesquels il y avait huit vaisseaux de guerre : Adolphe de Bourgogne, seigneur de Wacken, en était l'amiral, et Gérard de Meckeren le vice-amiral (2). Maximilien de Bourgogne, alors chef de l'amirauté, avait brigué l'honneur de conduire lui-même, en Espagne, le monarque qu'il avait servi pendant tant d'années. L'empereur lui sut gré de sa démarche, mais ne voulut point qu'il quittât ses gouvernements de Hollande et de Zélande.

(1) Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, t. VI, p. 145, 147; Bouwet, *Annales de la marine française*, t. II, p. 26; *Hollandsche chronycke*, fol. 128 v°. D'après Bouwet, la flotte des Pays-Bas ne se composait que de 18 navires, et il évalue la perte des Flamands à 1,000 hommes, et celle des Français à 700 hommes. Les équipages flamands avaient été, en effet, les plus maltraités, mais les Dieppois avaient perdu leurs principaux capitaines.

(2) Voici la liste des navires dont il vient d'être question : le *Faucon*, commandé par l'amiral, ayant à bord 200 gentilshommes, officiers, marins et gens de guerre; la hulque l'*Éléphant*, placée sous les ordres du vice-amiral, et montée par 196 personnes de tous rangs; la hulque le *Venusberg*, cap. Arnould de Hamstedé, 180 hommes d'équipage; le *Chevalier de mer*, cap. Nicolas Dasnes, 148 hommes; la hulque *t Wilde Woudt*, cap. Jean Gillot, 140 hommes; la hulque la *Cateline*, cap. Hans Cuyhlen, 138 hommes; la hulque les *Quatre fils Aymon*, cap. François Steelant, 127 hommes; la hulque le *Saint Pierre*, cap. Corn. Cuyper, 123 hommes; la hulque le *Saint Martin*, cap. Sibert Janszone, 120 hommes; la *Marie*, cap. Josse Olivier, 114 hommes; le *Bocq*, cap. Josse Van Dorp, 90 hommes; la hulque le *Ysaac*, cap. Eenwoudt Arboluut, 88 hommes; le *Dragon*, cap. Josse Meyne, 88 hommes; le *Salvator*, cap. Jean, bâtard de Catz, 87 hommes; la hulque le *Saint-Jean-Baptiste*, cap. Jean Hendriexzoon, *alias* Schoëne Jan, 80 hommes; l'*Aigle*, cap. Corneille de Meckeren, 80 hommes; le *Cerf volant*, cap. Robert Cuyper, 80 hommes; le *Tigre*, cap. Jean Janszone, 60 hommes; et la *Licorne*, cap. Jacob Janszone Vogel, 45 hommes. Voy. Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*. Bruxelles, 1854, introd., append. L.

Charles-Quint avait d'abord choisi pour son passage une hulque flamande, mais il se décida au dernier moment, ce vaisseau étant déjà vieux, à lui préférer un navire biscayen, *el Espéritu Santo*, appartenant à Martin Ximenez de Bertendona, et commandé par le fils de ce dernier, Antonio de Bertendona. *El Espéritu* était du port de 365 tonneaux; on y avait disposé un appartement commode pour l'empereur, sans oublier d'y mettre une étuve, dont, au moindre froid, il ne pouvait plus se passer. Les deux reines montèrent sur le *Faucon*, qui portait le pavillon de l'amiral de Wacken. Ce navire était également décoré avec luxe (1).

Les flottes avaient à peine levé l'ancre, que le calme d'abord, et ensuite les vents de sud-ouest, les retinrent à la pointe de Ramekens. Philippe II y vint, le 17 septembre, visiter l'empereur dans son navire. Le même jour, le vent ayant fraîchi et pris une direction favorable, les deux escadres poursuivirent leur route (2).

Charles-Quint, en s'éloignant, laissait les Pays-Bas dans une situation des plus critiques. Son règne, consacré tout entier à la défense du principe d'autorité, se terminait à la veille d'une révolution sociale. Il avait cru vaincre tout esprit de rébellion en affaiblissant le pouvoir des communes, et n'avait fait que déplacer la résistance qu'on opposait à son despotisme. Les idées de liberté, qui n'avaient eu, jusqu'à cette époque, d'autre expression que les chartes et les privilèges municipaux, s'étaient

(1) « Item à ung marchand, demeurant à Bruxelles, la somme de trois
« cent cinquante-neuf livres, huyt sols, du dit pris, que à l'ordonnance
« du commissaire Nicolas Micault le receveur Aert Molkeman luy a païé
« et délivré comptant pour semblable somme que deue luy estoit pour la
« livraison de cent quarante-neuf aulnes et trois quarts de damas jaulne,
« que le dit Micault a de lui achepté pour emploier à faire houlzaines,
« proues, estandars et ensaingnes aux navires de l'empereur, des deux
« roynes et du S^r de Bevres. » *Arch. génér. du royaume*, Chamb. des compt.,
Reg. 26, 113.

Les voiles des deux vaisseaux amiraux étaient couvertes de peintures. Melchior Schetz, Thierry le Prince et quelques autres négociants d'Anvers, avaient fourni, en grande partie, les munitions de guerre qui se trouvaient à bord de la flotte flamande.

(2) Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint*, introd., p. 146.

modifiées au souffle de la Réforme, et là où il y avait auparavant une corporation, réclamant des droits en s'appuyant sur des titres concédés, se présentaient des milliers d'individus, discutant la compétence de leurs juges, et opposant aux décrets du souverain l'inviolabilité de la conscience humaine. Ce mouvement n'avait encore pour objet que la libre pratique des cultes, mais l'empereur lui-même ne s'était pas mépris sur ses tendances. L'hérésie entraînait, en principe, des habitudes de libre examen qui devaient, tôt ou tard, dépasser le seuil de l'Église pour envahir le domaine de la politique. Non content d'avoir introduit l'inquisition à Auvers, malgré l'opposition légale des États, Charles-Quint, au moment même de se dessaisir du gouvernement, recommandait spécialement à son successeur « de poursuivre les dissidents avec toute la rigueur de la loi, quel que fût leur rang ou les circonstances qui les recommandaient à sa merci. » Après avoir pris l'initiative de la répression, il se retirait au début d'une lutte désormais inévitable, et dont Philippe, son héritier, allait recueillir l'impopularité.

Le mariage du nouveau souverain des Pays-Bas avec la reine d'Angleterre, ne fut pas sans influence sur nos relations commerciales. Marie, voulant favoriser les sujets de son époux, enleva aux Osterlings le privilège dont ils jouissaient depuis Henri III, haussa le droit qui frappait leurs marchandises, et le porta jusqu'à vingt pour cent. Cette mesure excita de nombreuses plaintes de la part des villes hanséatiques, qui prétendirent que leurs concurrents avaient acheté cette faveur à prix d'argent. Un voyageur anglais, William Towtson, qui fit trois voyages à la côte d'Afrique durant le xvi^e siècle, rapporte que, de son temps, les marchands exportaient dans cette partie de la Guinée, qui est comprise entre Sierra Leone et la ville de Mina, une grande quantité de bassins de cuivre, ornés de ciselures, fabriqués en Flandre, ainsi que des cassettes ouvragées provenant du même pays (1). Une singulière expression, en usage de l'autre côté de la Manche, rappelle encore, de nos jours, l'activité de nos rapports commerciaux avec l'Angleterre. Lorsque la solde d'une opération, tous paiements effectués, produit un

(1) *Hist. gén. des voyages*, t. I^{er}, p. 290.

capital moins considérable que celui qu'on s'attendait à recevoir, on donne à la balance le nom de « compte flamand, » ou de *Flemish account* (1). Cet usage n'a rien d'injurieux pour les Belges. Il prit naissance à cause de la différence qui existait entre les mesures et les monnaies des deux pays. En effet, les calculs se faisaient à Anvers par livres, sols et deniers. Or, la livre flamande équivalait à 12 shel. sterl., d'où il résulte que lorsque le négociant anversoïis déclarait à son correspondant de Londres avoir encaissé 1 livre, 13 sols, 4 deniers, ce dernier ne recevait qu'une livre sterling. D'un autre côté, l'aune flamande ne valait que les $\frac{3}{4}$ de la yard anglaise, qui mesure $\frac{5}{4}$.

Un professeur de l'université de Louvain, Peckius, publia en 1556 une compilation des Pandectes et du code de Justinien sur le droit maritime. Le seigneur de Ravenstein, amiral de la mer, avait déjà écrit, quelque temps auparavant, ses « Instructions sur toutes manières de guerroyer, tant par mer que par terre, » travail qu'il avait dédié à Charles-Quint. Parmi les Belges qui se firent un nom au commencement du règne de Philippe II, nous pouvons encore citer Jean de Thuin, constructeur de l'église de Sainte-Waudru à Mons, et Corneille Floris, architecte, qui rapporta d'Italie l'art d'exécuter ces groupes bizarres et chargés, connus sous le nom de « grotesques. » Un Brugeois, Pierre de With, bâtit le palais électoral de Munich et construisit le mausolée de l'empereur Henri IV; un autre flamand, Jean Van Santen, plus célèbre sous le nom de Sanzio, fut le premier architecte de Paul V et le créateur de la belle villa Borghèse, illustrée par le pinceau de Raphaël.

L'art typographique fut établi à Liège, en 1558, par un imprimeur allemand, nommé Walter Morberius. Le premier ouvrage qui soit sorti des presses de Morberius est un bréviaire à l'usage des chanoines de saint Paul. Plusieurs Liégeois s'étaient déjà cependant occupés d'imprimerie, entre autres, Jean de Tongres, fixé à Anvers; Jehan de Liège, qui vivait à Tours en 1496, et un autre imprimeur du même nom qui introduisit son art à Valenciennes, sur la fin du xvi^e siècle. L'exemple de Morberius ne tarda pas à être imité, et les typographes liégeois, Gilles Radée,

(1) *Notes and Queris*, vol. I, déc. 1819, p. 74. London, George Bell, 1850.

Henry Hoyoux, Christian Ouwerex, Gérard Rivius, J. de Glen, De Corswarem et Voës se distinguèrent plus tard par leur habileté. Un imprimeur d'Anvers, Egidius Diestensis, ou Gilles de Diest, passe pour avoir employé le premier des cartes géographiques gravées sur métal.

Tandis que l'esprit d'entreprise agitait nos populations, le pays se remplissait de gens de guerre. Philippe, après avoir rassemblé dans nos provinces une armée de 60,000 hommes, commandée par Emmanuel Philibert de Savoie, était parti pour l'Angleterre afin de décider la reine Marie à rompre toute relation avec les Français. Cette princesse, malgré l'opposition de son conseil, entra avec chaleur dans les projets du roi, et lui envoya 8,000 hommes, qui, sous les ordres du comte de Pembroke, opérèrent bientôt leur jonction avec les troupes du duc de Savoie.

Les hostilités commencèrent vers le milieu de l'été. Emmanuel Philibert, par une manœuvre pleine d'habileté, attira d'abord l'attention des Français sur la Champagne, où ils se hâtèrent d'envoyer des forces considérables, et investit inopinément la ville de Saint-Quentin. Le connétable de Montmorency, ne se sentant point assez fort pour livrer bataille, se contenta d'inquiéter les assiégeants, et de jeter des secours dans la place à travers les marais dont elle était entourée. Excité par quelques succès partiels, il se rapprocha du camp ennemi, et fit pénétrer dans la cité près de cinq cents soldats, mais cette opération hardie lui coûta cher. Il avait commis la faute de s'exposer à se voir couper la retraite, et ses adversaires profitèrent aussitôt de cette circonstance. Le jeune comte d'Egmont, se mettant à la tête d'une partie des bandes d'ordonnance, culbuta les gardes avancées auxquelles le connétable avait confié la défense du seul passage guéable, entraîna à sa suite plusieurs escadrons belges et allemands, et alla se déployer devant les Français, ne leur laissant d'autre alternative que le combat. Tandis que ceux-ci hésitaient encore, d'Egmont chargeait leur première ligne, et ayant reçu de nouveaux renforts, repoussait la gendarmerie royale. L'infanterie, formée en carré, lui opposa plus de résistance, mais le canon porta bientôt le désordre dans ses rangs, et la déroute devint

universelle. Les vaincus perdirent environ 4,000 hommes, parmi lesquels plus de six cents gentilshommes, et le nombre des prisonniers fut si considérable, qu'il fallut en renvoyer une partie (1). Parmi ceux que l'on garda se trouva Montmorency lui-même, qui avait été blessé dans la mêlée.

Telle fut la fameuse journée de Saint-Quentin, dont Philippe consacra plus tard le souvenir par la fondation du riche monastère de l'Escorial. La ville fut prise d'assaut 17 jours après, le 27 août 1557, et le célèbre Coligny, qui s'y était renfermé, partagea la captivité du connétable.

Charles-Quint, informé de ce triomphe, ne doutait pas de la prochaine reddition de Paris, désormais sans défense. La timidité et la prudence de Philippe, qui arrêta l'élan de ses troupes, sauva la capitale. Il se borna à faire saccager quelques villes frontières, et retourna à Bruxelles le 12 octobre, après avoir licencié la plus grande partie de ses soldats.

Les Français, sur ces entrefaites, travaillaient à réparer leurs revers. Le duc de Guise fut rappelé d'Italie, ainsi que les vieilles bandes qui servaient en Piémont sous le maréchal de Brisac. Ils reprirent l'offensive durant la mauvaise saison et, tournant d'abord leurs armes contre les Anglais, leur enlevèrent Calais et Guines, les dernières possessions britanniques en France.

La prise de Calais nuisait aux intérêts des industriels flamands, qui s'y rendaient souvent pour y acheter des laines. Le duc de Savoie écrivit, sur leurs instances, à la reine Marie, la priant de transférer l'entrepôt anglais à Bruges, ce qui eut lieu. Ce commerce était encore considérable, car un écrivain contemporain nous apprend qu'on expédia, en 1560, de Bruges à Anvers, 25,000 balles de laine espagnole et 1,200 balles de laine anglaise, de tous prix et de toutes qualités. Les Brugeois continuaient, d'ailleurs, à faire les plus grands efforts pour lutter contre leur mauvaise fortune. Ils avaient fait proclamer, en 1554, que tous les métiers pourraient désormais s'exercer librement dans leur cité, et que tout étranger y serait admis avec droits de franchise, moyennant une somme de 5 escalins. Cette ordonnance, bien

(1) Moke, *Hist. de Belgique*, p. 347.

que sagement conçue n'avait pas répondu, néanmoins, à ce qu'on en espérait, et on s'était vu obligé de l'abroger.

Au printemps, les Français entrèrent dans les Pays-Bas en deux corps d'armée, dont l'un se dirigea vers le Luxembourg et l'autre vers la Flandre. Le premier prit Thionville et Arlon, le second, sous les ordres du maréchal de Thermes s'empara de Dunkerque et de Bergues. Les ravages qu'ils commirent en Flandre s'étendirent sur tout le littoral, et le bétail abondait à un tel point dans le camp du maréchal, qu'on y vendait une vache pour 2 ou 3 sols, et 38 bêtes à cornes pour un écu d'or (1).

Le courage et l'activité du comte d'Egmont arrêtaient de nouveau le progrès des armes françaises. Réunissant 10,000 fantassins et 2,000 cavaliers, auxquels vinrent se joindre des bandes de paysans, exaspérés par les outrages qu'ils avaient subis, il se présente d'abord devant Gravelines, traverse la rivière Aa, et force le maréchal à accepter la lutte. Elle fut vive, tumultueuse, et la victoire fut longtemps disputée. Après une sanglante mêlée, elle resta enfin aux troupes du comte : l'armée de France avait été décimée, et son chef était prisonnier de guerre.

Une flotte de 120 voiles, équipée en Angleterre et dans les Pays-Bas, sous la conduite de lord Clinton, du comte de Hornes, amiral, de M. de Wacken, vice-amiral, et du seigneur de Cruninghe, s'était dirigée vers la Bretagne, dans le but de s'emparer du port de Brest. Elle arriva devant Conquêt, en juillet, et y débarqua sept mille hommes (2), qui s'emparèrent de cette ville. M. de Kersimont, à la tête de quelques troupes, se hâta de voler au secours du pays menacé. Les Anglais étaient déjà retournés à bord, et il ne trouva plus sur le rivage que quatre compagnies flamandes, qui se défendirent avec intrépidité, mais furent enfin accablées par le nombre. Les alliés ne se retirèrent, néanmoins, qu'après avoir causé de grands dommages aux Français. On fit

(1) Faulconnier, *Hist. de Dunkerque*; Louis de Baecker, *Recherches historiques sur la ville de Bergues*, Bruges, 1849, in-8°, p. 74.

(2) Larrey, *Hist. d'Angleterre*, t. I^{er}, fol. 916. Van Metteren évalue les troupes de débarquement à neuf mille hommes. Voy. aussi Hooft, *Ned. Hist.*, fol. 15.

frapper, dans les Pays-Bas, en souvenir de cette expédition, une médaille en l'honneur de l'amiral de Hornes (1).

Henri II, découragé par l'insuccès de ses efforts, résolut d'entamer des négociations, et des conférences s'ouvrirent peu de temps après à Cercamp, près de Cambrai, entre ses représentants et ceux du roi d'Espagne. La mort de la reine d'Angleterre, survenue le 17 novembre 1558, suspendit quelque temps leurs pourparlers. Philippe, après avoir fait d'inutiles démarches pour obtenir la main d'Élisabeth, fille du roi Henri VIII et héritière de Marie, se décida à faire une paix séparée avec la France, et en ratifia les clauses le 3 avril 1559.

Par cette convention, conclue à Cateau Cambrésis, les deux rois s'engageaient réciproquement à maintenir de tout leur pouvoir la foi catholique, et à réprimer les innovations religieuses. Les terres conquises par chaque pays, durant les huit dernières années, devaient être restituées à leurs possesseurs. Henri II renonçait, par cette clause au duché de Savoie, qu'il abandonnait à Emmanuel Philibert, devenu l'époux de Marguerite de France.

Le traité entre la France et l'Angleterre, signé vers le même temps ne contenait aucun article important. Il fut stipulé que Henri resterait en possession de Calais pendant huit ans, et qu'à l'expiration de ce terme il la rendrait aux Anglais, ou qu'il leur donnerait cinq cent mille couronnes, pour le paiement desquelles sept ou huit riches négociants répondirent sur leurs propres biens. La jeune reine d'Écosse, Marie Stuart, ayant épousé le dauphin, on traita aussi en leur nom, et les Écossais déposèrent les armes.

La tranquillité publique venait à peine d'être rétablie, que le roi Henri, blessé d'un coup de lance dans un tournoi, rendait le dernier soupir à Paris, laissant le trône à François II, qui devait bientôt le suivre dans la tombe. Charles-Quint, accablé d'infirmités, était mort à Yuste durant les négociations.

La joie fut grande à Anvers, à la nouvelle que rien ne s'opposait plus désormais au libre entrecours entre les nations rivales. On y festoya durant neuf jours, et la cité entière fut semée de

(1) Van Loon, *Nederl. Historipenningen*, book I, fol. 23.

fleurs et parée d'ares de triomphe. L'importance et la splendeur de notre métropole commerciale, alors à son apogée, excitait l'enthousiasme de Scaliger, poète de Vérone, qui célébrait en vers pompeux la puissance et la gloire des Anversoïis (1). Leur ville renfermait alors 218 rues et 13,500 maisons. L'affluence y était telle que le prix des loyers y était plus élevé que dans toute autre capitale européenne, sauf Lisbonne (2). Les établissements industriels commençaient à s'y établir à côté des entrepôts. On élevait des vers à soie à Anvers, en 1560; on y raffinait le sucre et la cire; un certain nombre d'ouvriers y travaillaient à l'épuration des métaux. Le vermillon, comme nous l'avons déjà dit, y formait un article considérable d'exportation, de même que les diamants, qu'on y taillait en perfection (3). Le droit de barrière ou de *tol* formait, avec la gabelle de Zélande, la principale rétribution prélevée sur le commerce anversoïis par le souverain. L'un et l'autre de ces droits portaient sur les marchandises qui entraient et sortaient de la ville par mer. Tout ce qui se voiturait par terre était franc à l'entrée comme à la sortie. Le *tol* rapportait au prince 18 à 20,000 écus par an (4). La gabelle, qui pour la commodité des marchands se percevait dans le port, représentait, en moyenne, un revenu de 20,000 ducats. La taxe du vin produisait, au profit de la commune, 80,000 écus; celle de la cervoise ou bière, 80,000 ducats.

Philippe, que rien ne retenait plus dans les Pays-Bas, était sur le point de retourner en Espagne. Il voulut, avant de s'éloigner organiser d'un manière forte et stable l'organisation du

- (1) Oppida quot spectant oculo me torva sinistro,
Tot nos invidiæ palida tela petunt.
Lugdunum omnigenum est, operosa Lutetia, Roma
Ingens, res Venetum vasta, Tholosa potens.
Omnimoda merces, artes prisæque novæque,
Quadrum insunt aliis singula cuncta mihi.

(2) Une habitation s'y louait de 200 à 300 écus, somme qu'il faudrait quintupler de nos jours pour représenter sa valeur réelle.

(3) Anvers comptait alors 24 orfèvres ou tailleurs de diamants, et 300 peintres.

(4) Un peu plus de 125,000 florins des Pays-Bas.

pays. L'administration des diverses provinces fut confiée aux principaux seigneurs, au dessus desquels le roi plaça, comme gouvernante, Marguerite, duchesse de Parme, fille naturelle de Charles-Quint. Il lui adjoignit pour conseillers l'évêque d'Arras, le comte de Berlaymont, Viglius, le prince d'Orange, le comte d'Egmont, et plus tard le seigneur de Glayon, le duc d'Aerschot et le comte de Hornes. Ce dernier, alors chef de l'amirauté, ne devait entrer en fonctions qu'après avoir accompagné son souverain à Madrid.

Le roi s'embarqua le 25 août 1559. Sa flotte, rassemblée à Flessingue, était composée de 20 navires d'Espagne et de Biscaye, de 30 hulques, et de 40 bâtiments d'un moindre tonnage. Son voyage, d'abord assez heureux, se termina d'une manière désastreuse. Une tempête terrible s'éleva tout à coup, tandis que l'escadre se trouvait en vue du port de Laredo, et causa la perte d'un grand nombre d'embarcations (1). Le roi lui-même courut d'imminents dangers, et le navire qu'il montait sombra au moment où il venait de le quitter. La mer engloutit une grande partie des riches bijoux et des belles tapisseries qu'il rapportait des Pays-Bas.

(1) La hulque *le Faucon*, à bord de laquelle les deux reines avaient effectué leur passage en Espagne, en 1556, périt en cette occasion. Voy. Reg. de la Chambre des comptes, *Arch. génér. du royaume*.

CHAPITRE III

Administration de Marguerite de Parme. — Antagonisme des Belges et des Espagnols. — Mécontentement dans les Pays-Bas. — Discussions au conseil d'État. — La réforme en France et en Angleterre. — Une colonie belge à Cantorbéry. — Rapports commerciaux avec l'Angleterre. — Édits contre l'émigration. — Rupture des relations mercantiles entre la Grande Bretagne et les Pays-Bas. — Négociations à ce sujet. — Établissements flamands et wallons à Norwich et à Sandwich. — Loteries commerciales. — Mission du comte d'Egmont en Espagne. — Agitations politiques. — Expédition navale en Portugal. — Effervescence générale en Belgique. — Le Compromis des nobles. — Pillage des églises. — Ses conséquences. — Émigrés flamands à Londres. — Quelques mots sur sir Francis Drake. — Efforts du gouvernement anglais pour attirer les industriels belges. — Commencement de la guerre civile. — Escadre hollando-belge à l'embouchure de l'Escaut. — Arrivée du duc d'Albe. — Règne de la terreur.

Au moment où Marguerite de Parme inaugurerait son administration dans les Pays-Bas, le génie national, stimulé par le commerce et par des relations constantes avec l'étranger, y avait acquis un grand développement. Les arts, les sciences, les lettres y prospéraient au sein de l'abondance et de la liberté. Il semblait impossible que cette riche contrée, regorgeant d'une population industrielle et active, dût présenter un jour le spectacle de la ruine et de la dévastation. Elle avait cessé, il est vrai, de s'appartenir, et formait désormais l'une des provinces d'une vaste monarchie, mais ses vaisseaux parcouraient les mers, ses ateliers se remplissaient d'habiles ouvriers, ses foires étaient des entrepôts européens. Des signes de dissolution commençaient cependant, dès cette époque, à se manifester au sein de cette forte et opulente communauté.

La réunion, sous un même sceptre, de deux contrées aussi différentes par leur nature et leurs traditions que les Pays-Bas et l'Espagne, devait aboutir à une éclatante rupture. Il eût été difficile, en effet, d'imaginer un contraste plus frappant que celui qui existait entre elles. Les Belges, sincèrement attachés à leurs institutions communales, ne se croyaient liés envers leur souverain que par des liens féodaux, constituant un véritable pacte constitutionnel, et entraînant des obligations réciproques. Telle n'était pas l'idée que les Espagnols se formaient alors du principe monarchique, sanctifié à leurs yeux par la religion elle-même. Les uns, préoccupés des moyens d'améliorer leur position industrielle et commerciale, aimaient la paix, et s'assimilaient avec facilité toute idée utile et pratique, quelle que fût son origine ; les autres, endurcis par leurs longues luttes avec les Maures, y avaient puisé le goût des conquêtes, et des sentiments de patriotisme aussi exaltés qu'exclusifs.

Divisés entre eux par leurs habitudes politiques, les sujets de Philippe II ne l'étaient pas moins par leurs convictions religieuses. La plupart des Belges, tout en professant le culte catholique, se prononçaient énergiquement contre les ordonnances sanguinaires décrétées contre les hérétiques, en faveur desquels ils réclamaient une tolérance que les Espagnols étaient décidés à leur refuser. La Belgique, pays d'entrecours et de libre trafic, ne pouvait, en effet, sans se condamner à une décadence inévitable, défendre ses frontières aux marchands anglais et allemands, ou les en écarter par de cruelles persécutions. De graves intérêts commerciaux, à défaut de considérations morales d'un ordre plus élevé, imposaient à nos compatriotes le devoir de les couvrir de leur protection.

Cet antagonisme entre les deux nations, dont les effets se faisaient sentir chaque jour, avait acquis un caractère plus passionné à l'avènement du nouveau souverain, qui ne comprenait ni les mœurs ni le génie des populations flamandes. Quelques excès commis par les troupes espagnoles, vivement commentés en Belgique, mirent les deux partis en présence. Le mécontentement était universel dans les Pays-Bas. La noblesse, que Charles-Quint avait associée à sa gloire, se plai-

gnait d'avoir été écartée des affaires ; le clergé, menacé dans la possession de ses bénéfices, par la création d'un certain nombre d'évêques—que le gouvernement se proposait de doter aux dépens des communautés religieuses — se montrait hostile à une politique qui le privait d'une partie de ses revenus ; la bourgeoisie et le peuple subissaient impatiemment les mesures répressives à l'aide desquelles on prétendait contenir l'esprit public et en modifier les tendances.

Ces sentiments d'opposition trouvèrent bientôt leur écho jusqu'au sein du conseil d'État. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, l'un des habiles négociateurs du traité de paix de 1559 ; Lamoral, comte d'Egmont, le brillant vainqueur de Saint-Quentin et de Gravelines, appuyés par une foule de gentilshommes, y combattaient l'influence de l'évêque d'Arras, Antoine Perrenot de Granvelle, devenu archevêque de Malines et primat de Belgique, lors de la réorganisation des diocèses.

Les mécontents, auxquels vint se joindre plus tard l'amiral de Hornes, se trouvaient en présence d'un redoutable adversaire. Granvelle réunissait en effet à un esprit profond et pénétrant, une rare activité au travail, et l'art de conduire les négociations les plus compliquées. Connaissant parfaitement le caractère soupçonneux, inquiet et dissimulé de Philippe, il dominait ce prince tout en ne paraissant obéir qu'à ses ordres, et lui suggérait les plus importantes résolutions tout en lui en déguisant l'origine. Le maintien d'une armée étrangère devait contribuer puissamment à ramener les provinces à l'unité du catholicisme, mais les soldats espagnols s'y étaient fait exécuter, et le ministre se vit forcé de consentir à leur départ. Il s'en vengea en dépeignant ses opposants comme des factieux, ennemis de l'autorité royale, suspects d'hérésie. Ces reproches, dictés par la haine, étaient injustes. Granvelle, auquel sa nomination au cardinalat donnait droit de préséance sur les représentants des plus nobles maisons belges, avait offensé personnellement plusieurs d'entre eux. Après avoir empêché le mariage du prince d'Orange, avec une princesse de Lorraine, il avait contribué à la disgrâce du comte de Hornes, qu'il avait privé du gouvernement des provinces de Gueldre et du Zutphen, et conservé pour lui-même une abbaye, que le comte

d'Egmont sollicitait pour un de ses parents. Nul de ces seigneurs ne songeait en ce moment à trahir leur souverain, ou même à repousser l'autorité papale ; ils se bornaient à réclamer plus de modération dans les poursuites criminelles dirigées contre les dissidents, et à travailler à la chute du cardinal, qu'ils considéraient comme le représentant d'une politique oppressive, aussi opposée aux traditions nationales qu'aux véritables intérêts du pays.

Tandis que ces débats entretenaient une agitation croissante en Belgique, la réforme triomphait en Angleterre sous le gouvernement de la reine Élisabeth, et provoquait une guerre civile en France. Les deux factions, rangées dans ce dernier royaume sous les étendards des puissantes maisons de Guise et de Condé, sollicitaient l'une et l'autre des secours de l'étranger. Les protestants ou huguenots (1), persécutés sous François I^{er}, Henri II et François II, profitaient de la minorité de Charles IX, placé sous la tutelle de sa mère, Catherine de Médicis, pour réclamer la libre pratique de leur culte, et se faisaient accorder des subsides par la Grande Bretagne ; les catholiques, égarés par le fanatisme religieux, appelaient à leur aide les Italiens et les Espagnols.

Les circonstances étaient pressantes, et Marguerite de Parme reçut bientôt des lettres royales, lui enjoignant d'envoyer 2,000 cavaliers en France, afin d'y seconder la réaction. Cet ordre, communiqué au conseil, y rencontra une résistance énergique. Après de nombreux pourparlers, la duchesse parvint à faire accepter un compromis, et un subside en argent fut accordé au gouvernement.

La levée d'une telle taxe ne pouvait qu'affaiblir une administration déjà impopulaire. Granvelle, aussi absolu dans ses rapports avec Marguerite de Parme qu'il se montrait humble et insinuant envers Philippe, devint bientôt odieux à la princesse. Presque tous les nobles, sauf le duc d'Aerschot et les comtes d'Aremberg et de Berlaymont, refusaient de siéger au conseil

(1) Ils devaient ce nom à leurs relations avec Genève, les républicains suisses étant connus sous le nom de *eidgenossen*, confédérés. Voyez Sismondi *Histoire des Français*, tome XVIII, pag. 117.

avec lui. Le roi, après de longues hésitations, se décida enfin à congédier son ministre, et consentit au départ de celui-ci pour la Franche-Comté, le 13 mars 1564.

Les exécutions sommaires ordonnées par les inquisiteurs épiscopaux, les mesures illégales imposées par les fonctionnaires espagnols, portaient déjà leurs fruits. Beaucoup d'ouvriers belges, effrayés des dangers qui les menaçaient, quittaient le pays. Ils avaient formé, en 1561, une véritable colonie à Cantorbéry. Les réfugiés qui en faisaient partie étant presque tous Wallons et calvinistes, la reine Elisabeth leur accorda la permission de pratiquer leur culte dans la crypte de l'église cathédrale, dont l'usage est encore, de nos jours, réservé à leurs descendants. Ces exilés s'occupaient, pour la plupart, du tissage des soieries, et avaient choisi pour résidence la capitale du comté de Kent, à cause de sa situation aux bords d'une rivière, la Stour, et de sa proximité de la métropole. Leur nombre s'y accrut rapidement, et les historiens locaux nous rapportent qu'ils formaient une population de 900 personnes, en 1634. Leur activité excitait la jalousie de leurs nouveaux compatriotes, qui s'adressèrent au gouvernement britannique, le 26 mars 1586, pour faire défendre aux Wallons de Cantorbéry de s'adonner au commerce des laines(1). Un des ministres élus par ceux-ci, Jean Bulteel, publia, en 1645, une histoire fort intéressante des « trois églises étrangères du comté de Kent (2). »

Si quelques négociants arriérés se plaignaient de la présence

(1) Voyez MS. 51, Bibl. Harl. *Musée Brit.*

(2) Voici, d'après *Ward's Canterbury guide*, les noms de quelques-uns des ministres de la congrégation wallonne :

Antoine Lescaillet	1581	Pierre Trouillart	1686
— Noë	1592	Jacob le Bailly	1690
Samuel le Chevalier	1595	M. Trepsac	1698
Philippe Delme	1619	Jacques Gast de Lavaure	1699
Jean Bulteel	1630	M. Charpentier	1700
Paul Georges	1630	Jacques Cartault	1702
Joseph Poujade	1638	M. Delaroche	1707
Paul Georgier	1648	Paul Forestier	1712
Pierre Lekeux	1654	— De la Rose	1712
Ehe Paul d'Arande	1664	Charles Dubles	1748
Arnaud Boucherie	1670	François Durand	1767
M. Delon	1670	Jean François Mieville	1789

de ces concurrents, la reine Elisabeth comprenait mieux les véritables intérêts de son peuple. Ses agents, fidèles à la politique inaugurée par Édouard III, jetaient les bases de l'immense prospérité réservée à l'industrie anglaise, en offrant un asile à tous ceux qui désiraient implanter dans le pays de nouvelles branches de fabrication. Le travail national était d'ailleurs protégé en Angleterre, d'une manière toute spéciale. Les marchandises importées du dehors étaient frappées de droits considérables (1). On les taxait à leur arrivée, et leur expéditeur devait s'engager, en fournissant caution, à faire l'achat d'une quantité égale de produits indigènes. L'exportation des draps, qui devenait chaque jour plus importante, était entièrement entre les mains des sujets britanniques (2). D'immenses cargaisons d'étoffes de laine, apportées par des navires anglais, étaient débarquées chaque jour à Anvers, où l'on avait cédé aux négociants d'outre Manche l'ancien entrepôt appartenant jadis à la ville de Liège, situé au Marché aux bœufs (3).

La reine Elisabeth avait exprimé le désir, dès son avènement, de maintenir de bonnes relations commerciales avec les Pays-Bas. Elle y faisait acheter des chevaux pour ses écuries, et en recevait de vastes approvisionnements de poudre de guerre, que les habitants de la Grande Bretagne ne possédaient pas encore l'art de manufacturer (4). Ces rapports, bien que toujours fort suivis, devenaient moins sûrs à mesure que les dissensions religieuses s'envenimaient. Quelques protestants zélés, excités à la vengeance par les persécutions dont leurs coreligionnaires étaient l'objet, parcouraient l'Océan et attaquaient les navires portant pavillon espagnol. Philippe II s'en était plaint à la reine dès le 2 juillet 1559, et Marguerite de Parme

(1) Hume, *Hist. of England* Vol. V. pag. 13; Bull. de la Commission royale d'Histoire, tome XII, n° 1, 2^e série.

(2) Tout armateur étranger, désirant exporter des draps, avait à payer, sur chaque pièce d'étoffe, d'une valeur de 6 livres sterl., 16 shel. 6 deniers d'impôts, outre 4 ou 5 shel. pour droits de licence. L'exportateur anglais n'était taxé qu'en raison de 6 shel. 6 deniers. Il pouvait donc offrir sa marchandise à des prix fort inférieurs à ceux de ses concurrents.

(3) Le 10 octobre 1558.

(4) MS. Gabba, c. I, fol. 40 verso Bibl. Coton. Musée Brit.

avait cru devoir réitérer ces réclamations le 21 mars 1560 (1). Les Ostendais, qui venaient d'obtenir du roi l'autorisation d'ouvrir une foire annuelle le jour de la Sainte-Catherine, joignaient leurs représentations à ce sujet à celles des Anversois. Les pêcheurs belges se voyaient souvent dépouillés sur les côtes d'Angleterre et d'Écosse. Leur industrie était des plus florissantes. Il est constaté, par des documents officiels, que la Frise, la Hollande, la Zélande et la Flandre employaient alors plus de 700 bâtiments de pêche. Ces bateaux, faisant trois voyages annuels, rapportaient en moyenne 70 *lasts* de harengs. Le *last* contenait 12 barils, et chaque baril, de 900 à 1,000 harengs, s'estimait à 40 livres de gros, de 3 écus la livre, ce qui donnait un produit net de 1,470,000 écus. La pêche du cabillaud rapportait 500,000 écus, et celle du saumon, 200,000 écus. La valeur annuelle des trois pêches équivalait donc à un capital de 2,170,000 écus.

Les Brugeois avaient eu également quelques démêlés avec les sujets de la reine Élisabeth, à la suite desquels on leur avait enlevé, en 1560, l'étape des laines, qui avait été transférée à Embden. Les pertes du commerce belge à l'étranger n'étaient guère compensées par de grandes améliorations locales. Les Gantois firent des démarches à la cour d'Espagne,

(1) Nous reproduirons sa lettre, assez curieuse par les détails qu'elle renferme : « Les bourgmestres, eschevins et conseil de la ville d'Anvers nous
« ont donné à congnoistre que plusieurs maronniers et bourgeois de la dite
« ville se sont plainet par devers eux des forces et oultraiges que jour-
« nellement ils souffrent des subjetz de Vostre Majesté en son royaume
« d'Angleterre, au lieu appelé rivière de Londres, ne pouvans sortir du dit
« royaume sans être assailliz des dits subjetz de Votre Majesté, qui, abor-
« dans à leur navire, prennent victuailles, artillerie et pouldre à canon et
« tout ce qu'ilz treuvent en icelles, voyres que quant les maronniers de par
« de çà se veallent deffendre, ilz usent de menasses de les tuer et spolier du
« tout, et que si aucuns d'enlx ayans le vent favorable prétendent eschap-
« per, ilz tirent après leur artillerie et flesches, qui les endommaigent gran-
« dement. Aussi que, environ le Noël passé, les dietz subjectz de Votre Ma-
« jesté, anglois, avec certaine nave appelée *la double rose*, sur la rivière de
« Londres, ont constrainet sept navires du pays de çà abaisser leurs voilles,
« prenans hors d'icelles cervoise et argent qui estoient dedens... » Voy. MS. Galba, C. I, fol. 75. On trouvera une autre lettre sur le même sujet, fol. 82, même MS.

en 1562, pour obtenir l'abolition des droits de navigation perçus à l'entrée du Sas. Leurs envoyés, MM. de Wacken et du Boys, y obtinrent gain de cause, malgré les efforts des Anversois, opposés à cette mesure. Les draps flamands continuaient à se vendre à des prix élevés (1), mais nos fabricants avaient à lutter contre de nombreux concurrents. Les Français commençaient à faire des progrès notables en industrie, et envoyaient à Anvers, dès 1560, une assez grande quantité de draps fins, sortant des manufactures de Paris, de Rouen et de Tours. L'établissement des postes en France, dû à Brusquet, bouffon de Henri II, allait bientôt y donner une nouvelle impulsion aux relations mercantiles (2).

La fabrication des couteaux, des épingles, des rubans et des ceintures occupait un grand nombre d'ouvriers en Belgique. Les Anglais, encore tributaires de nos manufacturiers pour ces articles, en prohibèrent brusquement l'importation, dans l'espoir de forcer les producteurs, par la suppression d'un de leurs principaux débouchés, à venir se fixer de l'autre côté de la Manche. Le succès de cette manœuvre, constaté par de nombreuses émigrations, ouvrit les yeux au gouvernement espagnol. Il fit défendre aux habitants des Pays-Bas de se rendre dans les États d'un prince hérétique, à moins d'autorisation spéciale. Les édits dirigés contre ceux qui renonçaient à la foi orthodoxe étaient applicables aux délinquants, qui perdaient tous droits à la succession de leurs parents. Tout bourgeois, en changeant de domicile, devait en faire la déclaration aux magistrats locaux, qui, à leur tour, en instruisaient l'administration supérieure. On lui confisquait ses biens, s'il tentait de les faire,

(1) Voy. Gailliard, *de Ambachten van Brugge*, 1854. In-8°, pag. 48.

(2) « Il n'y avoit pour lors, dit Brantôme, nulles coches de voitures, ny « chevaux de relais comme pour le jourd'huy, ny de louage que peu. » L'auteur dit avoir compté à Brusquet jusqu'à 100 chevaux de poste; aussi ce bouffon se donnait-il complaisamment le titre de : « *Capitaine de cent Chevaux-légers.* » « Il prenoit pour chaque cheval 20 solz, si le voyageur estoit fran- « çois, et 25 solz, s'il estoit espagnol ou estranger. »

Brusquet avoit d'abord été médecin, mais il avoit bientôt renoncé à cette profession, « les hommes qu'il traitoit, dit Brantôme, allant *ad patres*, dru « comme mouches. »

passer d'une ville à l'autre sans permission préalable, et ceux qui l'aidaient à opérer ce transport encouraient les mêmes peines, du chef de complicité (1).

Il ne suffisait pas cependant de mettre des obstacles à l'exportation : il fallait encore prévenir la concurrence étrangère. On fit suspendre l'exportation, vers les ports anglais, des matières premières servant à la fabrication des marchandises, de provenance belge ou hollandaise, dont l'écoulement n'était point permis dans les États de la reine Élisabeth. Il fut prescrit aux négociants de faire leurs envois à l'étranger par des navires flamands, et de ne se servir de la marine marchande britannique qu'en cas de nécessité bien constatée.

On ne s'en tint pas à ces mesures répressives, déjà fort rigoureuses. Le gouvernement ayant été informé que les Anglais, dans le but d'obtenir un prix élevé de leurs étoffes de laine, les avaient gardées en magasin durant une partie de l'été, et se proposaient de les expédier à Anvers en hiver, rompit brusquement toutes relations commerciales avec la Grande Bretagne. Les conseillers de Marguerite de Parme espéraient, par cet acte décisif, provoquer une révolte à Londres, où la peste faisait alors des milliers de victimes, et dont la population ouvrière souffrait considérablement. En effet, fermer en ce moment le marché anversoïis à nos rivaux, c'était condamner leur industrie à mourir de pléthore, faute de débouchés. « On « pendrait un marchand anglais aux portes d'Anvers, disaient « orgueilleusement les bourgeois de cette ville, que son fils « n'abandonnerait point nos foires, dût-il, pour s'y rendre, « passer sur le cadavre de son père (2). »

Les sujets d'Élisabeth, persécutés dans les Pays-Bas, étaient encore plus durement traités en Espagne, où l'inquisition leur ouvrait ses cachots. La reine se hâta d'entrer en négociations avec Marguerite de Parme, lui envoya le docteur Dale, et reçut à son tour le secrétaire La Torre, chargé des propositions des

(1) MS. 17321. Bibl. addit. *Musée Brit.*

(2) Et greve to a common saïenge in the Lowe Contries that the englishe men would come to Antwarp thoughh their fathers were hanged on the gates. Même MS.

ministres flamands. On ne put se mettre d'accord. La compagnie des *Marchands aventuriers*, ne sachant comment écouler les vastes approvisionnements qu'elle avait rassemblés à Londres, se tourna vers l'Allemagne, et fit un contrat avec les comtes d'Emden (1). Ils exposèrent vainement leurs draps en cette ville, où nul ne les suivit, la duchesse de Parme ayant expressément défendu tous rapports avec ce nouveau marché (2).

Les Anversois, dans l'intervalle, faisaient d'actives démarches en faveur du rétablissement de l'entrecours. Ils venaient de consolider leurs relations avec les villes hanséatiques, en accordant une maison de résidence à leurs négociants, des bureaux et des magasins. Cet édifice, et les terrains qui en dépendaient, devaient être exempts de charges et d'impôts. Les Hanséates reçurent encore d'autres privilèges, et eurent désormais leur lieu de réunion, ainsi que leur bureau spécial des poids et mesures.

Le gouvernement britannique avait promulgué un décret de confiscation contre tout navire, flamand ou hollandais, qui relâcherait dans un des ports d'outre-Manche. Il fit une première concession en modifiant ce décret, qu'il déclara ne pas s'appliquer aux bâtiments menacés par la tempête, et que la violence des vents et des marées avait entraînés sur les côtes. Un Belge, Corneille de Vosse, obtenait d'Élisabeth, vers le même temps, le privilège d'exploiter plusieurs mines de fer (3). Un rapprochement s'opéra et, à la suite de quelques conférences entre les agents de la reine et don Diego Gusman de Silva, ambassadeur d'Espagne, une convention provisoire mit fin à ces perturbations commerciales, le 24 décembre 1564.

Les relations mercantiles étaient rétablies, par cette convention, entre les deux contrées. Les habitants des Pays-Bas, en arrivant en Angleterre, devaient y jouir de toutes les franchises et libertés qu'ils y possédaient en 1558, c'est à dire sous le règne de Marie. Toute ordonnance restrictive, imposée depuis

(1) *Cambden, Annales rerum anglicanum*, I, 107.

(2) *Placcaten ende Ordonnantien*, tom. I, pag. 281.

(3) Peu d'Anglais, à cette époque, savaient extraire et préparer le minéral. Pennant's *Tour in Wales*.

lors, se trouvait momentanément suspendue, ainsi que les derniers placards, émanant des autorités espagnoles, relatifs à l'importation des marchandises anglaises. La décision des points en litige était réservée à une commission internationale, convoquée à Bruges trois mois plus tard.

Cette réunion eut lieu en effet, et provoqua une vive agitation parmi les négociants belges. Un mémoire, signé par plusieurs d'entre eux, fut remis aux commissaires du gouvernement espagnol, afin de les engager à accepter les offres de l'Angleterre. D'un autre côté, les pêcheurs de Nieupoort, de Dunkerque et d'Ostende se plaignaient auprès de lord Montagu des luttes qu'ils avaient à soutenir contre les sujets de Sa Majesté britannique, et des mauvaises dispositions des autorités anglaises à leur égard. Après de longues discussions, qui se prolongèrent jusqu'en août 1565, les agents des deux nations se séparèrent sans avoir pu se mettre d'accord.

Dans l'intervalle, le duc de Norfolk faisait des démarches auprès de la reine Élisabeth, au nom des magistrats de Norwich, afin d'obtenir la permission d'installer une colonie flamande et wallonne en cette ville. Sa demande fut favorablement accueillie, et on l'autorisa à choisir, parmi les émigrés installés à Londres et à Sandwich, trente maîtres tisserands, accompagnés chacun de dix personnes (1), et à les amener dans le comté de Norfolk.

Ces trente chefs, dès leur arrivée dans leur nouvelle résidence, s'y virent exposés, de la part des habitants du pays, à une opposition aussi brutale qu'inintelligente. Les bourgeois de Norwich, rassemblés par leurs magistrats communaux, défendirent à ceux-ci d'apposer le sceau de la cité sur tout acte rela-

(1) Voici les noms des chefs d'atelier qui, en vertu de ces lettres patentes, se transportèrent à Norwich : Jean Pauwels, Georges Van Exsham, Jean Garret, Pierre Janson, Jean de Rhode, Jean Michiels, Christian Vrient, Gilbert Vyssehers, Jean Bruyninck, Georges Vrambout, Romain de Becke, François Trian, François Mysedome, Jean Looten, Adrien Van Dort, Pierre Frexin dit Van Brughe, Pascal Clarembaut, Thomas Bateman, Pottelsberghe, Michel de Koninck, François De Decker, Jean Goes, Louis Spillebote, Wilhem Steen, Robert Godart, Noé Le Turck, Hypolite Barbé, Jean Dumisme, Jean Karseye, Pierre Waelsche. Voy. *Hist. of Norfolk*, vol. III, pag. 282 et suiv.

tif à la colonie belge. Il fallut, pour vaincre leur résistance, que le maire, Thomas Sotherton, scellât de son propre scel les règlements applicables à nos tisserands.

L'église de Sainte-Marie de Tombland, dont la ville avait fait l'acquisition, fut transformée en halle aux draps. Les colons furent placés sous la juridiction de deux *aldermen*, munis de pouvoirs spéciaux. Ils s'engagèrent à n'ouvrir leurs rangs à des compatriotes qu'après les avoir présentés au maire et aux *aldermen*, et s'être constitués garants de leur bonne conduite et de leur habileté industrielle. Tous les membres de la congrégation étaient assujettis aux taxes locales, évaluées à un penny par schelling. Ils payaient en outre un droit de douane de deux pences pour chaque pièce de drap sortant de leurs ateliers. Tout commerce leur était interdit, sauf celui des marchandises fabriquées par eux (1).

Leur nombre augmenta bientôt, et s'éleva en quelques années à 3,925 personnes (2).

Nous trouvons, vers le même temps, des teinturiers belges à Lynn. Antoine de Potter était un de leurs syndics, en 1571. Les fabricants de saies et de flanelle habitaient plus particulièrement Sandwich, dont la situation leur convenait à cause de la facilité des communications par eau avec la métropole et le continent. Ils y formèrent une colonie de 406 personnes. Quelques-uns d'entre eux ayant remarqué la fertilité extrême du sol aux environs de la ville, le mirent en culture d'après les procédés flamands, et en augmentèrent considérablement la valeur. Les maraîchers de Sandwich acquirent une grande réputation, et étendirent leurs envois jusqu'à Londres. Parmi les familles établies dans cette partie de l'Angleterre, on cite les Lodewyck, les De Blay, les Gols, les Hornennaghel, les de Busschere.

Retournons en Belgique, où la retraite du cardinal de Granvelle avait eu pour résultat de faire rentrer au conseil les

(1) Voy. au Guildhall de Norwich un registre marqué « Dutch and Walloon strangers, by Nicolas Sotherton, sword bearer. »

(2) 868 flamands, 203 wallons, 1,173 femmes flamandes et wallonnes, et 1,681 enfants au dessous de 14 ans.

chefs du parti populaire, sans calmer toutefois le mécontentement.

L'administration espagnole, dont les embarras financiers s'accroissaient sans cesse, vendait au plus offrant les charges publiques, et cherchait à se créer des ressources en instituant des loteries commerciales, avec participation, pour les gagnants, aux bénéfiques d'expéditions projetées au Pérou, en Égypte, aux Indes, à Constantinople. Les ordonnances relatives aux hérétiques n'avaient point été rappelées, et le roi avait défendu strictement qu'on y fit aucune altération.

Ces circonstances étaient favorables à l'opposition, qui, formulant ses principes, insistait vivement auprès de la régente afin d'obtenir la convocation des états généraux, la suppression du conseil privé, celle du conseil des finances, et le retrait des lois barbares appliquées aux dissidents. Le comte d'Egmont, que d'éclatants services rendus à la monarchie recommandait à la bienveillance de Philippe II, fut envoyé en Espagne pour y développer ces idées. Moins habile diplomate que vaillant soldat, il y prépara sa propre ruine sans y être d'aucune utilité à sa patrie. Tandis qu'il cherchait encore à se faire illusion sur les résultats de sa mission, le roi concluait un traité secret avec la France, ayant pour objet la répression de la réforme, et envoyait l'ordre à la régente de faire promulguer de nouveau les édits si odieux au peuple belge.

Cette fois, des murmures éclatèrent de toutes parts. Le marquis de Berghes, Charles de Mansfelt et le baron de Montigny refusèrent ouvertement de servir d'instruments, dans les provinces dont il avaient l'administration, à l'intolérance religieuse. Les quatre villes principales du Brabant, Bruxelles, Louvain, Anvers et Bois-le-Duc, s'associant à cette protestation, déclarèrent que les règlements concernant l'hérésie étaient illégaux, et contraires à leurs anciens privilèges.

Sur ces entrefaites, la régente faisait partir une flotte de l'embouchure de l'Escaut, après en avoir donné le commandement au vieux comte de Mansfelt. Ce dernier était chargé d'aller chercher à Lisbonne la fiancée du jeune prince de Parme, Marie de Portugal. L'escadre arriva heureusement à Lisbonne, y reçut la princesse et sa suite, reprit la mer, et fut assaillie à

son retour par un ouragan, qui dispersa les navires composant le convoi. Une collision eut lieu entre le vaisseau que montait l'infante et un autre bâtiment, qui coula à fond sous ses yeux. Les naufragés, abandonnés par Mansfelt, durent la vie à l'intervention de la princesse, qui décida l'amiral à venir à leur secours.

Tandis que la cour de Bruxelles célébrait ce royal mariage par des fêtes solennelles, de tumultueuses réunions avaient lieu chaque jour à Anvers, où les réformés comptaient beaucoup d'adhérents. Au commencement de l'année 1566, l'effervescence générale était devenue telle, qu'une crise était en quelque sorte inévitable. Philippe II, tout en ne dévoilant qu'une partie de ses desseins, persévérait dans son désastreux système.

Les événements se pressent dès lors avec rapidité. Au mois de février, Marnix de Sainte-Aldegonde rédige le fameux Compromis des nobles, cette glorieuse ligue des classes supérieures contre l'inquisition d'Espagne. Les confédérés, conduits par Henri de Brederode et Louis de Nassau, présentent à Marguerite de Parme, le 5 avril « leur humble requête pour l'abolition des ordonnances en matière de foi et la suppression des nouveaux évêchés. » Insultés par le comte de Berlaymont, ils relèvent avec orgueil l'injurieuse épithète dont il les gratifie, et le cri de « Vivent les gueux » devient le signe de ralliement du parti patriotique.

L'opposition n'était point sortie, jusqu'en ce moment, des voies légales. Ennemis de l'intolérance religieuse, les gentilshommes belges et hollandais, obéissant aux exhortations du prince d'Orange, du comte d'Egmont, de Louis de Nassau et de Marnix, se déclaraient *en tout fidèles au roi, jusqu'à porter la besace*.

Cette situation ne pouvait être de longue durée. Les luthériens et les calvinistes, désormais plus confiants, particulièrement à Anvers, se rendaient en armes hors de la ville, et assistaient ouvertement au prêche. On chantait les psaumes de Marot en pleine place publique, et l'autorité, sans forces devant de pareilles manifestations, n'osait sévir contre les délinquants. Un édit de la régente, qui enjoignait à tous les étran-

gers de sortir de la cité, avait été jugé inexécutable par ceux-là mêmes qui étaient chargés de le mettre en vigueur.

L'arrivée du prince d'Orange, burggraef héréditaire d'Anvers, calma un moment les esprits. Malheureusement il quitta la ville, vers le milieu du mois d'août, et son départ fut le signal des plus grands désordres. Des bandes de fanatiques se ruèrent sur les églises, brisant les vases sacrés, les autels et les statues à coups de hache, lacérant les missels et les vêtements sacerdotaux. A l'exemple de leurs co-religionnaires français, les calvinistes belges avaient juré la destruction des images et de tous les objets qui, à leurs yeux, étaient des symboles d'idolâtrie.

Ces scènes de dévastation, répétées dans tout le pays, exercèrent une influence considérable sur les destinées politiques de la nation. Les uns, irrités par les périls auxquels ils avaient été exposés jusqu'alors, applaudissaient à ces actes barbares, comme à une conséquence naturelle de la rupture complète qui devait s'établir entre un peuple régénéré et l'Église romaine ; d'autres, au contraire, tout en détestant l'inquisition, tremblaient de voir les calvinistes à la tête des affaires, et préféreraient se rallier au gouvernement royal, que d'assumer la responsabilité de ce qui venait de se passer ; un troisième parti, enfin, après avoir repoussé toute complicité avec les iconoclastes, acceptait cependant les faits accomplis, persistait dans son opposition aux doctrines espagnoles et, prévoyant la vengeance d'un monarque implacable, se préparait à la guerre.

Pressentant ce qui allait se passer, les marchands italiens et espagnols abandonnaient en foule la ville d'Anvers (1), tandis que la régente entamait la lutte en lançant des ordonnances sanguinaires contre les auteurs des troubles, les « déclairans sacrilèges, larrons publics, ennemis de Dieu, du roi et du monde. » « Il était permis à tous de les tuer non seulement impunément, mais aussi avec honneur, comme l'on fait d'un ennemi commun de la patrie (2). »

(1) P. Bor, *Nederlandsche oorlogen*, 2^e liv. fol. 62.

(2) Voy. les édits du 3 juillet et du 23 août 1566.

Le dépeuplement de nos grandes villes augmentait chaque jour. Près de mille Flamands et Wallons débarquèrent à Londres, en 1567, formant un total de 647 bourgeois, 132 femmes et enfants, 182 serviteurs (1). Parmi les Belges établis à cette époque sur les bords de la Tamise, se trouvait un Anversois, nommé Jean Drake, qui habitait Algate Ward depuis 1560, Ne serait-il pas le père du célèbre amiral Drake, qui fit plus tard, comme chef de l'escadre anglaise, tant de mal aux Espagnols ? Il est constant que celui-ci fit ses premiers voyages, comme marin, dans les Pays-Bas (2), et que les auteurs anglais ne s'entendent pas entre eux sur son origine. D'après les uns, il serait fils d'un ministre protestant, réfugié dans le comté de Kent pour échapper aux persécutions de Henri VIII ; d'autres, au contraire, prétendent qu'il descendait d'un simple matelot. La similitude de nom, l'obscurité qui entoure sa naissance, et cette circonstance importante qu'on l'envoya faire son apprentissage d'homme de mer sur nos côtes, ne donnerait-elle pas quelque vraisemblance à notre supposition ? Les Drake étaient très anciennement connus à Anvers, où ils avaient été plusieurs fois chargés de fonctions importantes.

Les ministres de la reine Élisabeth continuaient à offrir l'hospitalité aux étrangers, contrairement aux vœux des Anglais eux-mêmes qui, moins avancés que leur gouvernement, combattaient l'introduction de manufactures nouvelles, en prétendant qu'il en résulterait une diminution des revenus de la douane (3). La régente ayant défendu de fabriquer de la poudre à canon dans les Pays-Bas, un agent diplomatique anglais se hâta d'écrire à sir Th. Gresham, l'engageant à attirer en Angleterre les ouvriers s'occupant de cette industrie (4).

Nos relations commerciales se trouvaient, en 1567, dans un état de stagnation déplorable. Elles n'avaient quelque activité que dans le comté de Namur, où l'on commençait à s'occuper,

(1) MS. 99, fol. 59. Bibl. Lansdown. *Musée Brit.*

(2) Voy. Johnson, vie de sir Fr. Drake, *Chalmers biographical dictionary.*

(3) Stow, *Survey of London*, tom. II.

(4) Voy. registres des Chartes de Lille, Archives générales du royaume, 1.° 28, 29, 30, 33.

avec beaucoup d'ardeur de l'extraction des métaux (1). Les bruits les plus sinistres circulaient dans nos provinces. On annonçait que des vaisseaux de guerre français se disposaient à prêter leur appui aux escadres espagnoles, et que la vengeance royale serait terrible. Quelques mécontents, exaspérés, se décidèrent enfin à déployer sans tarder l'étendard de la révolte, et, remontant l'Escaut sous la conduite de Marnix de Tholouse, tentèrent un débarquement dans l'île de Waleheren. Déjà la guerre civile avait commencé dans le Hainaut, où les habitants de Valenciennes défendaient héroïquement leurs vieilles libertés.

Catholiques et protestants, debout et en armes, se trouvaient face à face à Anvers, prêts à en venir aux mains. Le prince d'Orange accourut aussitôt et, interposant son autorité, parvint à empêcher un combat fratricide. Un accord provisoire fut conclu entre les deux factions. Il fut convenu que tout citoyen demeurerait libre dans sa croyance, sans être inquiété, pourvu qu'il s'engageât à respecter la joyeuse entrée et les privilèges municipaux.

Cet arrangement était basé sur un principe éminemment chrétien, celui d'une tolérance réciproque, mais il ne fut pas approuvé par Marguerite de Parme, qui y refusa sa sanction. La stupeur causée dans toute la contrée par les violences des iconoclastes, en enrayant pour quelque temps les tendances révolutionnaires, relevait les espérances du parti espagnol. Marnix de Tholouse périt à Austruwel, battu par Philippe de Lamoy, et Valenciennes ouvrit ses portes aux soldats de Noircarmes. Beaucoup de nobles, parmi lesquels on remarquait surtout d'Egmont et de Hornes, refusaient de tirer l'épée contre leur souverain,

Il fut bientôt question d'installer à Anvers une garnison étrangère, et cette rumeur, d'ailleurs trop fondée, provoqua de nouvelles expatriations. De riches négociants, fermant leurs comptoirs, se retirèrent à Bruges et à Malines. Le prince d'Orange lui-même, plus clairvoyant que ses anciens collègues du conseil privé, prit la route de l'exil,

(1) *State paper office*, Papiers de Flandre. Voy. lettre du 27 juillet 1567.

entraînant sur ses pas un grand nombre de ses adhérents.

Marguerite, pressée par les ordres du roi, ne s'en tint pas à de vaines menaces. Quelques jours après le départ de Guillaume de Nassau, le comte de Mansfelt faisait son entrée à Anvers à la tête de huit compagnies wallonnes, et y proclamait l'exercice obligatoire du culte catholique. Les temples protestants furent rasés, les prêches interdits, et un serment de fidélité à la couronne exigé de tous les habitants. Dans l'intervalle, les Espagnols répétaient partout que Philippe II se disposait à se rendre en personne dans les Pays-Bas, afin d'y rétablir la paix, troublée par les sectaires. Ce voyage n'était nullement décidé, mais il servait les desseins du monarque, qui, tout en organisant une armée destinée à châtier ses sujets rebelles, voulait les laisser dans l'expectative, en leur faisant espérer un changement de régime. Il poussa même la dissimulation jusqu'à faire équiper, à l'embouchure de l'Escaut, différents navires destinés à faire partie de son escorte (1).

Les Pays-Bas, ruinés par tant de commotions, allaient recevoir, non une visite royale, mais celle d'un farouche homme de guerre, commandant à dix mille vétérans, pour lesquels tout étranger était suspect d'hérésie, et qui fondaient leur meilleure chance de fortune sur le pillage des villes industrieuses de la vieille Flandre. Le duc d'Albe, leur chef, l'un des plus habiles généraux que l'Espagne possédât à cette époque, les surpassait encore en avarice et en cruauté.

Sa réputation l'avait précédé dans nos provinces, où il arriva avec ses troupes dans le courant du mois d'août. Marguerite de

(1) L'escadre hollando-belge, placée sous le commandement du sieur de Wacken, comptait 800 hommes d'équipage. Elle se composait du *Lion d'or*, portant le pavillon amiral; du *Jonas*, à bord duquel se trouvait le vice-amiral Nicolas Dasnes; de la *Pucelle d'Anvers*, capitaine Dierick Van Waelscapele; du *Saint-Georges*, confié à François de Steelandt; du *David*, commandé par Jean de Vichte; de la *Barque latine*, ayant pour chef Robert Vaes; du *Sampson*, capitaine Jean Gillot; du *Cygne*, capitaine Michel Jacobs, et de l'*Émerillon volant*, capitaine Louis de Steelandt. Les frais de son équipement s'élevèrent à 43,513 livres. Voy. Archives générales du royaume, Chambre des comptes, n° 26,119, compte de Jacques Cloeman.

Parme, qui s'était vivement opposée à sa venue, comprit, en présence des pouvoirs illimités accordés au capitaine général, qu'elle n'avait plus qu'à se retirer. Elle attendait encore ses lettres de rappel, que déjà le duc d'Albe exécutait l'ordre royal, en faisant arrêter les comtes d'Egmont et de Hornes, dont la popularité était le plus grand crime, et auxquels Philippe II n'avait point pardonné leurs relations avec le parti populaire. Cet événement, qui inaugurerait l'établissement d'un despotisme inconnu jusqu'alors dans nos provinces, y excita une sensation profonde.

La création du Conseil des troubles — dont la puissance s'étendait sur la fortune et sur la vie de tous les citoyens — et la publication des ordonnances qui remettaient en vigueur les placards impériaux, portèrent la terreur à l'extrême. Des milliers d'individus passaient la frontière et fuyaient vers l'étranger. L'industrie chômait, la Bourse d'Anvers était désertée, et les navires de commerce, évitant l'embouchure de l'Escaut, tournaient leurs voiles blanches vers l'Angleterre, où les lois internationales étaient encore respectées, les droits privés garantis, les libertés publiques sauvegardées.

Le duc d'Albe visita les bords de l'Escaut le 24 octobre, escorté de trois cents lanciers à cheval et de mille fantassins. Il était venu à Anvers pour y choisir l'emplacement d'une citadelle, qu'il se proposait d'y bâtir, afin d'assurer un asile à ses soldats, dans le cas où les habitants de la grande cité commerciale, poussés à bout par les persécutions et les supplices, se lèveraient en masse contre sa tyrannie.

Les Anversois ne se trompèrent pas sur le caractère de cette mesure. Disposés aux plus grands sacrifices pour soustraire leur belle ville aux calamités d'une invasion étrangère, ils avaient été les premiers à l'entourer de remparts fortifiés et de solides bastions. Les plans du duc d'Albe excluaient toute idée de patriotisme, et furent accueillis par quelques courageuses protestations. Déjà les magistrats municipaux s'en étaient plaints à Marguerite de Parme :

« Nous ne pouvons délaissier, lui écrivaient-ils, en l'acquyt
« de notre serment, de supplier Vostre Alteze de ne prendre
« de mauvaise part que, en ceste cause de si grande impor-
« tance et perplexité, dont aussy dépend nostre honneur et

« vaillant, et la conservation ou l'entière ruine et désolation
 « de la ville, ainsi que de tout le pays de Sa Majesté, nous re-
 « monstrions ce que nous entendons des marchans, bourgeois
 « et inhabitants, convenir pour le bien d'icelle. L'érection de la
 « citadelle causeroit la retraite de plusieurs marchans, bons et
 « riches, qui touttefois ès derniers troubles, se sont avecq
 « nous tenuz en dévotion de Sa Majesté. *Elle serviroit, comme*
 « *ils disent, pour la diffidence que on auroit d'eulx, ou pour intro-*
 « *duire nouvelletez dedans la ville, par estrangiers, et une espèce*
 « *de servitude laquelle causeroyt la retraite de tous ceulx que la*
 « *liberté a attiré (1)... »*

Ces derniers mots résumaient, en effet, la pensée publique. Prêts à défendre leur cité contre les ennemis du dehors, les Anversois refusaient de concourir à l'érection d'une forteresse destinée à abriter leurs oppresseurs.

Vaine résistance ! La force des communes était brisée, et le général espagnol ne tint aucun compte de leurs remontrances. Le règne de la terreur avait commencé, et l'excès de la répression pouvait seul retremper l'énergie nationale. La fibre populaire, après avoir rendu quelques vibrations profondes à la mort tragique des comtes d'Egmont et de Hornes, semblait s'être paralysée. Tout cédait devant le farouche gouverneur, et la victoire s'attachait à ses étendards. Le comte Louis de Nassau, mis en déroute par les troupes espagnoles, n'avait pu se maintenir dans les Pays-Bas, et l'armée réunie en Allemagne par le prince d'Orange — désormais le défenseur ardent des chartes violées — battait en retraite.

D'Albe se crut vainqueur et, pour consacrer son triomphe, se fit ériger, avec un orgueil tout castillan, une statue colossale à Anvers. Déjà cependant un nuage sombre se montrait à l'horizon, signe précurseur de l'orage qui allait bientôt éclater. La cause du peuple allait avoir ses soldats et ses martyrs.

(1) MS. Galba, c. III, fol. 3. *Musée Brit.*

CHAPITRE IV

Origine des Gueux de mer. — Circonstances favorables à leurs progrès. — Nos relations commerciales sous le duc d'Albe. — Commissions maritimes données par le prince d'Orange. — Premiers armements. — Luites navales. — Nouvelles ordonnances à ce sujet. — Expéditions des Gueux. — Mesures de défense prises par le gouvernement. — Combats sur les côtes des Pays-Bas. — Dolhain et ses lieutenants. — Lettre du capitaine général aux magistrats d'Anvers et de Gand. — Rencontre entre l'amiral Dolhain et le comte de Bousso. — Destitution de l'amiral des Gueux. — Guislain de Fiennes, sieur de Lumbres. — Flotte hollando-belge envoyée en Espagne. — Autres exploits des confédérés. — La tempête de 1570.

L'antique liberté flamande, menacée de la corde, du bûcher et de la roue, bâillonnée dans les grandes villes, traquée dans les campagnes, poursuivie partout l'épée au poing, ne voulait point mourir. Quelques hommes énergiques, clouant sa bannière au sommet d'un mât de navire, la promenaient sur l'océan, et y combattaient encore les Espagnols. Fiers de leur indépendance reconquise, ils bravaient les bandes sanguinaires du duc d'Albe, répétant à tout opprimé ce vieux dicton de leurs ancêtres : *Uw weg es in de zee, en uw pad in groote wateren* (1)!

Deux causes contribuèrent à augmenter leurs forces : la publication de certaines ordonnances fiscales, et la rupture violente de nos relations avec l'Angleterre.

Reprenons, à leur origine, l'histoire de ces graves événements. Le duc d'Albe, dès son arrivée dans nos provinces,

(1) *In mari via tua et semitæ tuæ in aquis multis.*

s'était trouvé en présence de pénibles embarras financiers. Arrêté dans ses opérations militaires par le manque d'argent, fatigué des clameurs de ses troupes à ce sujet, il ne vit qu'un moyen de les faire cesser, celui de mettre le pays à rançon. Décidé à créer de nouvelles charges, il voulut qu'elles retombassent particulièrement sur le commerce et sur l'industrie. Les détenteurs des biens territoriaux, toujours menacés de la confiscation, étaient en son pouvoir, tandis que les marchands, avec leur fortune mobile et insaisissable, échappaient à toute autorité. Ils formaient l'élément de ce tiers état, qui avait fourni un point d'appui à la rébellion, et dont l'influence agitait si vivement les classes populaires. La bourgeoisie n'avait-elle pas protesté, à Bruxelles, à Louvain, et dans la plupart des grandes villes de Brabant, contre les formes illégales et vexatoires de l'administration espagnole ?

D'Albe, dans son impatience d'augmenter ses ressources, manifesta donc l'intention de prélever le dixième denier de toute somme provenant de la vente de marchandises ou d'objets mobiliers. Indépendamment de cette contribution, il prétendait recevoir le centième denier de toutes les propriétés privées, mobilières ou immobilières, à titre de subside.

Ces exigences, d'après lui, n'avaient d'autre but que de faire droit à de justes réclamations, et de donner aux impôts une base plus équitable. En effet, leur répartition s'était faite, jusqu'à cette époque, d'une manière assez arbitraire. La Flandre payait un tiers du capital entier perçu dans tout le pays, le Brabant en soldait un quart, la Hollande un douzième, l'Artois et le Hainaut une fraction encore plus minime. Ces inégalités allaient cesser grâce à la nouvelle taxation et, avec elles, les discussions auxquelles elles avaient donné naissance.

La nation se montra peu favorable à une telle réforme. On rappela au duc d'Albe que l'idée d'une imposition générale d'un centième avait déjà été repoussée en 1556, et on lui déclara sans détour que l'établissement d'un droit de dixième ou de vingtième sur les marchandises était destructif de tout commerce. Ces observations n'ébranlèrent point le capitaine général qui, insistant, cita l'exemple de sa ville d'Albe pour calmer les

inquiétudes des conseillers belges. Il parvint à leur faire voter l'aide extraordinaire du centième, mais sans pouvoir vaincre leur répugnance à sanctionner ses édits au sujet des droits de vente et de mutation.

Ces innovations, imposées par la force, eussent suffi pour entretenir l'esprit de révolte, mais le duc prit bientôt d'autres mesures, plus désastreuses encore pour nos intérêts commerciaux et industriels.

Obéissant aux instructions de Philippe II, il s'était d'abord montré plein de ménagement envers le gouvernement britannique, et avait notifié son installation à la reine Élisabeth, en l'assurant de son vif désir de rester en bons rapports avec elle. Ces protestations n'étaient rien moins que sincères, car, vers le même temps, l'ambassadeur espagnol, don Guerau d'Espès, remplissait la ville de Londres de ses intrigues (1). Une circonstance imprévue modifia tout à coup la politique du capitaine général à l'égard des Anglais, et changea l'inimitié déguisée qu'il leur portait en hostilité ouverte.

Un grand navire biscain, accompagné de deux barques plus légères (2), se vit obligé de relâcher dans l'un des ports de la Grande Bretagne, afin d'échapper à la poursuite de quelques corsaires. La reine Élisabeth, apprenant qu'il avait à bord une somme de 400,000 ducats, destinée au paiement des frais de guerre dans les Pays Bas, le fit mettre sous séquestre, prétendant que ce capital appartenait à des marchands génois. L'ambassadeur d'Espagne, don Guerau d'Espès, intervint aussitôt, protesta au nom de son souverain, et informa le duc d'Albe des intentions de la reine.

D'Albe n'hésita point sur le parti qu'il avait à prendre. Sans se préoccuper du tort irréparable qu'il allait causer au commerce des Pays Bas, il suspendit toute relation avec les Anglais, qu'on avait admis de nouveau dans nos havres, les

(1) Voy. de curieux détails à cet égard dans le MS. XII, fol. 133, Bibl. Lansdown *British museum*.

(2) D'après Van Metteren, le convoi se composait d'un grand bâtiment et de quatre barques. Le chiffre que nous avons adopté est celui qui est indiqué par le duc d'Albe lui-même, dans une lettre adressée à la reine Elisabeth, le 1^{er} décembre 1568. Voy. MS. Galba, chap. III, vol. 237, *British museum*.

décreta d'arrestation en Belgique et en Hollande, et plaça leur comptoir d'Anvers sous la garde d'une compagnie de soldats. Non content de ces mesures de rigueur, il fit enregistrer leurs marchandises et leurs navires, se préparant à les mettre en vente au profit du domaine.

Un grand nombre de bâtiments belges et hollandais, richement chargés, se trouvaient en ce moment dans les ports britanniques. La reine Élisabeth s'en empara aussitôt, tout en envoyant cependant des agents au capitaine général, afin de réclamer contre la violation des traités (1). Elle écrivit en même temps au roi d'Espagne, pour se plaindre des « insinuations calomnieuses dont elle était l'objet de la part de don Guerau d'Espès » et du duc d'Albe (2). »

Dans l'intervalle, le duc était assailli de sollicitations de la part des négociants nationaux. Les saisies faites en Angleterre représentaient une valeur beaucoup plus considérable que celle qu'on espérait retirer des produits anglais séquestrés dans les possessions espagnoles, et l'opération se terminait par un déficit considérable. Le conseiller Christophe d'Assonleville fut dépêché en Angleterre, avec la mission de jeter les bases d'une réconciliation, mais la reine refusa de l'entendre. Chappin Vitelli, qui lui succéda, ne fut pas plus heureux, et les industriels anglais rouvrirent à Hambourg les marchés qu'on leur fermait dans les Pays-Pays.

Toutes les sources de la prospérité publique se trouvaient taries, pour ainsi dire, à la fois, dans nos malheureuses provinces. D'une part, les marchands étrangers n'osaient plus fréquenter nos grandes villes, d'où les chassaient l'inquisiteur, le bourreau, et les exactions monstrueuses des agents du fisc; d'autre part, les sujets soumis ne pouvaient entretenir aucun rapport avec les rebelles. Des vaisseaux ennemis parcouraient les mers, et insultaient chaque jour le pavillon espagnol. Nulle protection à attendre du gouvernement, qui méprisait les transactions mer-

(1) Parmi les navires belges arrêtés à Londres à cette occasion se trouvait une hulque, nommée de *witte hand*, chargée pour Anvers et venant de Barbarie. Voy. MS. Galba, chap. III, p. 233. *Brit. museum.*

(2) *State paper office*, papiers de Flandre, lettre du 18 janvier 1569.

cantiles, et les faisait dépendre entièrement du caprice d'un chef militaire. Un fait, entre mille, suffira pour faire juger de l'aptitude de ce dernier à résoudre les questions, toujours si compliquées, de finance et d'industrie.

Des contrats d'assurances sur la vie étaient connus, à Anvers, dès le xvi^e siècle. Quelques spéculateurs écrivirent au duc d'Albe en 1568, et « lui remontrèrent en toute humilité
« qu'ils avoient certain procès pendant indécié au conseil de
« Brabant, comme impétrants en matière des assurances faictes
« sur la vie des hommes contre Valerius Van Daele, etc. » Ils lui demandaient son appui, et lui envoyaient les statuts de la Compagnie, qui n'avaient pas, paraît-il, été revêtus de la sanction des autorités (1). Le duc, en transmettant cette requête aux magistrats, l'accompagna de la note suivante :
« Et pour ce que nous trouvons les actes y mentionnez sur
« les assurances des vies des personnes fort estranges, énor-
« mes, dangereulx, et plains de périls, nous trouvons aussi
« convenable que l'affaire soit fort bien enfoncé et entendu. »

Il était réservé à l'un des plus grands adversaires de la politique espagnole, au célèbre Jean de Witt, de reprendre plus tard cette idée féconde, que le capitaine général jugeait si dangereuse, et de donner une base scientifique au calcul des annuités.

En poussant tant de gens actifs et industriels au désespoir, d'Albe ne leur laissait qu'une alternative, celle de se joindre aux insurgés, et d'achever la ruine du commerce qu'ils avaient jadis contribués à développer. Il venait de leur donner — en se déclarant ouvertement contre l'Angleterre — des alliés, d'immenses ressources maritimes, et de nouveaux moyens de le combattre.

Ses adversaires étaient trop habiles pour ne pas profiter de ces circonstances. Le prince d'Orange, agissant d'après les avis de Coligny, se décida bientôt à délivrer des commissions « pour
« aller sur mer et équiper des navires. » Les premiers qui reçurent ces brevets furent Adrien de Berghe, sieur de Dolhain ;

(1) Les pétitionnaires étaient Jeronimo Auriel et Lope del Campo. Voy. Gachard, *Analectes historiques*.

Louis de Berghe, son frère; le baron de Montfalcon, Lancelot de Bréderode; Albert d'Egmont; Berthold Entès de Mentheda; Adrien Menningh; Hembyze, de Gand; Ruychaver; Dierick de Brème, et Jean Broeck, d'Amsterdam. Déjà l'invasion du pays de Groningue, par Louis de Nassau, avait été puissamment secondée par les Gueux de mer. Thiery Sonoy, né à Clèves, mais établi en Hollande, et Henri Laers, d'Amsterdam, s'étaient signalés durant un combat contre François Van Bosschuysen, vice-amiral du duc d'Albe. Il fut convenu que les corsaires, munis désormais de lettres de marque, partageraient le produit de leurs prises avec le prince d'Orange. Le Louvaniste Jean Baes, représentait ce dernier auprès des communautés protestantes.

Les Gueux de mer fréquentaient particulièrement les côtes de la Hollande, de la Zélande, et les embouchures de l'Ems et de l'Elbe. Ils se réfugiaient, en cas de nécessité, soit à la Rochelle — où les attendait un accueil sympathique — soit à Douvres, à Londres ou à Emden. Quelques-uns d'entre eux, évitant les ports trop fréquentés, débarquaient dans l'île de Wight (1).

Le littoral des Pays-Bas, entrecoupé de golfes profonds, entouré de bancs de sable et d'îlots, lavé par les vagues, battu par la tempête, devint le théâtre des sanglantes représailles des rebelles. Un Belge, le sieur de Dolhain, était leur amiral. Le vaisseau qu'il montait possédait environ 200 pièces d'artillerie, mais ne comptait que 150 soldats, mal équipés, mal armés, incapables de se plier à la discipline. Il avait pour lieutenant Lancelot de Bréderode, nommé aux fonctions de vice-amiral (2). Ces deux chefs, abritant leurs frêles embarcations derrière les récifs, dans les anses profondes, épiaient au passage les bâtiments isolés, et se jetaient sur eux à l'improviste. Parfois ils descendaient sur le rivage, marchaient rapidement vers quelque église, pillaient les trésors accumulés en cet endroit par

(1) Voy. un mémoire de l'ambassadeur d'Espagne, adressé au gouvernement anglais, en février 1569, par lequel il réclame le châtement des « pirates flamands » abordant sur ce point. *State paper office*, papiers de Flandres, à Londres.

(2) Voy. l'excellent travail de M. Altmeyer sur les *Gueux de mer et la prise de la Brille*, publié dans la *Revue trimestrielle*, en 1862 et en 1863.

la piété des fidèles, chassaient devant eux les prêtres, les moines et les religieuses, et les mettaient à rançon. Devenus farouches et cruels à force d'oppression, ils se souillaient souvent par d'horribles excès.

Le duc d'Albe, comprenant la faute qu'il avait commise en négligeant de fortifier les places de mer, sortit enfin de son inaction. Il fit armer une flotte à Dokkum, mais le mal avait déjà pris de vastes proportions, et l'escadre espagnole ne put mettre fin aux exploits de ces hardis corsaires.

L'approche de la mauvaise saison contraignit les deux partis à chercher des quartiers d'hiver; ces délais étaient favorables aux rebelles, et leur permettaient de compléter leur organisation.

Dès le retour du printemps, le capitaine général se mit en mesure de recommencer la lutte. Il défendit à tout armateur, à tout patron de navire, de mettre à la voile pour aller au delà des côtes, sans avoir un nombreux équipage, de l'artillerie et des munitions. Le pavillon des Gueux avait reparu sur nos rives, et ils avaient incendié le château de Jean de Mepsche, lieutenant du roi à Groningue. Fondant ensuite sur la Frise, ils s'étaient emparés de l'abbaye de Weerd, puis débarquant à Terschelling, y avaient mis à sac le château du comte d'Arenberg. Toutes leurs expéditions n'avaient point eu une issue aussi favorable. L'un d'eux, Jean Broeck, fut surpris par les Hambourgeois, et décapité. Il avait agi contrairement aux instructions du prince, qui défendait à ses partisans de nuire aux habitants de l'Empire, aux Anglais, aux Danois, aux Suédois et aux Français. Sa mort fut cruellement vengée par ses compagnons d'armes.

Beaucoup de Flamands se distinguèrent, à cette époque, parmi les confédérés. Aux noms que nous avons déjà cités, nous pouvons encore ajouter ceux de Jacques de Flandre, ami d'Hembyze; de Pierre Cricck, d'Ypres; de Cortewyl et du capitaine Schoonewal.

Dolhain, qui était allé se ravitailler en Angleterre, mit à la voile pour la Hollande au commencement du mois de septembre. Il avait déjà capturé quelques navires, lorsqu'il se vit assailli par une violente tempête, qui dura deux jours et trois nuits. Le 16, il entra dans la Vlie, où il rencontra une flottille composée d'une soixantaine de bâtiments de commerce, qu'il

mit à rançon. Vers le cinquième jour de son arrivée, un autre convoi, d'environ quarante voiles, subit le même sort (1).

Vers la fin du mois, Dollhain commandait toute une escadre, comprenant neuf grands navires et vingt barques. Il espéra un moment s'emparer de Delfzyl, mais le baron de Billy y mit obstacle. Les Gueux se bornèrent à surprendre quelques villages isolés, et à en saccager les églises. Ils prirent leurs quartiers d'hiver dans le Nesserland, entre Emden et Reide, y semant l'or à pleines mains. L'entrée d'Emden leur était défendue, car on y craignait les représailles du duc d'Albe. Les derniers exploits des confédérés avaient eu du retentissement, et les bourgeois d'Amsterdam se décidèrent à armer un vaisseau et quelques barques pour la protection du commerce national. Trois pirates furent pris et exécutés par eux, et ils prièrent les états de Hollande de faire poursuivre énergiquement les écumeurs de mer. Cette démarche ne fut pas inutile, car le baron de Billy reçut bientôt après, de la part du gouverneur général, l'ordre de prendre toutes les mesures nécessaires à la défense de la Frise. Il fit faire bonne garde sur les côtes, et ses troupes occupèrent les îles voisines.

Les hostilités maritimes continuaient, entremêlées des plus sanglants épisodes. Un des vaisseaux de Billy, qu'un coup de vent avait séparé du reste de l'escadre royale, en vint aux prises avec deux navires ennemis. Le premier de ceux-ci, craignant de courir les chances du combat, chercha à gagner le large, mais l'autre accepta bravement la lutte. Son commandant, l'intrépide capitaine Spierinck, fit faire feu sur les Espagnols et leur tua beaucoup de monde. On s'attaqua enfin à l'abordage, malgré les officiers royaux, qui parlaient de battre en retraite. Spierinck, accablé par le nombre, ne voulut pas tomber vivant entre les mains des vainqueurs. Il fit jeter à la mer quelques sacs d'argent, qu'il avait à bord, et ordonna à un soldat de lui plonger son épée dans le cœur. Ses camarades, l'ayant vu tomber, se précipitèrent dans les flots, mais on les en retira pour les faire périr sous la hache. Billy, désirant se faire un trophée de ces têtes livides, les fit saler, et força quelques prisonniers à les

(1) Bor, liv. V.

porter devant lui au moment de sa rentrée triomphale à Groningue.

Jean Rol, bourgmestre de Hoorn, devenu chef d'une partie de la flotte de Philippe II, poursuivit à son tour les rebelles, et leur prit deux vaisseaux. Le duc d'Albe l'en récompensa en lui envoyant le brevet de vice-amiral. Les corsaires, sans se laisser abattre par ces pertes, n'en devenaient que plus hardis et plus entreprenants. Ils savaient que le capitaine général ne disposait point de forces maritimes assez considérables pour les réduire, et qu'il n'avait point de secours à espérer de son souverain, dont toutes les ressources étaient dirigées en ce moment contre les Maures et les Turcs.

Les mesures prises par Boussu et par Billy obligèrent cependant les Gueux de mer à se rapprocher des côtes de la Grande Bretagne. Ils manquaient entièrement de direction, et leur chef n'avait ni les talents ni l'autorité nécessaires pour les courber sous le joug de la discipline. Dolhain était entièrement sous l'influence de deux de ses lieutenants, Robert de Bailleul et Landas, l'un Wallon, l'autre Flamand. Il n'avait avec lui que cinq navires et deux barques, commandés par le Wallon Pieuqueu, le Gantois Utenhove, le Flamand Hans Lodewyk, et par un officier italien. La flottille confédérée n'était défendue que par un petit nombre de combattants, mais était munie d'une excellente artillerie. L'amiral disposait encore de trois autres vaisseaux et d'un yacht, avec lesquels il guettait les bâtiments venant de Dantzick. Les partisans de la réforme, réfugiés en Angleterre, lui fournissaient de grands secours. La femme de l'infortuné Gabriel de Montgomery — le meurtrier involontaire du roi Henri II — avait fait équiper pour les Gueux un magnifique navire, connu sous le nom de *la Comtesse*. Toutes ces circonstances, connues du duc d'Albe, l'alarmaient de plus en plus, et il écrivit, le 18 mars 1570, aux magistrats d'Anvers et de Gand, leur recommandant de ne rien négliger pour s'assurer des moyens de défense, en cas de surprise; d'interroger tout étranger dont le langage ou l'accoutrement semblerait suspect; de lui demander d'où il venait, où il allait; de s'informer de sa profession et de la nature des affaires qui l'amenaient dans les Pays-Bas, et de dénoncer aux officiers de justice quiconque ne

répondrait point à ces questions d'une manière satisfaisante. Il leur enjoignit en outre d'équiper de petits bateaux à voiles ; de placer sur chacun d'eux six à huit hommes armés d'arquebuses, et de leur faire parcourir les rivières « pour obvier aux vols, pillages et détours dont les Gueux ne cessaient de se rendre coupables (1).

Sur ces entrefaites, Dolhain était arrivé avec dix-sept navires à l'embouchure de l'Ems, d'où il infestait tout le littoral de la Hollande. Le duc ordonna au comte de Boussu de se rendre à Amsterdam, et d'y armer une douzaine de vaisseaux, qui, unis à une flottille de huit à dix voiles, rassemblée par Billy, iraient offrir le combat à l'amiral Dolhain. Le mauvais temps empêcha Boussu de se rapprocher de ce dernier, qui gagna la haute mer, mais non sans avoir perdu une douzaine de vaisseaux. Trois des plus grands furent capturés par les Espagnols, chargés d'artillerie et de munitions ; les autres furent brûlés (2).

Malgré ces revers, les rebelles ne cessaient de harceler les troupes royales. Après avoir battu en tous sens le plat pays de Frise, ils conçurent le projet de se rendre maîtres d'Enkhuizen, et firent une nouvelle expédition dans la Vlie, où l'un d'eux, le vaillant capitaine Van Troyen, tomba entre les mains de l'ennemi.

De nombreuses réclamations arrivaient cependant au prince d'Orange, au sujet de l'insubordination et de la conduite désordonnée des corsaires, qui ne respectaient point toujours la neutralité du pavillon. Fallait-il sévir contre eux, au moment où l'appui de l'Allemagne échappait à la cause nationale, ou s'exposer, en les ménageant, à une accusation de complicité ? La position du prince était fort difficile, et il ne vit d'autre moyen d'en sortir que de destituer son amiral, et de le remplacer par un homme plus énergique et plus capable. Baes, l'agent confidentiel de Guillaume le Taciturne, fut donc député vers Dolhain, et le pria de rendre ses comptes. L'amiral, qui était alors à Emden, promit toute satisfaction à cet égard, aussitôt

(1) Altmeyer, *les Gueux de mer et la prise de la Brille*. (Revue trimestrielle, 9^e année, tome IV, pag. 36.)

(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, tome II, pag. 124.

après son retour d'un voyage qu'il se proposait de faire à Cologne. Il vint effectivement, quelque temps après, trouver le prince à Dillenbourg, non pour opérer aucun remboursement, mais pour réclamer une somme de 5,000 écus, qu'il prétendait avoir dépensée sans indemnité. Il partit ensuite pour l'Angleterre, où Guillaume d'Orange, indigné d'une telle conduite, le fit arrêter. Rendu ensuite à la liberté, Dolhain se retira en France, reprit les armes en 1572, et racheta par une mort glorieuse les fautes et les erreurs de son passé.

Sa place étant restée vacante, le prince songea un instant à lui donner pour successeur Louis de Berghe, qui commandait déjà une petite escadre de huit vaisseaux, stationnant à Londres. Il revint cependant sur cette détermination, et envoya le brevet d'amiral des Gaeux à Guislain de Fiennes, seigneur de Lumbres, son ami et celui de Louis de Nassau.

De Fiennes, prenant la Rochelle pour quartier général, y délivra de nombreuses commissions maritimes. Les côtes des Pays-Bas devenaient tout à fait inabordables, infestées qu'elles étaient de corsaires. Plusieurs villes, suivant l'exemple d'Amsterdam, d'Anvers et de Gand se pourvurent d'embarcations armées et de soldats. Leurs finances ne pouvaient supporter de telles charges, et la haine de la domination espagnole grandissait avec le malheur public.

Le duc d'Albe, loin de pouvoir leur venir en aide, s'était vu obligé, vers la fin de l'été, de concentrer ses forces maritimes, afin de protéger le départ pour l'Espagne de l'archiduchesse Anne d'Autriche, fiancée de Philippe II. Cette princesse vint à Anvers, le 21 août 1570, et y logea dans la maison des Osterlings. Elle était accompagnée de ses deux frères, les archiducs Albert et Wenceslas. Une flotte considérable, équipée avec le plus grand soin, l'attendait dans l'Escaut. Cet armement, composé de 26 vaisseaux de guerre et d'une dizaine de barques, était placé sous le commandement du comte de Boussu, qui fit hisser son pavillon à bord du *Saint-Philippe*. Parmi les noms des navires de convoi, nous citerons *la Sainte-Anne*, sous les ordres du vice-amiral François de Bosschuysen; *l'Aigle Noir*, capitaine Étienne Ditter, qui fit naufrage durant la traversée; *le Faucon blanc*, commandé par Egbert Van Wyck; *le Grand*

Reynauls, capitaine Henri de t' Seraerts; *le Saint-Andriew*, capitaine Adolphe de Haemstede; *le Saint-George*, capitaine Josse Oliver; *le Saint-Christophe*, capitaine Paul Van Loo; *le Salvator*, capitaine Jean de Bourgogne, dit de Beveren, sieur de Linghem; *le Chevalier de mer*, capitaine Jean Simon Rol; *le Saint-Antoine*, capitaine Verone Hollants; *le Lyon Rouge*, capitaine Focke Zybrants; *le Chat*, capitaine Louis de Steelant; *la Notre-Dame*, capitaine Dierick Cornelissen, dit le beau Dierick; *la Court de Bourgogne*, capitaine Jean Vesterman; *le Vert Bois*, capitaine Corneille Anthenius; le yacht royal *l'Épervier*, chef Jacob Van Schulenburch; le yacht *le Lévrier*, chef Peeterszoon-Wors, et enfin le yacht *l'Aigle volant*, chef Jean Deyk (1). *Le Martin Janssen*, de 1400 tonneaux, à bord duquel se trouvaient les chevaux de la maison royale, était considéré comme un type parfait d'architecture nautique, et l'un des meilleurs voiliers de l'escadre. Quatre-vingt dix bateaux marchands, que la crainte des pirates avaient retenus jusqu'alors dans nos ports, se joignirent à l'escorte de l'archiduchesse pour gagner la pleine mer.

Guislain de Fiennes, trop faible pour affronter de telles forces, se préparait néanmoins à reprendre bientôt l'offensive et, en attendant une occasion favorable, rétablissait la discipline à bord. Le prince lui avait donné l'ordre de veiller à ce qu'il y eût désormais, sur chaque corsaire, un ministre de l'Évangile en qualité d'aumônier. Tout étranger, à moins d'autorisation spéciale, était exclu du commandement, réservé exclusivement aux régnicoles. Quant au butin, on statua qu'il en serait fait trois parts : la première pour Guillaume d'Orange, la seconde pour les chefs (2), et la troisième pour les marins. L'amiral avait le droit de prélever un dixième du produit total de la prise, avant cette répartition (3).

Le 1^{er} septembre 1570, Lancelot de Bréderode, Adrien Menningh, Albert Benningerhof et quelques autres rebelles se trouvaient dans la Vlie. Ils s'y emparèrent de dix grosses hul-

(1) *Archives générales du royaume*, compte de Jean Cloeman, Reg, 26, 119.

(2) A charge de fournir des vivres aux marins. Voy. Bor, liv. V, fol. 234 verso.

(3) *Archives du r. yaume*, Conseil des troubles, papiers non classés.

ques, chargées de vivres, de six barques et d'un petit bâtiment de 80 tonneaux. Mentgheda et Ruychaver étant venus les seconder, ils rançonnèrent encore huit navires, et capturèrent un bateau faisant le service entre Anvers et Bois-le-Duc. On y trouva, outre des marchandises, 4,500 rixdalers en argent comptant.

Sonoy, non moins heureux que les capitaines que nous venons de nommer, arrêta au passage une riche cargaison, envoyée d'Anvers en Italie. Des marchands de Deventer, de Kampen et de Bergen en Norwége, furent successivement dépouillés par les Gueux. Ceux-ci songeaient à tenter une attaque sur Enkhuizen, lorsque leurs desseins furent tout à coup déconcertés par une calamité inattendue, qui vint encore ajouter aux souffrances des populations du littoral.

La veille de la Toussaint, vers le milieu de la nuit, un effroyable ouragan éclata tout à coup, soulevant les flots à une hauteur prodigieuse, et les faisant bondir par dessus digues et écluses, dont quelques-unes se brisèrent sous le choc. Les îles de la Zélande, une grande partie de la Hollande et presque toute la Frise furent subitement inondées. D'importants travaux qu'on venait d'exécuter au Sas-de-Gand furent détruits, et les Gantois virent remonter le flux limoneux de l'Escaut jusque dans leur ville. Le Brabant eut moins à souffrir, mais à Anvers plusieurs vaisseaux furent engloutis en rade, cinq cents moutons et beaucoup de chevaux périrent dans leurs étables, et quelques victimes humaines furent suffoquées dans les caves de la cité.

L'action de cette affreuse tempête se fit sentir sur toute l'étendue des côtes de la mer du Nord et de la Baltique, jusqu'en Danemark. Elle coûta la vie à cent mille personnes (1).

(1) Un poète hollandais, Joh. Fruytiers, a décrit cette inondation sous le titre de *Rymbeschryf. van der waterloed*. La ville de Middelbourg fit frapper une médaille à Anvers pour perpétuer le souvenir de cette triste calamité. Voy. Van Loon, II book, p. 135.

CHAPITRE V

Progrès des Gueux. — Leur amiral, Guillaume de la Marek. — Pillages et dévastations. — Forces navales des confédérés. — Mesures prises contre eux. — Combats maritimes. — Pertes subies par les habitants du littoral des Pays-Bas. — Émigrés belges à Colchester. — Succès de Philippe II dans le midi de l'Europe. — Les Gueux à la Vlie. — Négociations entre le duc d'Albe et la reine Elisabeth. — Attitude de l'Angleterre. — Édit de proscription lancé contre les Gueux par le gouvernement britannique. — Ses conséquences. — La perception du 10^e denier à Bruxelles. — Les Gueux devant la Brille. — Belges attachés à l'expédition. — Conquête de la Brille. — La révolte s'étend en Hollande. — Campagne du comte de Boussu. — Les Gueux occupent Flessingue. — Observations à ce sujet. — Politique de l'Angleterre. — Combats dans l'Escaut. — Continuation de la guerre. — La Saint-Barthélemy. — Reprises des négociations avec le ministère anglais. — Forces navales du duc d'Albe à Zierikzée. — Don Frédéric de Tolède en Hollande. — Défaite de l'amiral de Boussu dans le Zuyderzée. — Départ du duc d'Albe pour l'Espagne.

Les Gueux, frustrés dans leur espoir de s'emparer d'Enkluisen, se rejetèrent vers l'île de Texel, mais sans plus de succès. Bloqués par les glaces, entourés de périls, quelques-uns de leurs plus illustres chefs, entre autres Lancelot de Bréderode, Entès de Mentheda et Ruychaver, se virent sur le point de tomber entre les mains de l'ennemi. Ils ne s'en montrèrent que plus acharnés à continuer leur œuvre de destruction. Les villes de Worcum et de Staveren, surprises par les pirates, furent pillées par eux, ainsi que plusieurs bourgs et villages situés sur le littoral.

A la même époque, le duc d'Albe sollicitait vivement son

rappel. « Désormais, écrivait-il à Philippe II, l'avenir peut être envisagé sans crainte, tant en ce qui concerne le service de Dieu que celui du roi. »

Tel n'était pas l'avis des comtes de Boussu et de Meghem, qui ne cessaient de réclamer des renforts pour la défense du littoral. Ils connaissaient mieux leurs adversaires, et avaient appris à apprécier leur audace. En effet, tandis que le capitaine général ne doutait plus de leur défaite, ils recrutaient des volontaires pour attaquer les galions espagnols venant de l'Inde, et arrêtaient, le 18 février 1571, quatre ou cinq vaisseaux marchands, à leur entrée dans la Vlie. Ils avaient alors à leur tête, en qualité de vice-amiral, le farouche comte de la Marek, arrière petit-fils du fameux Sanglier des Ardennes, et qui semblait avoir hérité de l'énergie brutale et des instincts sanguinaires de ce dernier. Vêtu de gris à la façon des cordeliers, rude, fier, implacable, Guillaume de la Marek avait juré de ne pas se faire tailler les cheveux ou la barbe avant d'avoir vengé, dans le sang des gens d'église, la mort tragique de ses deux amis d'autrefois, Egmont et Hornes. Sur son navire flottait une bannière semée de disques, représentant dix pièces de monnaie, allusion à l'impôt impopulaire établi par le duc d'Albe sur la vente des objets mobiliers.

Les attaques des Gueux étaient incessantes. Le 2 mars 1571, ils paraissent devant Monnikendam, petite ville située au bord du Zuyderzée, et s'y livrent à leurs dévastations habituelles ; le 25 du même mois, ils surprennent l'île de Texel, courent aux églises, y brisent les images et les vases sacrés, et vont mettre le feu à l'habitation de l'amiral Bosschuysen. On commençait à craindre pour La Haye, dont les habitants fuyaient vers l'intérieur, emportant leurs biens les plus précieux.

Les forces des Gueux, centuplées par l'enthousiasme qui les animait, étaient loin cependant d'être de nature à résister à un puissant armement naval. Leurs vaisseaux appartenaient presque tous à la marine de commerce, et ne portaient qu'un petit nombre de pièces d'artillerie. Leur flotte était composée en grande partie de *flibots*, petites semailles à deux mâts, de quarante à cent tonneaux, munies de six à vingt canons de fer fondu.

Plus tard, elle s'accrut d'un assez grand nombre de galères basses, puis de quelques barques, yachts, boeyers, caravelles et hulques. L'équipage de tous ces bâtiments était nombreux, et se calculait à raison d'un homme par tonneau.

Le duc d'Albe, harcelé de plaintes et de réclamations, troublé par les avis qu'il recevait chaque jour de ses lieutenants, résolut d'en finir. Il eut recours d'abord à la diplomatie, et envoya des agents dans toute l'Allemagne, dans le but de faire défendre aux pirates l'entrée des ports de la mer du Nord et de la Baltique. D'actives négociations furent entamées dans ce but avec l'empereur Maximilien II, le comte d'Emden, le duc de Clèves et les villes de Brème et de Hambourg. Il écrivit ensuite au comte de Boussu, le 23 mai 1571, d'aller attaquer les Gueux sur les côtes d'Angleterre, où l'appui secret d'Élisabeth leur avait permis, jusqu'en ce moment, de se maintenir.

Ses ordres avaient été devancés car, dès le 21, une flotte assez considérable était sortie du port d'Amsterdam, afin de dégager la Zélande. Le 25, un premier engagement, peu important à la vérité, eut lieu près de La Brille, et se termina à l'avantage de l'ennemi ; il y en eut un autre, le même jour, près de Zierikzée.

Durant le combat, les Gueux opérèrent une descente à Katwyk, mais furent forcés de se retirer devant les troupes espagnoles.

Le 3 juin, une flotte hollandaise de vingt-huit navires, chargés de sel, fut assaillie par les pirates sur les côtes d'Angleterre, et il y eut, de part et d'autre, une vive canonnade et beaucoup de blessés.

Le 18, le duc d'Albe apprit que seize navires, montés par les rebelles, se dirigeaient vers Emden, afin d'y vendre leurs prises. Il en avertit Boussu, qui fit mettre aussitôt une escadre en mer, sous les ordres de Bosschuysen. Celui-ci rencontra les Gueux, la veille de la Saint-Jean, à l'embouchure de l'Ems, et les assaillit avec énergie.

Dès la troisième décharge, le désordre était complet parmi les confédérés, qui firent force de voiles, poursuivis par les vainqueurs. Neuf navires furent capturés par ces derniers, et les autres se glissèrent entre les bâtiments anglais amarrés

dans le port. Beaucoup de Gueux furent tués les armes à la main, d'autres périrent dans l'Ems, et douze prisonniers furent emmenés à bord du vaisseau de Bosschuysen, afin d'y attendre la décision du duc d'Albe à leur égard. Celui-ci, qui venait d'envoyer trois nouvelles compagnies de Wallons à Flessingue, pour mettre cette ville à l'abri d'une attaque soudaine, ne délibéra guère sur leur sort, et les condamna à être pendus — après avoir été soumis à la torture — sentence qui fut exécutée aussitôt.

Ces avantages partiels n'étaient pas de nature à terminer la guerre. Vainement le vice-amiral cingla-t-il ensuite vers Douvres, où il remporta une nouvelle victoire, les corsaires repa-raissaient derrière lui, et prirent presque sous ses yeux quatre riches vaisseaux marchands de Hambourg, dont Lumbres fit étrangler le chef, en représailles de l'exécution de Jean Broeck.

Ces luttes meurtrières désolaient tout le littoral de la Flandre, et le rendait presque inhabitable. Non seulement tout commerce maritime y était devenu impossible, mais les pêcheurs eux-mêmes se voyaient forcés de renoncer à leur industrie. Les habitants de Bruges et du Franc, plus particulièrement éprouvés par cet état de choses, ayant demandé protection au duc d'Albe, celui-ci leur répondit en leur envoyant des garnisons espagnoles, dont la présence parut bientôt plus onéreuse aux habitants que les sanglantes incursions des écumeurs de mer. On émigra de nouveau, et un grand nombre de nos compatriotes, quittant pour jamais le pays, s'établirent à Colchester, où ils introduisirent diverses industries (1). Les écrivains anglais vantent leur esprit d'ordre et d'économie, et la modération avec laquelle ils se défendirent contre la jalousie des populations indigènes. Plusieurs d'entre eux y acquirent une brillante fortune. Il existe encore une famille Fleming, dont l'origine remonte à cette époque, dans le *Hundred de Chelmsford*. Le manoir de Wivehoe appartient, de nos jours, aux descendants d'un de ces colons, Segers Corsellis, de Roulers (2).

Tandis que les forces maritimes de Philippe II, tenues en

(1) *Hist. of the County of Essex*, by Th. Wright. London, 1831, t. I, p. 278.

(2) *Ibid.*, p. 397.

échec dans les Pays-Bas, n'y remportaient que des triomphes douteux et contestés, elles portaient un coup fatal dans le midi de l'Europe à la puissance ottomane. La bataille de Lépante, qui allait illustrer le nom de don Juan d'Autriche, frère naturel du roi d'Espagne, fut livrée le 7 octobre 1571, et se termina par la défaite complète de l'amiral turc, Muezzin-Zade-Ali. Beaucoup de nobles flamands et wallons prirent part à cette lutte, et s'y distinguèrent (1).

Revenons aux Gueux, que rien ne décourageait et qui se proclamaient déjà les vengeurs de la patrie opprimée. Le 28 décembre, ils quittent les bords de l'Ems avec dix-huit vaisseaux, se séparent en pleine mer, se réunissent de nouveau, cinglent vers Terschelling, pillent tout ce qui se présente à eux, et vont enfin jeter l'ancre dans La Vlie. Aux chansons satiriques qu'ils répétaient jadis en allant au combat, avait succédé un hymne simple et grave, le *Wilhelmus van Nassauwen*, composé par deux Belges, proscrits et exilés tous deux.

Les Gueux de la Vlie se disposaient à opérer leur jonction avec la flottille qui stationnait dans les environs de Douvres et sur les côtes de l'île de Whight, lorsqu'ils se trouvèrent de nouveau emprisonnés dans les glaces. Ils perdirent deux de leurs navires, eurent à repousser les assauts du capitaine Moncheau, à la tête d'une compagnie de troupes wallonnes, et ne se dégagèrent qu'après avoir assisté à la capture d'un autre de leurs bâtiments, dont l'équipage fut fait prisonnier par l'ennemi.

Le duc d'Albe, dans l'intervalle, travaillait à les faire expulser des ports de la Grande Bretagne. Comprenant la faute qu'il avait commise en rompant brusquement avec la reine Elisabeth, il lui avait envoyé, en 1571, François de Halewyn et Tomaso Fiesco, sous le prétexte de conclure un traité de commerce. Ces premières négociations, néanmoins, étaient restées infructueuses. Cecil, qui dirigeait alors le conseil britannique, connaissait parfaitement les projets de la cour d'Espagne à l'égard de sa souveraine, et n'avait garde de priver celle-ci des auxiliaires précieux que lui fournissaient les Pays-Bas. Il se borna à répondre aux mandataires du duc que les marins confédérés

(1) Van Metteren, liv. 3.

avaient commission du prince d'Orange ; que ce prince était indépendant, et avait le droit, à ce titre, de faire la guerre au capitaine général. Il prétendit, du reste, que la reine, bien loin de favoriser les pirates, avait toujours défendu de leur fournir des vivres ou des munitions de guerre.

Cette politique était sage et habile. Quel intérêt l'Angleterre avait-elle, en effet, à faire cesser une guerre qui l'enrichissait, tout en multipliant chaque jour le nombre des adhérents à la réforme, et en abaissant une puissance dont le poids pouvait l'écraser un jour ? Son rôle lui était tracé par les circonstances, et elle ne s'en était pas départie. Neutre en apparence, son appui secret était acquis aux révoltés.

Les Espagnols devenaient cependant plus pressants, et quelques menaces de guerre commençaient à se faire entendre. On annonçait que les lords Seaton et Dacres, accompagnés d'un Espagnol de haut rang, allaient partir pour l'Écosse, à la tête de cinq mille soldats wallons, pour opérer une descente dans ce pays (1). D'un autre côté, l'indiscipline continuait à régner à bord de la flotte du comte de la Marek, et beaucoup de marchands anglais, dépouillés par des gens à la solde du prince d'Orange, avaient fait parvenir leurs plaintes jusqu'au conseil privé (2). Lord Cecill, sans se départir de la règle de conduite qu'il s'était tracée, crut devoir donner quelque satisfaction à l'Espagne et, tout en continuant à faire passer des secours au prince d'Orange, conseilla à la reine de défendre désormais aux Gueux de se réunir à Douvres et dans les autres ports anglais. Il savait qu'ils étaient désormais assez forts pour résister quelque temps aux amiraux espagnols.

Cet édit de proscription, acclamé par les agents de Philippe II comme un triomphe diplomatique, ne fit que précipiter une crise, désormais inévitable. Tous les plans des rebelles furent dirigés dès lors vers un but unique : la destruction des navires

(1) Voy. une lettre de John Lee à lord Burghley, datée d'Anvers le 9 novembre 1571. Collection du *State paper office*.

(2) Il existe de nombreuses lettres à ce sujet, tant au Record office à Londres, qu'au Musée britannique. Nous en avons publié quelques-unes émanant du comte de la Marek lui-même, dans les bulletins de la Commission royale d'histoire, 3^e série.

du duc d'Albe dans La Vlie, et la conquête d'une ville maritime, destinée à devenir le point d'appui de la révolution. Maîtres d'une place forte, ils cessaient d'être des proscrits et des fugitifs, et devenaient les défenseurs d'une terre libre. Ils rentraient dans la grande société humaine, échangeant la vie d'aventure contre les joies du foyer domestique, et la licence de leurs courses désordonnées pour les bienfaits d'un gouvernement régulier, basé sur la justice, et le respect des droits acquis.

Le duc d'Albe, dont toutes les opérations étaient constamment entravées par le manque d'argent, entendait partout gronder l'émeute, et cherchait en vain des ressources pour lui faire face. Il résolut de faire percevoir les impôts qu'il avait établis, dût-il les arracher à la pointe de l'épée. Les Bruxellois, menacés les premiers, se préparèrent à la résistance. Ils commencèrent par demander un sursis d'un mois, dans le but d'envoyer une députation à Philippe II, et de lui représenter combien la taxe du dixième et du vingtième était onéreuse pour le commerce. Cette démarche resta sans résultat, et l'on apprit bientôt que Jean de Fraye, collecteur général du dixième, avait reçu l'ordre de remplir sa mission. Celui-ci, après quelque hésitation, se décida à obéir. Un avis, publié au mois de décembre, enjoignit aux marchands et aux détaillants de se rendre à l'hôtel de ville, et d'y prêter serment de payer le dixième, sous peine de voir fermer leurs boutiques.

Nul ne vint. Une nouvelle injonction fut adressée, aussi infructueusement, aux bouchers et aux marchands de volaille. Cette fois on ferma la boucherie durant neuf jours, mais personne ne parla de soumission : on se nourrissait de légumes et de poissons. De guerre lasse, le gouverneur général se vit forcé d'autoriser le débit de la viande, et de lever une interdiction de brasser, qui avait provoqué un manque presque absolu de bière.

Cependant, le 12 janvier 1572, les brasseurs furent encore poursuivis, et se virent sommés de cesser leurs travaux. On se présenta chez l'un d'eux, mais celui-ci dit aux collecteurs de l'impôt que, s'il avait méfait contre le roi ou la ville, il était prêt à laisser vendre ses biens à l'enean, afin que l'autorité pût se payer elle-même. Les agents du duc se retirèrent, et protestè-

rent à celui-ci qu'ils n'osaient procéder contre les récalcitrants, de crainte d'être massacrés par le peuple. Le clergé intervint, lui fit à son tour d'énergiques représentations, mais le gouverneur s'obtint, protestant qu'il ne faisait qu'exécuter la volonté du roi.

Poussé à bout, il fit convoquer les doyens des métiers pour les engager à contraindre leurs confrères à l'obéissance. Les doyens, réunis le 19, refusèrent de prendre cet engagement. Il fut un moment question de les retenir à l'hôtel de ville, mais déjà plus de 4,000 bourgeois en armes stationnaient sur la place du marché, et il fallut lever la séance. D'Albe, dont les passions étaient fougueuses et passionnées, ne se possédait plus de colère. Saisissant la croix qu'il portait au cou, il jura de tout braver pour triompher de cette résistance, et de soumettre les mécontents au devoir. Il fit appeler un marchand de soieries à qui il devait plus de 30,000 florins, et le pria d'ouvrir sa boutique en acquittant le dixième ; le marchand répondit qu'il préférerait perdre sa créance et quitter la Belgique, plutôt que de payer l'impôt et de s'exposer à la fureur populaire (1).

Sur ces entrefaites, le duc, passant par la ville, s'aperçut que les bourgeois s'assemblaient en groupes, et semblaient tenir conseil. Ne recevant aucune marque de respect, il en conçut un dépit extrême, et quitta brusquement Bruxelles, qu'il menaçait de sa vengeance.

La situation, cependant, devenait grave, car l'exemple donné par la capitale avait été suivi à Malines et à Louvain. À Anvers, les collecteurs refusaient de s'acquitter de leur charge, ne voulant pas, disaient-ils, être lapidés en allant de maison en maison.

Il fallut rouvrir les brasseries, le 13 février, en garantissant aux brasseurs qu'ils ne seraient point assujettis, pour le moment, à des taxes nouvelles, et qu'ils conserveraient la faculté de renoncer à leur industrie dans le cas contraire. On fut forcé d'en venir à des mesures semblables à l'égard des marchands de draps, des merciers, des fruitiers et des boulangers, qui tous avaient fermé boutique, malgré les amendes dont on les avait menacés.

(1) Altmeyer. *Revue trimestrielle*, 10^e année, t. II, p. 121.

Tandis que le gouverneur général cherchait encore à se faire illusion sur les déplorables conséquences de son système financier, et s'écriait avec rage « qu'il était plus avantageux au roi de perdre le pays que d'avoir des sujets désobéissants, » les Gueux de mer quittaient les côtes britanniques, et s'emparaient, le 30 mars 1572, de deux grands vaisseaux espagnols, dont ils déchargèrent aussitôt la cargaison, et qui furent armés en guerre. L'un fut confié au capitaine Marinus Brand, de Saftingen; l'autre reçut pour chef Adam Van Hare, de Valkenburg.

Les rebelles continuèrent ensuite leur route vers le Nord, puis, le vent ayant changé de direction, entrèrent dans la Meuse, et se présentèrent devant la Brille, le mardi 1^{er} octobre 1572. Leur flotte se composait de vingt-quatre navires, commandés par la Marek, Entès, Treslong de Blois, Simonszoon de Ryk, Rooboll, Thierry Duivel, le Gantois Jacques Cabiljauw, et quelques autres capitaines. Beaucoup de Belges faisaient partie des équipages, ou exerçaient des fonctions diverses à bord de l'escadre, entre autres Pierre Van Berchem, d'une famille noble du Brabant; Nicolas Bernard, gentilhomme tournaisien; Michel Crocq, liégeois; Antoine de Fervacques, seigneur de la Laye, ancien échevin de Tournai; Jacques Hennebert, de l'Écluse; Henri Horenmaker, Gantois, qui devait se distinguer plus tard à Harlem; Charles de Houchin, seigneur de Longastre; Arnaud de Londas, seigneur de Fiennes; Hermès de Londas, seigneur d'Estoine; Guillaume Lievens, Flamand; le Gantois Jacques Martins; Jean Omal, de Liège; Jacques Schoonewal, né en Flandre, et célèbre par son intrépidité audacieuse; Gilles Steltman, de Bruxelles, et Philippe Tongerlo (1).

A leur arrivée, le magistrat se hâta de faire fermer les portes de la ville. Elle était cependant sans défense, car on venait d'en retirer la garnison espagnole qui y séjournait depuis quelque temps. Tandis que les bourgmestre et échevins délibéraient sur les mesures qu'ils avaient à prendre, un batelier vint les trouver au nom des Gueux, les priant de lui adjoindre deux délégués

(1) Altmeyer, déjà cité, *Revue trimestrielle*, 10^e année, t. II, p. 136 et suiv.

pour aller traiter de la reddition de leur cité au prince d'Orange. Incapables de résister, entourés d'ailleurs d'une population favorable à la cause de la réforme, ils se décidèrent à envoyer une députation au comte de la Marek. Tandis qu'on parlementait encore, l'ennemi s'approchait de l'enceinte, tambours battants et enseignes déployées. Bientôt l'une des portes fut forcée, et les confédérés pénétrèrent dans la ville, au nombre de six cents, dont trois cents arquebusiers français et wallons.

Les vainqueurs, en s'y établissant, respectèrent les propriétés privées, et se contentèrent pour tout butin de saisir les deniers publics. Ils pillèrent néanmoins les églises et les couvents, et firent des feux de joie des images et des ornements sacerdotaux qu'ils y trouvèrent. Le comte de la Marek n'était point d'avis de garder sa conquête, mais il céda à l'avis de ses principaux officiers, qui voulaient, disaient-ils, y fonder une autre La Rochelle, et en faire le rempart inexpugnable du protestantisme dans les Pays-Bas. Ils étaient loin d'apprécier, dans la première ivresse de leur victoire, toute l'importance de cet événement, mais elle ne tarda pas à leur être révélée par l'enthousiasme qu'il excita.

Un grand nombre de villes néerlandaises levèrent aussitôt l'étendard de la révolte, et chassèrent leurs garnisons. La commotion fut si générale, que les Espagnols, harcelés de toutes parts, ne réussirent à conserver, de tout le comté de Hollande, que la seule ville d'Amsterdam.

Le duc d'Albe fut consterné en apprenant cette nouvelle. Il écrivit aussitôt au comte de Boussu, et lui ordonna de réunir toutes ses forces et de les diriger vers la Brille.

Les enseignes du comte ne tardèrent pas à paraître en effet, et furent saluées par une vive fusillade. De la Marek avait fait ouvrir l'écluse de Nieuw-land, et les Espagnols, forcés de s'approcher par la digue, étaient exposés à tous les coups de leurs ennemis.

Ils avançaient cependant, et leurs adversaires commençaient à douter de l'issue du combat, lorsqu'ils s'avisèrent de faire une sortie vers Bernisse, dans le but d'incendier les vaisseaux que Boussu y avait laissés. Cette manœuvre amena la retraite

précipitée de ce dernier, et fit manquer son entreprise. Il se replia sur Dordrecht, puis sur Rotterdam, où il fut reçu sans opposition, et qu'il livra au pillage.

Cette barbarie, jointe à l'effet moral de l'échec qu'il venait de subir, amena de nouvelles défections. Les habitants de Flessingue refusèrent de recevoir la garnison espagnole qu'on leur envoyait, coururent à la citadelle qu'on avait élevée au milieu de leur cité, la démolirent, et appelèrent à leur aide les lieutenants du prince d'Orange.

Ce triomphe inattendu, en livrant aux insurgés l'une des embouchures de l'Escaut, plaçait entre leurs mains les destinées du négoce d'Anvers. Les habitants de la grande métropole commerciale ne pouvaient désormais garder la neutralité; ils devaient à leur tour se joindre au mouvement, ou se résigner à une ruine complète. Les Anglais, qui aspiraient à leur succession, dirigèrent aussitôt sur Flessingue un renfort de deux cents hommes, sous le commandement du capitaine Morgan. Ce dernier n'avait point, il est vrai, de commission régulière, mais n'en était pas moins en correspondance suivie avec lord Burghley, dont il ne faisait qu'exécuter les instructions (1). Les habitants de Flessingue avaient d'ailleurs deux agents à Londres, Jacques Swygher et Gilles Geyn, qui se trouvaient en rapports directs avec le gouvernement britannique (2).

Il paraît probable aujourd'hui que la reine d'Angleterre, dans le but d'empêcher les Espagnols d'opérer brusquement une descente dans ses États, songea un instant à prendre possession, par des voies indirectes, des ports flamands.

A peine à Flessingue, nous voyons en effet ses délégués ouvrir des négociations avec les villes de l'Écluse et de Bruges, et diriger une expédition de ce côté, sous la direction de sir Henri Gilbert.

Décus dans leur espoir de s'emparer de ces deux villes, ils s'adressèrent aux magistrats de Nieuport, et les engagèrent, par l'intermédiaire de Ralph Lane, à se mettre sous la protec-

(1) Voy. ses lettres, Collection du *State paper office*, papiers de Flandre, entre autres celle du 16 juin 1572.

(2) Même collect. Voy. lettre du 17 juin 1572.

tion d'Élisabeth (1). La présence d'un certain nombre de Français à Flessingue dérangeait leurs projets sur cette cité. Sir Henri Gilbert proposa à lord Burghley de faire naître une querelle entre les étrangers et les habitants, afin d'avoir une occasion, en prenant le parti des bourgeois, d'expulser ces hôtes incommodes. Il paraît néanmoins que Cecill ne goûta point ce projet (2). Ostende était gardée en ce moment par quinze navires, portant pavillon écossais, et se trouvait à l'abri d'une surprise (3).

Des combats fréquents avaient lieu entre les deux partis, à l'embouchure de l'Escaut, et le duc d'Albe venait de réunir dix mille hommes au camp de Rosendael, lorsqu'on apprit la prochaine arrivée du duc de Médina-Cœli, que Philippe II venait de charger du gouvernement des Pays-Bas. Le duc amenait des renforts, et commandait une flotte de quarante navires, avec laquelle il parut devant Blankenberghe, dans l'intention d'aller débarquer à Anvers.

L'apparition de quelques bâtiments appartenant aux confédérés, l'engagea cependant à modifier ses plans, et à jeter l'ancre à l'Ecluse, avec une partie de son escadre. Le reste de la division continua le voyage, essaya une furieuse canonnade à Flessingue, et vint mouiller à Rammekens. Une flottille de commerce, qui voyageait de conserve avec les navires de guerre, et les avait suivis dans l'Escaut, tomba entre les mains des Gueux.

Le duc de Médina-Cœli ne devait point faire un long séjour dans les Pays-Bas. Effrayé de la situation où il y trouvait les affaires, il refusa d'en accepter la direction. D'Albe disputait la possession de l'île de Walcheren aux révoltés, et cherchait à les empêcher de s'emparer de Tergoes, lorsque Louis de Nassau fondit tout à coup sur Mons et s'en empara. Il fallait à tout prix étouffer ce nouveau foyer de prosélytisme, et le gouverneur, abandonnant un moment la Hollande, expédia aussitôt des troupes en Hainaut. Dans l'intervalle, le prince d'Orange enva-

(1) Collection du *State paper office*, lettre du 18 août 1572.

(2) *Ibid.*, lettre du 13 août 1572.

3) *Ibid.*, Avis secrets envoyés au gouvernement britannique,

hissait à son tour la Belgique, à la tête d'une armée rassemblée en Allemagne, et s'apprêtait à porter secours à son frère, et à le dégager. L'insurrection faisait chaque jour de nouveaux progrès; unis aux huguenots français, comptant sur l'appui du roi Charles IX lui-même, les habitants des Pays-Bas entrevoyaient déjà, dans un avenir prochain, la défaite totale de leurs cruels oppresseurs.

Le glas funèbre de la Saint-Barthélemy, dont le son lugubre annonçait à la France le triomphe d'une faction ambitieuse et antinationale, vint brusquement dissiper ces illusions. Les défenseurs de Mons, abandonnés par le prince d'Orange, se virent forcés de capituler; Malines, qui avait ouvert ses portes aux libérateurs fut livrée au pillage, et les soldats espagnols relevèrent partout leurs bannières. La lutte, après avoir été sur le point de s'étendre à toutes les provinces, se concentrait en Hollande.

Le ministère anglais, inquiet de son isolement, comprit qu'il était temps de faire des concessions à l'Espagne, et consentit au rétablissement des relations commerciales entre la Grande Bretagne et les Pays-Bas, pour un terme de deux années. On régla, à cette occasion, les comptes relatifs aux saisies faites de part et d'autre, en 1568. Les anglais déclarèrent avoir réalisé, par la vente des marchandises et des navires confisqués sur les sujets du roi, la somme de 111,066 livres sterling, 17 gros et 11 deniers, dont il fallait déduire 11,000 livres dépensés en frais divers. Le produit total des biens enlevés aux Anglais, tant dans les Pays-Bas qu'en Espagne, ne montait qu'à 85,076 livres. Le gouvernement britannique se trouvait donc redevable, envers Philippe II, d'un capital d'environ 200,000 florins, qui fut payé à ses commissaires. Il est inutile d'ajouter que les marchands brabançons, dont les pertes étaient évaluées à plus de vingt tonnes d'or, n'eurent aucune part à ces remboursements.

Le duc d'Albe se vit bientôt en état de reprendre l'offensive. Son armée augmentait chaque jour, et il était parvenu à réunir, sous le commandement de l'amiral Adolphe Van Haemstede, des forces navales assez considérables à Zierikzée. Là se trouvaient le *Pelican*, capitaine Gérard Van Nuytwyck; le *Falcon*

doré, capitaine Guillaume de Baernem et plus tard Pierre Eggens; *l'Éléphant*, commandé par Corneille Hugens; *le Jonas*, confié à l'italien Vincent Berelachini; *le Christophe*, capitaine Antoine Huybrechts; *le Salvator*, capitaine François Van Almannas; *l'Aigle*, qui avait pour chef Baudouin de Bourgogne, dit de Fallaix; deux galiotes commandées par Joseph de Talavera et Thomas Cavalla; *le Dragon*, confié à Gaspar Van Brecht; *la Marie*, capitaine Guillaume de Catz; *le Coq*, capitaine Jean de Bosschuysen; *le Léopard*, dirigé par Walraven Draeck; *le Saint-Jacques*, capitaine Hugues Willems, et plusieurs autres bâtiments d'un moindre tonnage. Quarante deux barques, sous les ordres de don Sancho d'Avila, châtelain d'Anvers, étaient déjà parties pour Tergoes en octobre 1572.

La défection de tant de villes n'avait point abattu la fierté du gouverneur général. Son fils, don Frédéric de Tolède, se mit en marche avec une armée vers la Gueldre et la Frise, et les réduisit de nouveau sous la domination du roi. Il se rendit maître, par capitulation, de la ville de Naarden, et en massacra impitoyablement les habitants. De là il se dirigea vers Haarlem, qu'il ne tarda pas à investir. Ce siège, mémorable dans les fastes hollandaises, dura sept mois, et fut poussé et soutenu avec une opiniâtreté égale de part et d'autre. La défense fut héroïque. Les femmes même y prirent part, et se distinguèrent, sous le commandement d'une des leurs, Kenau Hasselaar, dans plusieurs sorties. Don Frédéric avait espéré d'abord prendre la ville d'assaut, mais il avait compté sans le courage désespéré des habitants, dont la vaillante résistance, en occupant l'ennemi, lui fit perdre un temps précieux et sauva le pays. Forcés de se rendre après, avoir enduré les maux les plus affreux, la plupart d'entre eux périrent sous le fer des Espagnols.

La ville d'Alkmaar fut plus heureuse dans son opposition, et repoussa les troupes étrangères qui étaient venues l'assaillir, en leur faisant éprouver des pertes importantes. Peu de jours après, le comte de Boussu, qui était entré dans le Zuyderzée le 30 octobre, avec une flotte de 30 vaisseaux, se voyait attaqué par les Gueux de mer, commandés par Corneille Dirkszoon. Abandonné par son escadre, il se défendit pendant vingt-huit

heures contre l'ennemi, à bord de son navire amiral, *l'Inquisition* (1). Son équipage, lorsqu'il se décida enfin à baisser pavillon, se trouvait réduit de 300 hommes à 80, et parmi ces derniers on en comptait à peine quinze sans blessures. Une partie des prisonniers furent conduits à Enkhuyzen; les autres, parmi lesquels était Boussu lui-même, furent menés à Hornes. On suspendit le drapeau de l'amiral à la voûte de l'église de cette dernière ville, avec cette inscription, due au poète *Thaamszoon* :

Door louter ghewelt, van menich helt
Der Vrië westvriesche natie,
Werd Bossou gevelt, dit hier gestelt
Tot lofteken van God's gratie.

Ce fut au moment où la victoire semblait de nouveau favoriser la cause de la liberté, que le duc d'Albe vit arriver son successeur, don Louis de Cuniga y Requesens, grand commandeur de Castille. Il se hâta de partir pour l'Espagne, chargé des malédictions de tout un peuple, dont l'énergique rébellion survivait à son despotisme. Ses exactions et sa tyrannie avaient ruiné le commerce et l'industrie belges (2).

(1) *Strada, de Belg.* 374, 375; *Hoof, Nederl. hist.*, fol. 336.

(2) Un poète anglais, *Dyer*, parlant de la prospérité de l'Angleterre, dit :

. . . Our day arose
When Alva's tyranny the weaving arts
Drove, from the fertile vallies of the Scheld.
With speedy wing and scatter'd course they fled,
Like a community of bees disturb'd
by some relentless swain's rapacious hand,
While good Eliza to the fugitives
Gave gracious welcome.
Then from fair Antwerp an industrious train
Cross'd the smooth channel of our smiling seas.

(*The fleece.*)

CHAPITRE VI

Administration de don Louis de Requesens. — Stagnation des affaires commerciales. — Efforts des industriels belges. — Siège de Middelbourg. — Armements maritimes à Anvers et à Berg-op-Zoom. — Combats aux embouchures de l'Escaut. — Anvers mis à rançon. — Défaite de l'amiral de Haemstede. — Expédition en Zélande. — Négociations entre le prince d'Orange et le gouvernement anglais. — Mort du gouverneur général. — L'autorité déferée au conseil d'Etat. — Rébellion des troupes espagnoles. — Pillage d'Anvers. — Ses conséquences. — La Pacification de Gand. — Don Juan d'Autriche. — Ses intrigues à Anvers. — Nouvelles luttes dans cette ville. — Démolition de la citadelle. — Négociations au sujet de la liberté de commerce. — L'archiduc Mathias. — Bataille de Gembloux. — Mort de don Juan d'Autriche. — Epuisement des provinces belges.

Don Louis de Requesens, en prenant la direction du gouvernement des Pays-Bas, acceptait une tâche aussi ingrate que difficile à remplir. Chargé de défendre les provinces soumises et de subjuguier les rebelles, il ne possédait aucun des moyens d'action nécessaires pour arriver à ces résultats. Les finances publiques étaient dans le plus grand désordre, l'armée se trouvait presque désorganisée, la désaffection était universelle. Elle existait surtout dans les villes, dont la fortune commerciale avait été gravement atteinte depuis le commencement de la guerre. Les négociants avaient eu particulièrement à souffrir des fautes de l'administration espagnole, dont le pédantisme était proverbial et la vénalité reconnue. Citons-en quelques exemples. En 1574, Bruges sollicita vainement l'autorisation de rétablir, à ses frais, le port et le canal de l'Écluse. Il fallut un

siècle aux agents de Philippe II et de son successeur pour disputer les prétentions des bateliers de Gand, qui voulaient se réserver le privilège de la remonte des bateaux jusqu'à Bruxelles. Cette incurie impardonnable, ce dédain des véritables intérêts du peuple, portaient leurs fruits. La ville d'Anvers s'était vue obligée, en 1574, de s'adresser au gouverneur général, pour le prier d'*ordonner* aux trafiquants étrangers, et entre autres aux Portugais, de ne point désertier ses marchés. L'agriculture, qui commençait à faire de grands progrès en Flandre, avait été brusquement arrêtée dans son développement; les fabricants de toiles et de tapis, de Gand, de Courtrai et d'Ypres, ne parvenaient plus à vendre leurs marchandises; le commerce considérable de serges et de saies qui s'était fait jusqu'alors à Honschot diminuait chaque année; Poperinghe voyait émigrer les uns après les autres les ouvriers habiles qui avaient donné tant de renommée à ses velours.

On ne pouvait néanmoins accuser les industriels belges d'avoir manqué d'activité ou d'initiative. La ville de Menin avait établi des relations avec l'Espagne, où elle expédiait de grandes quantités de bières; Werwick s'était acquis une réputation pour la confection des violons et des orgues. On avait ouvert, durant le seizième siècle, plusieurs mines de plomb et de fer dans la province de Limbourg. Bruin, qui écrivait vers 1575, dit que les habitants de cette partie du pays en retiraient de véritables richesses (1). Nicolas Franceschi avait fondé une verrerie assez importante à Liège et, en 1560, on comptait dans la seule province de Namur, jusqu'à trente-cinq fourneaux pour la fonte du fer, et quatre-vingt-cinq forges. En 1554, Gilles Bockstaels avait ouvert à Gand une manufacture de poudre de guerre. L'imprimerie continuait à jouir, à Anvers, d'un éclat et d'une célébrité que la censure espagnole s'efforçait vainement de

(1) « Multis etiam plumbi ac ferri fodinis præstans cultores opum affluentia nobiles reddit. » Voy. aussi Gabriel Bucelin, *Germaniæ topographico-chronologica graphici*, Ulmæ 1655, in-fol., pag. 13. Il y avait une mine de plomb à Berneau, près de la ferme de Longchamps; il y en eut aussi à Olne, à Membach et à Henri-Chapelle, aux hameaux de Weyer et de Wilcoul. On trouvera des détails à ce sujet dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, tom. I, pag. 87.

ternir et de faire oublier. Charleroi et ses environs occupaient les habitants des campagnes à la fabrication des clous, et la prospérité de cette industrie était si grande, que les forges du pays de Liège soutenaient difficilement la concurrence avec elle.

L'expression de l'opinion publique était partout la même : elle exigeait des réformes et se prononçait chaque jour avec une nouvelle énergie en faveur d'un gouvernement national, basé sur les anciennes lois constitutionnelles des différents États constituant l'ancien domaine de Bourgogne.

Les confédérés avaient mis le siège devant Middelbourg, défendu par Mondragon, et étaient sur le point de se rendre maîtres de toute la Zélande. Il fallait avant tout secourir la ville menacée et la conserver à la cause royale. Ce fut vers ce but que don Louis de Requesens résolut de diriger ses premiers efforts.

Nous le trouvons à Anvers, au mois de janvier 1574, inspectant les armements maritimes qui s'y faisaient à cette époque. Ses ressources financières étaient si bornées qu'il se vit forcé, pour se procurer le bois de construction employé dans les chantiers royaux, d'ordonner des coupes d'arbres sur les propriétés de vingt-deux établissements religieux, dont les chefs protestèrent contre cette mesure (1). Le traitement des officiers de marine montait à une forte somme. L'amiral de la flotte recevait 1,800 livres par mois, et le vice-amiral 1,071 livres ; les gages de leurs lieutenants étaient également très élevés (2).

Une flotte importante avait été réunie devant Anvers. Elle se composait, dès le mois de novembre 1573, de soixante-et-dix navires de tous tonnages (3). Là se trouvait Guillaume Vesterman, lieutenant du navire amiral ; François de Bosschuysen, commandant le *Saint Pierre* ; Paul Van Loo, à bord du *Faucon blanc* ; Jean Symousson, capitaine du *Lion rouge* ; Ewout Peeterssen, montant la *Rose*, avec un équipage de quatre-vingt-dix

(1) Rekeninghe van Dierickx Havens, om tot dienst van Zyne Majesteyt te doen affhouden op diverssche clooster goeden ende bosschen, zeker quantiteyt van oycken, tot behoef ende vmaecken zekere scepen van orlogen, etc. *Archives gén. du royaume de Belgique*, comptes 26128, 26129, etc.

(2) *Arch. de Belgique*, compte 26121.

(3) *Chron. van Antwerpen*, 273.

personnes; Jacob Claessens Blankulek, commandant du *Faucon*; Baudouin Dierick, capitaine de *l'Aigle volant*; Arnould van Haemstede, à bord de *la Vache pie*; Frédéric Thomas, capitaine du *Coq blanc*; Symon Cornelissen le Vieux, capitaine du *Cerf volant*; Antoine Jacobs, commandant *le Zwarten Ruiter*; Jean Deyl, Michel Van Haguenant, et beaucoup de marins expérimentés.

« Cette division navale avait été placée sous la direction d'un Espagnol, don Sancho d'Avila. Une autre escadre, comprenant soixante-quinze navires, était stationnée à Berg-op-Zoom, et obéissait à l'amiral de Glimes, d'une ancienne famille belge, et à Julien Romero.

Tandis que les Espagnols se préparaient à appuyer, les armes à la main, leurs droits de souveraineté sur la navigation de l'Escaut et de la Meuse, le prince d'Orange donnait l'ordre à un gentilhomme bruxellois, M. de Boisot, devenu chef des forces zélandaises, de cingler vers Berg-op-Zoom, et d'y attaquer l'ennemi. Les belligérants se rencontrèrent près de Romerswael, et s'y combattirent avec acharnement, sous les yeux de Requesens lui-même, qui s'était placé sur la digue de Schakerloo pour assister à l'action. Durant la lutte, l'un des capitaines des Gueux donna un exemple qui depuis a été suivi par d'illustres marins, et fit sauter son vaisseau plutôt que de se rendre. Les Zélandais finirent par remporter une victoire complète, prirent quinze navires portant le pavillon royal, tuèrent l'amiral de Glimes et retournèrent triomphants à Flessingue. Les débris mutilés de la flotte espagnole furent ramenés à Anvers par Sancho d'Avila, où celui-ci fut bientôt rejoint par Mondragon, qui venait d'abandonner Middelbourg aux confédérés.

Quelques mois plus tard, en mai 1574, le canon se faisait entendre de nouveau sur les bords de l'Escaut. Les soldats de Philippe II, après avoir battu Louis de Nassau à Moock, avaient pris la résolution, dans la première ivresse de ce succès, de se faire payer leurs arriérés de solde par les Anversois. Ceux-ci brusquement mis en demeure d'acquitter les dettes de la couronne, furent contraints de s'exécuter. Comme ils ne pouvaient fournir sur l'heure la somme considérable qu'on leur récla-

maît (1), ils la complétèrent en livrant un certain nombre de pièces de drap, arrangement qui fut accepté par l'armée insurgée. Le vice-amiral de Haemstede, craignant que les mutins ne se servissent des navires laissés sous sa garde, avait pris le large, lorsqu'il fut tout à coup attaqué par Boisot et ses Zélandais. Ces derniers, après une mêlée sanglante, contraignirent Haemstede à virer de bord, lui donnèrent la chasse sans se laisser arrêter par le feu du fort d'Oordam, coulèrent cinq de ses bâtiments, en brûlèrent quatre autres, le firent prisonnier, et mirent le reste de son escadre hors d'état de tenir la mer.

Nous ne suivrons pas les Espagnols au siège de Leyden, qu'ils furent obligés de lever, après avoir essuyé des pertes considérables. Requesens, ayant échoué dans cette entreprise, se prépara à envahir la Zélande, en passant l'Escaut à gué, durant la marée basse. Le corps d'expédition, comprenant quatre mille hommes, arriva heureusement à l'autre rive. Une flottille de bateaux plats, partie d'Anvers avec des renforts, mouilla d'abord dans l'île de Tholen, puis près du Duveland. Elle était montée par 1,750 hommes, Espagnols, Wallons et Allemands pour la plupart, sans compter 200 pionniers. Le prince d'Orange, inquiet des progrès de l'ennemi, envoya aussitôt toutes les forces dont il pouvait disposer vers les endroits menacés, et organisa un nouvel armement naval. Il ne put empêcher cependant ses adversaires de s'établir dans le Duveland, et d'investir Zieriezée. Ce fut près de cette ville que le brave amiral Boisot, alors à bord d'un navire commandé par Joppe Jans, perdit la vie en combattant vaillamment (2).

La plus grande partie de l'île de Walcheren était retournée à l'allégeance de Philippe II, et les révoltés avaient inutilement assailli la flotte royale, qu'ils n'avaient pu disperser. Leurs affaires périclitaient, et déjà beaucoup de personnes, craignant que la Hollande entière ne fût envahie, se préparaient à passer à Londres (3).

(1) 400,000 florins. Voy. Grotius, *annales*, liv. II.

(2) Van Meerbeeck, *Chron. van de gantsche werelt*, pag. 413; Strada, *de Bello Belg.*, pag. 400 et suiv.

(3) Collect. du *State Paper office*. Lettre de G. Southwick à lord Burginley

Leurs rapports étaient fort tendus, en ce moment, avec le gouvernement anglais. Requesens, abandonnant la politique désastreuse du duc d'Albe, avait fait de nombreuses concessions commerciales aux sujets de la reine Élisabeth, qui se plaignaient, d'autre part, des pirateries commises à leur préjudice par les Gueux. Dès le 4 novembre 1575, Guillaume de Nassau avait cru devoir s'excuser auprès du secrétaire d'État Walsingham de la nécessité où il se trouvait de lever des droits sur les navires se rendant vers les ports flamands « cet argent, disait-il, estant destiné aux pouvres chrestiens de par deçà, travaillans à l'advancement de la gloire de Dieu. » Les marchands aventuriers, lésés dans leurs intérêts par ce surcroît de taxes, s'opposaient à leur perception, et la reine avait équipé quelques vaisseaux de guerre pour faire respecter leurs droits. La mésintelligence s'étant aggravée à la suite de toutes ces circonstances, le prince envoya le sieur Taffin, l'un de ses agents confidentiels, de l'autre côté du détroit. Celui-ci avait mission de réclamer la levée du séquestre appliqué à quatre navires confédérés, arrêtés à Falmouth, ainsi que la restitution d'un certain nombre de bateaux marchands, hollandais et zélandais, retenus en Angleterre. Il devait prier en outre les ministres anglais « de faire cesser toute trafficque vers les Pays-Bas, tant des marchands adventuriers que de tous aultres, de quelque nation qu'ils fussent. »

« Si toutefois, avait-il à ajouter, il se trouvoit que la dite cessation de trafficque fust par trop dommageable aux subjectz de Sa Majesté, Son Excellence supplioit la reine qu'elle voulust permettre que *les marchants venans d'Angleterre es Pays-Bas fussent contrainctz de mouiller l'ancre en Hollande et Zeelande, esquels lieux ils donneroient ainsy quelques moyens pour ayder et soulager les frais de cette longue et ennuyeuse guerre.* » On voit déjà poindre, dans ces quelques mots, l'origine des rivalités commerciales qui devaient bientôt se manifester entre les Hollandais et les Belges.

Vers le même temps, le prince d'Orange, qui avait gouverné jusqu'alors avec toute l'autorité des anciens comtes, faisait des concessions importantes aux villes qui continuaient à combattre en faveur de l'indépendance nationale. Les états furent investis

du droit d'administrer les revenus publics et de diriger en partie les opérations militaires, privilège qui, en présence de l'ennemi, pouvait avoir des inconvénients au point de vue du secret et de l'unité des entreprises, mais sans lequel un pays en révolution échappe rarement au despotisme.

Don Louis de Requesens, de son côté, poursuivait habilement ses avantages, et fut peut-être parvenu à conquérir toute la Hollande, ruinée par les inondations et la guerre, si le manque d'argent n'avait entravé ses progrès. Il porta cependant un nouveau coup à l'insurrection en décidant Philippe II à offrir à ses sujets une amnistie entière pour le passé, le maintien des anciennes lois et coutumes, et la promesse d'abandonner la décision des affaires religieuses aux états généraux des Pays-Bas réunis. Les confédérés réduits aux abois, entamaient déjà des négociations avec les souverains de France et d'Angleterre, dans le but de placer sous leur autorité les provinces rebelles, lorsqu'un grave événement vint changer la face des affaires : Requesens expira presque subitement, le 5 mai 1576, à Bruxelles.

Son trépas fut le signal, en Belgique, d'un bouleversement général. Le conseil d'État s'empara du gouvernement, que le roi consentit momentanément à lui laisser. Deux partis s'y disputaient le pouvoir, et la politique espagnole y avait ses partisans ainsi que la cause populaire : le désordre régnait dans les deux camps.

Les troupes étrangères, qui n'avaient plus été payées depuis vingt-deux mois, refusèrent d'obéir à l'administration nouvelle, et s'insurgèrent bientôt ouvertement contre leurs chefs. Le conseil, qui venait de recevoir une lettre des députés des états réclamant la destitution de l'amiral don Sancho d'Avila (1), y répondit par une sentence d'expulsion, et se disposa à l'exécuter par la force, en provoquant l'armement général du pays et la convocation d'une assemblée nationale. Une division de l'armée rebelle s'était établie à Alost, d'où elle mettait à contribution toute la contrée environnante ; l'autre était cantonnée du côté de Maestricht.

(1) *Arch. du royaume, états généraux*, tom. I, fol. 27 et 30. Voy. aussi fol. 54 et 55.

Les états travaillaient à se rendre maîtres des citadelles de Gand et d'Anvers, lorsqu'on apprit qu'un détachement de cavalerie, venant d'Alost, était arrivé à Beveren, avait passé l'Escaut à Burght, et s'était jeté sur Lierre et Hérenthals.

L'inquiétude était grande parmi la population anversoise. On s'attendait à chaque instant à être attaqué par les Espagnols, et les marchands-aventuriers anglais se disposaient déjà à faire transporter tous leurs biens hors de la ville, lorsqu'ils en furent empêchés par les autorités locales (1). Ils s'en plaignirent avec amertume, disant que M. de Champaigny, commandant militaire de la place, n'avait pas assez de soldats pour la défendre.

Ces prévisions n'étaient que trop fondées. L'élu des soldats mutinés, Jean de Navarèze, venait en effet de décider ses compagnons à marcher sur Anvers. Arrêté quelque temps sur les rives du fleuve, qu'il n'avait pu traverser faute d'embarcation, ce retard même servit ses projets, en lui permettant d'opérer sa jonction avec Alphonse Vargas, Julien Romero, Antoine d'Olivera et François Baldez, accourus de Maestricht avec cinq cents chevaux.

Les états, avertis du danger dont était menacée la plus belle et la plus riche cité des provinces belges, y envoyèrent en toute hâte le comte Philippe d'Egmont et le marquis d'Havré, avec quarante cornettes de wallons et quelques bandes de cavalerie. Champaigny conseillait d'investir la citadelle, encore entre les mains des Espagnols, pour lui couper toute communication avec le dehors. Ce prudent avis, dont la suite des événements ne tarda pas à démontrer la sagesse, fut malheureusement rejeté.

Les troupes nationales étaient massées sur l'esplanade, et avaient élevé des barricades à l'entrée de toutes les rues aboutissantes. Champaigny fit dresser, en outre, au jardin des Escrimeurs, une batterie dont le feu était dirigé contre la citadelle.

Le 4 novembre, vers une heure après midi, les Espagnols

(1) Collect. du *State Paper office*. Voy. la lettre du gouverneur des marchands au conseil anglais, datée du 10 novembre 1567.

sortirent de la forteresse en belle ordonnance, et assaillirent avec impétuosité les retranchements qui leur étaient opposés. Leur irrésistible élan les conduisit bientôt dans la tranchée, où les Allemands et les Wallons de Champaigny et de d'Egmont les arrêtrèrent pendant quelque temps. Ces derniers, impressionnés par la terreur panique des bourgeois, et la vue des incendies qui s'allumaient de tous côtés, finirent cependant par lâcher pied.

L'infanterie espagnole, secondée par des escadrons d'hommes à cheval, fondit sur les fuyards, et les poursuivit jusqu'à la place de l'hôtel de ville. Cet édifice, ainsi que toutes les maisons voisines, était rempli de gens armés qui accueillirent les Espagnols par une vive fusillade. Déjà ceux-ci reculaient en désordre, décimés par les balles, lorsque quelques-uns des leurs, munis de torches et de pièces d'artifice, mirent le feu à tout le quartier, et forcèrent les derniers défenseurs de la ville à fuir à leur tour.

La victoire demeurait à la soldatesque. Une foule d'aventuriers de toutes les nations, dont les camps étaient l'unique refuge, excités par la soif de l'or, ivres du sang déjà répandu, se trouvaient les maîtres d'une grande et belle cité, dont les vastes entrepôts étaient connus du monde entier, et qui renfermait d'immenses richesses. Ils se ruèrent aussitôt sur les habitations, répétant de rue en rue les mêmes violences, égorgeant tous ceux que le désespoir armait de courage et d'énergie, pillant et volant ceux qui leur demandaient grâce, infligeant des tortures inouïes aux bourgeois opulents qu'ils soupçonnaient d'avoir caché leurs trésors. Ces scènes terribles, dont il est impossible de retracer toutes les horreurs, durèrent pendant trois longues journées, et coûtèrent la vie à sept mille personnes. Les négociants étrangers ne furent pas plus épargnés que les Anversois : Allemands, Anglais, Italiens, Portugais, tous subirent le même sort.

Les soldats ne rentrèrent à la citadelle que le 6 novembre, épuisés de fatigue, rassasiés de carnage et de rapines. Les pertes occasionnées par le pillage montaient à plus de deux millions d'écus d'or (1), et à une somme équivalente en bi-

(1) L'écu d'or ou réal de Charles V était taillé sur 46 au marc, et valait

joux, en vaisselle d'or et d'argent et en marchandises précieuses.

Cet horrible attentat, appelé *la furie espagnole*, eut un retentissement immense dans toute l'Europe, et exerça la plus funeste influence sur nos relations commerciales. Les états, avertis que les pillards faisaient mener leur butin en Allemagne, par Maestricht, Liège et les places environnantes, écrivirent aussitôt au prince-évêque pour le prier de faire arrêter les dits biens, et de les mettre sous séquestre jusqu'à ce qu'ils puissent être rendus à leurs propriétaires (1).

Le 10 décembre 1576, les marchands de Gènes, de Florence, de Lucques, de Lombardie et d'Espagne, provoquèrent des mesures semblables de la part de leurs magistrats.

Parmi les étrangers qui abandonnèrent Anvers à la suite de cette catastrophe, nous citerons entre autres les habitants de Nuremberg, qui entretenaient depuis longtemps des rapports suivis avec la Belgique. Toutes les marchandises qu'ils possédaient dans les entrepôts anversoises avaient été enlevées. Le mouvement d'affaires qui existait entre notre pays et cette partie de l'Allemagne était considérable, car lorsque Nuremberg avait établi ses messagers, en 1570, elle avait chargé celui d'Antorf de porter chaque semaine les lettres en destination de Bruxelles et d'Anvers.

La cause royale, grâce aux exploits de Navarèze et des siens, n'avait désormais plus d'adhérents. La domination espagnole devenait odieuse à tous, même à ceux qui étaient restés fidèles jusqu'en ce moment au principe de la légitimité. Les états des provinces belges, à l'exception du Luxembourg, ouvrirent aussitôt des pourparlers avec le prince d'Orange, et envoyèrent des députés en Flandre, où l'on attendait les députés des états de Hollande et de Zélande. Ils y conclurent la fameuse *Pacification de Gand*, qui avait pour but d'assurer, par une fédération entre le Nord et le Midi, le rétablissement des anciennes libertés

environ 4 florins et demi. Le prix du marc d'or était de 200 florins ou de 428 francs.

(1) *Actes des états généraux des Pays-Bas*, notice chr. et analyt. par M. Gachard, tom. I, pag. 49

publiques, l'expulsion des troupes étrangères et la fin des persécutions religieuses. Ce traité, qui eût pu servir de base à la fondation d'un État puissant et prospère, n'eut pas un résultat aussi brillant, mais il fut d'un avantage inappréciable pour la Hollande.

Il eut pour effet d'écartier le théâtre de la guerre des frontières néerlandaises, et de le transporter en Belgique, en permettant à l'insurrection de s'organiser librement dans les parties septentrionales du pays. Le prince d'Orange n'eut garde de laisser échapper une occasion aussi favorable à l'extension de son autorité et, sous prétexte de faire adhérer les villes catholiques à la *Pacification de Gand*, il introduisit successivement ses partisans à Groningue, à Utrecht, à Amsterdam et à Harlem.

Philippe II, afin de mettre un terme à ces défections, se hâta de remplacer don Louis de Requesens, et lui donna pour successeur don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint. Le nouveau gouverneur, espérant obtenir par l'intrigue ce qu'il ne pouvait réclamer de force, se montra, dès son arrivée à Luxembourg, plein de condescendance envers les états. Il accueillit leurs remontrances, promit d'y faire droit, et accéda au renvoi des soldats étrangers ainsi qu'aux clauses de la *Pacification de Gand*. Les Espagnols, obéissant à ses ordres, évacuèrent en effet la citadelle d'Anvers le 26 mars 1577, et la remirent au duc d'Aerschôt.

Il ne tarda pas néanmoins à lever le masque, et à s'emparer par surprise du château de Namur, tandis que ses agents — parmi lesquels se trouvaient Louis de Blois de Treslong, et les colonels Fronsberg et Fuggers — prenaient les mesures nécessaires pour réoccuper Anvers, en l'absence du duc d'Aerschot. Ce dernier complot eût probablement réussi, si des lettres interceptées à Bordeaux n'en avaient révélé le mystère. Treslong fut arrêté par ses propres soldats, le 1^{er} août 1577, et le baron de Liedekerke prit possession de la citadelle au nom des états.

Ce coup de main produisit une vive émotion au sein de la garnison allemande de la ville, parmi laquelle don Juan comptait de nombreux partisans. Ceux-ci, entraînant leurs compagnons d'armes, les réunirent sur la place de Meir, où tous se

hâtèrent d'élever des barricades, en criant à la trahison, Les bourgeois, effrayés, cherchaient à obtenir leur départ à prix d'argent, lorsqu'une escadre zélandaise, toutes voiles déployées, se présenta au tournant du fleuve, en face de la nouvelle ville. L'amiral de Haultain, informé de ce qui se passait, venait prêter son appui aux habitants et les aider à se soustraire aux exigences des mercenaires de l'Espagne. Quelques décharges d'artillerie, lancées vers la nouvelle ville, portèrent le trouble dans les rangs des séditeux, qui se précipitèrent vers la porte de Slyk, fuyant la vengeance des Gueux de mer (1). Les Anversois, après dix ans d'oppression, recouvrèrent leur indépendance. Ils la mirent à profit pour décréter, avec l'autorisation des états, la démolition de la partie de la citadelle dirigée vers la ville, et qui n'était point nécessaire à sa défense. Cette œuvre de destruction fut exécutée par une foule enthousiaste, à laquelle se mêlaient joyeusement des gens de tous rangs, également désireux d'arracher une pierre ou de porter un coup de pioche à ces fortes murailles, à l'abri desquelles le duc d'Albe avait cru pouvoir élever un monument durable à sa gloire.

Vers le même temps, les états envoyaient le docteur Leoninus auprès du prince d'Orange, afin de négocier avec celui-ci le rétablissement de la liberté de commerce (2). Il tardait aux Belges d'obtenir l'abolition des impositions levées sur les navires étrangers se rendant dans les Pays-Bas.

Des démarches de même nature étaient faites auprès de la reine Elisabeth. Les états se trouvant débiteurs; à l'égard de quelques marchands anglais, de sommes assez importantes, ces derniers n'avaient trouvé rien de mieux, pour s'assurer le remboursement de leurs créances, que de faire arrêter, en pleine bourse de Londres, quelques négociants belges de passage en cette ville. On pria Sa Majesté « de surceoir les dictz arrestz, et d'ordonner que les marchands des Pays-Bas ne fussent plus molestez ou arrestez pour les debtes des dictz estatz, par où la traficque et intercoures qui existait entre le réaulme et les dictz

(1) *Archives de Gand*, reg. Y, fol. 389. Lettre aux états généraux.

(2) *Corresp. de Guillaume le Taciturne*, tom. III, pag. 275.

Pays-Bas viendrait grandement à faillir, non sans grand intérêt de la pauvre commune (1). »

La Belgique était alors dans un état d'anarchie dont on aurait peine à se faire une idée. De nombreuses causes de dissentiment, parmi lesquelles il faut placer en première ligne l'intolérance religieuse, tendaient à neutraliser les bons effets de la *Pacification*. La haute noblesse et le clergé étaient hostiles à Guillaume d'Orange, l'une par jalousie, l'autre à cause de la conversion de ce prince au luthéranisme. Ces deux factions, trop faibles pour résister isolément à l'élan qui portait le peuple vers le véritable chef de la révolution, s'unirent pour offrir le gouvernement à l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe.

L'archiduc venait à peine d'entrer en Belgique que don Juan prenait l'offensive, et battait l'armée des états à Gembloux, sans retirer néanmoins de grands avantages de ce triomphe stérile. Paralysé dans ses projets, comme ses prédécesseurs, par la difficulté de se créer des ressources suffisantes pour continuer vigoureusement la guerre, il expira peu de temps après à Namur, avec le chagrin d'avoir perdu, en quelques mois, toute la popularité que la glorieuse victoire de Lépante avait jadis attachée à son nom.

La misère augmentait sans cesse dans les provinces belges. Van Male fait un tableau lamentable de la situation de Bruges en 1577, et la décadence de cette ville entraînait celle de Damme, de l'Écluse, d'Ardenbourg, de Mounickereede, de Houeke, de Ter Muyde, d'Oostbourg, de Blankenberghe, et d'une foule d'autres localités. Les bonnetiers, les fileurs de laine, les teinturiers, autrefois si nombreux, avaient tous émigrés, ou étaient tombés dans un dénûment absolu; il en était de même des fabricants de peignes et des sculpteurs en ivoire; des lamineurs d'or et des filateurs en filigranes. Le courant commercial se détournait de plus en plus de la Flandre et du Brabant.

M. de Rassenghien, se trouvant à Francfort en avril 1577, se vit forcé de retarder l'envoi de ses lettres au gouvernement anglais, faute de messagers, personne ne partant en ce moment

(1) *Bulletin de la commission royale d'histoire*, 3^e série, tom. III, pag. 536.

pour la Belgique (1). La reine Élisabeth ajouta encore à ces maux en défendant l'exportation des laines anglaises. Les électeurs de Saxe, Auguste et Christian, suivant son exemple, invitaient ouvertement les Flamands à venir s'établir en Saxe. Barbara Ullmann, originaire de Flandre, y enseigna l'art de faire de la dentelle.

(1) Non e passata nessuna posta di questa bande verso la Fiandra.

CHAPITRE VII

Les états à Anvers. — Alexandre Farnèse, prince de Parme. — Morcellement des Pays-Bas. — Acte du Parlement d'Écosse, relatif au commerce belge. — Arrivée de François d'Alençon duc d'Anjou. — Relations des Belges avec l'étranger. — Continuation de la guerre. — Tentatives du duc d'Anjou. — Prise de Dunkerque. — Cour d'amirauté établie en cette ville. — Expéditions d'armes faites par les Anglais. — Siège d'Anvers. — Capitulation de cette cité. — Ses conséquences. — Négociations avec la France et l'Angleterre. — Réédification de la citadelle d'Anvers. — Attaque contre Ostende. — État des affaires en Hollande. — Siège de l'Écluse. — La flotte invincible. — Armements maritimes dans les ports belges. — Défaite des escadres espagnoles.

La ville d'Anvers, défendue par de solides remparts, et que le voisinage de l'Escaut permettait de ravitailler sans difficultés, était devenue, après la défaite de Gembloux, le dernier boulevard des libertés nationales en Belgique. L'archiduc Mathias, que sa jeunesse et son inexpérience rendaient incapable de jouer un rôle politique, s'y était retiré avec les membres des états. Le prince d'Orange s'y trouvait aussi, travaillant vainement à opérer un rapprochement entre les partis, toujours divisés sur la question religieuse. Une faction puissante, désespérant de combattre la prépondérance de Guillaume de Nassau par celle de Mathias, commençait à tourner ses vœux vers le duc d'Alençon, fils de Catherine de Médicis, et le pressait de se rendre dans les Pays-Bas.

Tandis que la discorde régnait parmi les défenseurs de cette malheureuse contrée, l'armée espagnole, dont le chiffre s'accroissait rapidement, acquérait plus de force et de cohésion sous le commandement d'Alexandre Farnèse, prince de Parme. Le nouveau gouverneur général, aussi habile diplomate qu'excellent tacticien, s'affermissait de plus en plus dans les districts wallons.

La situation des affaires, d'abord douteuse et incertaine, se dessine bientôt d'une manière plus nette. De grands changements, destinés à devenir perpétuels, modifiaient insensiblement la condition intérieure du pays, et nous les trouvons accomplis en 1581. Les provinces du Nord, désirant se soustraire à la désorganisation qui affaiblissait la résistance des populations belges, avaient conclu entre elles un traité d'union, signé à Utrecht par les députés de Gueldre, de Zutphen, de Hollande, de Zélande et d'Utrecht. Ce traité, qui jetait les fondements de la république néerlandaise, excita au plus haut point la rage de Philippe II. Il y répondit en mettant à prix la tête du prince d'Orange, et offrit, dans un manifeste officiel, vingt-cinq mille couronnes à celui qui le livrerait, mort ou vif. Il n'en fallut pas davantage pour décider les Hollandais à abjurer toute obéissance, même nominale, aux autorités espagnoles. L'écrit qu'ils publièrent à cette occasion contenait ces mots remarquables : « Le peuple n'est pas fait pour le prince, mais le prince pour le peuple. Un prince qui traite ses sujets en esclaves est un tyran que le peuple a droit de chasser lorsqu'il n'a pas d'autre moyen de recouvrer sa liberté. Ce droit est acquis surtout aux Pays-Bas, dont le souverain est tenu de gouverner d'après les lois établies, sous peine d'être déchu du gouvernement. »

Tout favorisait leur résistance. La population batave, toute protestante, tout allemande de caractère et de langue, toute composée de bourgeois livrés au commerce maritime, était unie et compacte. Elle pouvait, au besoin, grâce à la configuration du sol natal, opposer l'inondation à la marche d'une armée victorieuse, et lui livrer bataille à l'aide de ses flottes. Le négoce, à défaut de l'agriculture, lui procurait des ressources suffisantes pour traverser une crise politique et y résister impunément.

Elle avait d'ailleurs attiré vers elle tout ce qui lui était analogue dans les provinces du Midi. Un grand nombre de Belges combattaient dans ses rangs, et elle leur avait dû ses premiers succès diplomatiques et maritimes.

La Belgique, au contraire, dont les grandes plaines sont ouvertes à toutes les invasions, n'avait point les mêmes moyens de faire respecter son territoire. Catholiques et protestants s'y trouvaient en présence, et luttèrent avec un égal fanatisme. Le triomphe des Hollandais lui ferma la route des mers, et des armées ennemies livraient ses champs au pillage. Elle était fatalement destinée à retomber sous le joug, et était regardée comme une proie par tous ceux auxquels elle s'adressait. Chaque jour quelque mauvaise nouvelle arrivait aux états. Le parlement d'Écosse, adoptant les vues du gouvernement britannique, proscrivit le commerce belge en 1579, en soumettant tout Écossais trafiquant en Flandre à des taxes spéciales. On attendait des lettres de France avec anxiété. Les cités flamandes, après de longues négociations avec le duc d'Alençon, connu plus tard sous le nom du duc d'Anjou, avaient fini par accepter ses offres, et comptaient sur son arrivée, d'un moment à l'autre.

Le 10 février 1582, quinze grands vaisseaux jetèrent l'ancre à Flessingue, que les Anversois avaient vainement essayé de racheter aux confédérés l'année précédente. Le duc d'Anjou, suivi du comte de Leicester, des lords Hunsdon, Willoughby, Sheffield et Howard, de sir Philippe Sidney et de plusieurs autres seigneurs, débarqua aussitôt. Il était temps; « la pauvre ville de Bruxelles, comme l'écrivait le président Meeterke, n'estoit guères mieulx que perclue, tant de famine que de dis-sension. »

Le duc fut reçu par le prince d'Orange, accompagné d'une nombreuse députation des états généraux. Accueilli brillamment par les habitants de l'île de Walcheren, il visita Middelbourg, et remit à la voile quelques jours après pour Anvers.

Une flotte de cinquante-quatre navires, décorés de drapeaux et de banderoles, le transporta, ainsi que les seigneurs et les députés des états, jusqu'à la grande métropole commerciale « alors si endettée qu'elle avait dû renoncer à continuer à payer

sa part des subsides militaires, et ne sçavoit plus entretenir ses vaisseaux armés (1). »

D'Anjou prit terre à quelque distance de la ville, un antique usage lui en défendant l'entrée avant qu'il eût contracté l'engagement de respecter les privilèges de ses nouveaux sujets.

Le fleuve, rempli de bâtiments de tous genres, pavoisés de vives couleurs, présentait un magnifique coup d'œil. On avait construit sur ses rives, où se pressaient des milliers de spectateurs, une vaste plate-forme, au centre de laquelle s'élevait un trône recouvert de velours brodé d'or. Vingt mille hommes de troupe bourgeoise, revêtus de somptueux costumes, entouraient cette estrade, sur laquelle prirent place le duc d'Anjou, le prince d'Orange, les principaux membres des états du Brabant, et d'autres grands personnages. Le duc y jura le maintien de la constitution du pays, et y reçut le serment du pensionnaire d'Anvers et des magistrats de la ville. Les trompettes sonnaient joyeusement, des hérauts jetaient de la monnaie d'or et d'argent à la foule, et celle-ci répondait à ces largesses par des vivats et des chants de fête.

François d'Anjou, en succédant à l'archiduc Mathias, ne jouissait, comme ce dernier, que d'une autorité fort restreinte, et se trouvait, en réalité, à la tête d'un gouvernement républicain. Une partie de la population l'avait même accueilli avec la plus grande méfiance, et le lui témoigna en le soupçonnant injustement, un mois plus tard, d'avoir armé la main de l'Espagnol Jauregui, pour attenter aux jours de Guillaume de Nassau. Celui-ci, malgré les intrigues qui se croisaient autour de lui, était toujours le véritable chef de la révolution. La Hollande, la Zélande et la province d'Utrecht n'obéissaient qu'à lui, et avaient même refusé de reconnaître le prince français.

L'instinct cosmopolite des Belges continuait à se manifester durant tous ces troubles. Un habile mathématicien flamand, Arnould de Lens, s'était établi en Russie vers le milieu du xv^e siècle. Il mourut à Moscou, en 1575, lors de l'incendie de

(1) *British museum*, MS. Galba C. VIII, fol. XI.

cette ville par les Tartares. Stadius, de Loenhout, près d'Anvers, acquérait vers le même temps une brillante réputation en France par ses travaux astronomiques. Le fils d'un Gantois émigré, Pierre Megalhanes di Gandavo, visitait le Brésil, revenait en Portugal, s'y fixait dans la province d'Entre-Douro, et y publiait une histoire de la province de Santa-Cruz, ouvrage remarquable, souvent réimprimé (1). Gérard Mercator, dont les relations s'étendaient partout, rendait les plus grands services à la science géographique ; un Auversois, Franz Koning, arrivait à Goa vers 1583, à la suite du Hollandais Jean Van Linschoten — auquel les Pays-Bas doivent les premières notions sur l'Inde — et s'y faisait connaître par son habileté à tailler le diamant. Beaucoup de ses compatriotes l'y avaient suivi. Deux Anglais ayant été arrêtés à Goa par les Portugais, ce fut un jésuite brugeois qui leur servit d'interprète : il résidait aux Indes depuis plus de cinquante ans. Un médecin belge, Eustache Roche, exploitait, en 1585, les richesses métallurgiques de l'Écosse. Il jouissait du privilège de faire des coupes, pour cet objet, dans les forêts royales (2). Quelques années plus tard, le duc d'Ormond envoyait des Irlandais en Flandre, afin d'y apprendre l'art de cultiver le lin (3). D'autre part, le nombre des Belges habitant Londres augmentait chaque jour (4).

(1) Il en existe une traduction dans le recueil de M. Henri Ternaux, publié à Paris en 1837. Voy, au sujet de Pierre Megalhanes, Antonio de Leon Pinelo, *Bibl. orient. et occident.* ; Giles Gonzalez Davila, *teatro de las Grandezas de Madrid*, p. 504 ; Nicol. Antonio et Jean Soarez de Brito ; Voisin, *Messager des sciences*, 1841, p. 284 ; Saint-Genois, *Voyageurs belges*, t. I, p. 55.

(2) Chambers, *Domestic annals of Scotland*, t. I, p. 152.

(3) Idem, *Information for the people*, t. II, p. 668.

(4) Voici les noms de quelques-uns de ceux qui s'y trouvaient en 1585 : Jean Backer, de Rowne, de Picker, Adrien de Porte, Morren, Marbecke, de Waters, Cornelis, Pierre de Coster, Josse Van Busque, Van Solte, Van Colge, De la Barre, Vanden Dell, Nicolas de Lamoy, Jean de Hoghe, Pierre Le Flamand, Charles de Burgrave, Guillaume de Beste, Josse Vanden Steen, Henri Beckman, Alexandre de Coene, Nicolas Van Besicom, J. Stockman, Guillaume Van Heerst, Jean Vande Brugghe, Van Spyre, Philippe Vande Walle, Roger Van Payne, Gilles de Fylker, Léonard de Tysepp, Jean Van Hutst, Louis Van Wingham, Louis Vander Still, Dominique de Bnysscher, Guillaume de le Meere, Barthélémy Van Bowsen, Lambert Vander Beck, Hector

Les opérations militaires s'étaient ralenties dans les Pays-Bas. Le prince de Parme avait cependant transporté son camp sur les bords de l'Escaut, et s'était emparé d'Audenarde au commencement du printemps. Le duc d'Anjou, de son côté, ne se pressait pas d'entrer en campagne. Mécontent des entraves imposées à son pouvoir, il songeait bien moins à faire face à l'ennemi qu'à s'emparer de quelques places fortes, dans lesquelles, suivant les conventions acceptées par lui, il ne lui était point permis de mettre garnison. Il tenta un coup de main sur la ville d'Anvers, devant laquelle il avait réuni des troupes françaises et suisses, sous prétexte de les passer en revue. Il avait déjà fait désarmer la garde stationnant à la porte de Kipdorp, lorsque les bourgeois s'aperçurent de son dessein, barricadèrent les rues, et se défendirent avec tant de courage, qu'ils expulsèrent les assaillants en leur tuant quinze cents hommes. Cette entreprise honteuse ruinait la cause du duc d'Anjou dans les Pays-Bas. Il le comprit et quitta bientôt nos provinces, sans y laisser de regrets.

Les Espagnols conquièrent la ville de Dunkerque, le 16 juillet 1583, et rentrèrent ensuite à Bergues, à Nieuport et à Furnes. Alexandre Farnèse, désirant combattre les Hollandais par leurs propres armes, se hâta d'installer une cour d'amirauté à Dunkerque, dont les hardis marins causèrent bientôt de grandes inquiétudes aux insurgés. Ceux-ci les traitaient en pirates et les jetaient à la mer lorsqu'ils pouvaient s'en emparer, afin, disaient-ils, de leur *laver les pieds*. Le fanatisme religieux endurcissait les âmes; les vaincus, de part et d'autre, n'obtenaient point de quartier.

L'ordonnance du prince de Parme relative à l'amirauté de Dunkerque mérite d'être analysée. Tout capitaine, en quittant le port, devait être muni d'une commission en règle, visée par les autorités. La connaissance des prises faites en mer, ainsi que celle de toutes contestations concernant lesdites prises,

Polyer, Govaert de Swarte, Dierick Van t'Velt, Van Meerbeek, de Villiers, Van de Roose, Rogier Van Arven, Arnold Stallins, Garrett Vander Linden, Godefroid Lambrecht, Henri Van Schonckevelt, Corneille Van Assen, Pierre Vande Walle, Gilles Bulteel, Arthur Van Campen, Georges Van Houcke, Jacob de Reuwe, André Deleeuw, Pierre Van Vee, etc.

était dévolue à deux membres du conseil de Flandre, assistés de l'auditeur des garnisons de Dunkerque, de Nieuport et des places voisines. Ils jugeaient sommairement, selon droit, raison et coutume. Les parties pouvaient appeler de leurs décisions au gouverneur général, qui délégua un conseiller des finances pour instruire ces sortes de causes et lui en faire rapport. L'administration centrale se réservait un dixième du produit des captures faites par les corsaires dunkerquois (1).

De grandes expéditions d'armes se faisaient en ce moment de la Grande Bretagne vers les Pays Bas (2), et beaucoup d'Anglais allaient en course contre les sujets des rois d'Espagne et de France. Une foule de lettres de Bernardino de Mendoza à lord Burghley constatent les pertes qu'ils firent subir à nos négociants. Quant à celles des Français, on les estimait, en 1584, à deux cent mille couronnes.

Alexandre Farnèse poursuivait cependant le cours de ses succès. Déjà la plupart des provinces wallonnes étaient retombées en sa puissance, et il ne lui restait plus qu'à s'emparer d'Anvers pour soumettre tout le Brabant. Le gouvernement national y déployait sa bannière, et les ennemis de Philippe II en avaient fait l'entrepôt des villes insurgées. Il voulait à tout prix réduire cette turbulente commune, comprimer sa nom-

(1) Faulconnier, *Hist. de Dunkerque*, p. 88.

(2) 4 may 1583, in *le Falcon*, of London : John Grant Master, Philippo de Orio, 20 pieces cast iron ordnance, cout 13 tuns, by her Maj. privy signet, dated the last. of aprill 1583 ; 20 februar. 1583, in *le Black Raven*, of Amsterdam, master Gerbrantson, for Amsterdam, 9 pieces cast iron ordnance, cout 80 tuns, by letter dated the 14 th. of january 1583 ; 7 martii 1583, in *le Spred egle*, of Andwerp, master Gilles Dorne, for Andwerp, 14 pieces cast iron ordnance, cout 5 tuns ; 8 aprill 1584, in *le Nightingall*, of Amsterdam Laurens Backer, master, 16 small pieces cast iron ordnance, cout 4 tuns ; 2 junii 1584, in *le Nightingall*, of Amsterdam, Laurens Backer, master, for Amsterdam, 18 pieces cast iron ordnance, cout 6 tuns ; 18 july 1584, in *le Haddock*, of Knensen, Cornelis Laurens, master, for Kneusen, 6 pieces cast iron ordnance, cout 2 crowns ; 28 july 1584, in *le James*, of London, Thomas Redwood, Master, for Fleeshinge, 11 pieces cast iron ordnance, cout 5 crowns ; 21 Augusti 1584, in *le Samson*, of Andwerp, William Johnson, Master, for Andwerp, 26 pieces cast iron ordnance, cout 13 crowns. etc. Ces chiffres sont extraits des documents officiels.

breuse population, et lui faire abjurer, le fer à la main, ses opinions hétérodoxes et ses tendances républicaines.

Nous ne pourrions, sans nous écarter des limites que nous nous sommes tracées, faire l'histoire de ce siège mémorable. Nous nous bornerons à en rapporter quelques épisodes qui se rattachent à nos annales maritimes. Le prince d'Orange avait recommandé aux Anversois de percer la digue de *Blauw Garen*, mesure qui eût permis à la flotte confédérée de secourir et de ravitailler la place ; mais l'égoïsme de la corporation des bouchers empêcha l'exécution de ce projet. Farnèse, profitant de cette faute, investit Anvers de tous côtés, et jeta un pont volant sur l'Escaut, qui le rendit maître du cours de ce fleuve. Tandis que les ingénieurs espagnols et belges travaillaient à cet ouvrage gigantesque, l'armée royale soumettait le pays environnant. La prise de Vilvorde lui permit d'interrompre toute navigation entre Bruxelles et Anvers ; celle de Termonde fit cesser toute communication entre cette dernière ville et Gand.

Dès le 27 février 1585, c'est à dire après sept mois de siège, les Anversois se trouvaient entièrement bloqués. Un découragement profond avait remplacé parmi eux la confiance qu'ils témoignaient à l'ouverture de la campagne. Ils apprirent bientôt que Bruxelles allait recevoir une garnison espagnole, et que le drapeau de l'insurrection ne flottait plus qu'à Malines. La cause nationale venait en outre de faire une perte irréparable : le prince d'Orange était mort à Delft, sous les coups d'un obscur assassin, dont Philippe II allait bientôt anoblir les descendants.

Les assiégés n'avaient plus qu'un moyen de salut : celui de rétablir, coûte que coûte, leurs rapports avec les provinces septentrionales. Tandis qu'ils se préparaient à diriger tous leurs efforts de ce côté, les états de Zélande ordonnaient à l'amiral de Treslong de se porter au secours d'Anvers. Celui-ci tardant à obéir, on l'accusa de trahison, et le comte Justin de Nassau lui fut donné pour successeur. La flotte hollandaise, mettant enfin à la voile, arriva devant Liefkenshoek — où quelques navires de Lillo vinrent la rejoindre — attaqua le fort avec tant de vigueur qu'elle ne tarda pas à l'emporter d'assaut. L'île de Doel fut aussitôt occupée par les confédérés,

Cet exploit eût pu avoir de grandes conséquences, si le défaut d'entente préalable avec les Anversois n'en avait paralysé l'effet. Ces derniers, adoptant les plans d'un ingénieur italien nommé Frédéric Giambelli, espéraient détruire à l'aide de brûlots, le barrage qu'on leur avait opposé. Deux vaisseaux, *la Fortune* et *l'Espérance*, furent consacrés à cet usage. On les remplit de quelques milliers de livres de poudre, qu'on recouvrit ensuite de grandes dalles enlevées aux cimetières ou au pavement des églises. Ils devaient être précédés par quarante bateaux plats, chargés de matières inflammables, et destinés à détourner l'attention de l'ennemi, en lui faisant supposer que les assiégés n'avaient d'autre intention que de mettre le feu à ses ouvrages.

Les préparatifs de l'expédition étant achevés, la flottille descendit lentement l'Escaut, durant la nuit du 4 au 5 avril, sous la conduite de l'amiral Jacob Jacobszoon. A l'aspect de ces barques enflammées que le vent et la marée poussaient vers Calloo, l'alarme se mit dans le camp du prince de Parme. Aux lueurs sinistres qui brillaient sur les vagues, illuminant au loin le fleuve, on pouvait apercevoir le pont espagnol, rempli de gens armés, accourant au combat. Une vive anxiété, que la grandeur imposante de cette scène extraordinaire augmentait encore, faisait battre tous les cœurs. Le prince, entouré de quelques-uns de ses officiers, était venu prendre sa place dans les rangs.

La flottille anversoise approchait. Elle n'était plus qu'à deux mille pas du barrage, lorsque ceux qui la conduisaient allumèrent, les mèches, placèrent les deux brûlots au milieu du courant abandonnèrent les autres embarcations, et se hâtèrent de rentrer au port.

L'absence de direction livrait l'armement au caprice des flots. Quelques barques, entraînées à quelque distance, allèrent échouer, incendiées, sur les rives; d'autres se brisèrent contre les poutres flottantes qui entouraient les ouvrages espagnols. Le premier des deux grands brûlots, *la Fortune*, fut jeté par un coup de vent sur la côte de Flandre, et y fit explosion. L'autre alla plus loin, rompit les premiers obstacles, s'élança avec violence contre le pont, et causa aux Espagnols une frayeur

réelle, car les flammes qui en jaillissaient menaçaient le pilotis.

Tandis que les soldats se penchaient sur les parapets, cherchant à écarter, à l'aide de longues perches, cette sinistre machine, un jeune enseigne, apercevant le prince de Parme dans la foule, s'élança au devant de lui et le conjura de se retirer. Ne réussissant pas à se faire écouter, il se précipita à ses genoux, le supplia de ne pas s'exposer plus longtemps à d'inutiles dangers, et le saisissant par un pan de son habit, cherche à l'entraîner vers le rivage.

Le prince, vaincu par l'insistance passionnée de cet homme, venait à peine de se retirer, accompagné de deux personnes de sa suite, lorsqu'un fracas épouvantable retentit tout à coup derrière lui, et le renversa sans connaissance au seuil du fort Sainte-Marie. Le brûlot venait d'éclater, soulevant autour de lui des vagues immenses, et détruisant la majeure partie de l'estacade gauche, ainsi qu'une partie du pont de bateaux, dont les débris furent lancés dans toutes les directions. Cinq cents hommes périrent dans cette terrible explosion, dont la secousse se fit sentir à trois lieues à la ronde.

L'armée espagnole se trouvait en ce moment dans la position la plus dangereuse, car l'étendue du désastre qu'elle venait de subir et la rapidité avec laquelle il s'était accompli avait énérvé tous les courages. Le pont était rompu, et rien ne pouvait empêcher la flotte de Zélande de le traverser à pleines voiles. Quelques galères anversoises appareillèrent, au bruit de l'explosion, dans le but de porter à leurs alliés le signal de l'attaque. Mais elles n'osèrent approcher du barrage, et revinrent avec la nouvelle qu'il n'avait subi aucune altération. Les Zélandais, qui craignaient d'aventurer leurs navires à proximité des batteries espagnoles, et ne voulaient point courir le risque de diminuer leurs propres moyens de défense au profit des Anversois, dont ils escomptaient déjà la succession commerciale, ne bougèrent point.

Tandis que les assiégés laissaient échapper l'occasion de vaincre leurs adversaires, le camp espagnol se remplissait de bruit et de mouvement. Le prince de Parme, mettant lui-même la main à l'œuvre, encourageait ses soldats à relever les débris

du pont, et à masquer les effets terribles du choc qu'il avait subi. Un batelier de Lillo, se glissant entre les travailleurs, apporta enfin à Anvers des informations précises sur le désastre qui avait frappé l'armée royaliste, mais déjà celle-ci y avait remédié, et commandait de ses canons le cours du fleuve.

D'autres tentatives du même genre, renouvelées à diverses reprises, ne furent pas plus heureuses. Les défenseurs d'Anvers n'avaient plus qu'un parti à prendre, celui de s'emparer de la digue de Cauwenstein, ou du moins de la percer, afin d'inonder le pays jusqu'à Berg-op-Zoom, et de rétablir, par ce moyen, les communications interrompues.

Farnèse avait prévu ce mouvement, et pour le faire échouer, avait fait bâtir les forts de Sainte-Croix, de Saint-Jacques, de Saint-Georges, de la Palissade et de Stabroek. Le comte de Maasfelt était campé près de ce dernier, et entretenait par la digue des communications avec les gardiens du pont et le quartier général de Beveren.

Ce fut sur ce sol marécageux, qu'il s'agissait de plonger sous les flots, que Marnix de Sainte-Aldegonde se décida à livrer une nouvelle bataille à l'ennemi. Trois fanaux, allumés sur l'une des tours d'Anvers, devaient annoncer aux Zélandais le départ de la flotte anversoise, et le commencement du combat. Après de nombreuses alertes, ayant pour objet de fatiguer l'armée espagnole, les marins du comte de Hohenlohe, par une nuit sombre et brumeuse, virent tout à coup briller les signaux convenus. Cinq cents hommes furent détachés aussitôt vers la digue, et repoussèrent les troupes royales, auxquelles ils firent subir des pertes considérables. La garnison des forts voisins, accourant au bruit de la lutte, les arrêta dans leur retraite, et força les assaillants à reculer à leur tour. Les Zélandais, ne se voyant point secourus par les Anversois, se replièrent en désordre, et abandonnèrent enfin, après une vaillante résistance, le terrain qu'ils venaient de conquérir. On les poursuivit jusqu'à leurs vaisseaux, où ils eurent à peine le temps de se rembarquer.

Une seconde attaque, mieux concertée et plus régulière, fut aussitôt projetée. Elle fut fixée au 16 mai 1585, et nul moyen ne fut négligé pour en assurer le succès. Les flottes de Hollande et

de Zélande, unies à celle d'Anvers et formant un total de deux cents vaisseaux, reçurent l'ordre d'assaillir en même temps la contre-digue de Cauwenstein, tandis que Giambelli, à l'aide de ses brûlots, opérerait une diversion sur l'Eseaut.

Le combat devait être décisif. Les confédérés se mirent en mouvement, au jour indiqué, et débarquèrent presque en même temps sur un point situé à égale distance des deux forts de Saint-Georges et de la Palissade. Ils s'y retranchèrent aussitôt, à la vue de l'ennemi, à l'aide des matériaux qu'ils avaient apportés avec eux, tandis que leurs pionniers, pleins de zèle et d'ardeur, commençaient la démolition de la digue. La flotte était munie d'une artillerie considérable, et les protégeait contre les Espagnols. Ceux-ci sortirent cependant de leurs redoutes, et, tandis que le fort de Saint-Georges ouvrait le feu contre les navires confédérés, ils se ruèrent sur leurs adversaires. Une mêlée furieuse s'engagea sur cet étroit terrain, battu par les vagues, où allaient se dénouer les destinées d'une grande et belle ville commerciale. On combattit corps à corps, sur les deux versants et au pied de la digue, avec un indicible acharnement. Marnix donnait l'exemple aux siens, et déployait un courage et une valeur que les écrivains catholiques eux-mêmes ont loués. Après une lutte prolongée, les Espagnols, ayant perdu la plupart de leurs officiers, commencèrent leur retraite, et se replièrent vers les forts.

Leur départ excita un vif enthousiasme parmi les confédérés, qui ne doutèrent plus de la réussite de leur entreprise. La rupture de la digue exigeant un assez long travail, ils commencèrent à décharger les bateaux hollandais, sans attendre que le passage fût navigable, et à en transporter la cargaison jusqu'aux barques anversoises.

Marnix de Sainte-Aldegonde, accompagné du comte de Hohenlohe, monta bientôt après à bord d'une de ces barques, et cingla en triomphe vers la ville, où il fut reçu au son des cloches et au bruit des salves d'artillerie.

Tandis qu'on se réjouissait à Anvers de ce brusque changement de fortune, le prince de Parme s'appretait à faire un effort suprême pour relever l'honneur de ses armes. Réunissant à la hâte deux cents hommes d'élite, il accourt vers le Cauwenstein,

rétablit l'ordre parmi ses troupes, fait bombarder l'escadre ennemie, et renouvelle le combat. Il fut des plus meurtriers, car des renforts arrivaient successivement aux deux partis, qui se disputaient avec fureur chaque pouce de terrain. Les confédérés, groupés autour de la batterie qu'ils venaient d'établir sur la digue, repoussèrent cinq fois les bataillons italiens, espagnols et wallons qui cherchaient à les en déloger. Accablés de fatigue, entourés de morts et de blessés, ils résistaient encore, lorsqu'ils s'aperçurent tout à coup que leurs vaisseaux mettaient à la voile et gagnaient le large, dans la crainte de tomber entre les mains des soldats du prince à la marée descendante.

Ce fut le signal d'une déroute complète. Bientôt la digue fut perdue, ainsi que le fort du *Boerenschans*. Les Anversois n'avaient plus désormais aucun espoir d'être secourus par leurs alliés.

Il ne leur restait plus qu'à se soumettre. Leurs magistrats, obéissant à l'influence de Marnix de Sainte-Aldegonde, cherchèrent d'abord à prolonger le siège, mais les clameurs du peuple affamé triomphèrent de leur résolution. Le Grand Conseil, convoqué le 8 juillet, décida qu'on enverrait des députés au prince de Parme, pour traiter de la paix. Après différentes entraves, les négociations aboutirent à un accord, qui replaça Anvers sous l'autorité de Philippe II.

Les conditions du traité de capitulation, acceptées définitivement vers la fin du mois d'août 1585, étaient favorables aux assiégés. Une amnistie générale et sans réserves était accordée aux habitants, et ceux d'entre eux qui ne voulaient point renoncer aux doctrines de l'Église réformée obtinrent la permission de ne quitter la ville qu'après un délai assez long, afin de mettre ordre à leurs affaires. Tous les anciens privilèges concédés jadis aux Anversois devaient leur être rendus, et le vainqueur s'engagea à respecter les conventions commerciales conclues autrefois avec le saint-empire et d'autres contrées.

Quelques jours plus tard, les défenseurs de la cité sortaient de ses portes, avec armes et bagages, sous la conduite de leur brave chef, Marnix de Sainte-Aldegonde, pour se rendre à Lillo et à Berg-op-Zoom. Le drapeau espagnol flottait sur l'ancienne

capitale du marquisat, décorée avec luxe pour la réception triomphante d'Alexandre Farnèse.

Pour se faire une idée du dommage immense que causa la prise d'Anvers au commerce belge, il suffit de suivre le développement rapide des relations mercantiles de l'Angleterre et de la Hollande dans le siècle suivant. La plupart des accroissements de ce genre, survenus dans ces deux États pendant cet intervalle, sont provenus des pertes faites par la Flandre et le Brabant à cette époque désastreuse. Il est certain que la proclamation de la liberté de conscience eût déterminé le retour, dans ces deux provinces, de plus de cent mille individus qui, à la suite du pillage d'Anvers, avaient transporté en Hollande leur fortune et leur industrie. Elle eût, de plus, empêché les émigrations qui suivirent la soumission de cette ville. La réputation des marchés anversois était encore si grande que, malgré la guerre, les Turcs avaient voulu y fonder un comptoir en 1582.

Les réformés, forcés de renoncer à l'espoir de s'affermir en Belgique, n'avaient d'autre alternative que de l'abandonner à ses oppresseurs, pour consacrer toute leur énergie à la défense des Pays-Bas septentrionaux. Ils s'attachèrent particulièrement à resserrer le blocus de l'Escaut, afin de protéger le territoire zélandais et d'empêcher l'ennemi de profiter des immenses ressources du négoce flamand.

Les Espagnols n'essayèrent point de leur disputer la possession du fleuve. Philippe II désirait l'affaiblissement d'Anvers, dont l'importance croissante constituait un danger pour son autorité.

Les confédérés, alarmés des avantages remportés par le prince de Parme, commençaient à craindre pour leur sûreté, et songeaient à chercher des secours à l'étranger. Ils offrirent d'abord au roi de France de le reconnaître comme suzerain, mais ce prince, — qui subissait l'influence des Guise, — repoussa leurs avances. Désappointés de ce côté, les états généraux s'adressèrent alors à la reine Élisabeth, qui consentit à leur envoyer le comte de Leicester avec cinq ou six mille hommes.

Le 9 novembre 1585, huit ans après la démolition de la citadelle d'Anvers, on commence à la reconstruire. La ville dut

en supporter les frais, qui s'élevèrent à la somme de 70,000 florins. De plus, on imposa aux Anversois le rétablissement des digues qu'ils avaient percées durant le siège. Cette mesure ne fut point néanmoins suivie d'exécution, car les polders demeurèrent inondés pendant plusieurs années. Les marchands aventuriers anglais, qui s'étaient retirés à Middelbourg, en Zélande, et à Emdem, se plainquirent amèrement de ne pouvoir continuer leurs relations avec le Brabant, Hambourg et Calais (1).

Maitre d'Anvers, Alexandre Farnèse tourna ses vues vers les autres ports flamands, défendus par des garnisons anglaises. Le gouverneur de Gravelines, obéissant à ses ordres, rassembla quelques troupes, et se présenta inopinément devant Ostende. Il parvint d'abord à occuper une partie de la ville, fortifiée à l'aide d'un simple pilotis, mais la garnison fit une autre sortie, appuyée par le feu de quelques navires de guerre, et le contraignit à battre en retraite. On se hâta, après son départ, de compléter les moyens de défense de la place, en l'entourant d'un double fossé, de bastions et de forts. Les dunes qui s'élevaient à l'est et à l'ouest de la cité furent rasées, et livrèrent passage à la mer, qui y forma le havre actuel. Dans les grandes marées, elle s'étendait même à plus d'une lieue dans les terres, jusqu'aux villages de Lessinghe, de Swaeskerke et d'Oudenbourg.

Les Hollandais n'avaient fait aucun effort pour venir au secours du capitaine Erington et des Anglais cantonnés à Ostende, malgré les instances des agents de la reine Élisabeth auprès des états (2). Jean d'Oldenbarneveld et quelques autres députés influents se méfiaient des projets de Leicester, auxquels ils prêtaient, non sans raison, des vues intéressées et d'ambitieux projets. Ils lui opposaient le jeune Maurice de Nassau, fils de Guillaume le Taciturne, et réussirent à le faire proclamer stadhouder de Hollande et de Zélande. Nous ne suivrons pas, dans leurs phases multiples, les intrigues diplomatiques qui se croisaient à cette époque.

Qu'il nous suffise d'ajouter que le séjour de Leicester contribua

(1) *Musée brit.*, manuscrit Lansdown. 44, fol. 64.

(2) Voy. les lettres de Th. Wilkes et de Norreys, à Walsingham et à la reine. *Musée brit.*, manuscrit addit. 5933 fol. 21, 23.

peu à l'affranchissement des Provinces-Unies. Au lieu de combattre l'ennemi, il chercha à détruire la constitution et les libertés dont il s'était déclaré le protecteur. Il ne fit aucune tentative sérieuse pour faire évacuer la Frise et la Gueldre aux Espagnols, troubla l'Église par la persécution des dissidents, et fut accusé d'avoir fait fermer, dans l'intérêt de la Grande Bretagne, plusieurs ports néerlandais, sous prétexte que les marchands qui y demeuraient envoyaient des vivres aux royalistes.

Le gouverneur de Gravelines, après avoir vu échouer son entreprise contre Ostende, ne resta pas longtemps dans l'inaction. Il partit, le 31 mai 1587, pour Blankenberghe, où il se fit suivre par vingt-quatre bateaux chargés de claies et de gabions, à l'aide desquels il se fortifia près de cette ville.

Ce mouvement avait pour but d'interrompre toute communication entre les Ostendais et la garnison de l'Écluse, que le duc de Parme se proposait d'assiéger. Le port de l'Écluse avait encore une certaine importance à cette époque ; il pouvait contenir jusqu'à deux cents voiles à marée haute, et on y comptait, en quelques endroits, jusqu'à dix-huit pieds d'eau (1). La ville fut complètement investie vers le commencement de juin, bien que Maurice de Nassau se fût jeté sur le Brabant méridional, — où il porta le fer et le feu — dans l'espoir d'opérer une diversion et de diviser les forces des assiégeants. Tels étaient les ravages exercés de part et d'autre, que plusieurs riches et beaux villages du pays de Waes furent presque totalement abandonnés durant la guerre (2). Les blés se vendaient à Anvers à des prix exorbitants (3).

Trente pièces de canon tonnèrent bientôt contre l'Écluse, que le duc pressait avec vigueur. Il s'empara de la West-Dyck au bout de quelques jours, et y fit construire un pont de bateaux, afin de clore le havre. Après différents assauts, vaillamment repoussés, la place se rendit au commencement du mois d'août.

(1) Voy. sur le siège de l'Écluse la notice que nous avons publiée dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. IV, 3^e série.

(2) Vanden Bogaerde, *het Distrikt Sint-Nikolaas*, eerste deel, Sint-Nikolaas, 1825, in-8^o, fol. 168, en note.

(3) Een veertel tarwe vercocht 28 gulden : coren, 28 gulden. Voy. à ce sujet, l'ordonnance du 22 avril 1586.

Ces attaques, dirigées successivement contre les principales villes du littoral, se rattachaient à de vastes desseins : Philippe II se préparait à faire envahir l'Angleterre. Une flotte immense, comprenant cent trente-cinq vaisseaux de toutes grandeurs, montée par huit mille matelots — parmi lesquels se trouvaient sept cents flamands — et par dix-neuf mille soldats, était rassemblée à l'embouchure du Tage, et n'attendait plus qu'un ordre de départ. Les Espagnols, ivres du spectacle grandiose d'un tel armement, l'avaient décoré du nom pompeux d'*Invincible Armada*.

La résolution du roi était connue du gouvernement anglais. Elisabeth, en se mettant à la tête de la réforme, était appelée à entrer en lutte, tôt ou tard, avec l'orgueilleux chef du parti catholique. Elle avait donné une armée aux Provinces Unies, de l'argent au roi de Navarre, et avait frappé l'Espagne et les Guise dans la personne de Marie Stuart.

L'armée du duc de Parme était destinée à prendre part à cette expédition. Trente-deux mille vieux soldats allaient quitter nos rivages, où l'on s'occupait avec activité de leur procurer des moyens de transport.

Trois vaisseaux armés, de huit cents tonneaux, parfaitement construits et équipés, stationnaient devant Anvers. Il s'y trouvait, en outre, onze bâtiments de trois à quatre cents tonneaux; huit embarcations plus légères, de quarante à cinquante tonneaux, et vingt-six bâtiments de transport. Termonde et Gand avaient à fournir trente bateaux de charge, tandis que Grave-lines, Dunkerque, Nieuport et l'Écluse possédaient soixante vaisseaux de guerre, assez petits pour la plupart, et trente ou quarante barques.

Le duc fit creuser et approfondir quelques-uns des canaux qui traversent la Flandre, afin d'établir des communications rapides entre Anvers, Gand et l'Écluse. On exécuta de grands travaux dans l'Yperlée, qui servait de refuge à un grand nombre de barques (1).

L'alarme était extrême de l'autre côté du détroit; on montrait

(1) Quelques notes sur l'invincible armada, *Bulletin de la commission royale d'histoire*, t. IV, 3^e série.

aux portes des églises les instruments de torture que les inquisiteurs apportaient sur la flotte espagnole. La reine parut à cheval devant les milices assemblées à Tewkesbury, et promit de mourir pour son peuple. Mais la force de l'Angleterre était dans sa marine. Sous l'amiral Howard servaient les plus grands hommes de mer du siècle, Drake, Hawkins, Forbisher. *L'Armada*, dès son apparition dans la Manche, fut constamment harcelée par les vaisseaux anglais, après avoir été déjà maltraitée par les éléments. Tandis que les grandes galères qui la composaient semaient de leurs débris les côtes d'Angleterre et d'Irlande, l'armée du duc de Parme, condamnée à l'inaction, se trouvait bloquée dans nos ports par les Hollandais. Farnèse n'avait pu même compléter les équipages de la flottille belge, car les matelots flamands désertaient en masse vers les Provinces Unies. Il s'était vu obligé de recourir à l'enrôlement forcé « et avoit pris, bon gré mal gré, des hommes de chacun vilage, à l'advenant de la grandeur » qu'il avait ensuite envoyés en Flandre. Le sceptre des mers échappait à Philippe II, pour passer aux mains de sa triomphante rivale.

CHAPITRE VIII

De l'architecture nautique au xvi^e siècle. — Dernières expéditions du duc de Parme. — Réorganisation de l'amirauté. — Marius et voyageurs belges. — Situation politique à la mort d'Alexandre Farnèse. — Du commerce du charbon de terre à Liège. — Décadence générale. — Avènement d'Albert et d'Isabelle. — Nouvelles ordonnances maritimes. — Édits commerciaux. — Nouvelles luttes dans l'Escaut. — Bataille de Nieuport. — Situation financière. — Innovations industrielles. — Siège d'Ostende. — Combats maritimes. — Continuation du siège d'Ostende. — Fondation de la Compagnie néerlandaise des Grandes-Indes. — Part qu'y prennent les Belges. — Émigrés flamands et wallons en Allemagne et en France. — Prise de l'Écluse. — Capitulation d'Ostende.

Nous avons constaté, dans le chapitre précédent, les succès obtenus par les Anglais sur les marins espagnols. Leur victoire ne résultait pas seulement de la précision de leurs manœuvres, mais aussi de la forme de leurs navires, beaucoup plus légers et plus faciles à gouverner que les galions d'Espagne. Des modifications importantes s'étaient introduites dans l'art nautique depuis le xv^e siècle. On s'était efforcé, sous Charles-Quint et sous François I^{er}, de reproduire à bord des vaisseaux les merveilleux ornements qui décoraient les palais à cette époque, et leur construction était des plus dispendieuses. François I^{er} avait en Normandie une *carraque* si belle, si richement ornée, si haute de ponts et de châteaux, qu'on la nommait la « grande carraque » ou le *carraqon*. Ce superbe navire, qui était de 800 tonneaux, prit feu au moment où il allait recevoir, avec la bannière de France, celle de l'amiral Claude d'Annebaut, nommé comman-

dant d'une flotte contre les Anglais. Il portait cent canons. M. Jal, dans son glossaire nautique, cite un navire flamand, qui ne le cédait en rien, par sa surprenante beauté, au *carraquon* du roi de France. Il portait cette inscription, placée entre des sculptures d'un goût exquis : *Ick varre met Neptunus en Boreas : Zie hulpen me tot die haven daer mi anker valt, anno 1523.*

A la fin du xvr^e siècle, les carraques de Portugal, faites pour le négoce, avaient dépassé de beaucoup en grandeur le *carraquon* de 1545. Elles étaient ordinairement du port de 1,500 à 2,000 tonneaux, voire même plus, et ne pouvaient naviguer à moins de dix brasses (1). Ces grandes carraques avaient quatre ponts ou étages, et chaque étage plus de sept pieds d'élévation. Leur poupe et leur proue étaient plus hautes, de 18 à 20 pieds, que le tillac supérieur, et formaient en réalité deux châteaux qui portaient trente-cinq à quarante pièces d'artillerie. Chacun des grands canons qui se trouvaient à bord pesaient de quatre à cinq mille livres. On plaçait en outre quelques bouches à feu, de médiocre calibre, dans les hunes. Les carraques portugaises avaient de six cents à mille trois cents hommes d'équipage, et étaient montées par un certain nombre de soldats de marine. Elles servaient exclusivement au commerce.

Les *galions*, dans l'origine, étaient des vaisseaux hybrides, dont les formes rappelaient celles de la nef et de la grosse galère. Quelques-uns allaient à la rame, mais la plupart marchaient à la voile. La poupe du galion, à la différence de celle de la nef, toujours plate, était arrondie et avait deux lobes hémisphériques, séparés par l'élambot, fondement de l'arrière et support du gouvernail. Les galions ordinaires avaient deux ponts ; les plus grands en possédaient trois.

Les *palandries*, les *hourques*, les *bertons*, les *marsilienes*, les *putaches*, les *maones*, étaient des variantes de la nef, et inférieurs aux précédents, tout en ayant encore de l'importance. La *caravelle*, étroite à l'arrière, assez large à la proue, peu haute de côté, l'arrière chargé d'un double château, l'avant élancé et portant un seul château d'un étage, était fréquemment employée. Celle que commandait Colomb, lors de son premier voyage en

(1) Cinquante pieds d'eau.

Amérique, avait quatre mâts verticaux, et un cinquième incliné sur l'étravère dressée. Au mât de proue se déployaient deux voiles carrées, le trinquet et la gabbie. Une voile triangulaire se hissait au sommet du grand mât, planté au milieu du navire. Dans les magnifiques nefs de ce temps, la galerie ouverte ou couverte placée à l'arrière pour abriter les passagers, recevait parfois des fleurs, et prenait le nom de « jardin. »

Dans le nord de l'Europe, on construisait peu de galions, et on préférait, en général, des navires moins massifs et plus rapides. D'après des passages d'auteurs du *xvi^e* siècle, on appelait alors *buysen*, dans les Pays-Bas, de petits bâtiments qu'il faut se garder de confondre avec les anciennes *busses*, que nous avons eu souvent occasion de citer. Les *buysen* flamands et hollandais n'avaient d'autre tillac que quelques planches, par dessus lesquelles flottait une voile. Reygersbergen, dans sa *Chronique de Zélande*, dit qu'on commença à les couvrir vers 1533.

En résumé, le caractère général des constructions navales de cette époque se détermine par un arrière démesurément haut, deux étages sur la première dunette, une galerie latérale et des canons de retraite. Au milieu du *xvii^e* siècle, on en revint à des formes plus simples; on abaissa l'arrière, et le contour des vaisseaux se rapprocha de celui d'une lyre : ils paraissaient plus lourds, mais ils étaient plus stables, et tenaient mieux la mer. Les Anglais, les Belges, les Hollandais, les Allemands, les Danois et les Suédois donnèrent les premiers l'exemple de cette réforme.

Retournons à notre récit. Tandis qu'on se battait sur l'Océan, la guerre continentale continuait toujours, sans résultats importants. Alexandre Farnèse prit quelques places dans la Gueldre, mais rencontra dans le prince Maurice un antagoniste digne de lui. Philippe II lui ordonna, en 1589, d'entrer en France, afin d'y protéger la ligue catholique contre les efforts de Henri IV. Farnèse obligea ce prince à lever le siège de Paris et de Rouen.

Sur ces entrefaites, Emmanuel Philibert de Lalaing, marquis de Renty, commandant d'une escadre hispanico-belge, décidait

Philippe II à réorganiser complètement l'amirauté de Dunkerque, et à publier une ordonnance générale sur la navigation, contenant tout ce qu'il était utile d'emprunter aux anciens règlements maritimes, sauf à les compléter et à les coordonner d'une manière plus systématique. Le duc de Parme, instruit de ce projet, l'avait hautement approuvé, et avait chargé les membres du conseil d'État et du conseil privé de faire un travail à ce sujet. Il fut terminé en 1590, et c'est alors que parut le décret du 2 août, monument remarquable de l'esprit de l'époque, qui eut force de loi jusqu'au commencement du xvii^e siècle.

Les différentes dispositions de cette ordonnance peuvent se diviser en quatre classes, concernant : 1^o les droits, l'autorité, les privilèges et la juridiction de l'amiral ; 2^o l'armement des vaisseaux de guerre ; 3^o les prises faites en mer, et toutes les questions ou débats qui s'y rattachent ; 4^o les sauf-conduits, les congés, les lettres de sûreté et les passeports délivrés au nom du souverain.

L'amiral en chef de l'armée navale avait joui, jusqu'en ce moment, d'une autorité presque indépendante : il était désormais subordonné au lieutenant général, ou gouverneur des Pays-Bas. On lui laissa le droit de nommer un certain nombre d'officiers, chargés de vaquer à la connaissance des causes maritimes ; mais ceux-ci, au lieu de se transporter d'un lieu à un autre comme ils le faisaient autrefois, devaient former un conseil fixe et stable, dans quelque localité à désigner par l'amiral. Ces officiers prêtaient serment en entrant en fonctions, et s'engageaient à rendre justice sans faveur ni corruption, selon le style du grand conseil et du conseil privé. Ils tenaient audience trois fois la semaine pour les personnes habitant au lieu de leur résidence, et tous les jours pour les étrangers, afin de ne pas retarder le départ des vaisseaux. Le produit des amendes qu'ils prononçaient était partagé entre l'amiral et l'administration des domaines. Nul individu ne pouvait se soustraire à leur juridiction, sous prétexte d'incompétence ; les soldats eux-mêmes étaient leurs justiciables, pour tout crime ou délit commis à bord d'un navire, à condition toutefois de communiquer les pièces du procès à l'autorité militaire. Tout cas non prévu dans les ordonnances devait être

jugé d'après les usages de l'amirauté ou, à leur défaut, suivant le droit commun. La révision des causes, en cas d'appel, appartenait au conseil privé.

D'après l'article 13 de l'ordonnance du 2 août, nul ne pouvait armer en course sans permission du souverain. Cette permission obtenue, le solliciteur se présentait à l'amiral, qui réglait, par voie d'arbitrage, la caution à fournir par celui-ci, et recevait le serment exigé du supercargo, du capitaine et des principaux officiers du navire. L'amiral prescrivait la discipline à observer à bord des vaisseaux de guerre, qui devaient porter, indépendamment de leur pavillon particulier, celui du roi et le sien propre. Il recevait le dixième des prises, et jouissait du privilège de donner des passeports ou des lettres de sûreté aux prisonniers « à moins que ceux-ci ne fussent de haute rançon « et de grande qualité, ou qu'ils eussent fait grand desservice « au prince, » auquel cas il fallait les garder soigneusement, et ne les relâcher qu'après avoir pris l'avis de l'autorité supérieure.

L'article 52 défendait strictement à l'amiral d'accorder des passeports de commerce, soit aux ennemis pour négocier dans les Pays-Bas espagnols, soit aux indigènes pour fréquenter les marchés des États hostiles. Le roi se réservait cette faculté, en imposant néanmoins aux impétrants, avant de se servir de leur octroi, de se pourvoir auprès de l'amiral de « lettres d'attache » qu'il fallait payer en raison de la valeur des marchandises expédiées. C'est de cette époque que date une taxe, établie pour la protection de la marine marchande, et connue sous le nom de « droit de convoi. » Ce droit était de huit escalins artois par last de deux tonneaux de mer, sans y comprendre le lest. La perception en fut confiée aux officiers de l'amirauté. Il servait à l'équipement des navires de guerre, et finit par peser lourdement sur le commerce et l'industrie. Il n'éprouva que de légères variations de 1590 à 1666 (1).

Quelques Belges, parmi lesquels nous citerons le comte d'Arenberg, obtinrent des grades élevés dans la marine royale, vers le

(1) Manuscrit 338, Bibl. de Bourgogne, *Histoire de l'amirauté des Pays-Bas*; Revue belge, t. II, p. 162, an. 1835.

xvi^e siècle, et s'y distinguèrent. D'Arenberg commandait l'escadre de Séville, et battit le vice amiral anglais Granville, dans les environs des îles Açores, en 1590 (1). On découvrit le télescope, la même année, à Middelbourg, et le Brugeois Simon Stévin appliqua, pour la première fois en Europe, les principes de la comptabilité commerciale aux finances de l'État (2). Un Athois, J. Quallart, publiait vers le même temps, en italien, les observations qu'il avait recueillies durant un voyage en Orient (3). Un Courtraisien, nommé Pasquier Lammertin, dont la famille existe encore de nos jours, introduisit en Hollande la fabrication du linge damassé, pour laquelle il obtenait, de nos voisins du Nord, un octroi exclusif.

Nous ne pourrions, sans devenir oiseux par excès de détails, rappeler le souvenir de tous ceux de nos compatriotes qui entreprirent, durant les dernières années du xvi^e siècle, de longs et pénibles voyages. Nous remarquerons cependant qu'un Bruxellois, Nicolas Blicck, faisait partie de l'expédition faite par Sébald de Weerth, en 1598, pour chercher de nouvelles voies commerciales vers les Indes, par le détroit de Magellan. Un Tournaisien, Nicolas de Smid, se fixa à Géra, en 1595, avec quelques-uns des siens. Il avait l'intention d'y fabriquer des

(1) *Naval chronicle of England; Hist. génér. des voyages*, t. I, etc. Parmi les capitaines belges appartenant à la marine de guerre, de 1586 à 1597, nous citerons Corneille Gheerts, commandant le *Saint-Pierre*, de 52 hommes d'équipage; Jacques Janssen Zoet, capitaine du *Saint-Jacques*, 56 hommes d'équipage; Rénier Franssen, capitaine du *Saint-François*; Pierre Cornelissen, du *Saint-Roch*; Hermann Adriaenssen, du *Saint-Alexandre*; Pierre Mathyssen, du *Saint-Laurent*; Marcus Adriaenssen, du *Saint-André*; Antoine Janssens, du *Saint-Joseph*; Corneille Willems, du *Saint-Christophe*; Rénier Van Dale, commandant la galiote *Sainte-Lucie*, 24 hommes d'équipage; Mabieu Blont, capitaine du *Saint-Martin*; Antoine de Meestere, capitaine du *Saint-Jean*; Michel Janssens, capitaine du *Saint-Cosme*; Jacques Ghileynsen, chef de la galiote *Sainte-Ursule*; Corneille Janssens, commandant le *Saint-Lucas*; Sébastien Janssens cap. du *Saint-Estienne*; Jacques Baen, capitaine du *Saint-Augustin*.

(2) En Hollande, à la requête de Maurice de Nassau. Beckman, *Hist. of inventions*.

(3) Son ouvrage est intitulé : *Devotissimo viaggio de Gerusalemme*, et parut à Rome, en 1587, in-8°. On lui doit aussi une description de la ville d'Ath, éditée en 1610, in-12.

étoffes de laine. Son projet fut d'abord mal accueilli par les habitants du pays, qui lui objectèrent sa religion, prétendirent qu'il serait cause d'une hausse générale des salaires, et lui opposèrent mille autres raisons spécieuses. Le prince Posthumus, qui venait de prendre les rênes du gouvernement de Reuss, ordonna une enquête, et l'on découvrit que les intrigues du clergé local avaient été la cause première de toutes ces réclamations. On passa outre et, dès l'année suivante, les draps de Nicolas de Smid trouvaient un débouché facile à la foire de Leipzig.

De Smid, dont la ville de Géra célébra, il y a quelques années, le troisième jubilé centenaire, y mourut le 7 mars 1623 (1).

Sept Flamands arrivèrent à Édimbourg — qui était encore tributaire des drapiers anglais en 1597 — et tentèrent d'y importer la manufacture des saies et des draps. On leur y suscita également des difficultés, et moins heureux que De Smid, ils ne parvinrent point à les surmonter. Cet essai fut renouvelé plus tard, mais sans résultats (2). On commençait à imiter, en 1595, les satins de Bruges et les étoffes de damas dits capharts, à Troyes en Champagne, où quelques Belges se fixèrent à cette occasion (3). Ajoutons, pour terminer cette longue énumération, que Conrad Gaussan, né en Flandre, entreprit en 1599 le dessèchement de certains marais situés dans les environs de Bordeaux (4). Beaucoup de flamands habitaient déjà le midi de la France, car nous y trouvons deux localités du nom de Bruges, l'une dans le département de la Gironde, arrondissement de Bordeaux, canton de Bordeaux, l'autre dans les Basses-Pyrénées, arrondissement de Pau. Il existe en France six localités nommées Tournai.

Le départ pour l'étranger d'un si grand nombre de Belges, se produisant dans des circonstances normales, n'eût contribué qu'à étendre nos relations commerciales. Il n'en était pas ainsi

(1) *Archives tournaisiennes*, t. 1, p. 65.

(2) Chambers, déjà cité, p. 20.

(3) Barth de Laffemas, *Règlement général pour dresser les manufactures*. Paris. 1597, in-8°.

(4) *Chronique bourdeloise*, etc. Bordeaux, 1672, in-4°, p. 101.

lorsque les émigrants devenaient des proscrits en quittant le territoire de leur patrie. On en jugera par l'extrait suivant, emprunté à une ordonnance émanée du gouvernement espagnol : « Plusieurs artisans saietteurs s'estant retirez de nos pays ès « terres voisines pour illecq exercer leurs mestiers, ont trans- « porté telle quantité de filletz, que les ouvriers résidents icy « ne savent recouvrer, ès marchés publicqz, filletz à eux « nécessaires sinon à grand et excessifs prix. » Les matières premières manquaient à ceux qui n'avaient point quitté leurs foyers (1).

La situation n'était pas destinée à s'améliorer. Les Hollandais, déjà maîtres de l'Escaut, étaient parvenus à nous fermer également tout débouché vers le Rhin et la Meuse, lorsque Alexandre Farnèse mourut à Arras, le 3 décembre 1592.

La décadence des provinces belges faisait des progrès rapides, amenant à sa suite l'abaissement de l'esprit public.

Tandis que la Hollande s'enrichissait tout en luttant énergiquement pour le maintien de ses libertés, et que Sully relevait la fortune de la France, l'activité commerciale et industrielle s'affaiblissait de plus en plus en Belgique. Nous n'avons pu recueillir que peu de faits relatifs à l'histoire mercantile du pays, de 1593 à 1600. Le prince Ernest de Bavière promulgua, le 14 avril 1593, de nouveaux règlements relatifs à l'extraction du charbon de terre dans l'évêché de Liège. Il défendit à tout individu, de quelque condition qu'il fût, de s'occuper de cette industrie, à moins de s'être fait recevoir dans le métier des mineurs et charbonniers, sous peine d'une amende de deux florins d'or. Les personnes nées dans la franchise de Liège ou dans la banlieue, qui désiraient remplir cette formalité, avaient à verser la somme de vingt florins de Brabant, outre les frais de leur réception. On exigeait vingt-cinq florins des autres habitants du pays, et quarante florins des étrangers. Ceux-ci devaient prouver « la légitimité de leur naissance, leur bonne renommée et leur catholicité. » Les bâtards étaient taxés à quatre-vingts florins. Des juges, connus sous le nom de « jurés du charbon-

(1) Paridaens, *Mons sous les rapports historiques, statistiques, etc.* Mons, 1819, notes p. 280,

nage, » rendaient la justice parmi les membres de la corporation. On pouvait appeler de leurs sentences au conseil d'État.

Le commerce du charbon rapportait annuellement au pays de Liège une somme de cent mille écus. Les Liégeois disaient qu'ils lui devaient trois avantages : du pain meilleur que le pain, du fer plus dur que le fer, du feu plus chaud que le feu. Les ouvriers extracteurs restaient six heures par jour dans la mine, et gagnaient jusqu'à 30 sols.

Le 10 avril 1594, parut un édit défendant l'importation de certaines marchandises de Hollande et d'Angleterre. Une ordonnance du 31 août 1597 nous fournit quelques détails sur le négoce particulier de quelques villes. Il y est question des soieries et des satins de Bruges, des tapis de Tournai, des tapisseries de Bruxelles, d'Audenarde, de Saint-Trond, d'Enghien et de Diest ; du fil d'Audenarde, des draps de Menin, des sayettes de Poperinghe, des soieries d'Houschot et d'Ypres.

Le port d'Anvers était délaissé pour celui d'Amsterdam, dont la fortune croissante excitait déjà la verve des poètes nationaux (1).

Les Anversois, vaincus et humiliés, n'en firent pas moins une entrée solennelle à l'archiduc Ernest, successeur du duc de Parme. L'émigration avait épuisé les forces vives de la nation, et la livrait, passive et inerte, à l'influence étrangère. La république des Provinces-Unies, au contraire, commençait à jouir d'une grande considération au dehors, et plusieurs puissances, entre autres l'Écosse et le Danemark, avaient déjà fait avec elle des traités de commerce.

- (1) Gemeen verwondering betaemt myn wonderen niet,
 De vreemdeling behoort te zwymen die my ziet.
 Zwymt vreemdeling, en zeg : hoe komen al de magte
 Van al dat magtig is, besloten in uw grachten ?
 Hoe komt zy gulde veen, aan hemels overdaat ?
 Packhuys van Oost en West, heel water en heel straat
 Twee maal Venetie, waar is t'end van uwe wallen ?
 Zeg : meer, zegt vreemdeling, zeg liever niet met allen :
 Roemt Romen, pryst Parys, kraait Cairo's heerlyckeit
 Die dieplykst van my zwygt : heeft allerbest gezeid.

Dans la mémorable année 1598, Philippe II, après avoir fait de vains efforts pour soutenir la Ligue en France, fléchit enfin : tous ses projets avaient échoué, ses trésors étaient épuisés, sa marine presque anéantie. Il renonça à ses prétentions sur la France, fit la paix avec Henri IV, et s'engagea à ériger les Pays-Bas en souveraineté indépendante. Il les destinait à sa fille, l'infante Isabelle, dont il accorda la main à l'archiduc Albert d'Autriche.

Ce mariage, qui ne s'accomplit qu'après la mort du roi, était frappé de stérilité, et n'assurait point l'autonomie de la Belgique. L'archiduc y était déjà connu, Philippe II l'y ayant envoyé, en 1594, en qualité de gouverneur général. Son administration n'avait présenté rien de remarquable, sauf quelques louables efforts pour réorganiser nos forces navales.

Il attachait, avec raison, la plus grande importance à la défense maritime du pays, et espérait, en la rendant plus efficace « le soulager de ses misères et afflictions, et le remettre en son ancienne fleur et prospérité. » Pour mieux y parvenir, il s'était décidé à enlever au chef de l'amirauté une partie de l'autorité dont celui-ci avait joui jusqu'en ce moment, et lui avait adjoint six conseillers. L'expérience avait démontré qu'une seule personne ne pouvait suffire à la multiplicité des affaires qui se traitaient dans ce département. Chacun de ces conseillers avait droit de vote et prenait part aux délibérations. L'amiral et le vice-amiral les présidaient, et il devait se trouver parmi eux un juriconsulte, un agent fiscal, deux anciens armateurs connaissant parfaitement le commerce de mer, et un Espagnol qualifié, ayant charge de *contador*. Un secrétaire et un huissier étaient attachés à cette commission (1).

(1) Les appointements de ces divers fonctionnaires furent réglés par la même ordonnance. L'amiral, qui était alors le comte d'Arenberg, recevait 1,500 florins par mois ; le vice-amiral, messire Antoine de Bourgogne, sieur de Wacken, 600 fl. ; les autres conseillers, 150 florins, toujours mensuellement. Leurs noms étaient : Messire Ferdinand de Salinas, qui appartenait déjà au conseil privé ; le licencié Charles Van Male ou Malineus ; don Juan Guerra de la Vega, *proveedor* et commissaire général de l'armée navale ; Martin de la Faille, sieur de Nevele et Pierre Opmeer. Leur secrétaire était François de Grootte. Le *pagador* général de la marine était pour lors don

Le sceau de l'amirauté fut changé lors de la cession des Pays-Bas aux archiducs, et on y figura, au lieu de l'image d'un navire, qu'il avait porté jusqu'alors, les armes des nouveaux souverains, surmontées d'une couronne royale, garnies du collier de la Toison d'or, et ayant en arrière deux ancrés passées en sautoir (1).

La paix conclue entre la France et l'Espagne, et la renonciation faite par Philippe II en faveur de sa fille, n'avaient point affaibli la détermination des Provinces-Unies de continuer la guerre. Les premiers actes des archiducs se ressentirent de cet état d'hostilité. On promulgua sous leur nom, en février 1599, une défense générale d'exporter ou d'importer, directement ou indirectement, des marchandises vers les districts occupés par les rebelles. Ceux-ci avaient entretenu jusqu'à cette époque des relations avec l'Espagne, où ils allaient chercher des denrées coloniales, sous pavillon neutre. Philippe III, dans l'espoir de les amener à la soumission, leur ferma brusquement ses ports, et causa ainsi une véritable révolution dans le commerce. Effrayés d'abord d'une mesure qu'ils regardaient comme ruineuse, les négociants hollandais prirent bientôt la résolution d'aller chercher aux Indes les marchandises qu'on leur refusait dans les havres de la Péninsule.

Quelques Anversois s'associèrent à eux, bien que la cour espagnole, en cédant les anciens États de la maison de Bourgogne à l'infante, eût interdit à leurs habitants tout négoce avec les possessions transatlantiques. Les contrevenants furent dénoncés et condamnés aux galères. D'autres Belges, plus influents et plus riches, s'étant rendus coupables du même délit, ne réussirent à désarmer la rigueur du gouvernement qu'en payant une amende de plus de soixante mille ducats.

Dans l'intervalle, l'Escaut était le théâtre de nouvelles luttes. Le prince Maurice de Nassau, partant pour la Flandre, débarquait dans les environs de Philippine, et se préparait à marcher contre l'ennemi.

Waltero Zapata ; Jean-Baptiste de Tassis avait le titre de commissaire général des côtes de Flandre.

(1) Voy. *Vredius*, fol. 293.

Il avait laissé en Zélande une cinquantaine de bateaux, chargés de vivres et de bagages, avec ordre de le suivre. Cette flottille, escortée par un navire de guerre, mit à la voile le 25 juin 1600 et, arrivée à la hauteur de Blankenberghe, se vit tout à coup arrêtée par un calme complet. La garnison de l'Écluse, profitant de cette circonstance, se jeta dans quatre galères, vint attaquer le convoi, et s'empara d'un grand nombre des barques qui le composaient. Les soldats, encouragés par cet exploit, assaillirent le lendemain une escadre plus considérable, commandée par un amiral, et comprenant douze bâtiments de guerre et quatre transports. Cette fois, néanmoins, les marins du Nord eurent leur revanche, et défirent entièrement leurs adversaires.

Parmi les vaisseaux hollandais qui combattirent en cette occasion, s'en trouvait un appelé *la Galère Noire*, frété par les bourgeois de Dordrecht, et portant dix ou douze canons. Il était commandé par un brave et habile marin, qui avait pour lieutenant un Turc, échappé aux fers de l'Espagne. Ce navire, remontant l'Escaut, captura deux bateaux devant Anvers, durant le mois de novembre, et s'empara de l'amiral de cette ville, qu'il fit prisonnier.

Tandis que ces scènes sanglantes désolaient le littoral, Maurice de Nassau, secondé par de Vère, qui commandait mille six cents Anglais, deux mille cinq cents Frisons et un corps de cinq cents cavaliers, marchait vers Ecloo, arrivait à Ardenbourg, en délogeait les Espagnols, et commençait le siège de Nieupoort. L'ennemi vint bientôt l'y attaquer, sous la conduite de l'archiduc Albert en personne. Maurice se trouvait d'abord dans une position assez désavantageuse, mais il changea son ordre de bataille sur les conseils de François de Vère. Il avait, en commençant le combat, la mer à sa gauche et l'Yperlée à sa droite. Les deux armées s'étendaient entre la paroisse de West-Ende et l'église de Willekom, à une lieue environ de Nieupoort. Les belligérants se rencontrèrent le 2 juillet 1600, entre trois et quatre heures de l'après midi. La mêlée fut affreuse, de Vère y fut blessé, et le prince Maurice y remporta une victoire complète. La perte fut à peu près égale de part et d'autre. Les Espagnols y laissèrent plus de cent vingt

étendards (1), leur artillerie et leurs bagages. L'archiduc paya bravement de sa personne durant l'action, et courut de véritables dangers. Il avait failli être pris par un sergent allemand. Un soldat, qui ne le connaissait pas, avait saisi la bride de son cheval et lui criait de se rendre, lorsqu'un des siens vint à son aide et le dégagea. Un gentilhomme flamand, le capitaine Cabbelliau, écarta tous les ennemis qui s'approchèrent de l'archiduc, et en tua cinq ou six de sa main. Le prince s'informa de ce vaillant officier après le combat, et eut le regret d'apprendre qu'il était tombé victime de son dévouement.

Cet échec était d'autant plus sensible que le nouveau gouvernement ne disposait que de ressources extrêmement restreintes. Les provinces soumises, en y ajoutant l'Artois et le Cambrésis, ne rapportaient à cette époque, en aides et subsides de toutes natures, qu'une somme de quatre millions deux cent mille florins. Cette somme même étant devenue trop difficile à lever, il fallut encore la réduire, quelques années plus tard, d'un million quatre cent mille florins (2). De pareils faits n'ont pas besoin de commentaires.

Le désir de frauder les droits du fisc développa quelques industries nouvelles. C'est vers l'an 1600 que l'on commença à distiller en Belgique des grains, des poires et des pommes. Les distilleries n'avaient employé jusqu'alors que de la levure de bière. Une ordonnance du 20 mars 1601 défendit cette innovation (3).

Les Hollandais ne conservèrent pas longtemps leurs conquêtes

(1) Dewez, dans son *Histoire de Belgique*, t. V, pp. 224, 226, parle de 1,000 drapeaux, chiffre évidemment exagéré. De Vere lui-même a laissé une description de la bataille, qu'on trouvera dans la collection Lansdowne, au Musée britannique, et nous avons préféré adopter sa version.

(2) Briavoine, p. 122.

(3) Les raisons sur lesquelles on s'appuyait pour condamner l'eau-de-vie, ou *brandwein* sont curieuses. « On ne pourra vendre du vin bruslé hormis chez les apothicaires, partie pour remédier à la cherté du bled, partie aussy pour l'abus que commettent ceux qui s'en servent comme de boisson, s'en ennyvrant au grand préjudice de leurs menages et de leur vie, et avec extrême dangier de leurs âmes, plusieurs estans morts sans confession, tant aux villes qu'aux villages. Voy. Cousin, *Hist. de Tournai*, t. IV, p. 313,

en Flandre, et le prince Maurice, auquel on opposa le célèbre général italien Spinola, se vit forcé de battre en retraite. L'archiduc, reprenant l'offensive, commença le siège d'Ostende le 5 juillet 1601.

La ville attendait un renfort de troupes anglaises, que de Vère était allé quérir à la demande des états. Cet officier, apprenant combien les circonstances étaient pressantes, se hâta de quitter Londres, en laissant à ses recrues l'ordre de le suivre, et partit pour Flessingue. Il y trouva huit compagnies déjà formées, les embarqua sans plus de délai, et fit voile pour Ostende.

Ce port, originairement assez médiocre, avait acquis plus d'importance durant les guerres civiles. Les états généraux y avaient fait bâtir des redoutes sur deux îles, formées par des canaux et des fossés. D'autres endroits avaient également été fortifiés, mais ils étaient séparés les uns des autres par les eaux, circonstance qui empêchait la garnison d'agir sur un seul point. Trois forts défendaient la vieille ville au moment où de Vère y arriva, le 11 juillet 1601.

Les Espagnols avaient bloqué l'entrée du havre, mais le capitaine anglais parvint à débarquer sur la côte, entra dans Ostende à la tête de huit cents hommes, et prit le commandement de la place, où il trouva mille six cents soldats flamands. Le premier soin du nouveau chef fut de chercher à dégager la passe conduisant à la mer, mais cette entreprise ne fut point couronnée de succès. Sérieusement blessé durant le combat, de Vère se vit obligé de se retirer en Zélande, et n'en revint que vers la fin de septembre, imparfaitement guéri. Un complot, ayant pour but la reddition de la ville, fut découvert quelque temps après son retour. Un de ses compatriotes, nommé Conisby, ancien capitaine au service de France, devenu l'agent de l'archiduc Albert, s'était introduit à Ostende, et avait réussi à y corrompre quelques soldats. Il voulait faire sauter le magasin à poudre, et profiter de la confusion occasionnée par cet événement pour ouvrir les portes à l'ennemi. Il fut arrêté, ainsi que ses complices, et passé par les armes.

L'archiduc ordonna un assaut le 4 décembre 1601, mais ses troupes furent repoussées avec une perte de 500 hommes. L'arrivée d'une flotte, qui se présenta devant la rade, le 25 dé-

cembre 1601, releva encore le courage des assiégés, qui se montraient pleins d'énergie et de résolution. Les Espagnols dirigeaient un feu terrible contre la place, et y avaient déjà lancé 136,000 boulets, le 7 janvier 1602. Ils lui livrèrent plusieurs assauts ce jour-là, sous la conduite des comtes de Trivulce et de Buequoy, et du gouverneur de Dixmude. La garnison, grâce aux secours envoyés du dehors, s'accroissait sans cesse, et s'éleva bientôt à 16,000 hommes.

Sir Francis de Vère quitta définitivement Ostende, le 6 mars, et en laissa le commandement au colonel Frédéric Van Dorp, qui se conforma au plan de défense de son prédécesseur. L'armée assiégeante était déjà fort démoralisée, lorsque la peste éclata tout à coup dans ses rangs, et y fit un grand nombre de victimes. Un annaliste de l'époque, effrayé de l'intensité de cette terrible maladie, et de la rapidité avec laquelle elle se répandait, en rend toute l'horreur par une image saisissante : « Les oiseaux, écrit-il, les oiseaux même en tombaient atteints au milieu de leur vol. »

Sur ces entrefaites, les confédérés faisaient de grands préparatifs de guerre, afin d'obliger les Espagnols à lever le camp. Spinola, de son côté, se livrait à la course, et cherchait toutes les occasions de venger l'honneur compromis du pavillon royal. Enhardi par ses succès, il se décide à partir pour l'Espagne, y obtient huit nouvelles galères et une levée de 8,000 hommes, que son frère Ambroise se charge de recruter dans le Milanais, et retourne vers les Pays-Bas avec sa flottille.

Il était déjà arrivé en vue de Calais, lorsqu'il fut aperçu par quelques navires de guerre anglais, commandés par l'amiral Robert Mansel. Celui-ci envoya aussitôt avertir ses alliés, qui croisaient sur les côtes de Flandre, répandit au loin l'alarme par la détonation de quelques pièces d'artillerie et leva l'ancre. Quatre bâtiments des confédérés étant venus, vers le soir, se joindre à lui, il commença à donner la chasse à l'escadre ennemie. La nuit était obscure, mais la lune se montrait par intervalles entre les nuages, et illuminait l'horizon. Cette circonstance permit à l'amiral anglais de suivre Spinola jusque près de Douvres, et d'échanger quelques coups de canon avec ses

galères. Elles se dérobaient cependant à la lutte, grâce aux ténèbres, lorsqu'on les découvrit de nouveau, près de Goodwinsant, à peu de distance de la flotte anglo-batave, qui leur envoya encore quelques boulets. Elles étaient arrivées à la hauteur de Gravelines, lorsqu'un navire des confédérés qui se trouvait dans ces parages, attaqua l'une d'elles, et lui tua soixante hommes. La galère espagnole, fort maltraitée, continuait à force de voile, lorsqu'elle fut violemment abordée par le vice-amiral Cant, dont le bâtiment était armé à l'avant d'un éperon tranchant. Cette collision amena la rupture de sa grande vergue, brisa son arrière et son gouvernail. La mitraille décimait son équipage, lorsqu'un nouveau choc la fit couler à fond. Vingt de ses hommes, qui se débattaient dans les flots, furent sauvés par le capitaine Janssens, d'Enchuysen.

Une autre galère fut attaquée par le capitaine Stahl, qui lui rompit d'abord six avirons avec la poupe de son navire, abattit ensuite une partie de son gréement, et lui tira quelques coups de canon. Le vice-amiral Cant la prit alors entre le mât et l'arrière, et la mit hors de combat.

Spinola avait déjà perdu trois vaisseaux et, à mesure que l'horizon s'éclaircissait, la poursuite devenait de plus en plus acharnée. Le reste de son escadre alla échouer près de Nieuport et dans les environs de Dunkerque. Il ne sauva que le navire qu'il montait, et parvint à grand'peine à Calais. Là il fit mettre en liberté les forçats et les esclaves qui en formaient l'équipage, et se rendit à Bruxelles par terre, accompagné de quelques-uns de ses gentilshommes, afin d'y rendre compte de sa défaite. On avait, moins que jamais, l'espoir d'empêcher le ravitaillement de la garnison d'Ostende.

Il fallait cependant en finir, car le prince Maurice menaçait le Brabant, et les troupes espagnoles étaient sur le point de se révolter, faute de paie. Tandis qu'Ambroise Spinola parcourait l'Allemagne et l'Italie, son frère Frédéric se remettait en mer, afin d'y chercher de nouvelles aventures.

C'était le 26 mai 1603. Il sortit de l'Écluse vers les premières heures du jour, avec huit galères et quatre frégates, bien équipées, montées par un nombreux équipage de forçats et de marins, ayant à bord deux mille cinq cents mousquetaires et

arquebusiers. Son but était d'offrir le combat à une escadre néerlandaise, composée de trois gros vaisseaux et d'autant de galères, arrêtée à la hauteur du Zwyn. La mer était calme et lui promettait la victoire, attendu qu'il avait à lutter contre des navires à voiles, dont l'absence de vent contrariait les manœuvres. Il s'avancait à toutes rames pour les prendre à l'abordage, lorsqu'une forte brise s'éleva tout à coup, et vint mettre l'avantage du côté des confédérés. Spinola était trop près de l'ennemi pour reculer, et fut forcé d'accepter la bataille. Elle ne tarda pas à lui être défavorable; plusieurs de ses galères furent coulées, et bientôt on vit les débris de la flotte espagnole cingler vers l'Écluse, le pavillon à mi-mât en signe de deuil. Son vaillant chef venait d'être tué par un boulet, au moment d'obtenir le grade de grand-amiral, qui lui avait été conféré à son insu.

Tandis que l'archiduc Albert repoussait les attaques du prince Maurice, les travaux de siège, à Ostende, continuaient sans interruption. On s'attachait à rendre l'accès du port de plus en plus difficile, et à achever une plate-forme établie en face du Santhil. Cette plate-forme, qui ressemblait à une citadelle, dominait la vieille et la nouvelle ville, et fut bientôt garnie de grosses pièces d'artillerie. Le comte de Buequoy ayant réussi à mener ses approches jusqu'à peu de distance du havre d'est, les assiégés s'ouvrirent une autre voie vers la mer, entre les bastions *le Menteur* et *la Table de Moïse*. Après de nombreux assauts, durant lesquels le colonel Catris et les Belges qui servaient dans l'armée de l'archiduc se distinguèrent particulièrement, une partie des ouvrages de défense tomba enfin au pouvoir des assiégeants. Leurs adversaires qui ne combattaient plus qu'entre des murailles croulantes et des décombres, parvinrent cependant à mettre le feu à la plate-forme dont nous avons parlé plus haut, et à l'incendier complètement.

Les Hollandais, tout en continuant vigoureusement la guerre, n'avaient point négligé leurs intérêts commerciaux. Dès le 20 mars 1602, les états généraux approuvaient les statuts d'une association ayant pour objet le commerce avec les Indes, et disposant d'un capital de 6,459,840 florins (1). Un Belge, Pierre

(1) 12,919,680 livres à raison de 40 sols le florin. On avait émis 2,153 ac-

Vanden Brouck, né à Anvers en 1584 ou 1585, contribua surtout aux succès de la nouvelle compagnie. Ce fut lui qui planta le premier le drapeau des Provinces-Unies sur les côtes de Guinée, en Arabie, en Perse, et créa ces puissantes factoreries dont les Anglais et les Portugais redoutèrent si longtemps l'écrasante concurrence. D'abord, simple commis chez un négociant d'Amsterdam, Vanden Brouck s'embarqua, le 10 novembre 1605, pour aller faire le trafic des pelleteries au cap Vert, comme agent d'Élias Trip et consorts. Après avoir voyagé durant quelques années pour les intérêts privés de ses commettants, il s'engagea dans la Compagnie des Indes orientales, qu'il servit pendant dix-sept ans, et pour laquelle il visita successivement l'Angola, la Guinée, le Congo, la Perse, l'Arabie et les Indes, tantôt comme agent commercial, tantôt comme chef d'escadre ou ambassadeur. Il unissait la bravoure d'un marin à l'habileté et à la finesse d'un marchand. Les états généraux le comblèrent de faveurs et lui firent faire une brillante réception à son retour, en 1630. Il devint, par la suite, directeur général du commerce de la compagnie des Indes dans l'Indoustan (1).

Déjà plusieurs flamands avaient fait le voyage de Guinée. La relation publiée sous le nom de Gothard Arthus, de Dantzick, dans la collection de Bry, est l'œuvre d'un de nos compatriotes. Elle comprend une description de la ville de Bénin, et celle des côtes africaines jusqu'au cap Lopez Gonzalvo (2).

Beaucoup de Belges s'étaient retirés à Cologne durant les

tions, souscrites à Amsterdam, en Zélande, à Enckhuyzen, à Delft et à Horn. Voy. Raynal, *Hist. phil. des deux Indes*, t. I, p. 280.

(1) La relation qu'il nous a laissée de ses voyages, imprimée avec portrait est connue sous ce titre : *« de Journaelsche aentykennyng van l'gene my op myne rysen soo van Cabo-Verdo, Angola, Guineuen, Oost-Indien, voorgevallen is, etc.*

(2) Arthus dans son *Épître dédicatoire à l'électeur de Mayence*, avoue lui-même que son œuvre n'est qu'une traduction : *ex belgico sermone latine conscriptam in lucem emittimus*. Voy. la 6^e partie de l'*India orientalis* ; *Mémoire pour la collection des grands et petits voyages*, 1802, in-4^o p. 219 et suiv. ; Walkenaer, *Hist. gén. des voyages*, t. XI, p. 2 ; *Univers pittoresque*, Guinée, Saint-Génois, voyageurs belges.

troubles, et y habitèrent pendant quelque temps. Nous y trouvons d'abord Georges Cassander, qui y mourut le 3 février 1566, après avoir aidé l'électeur Herman de Weid à vaincre la résistance de son haut clergé; Jean Rubens, dont le fils devait acquérir tant de gloire et de renommée; l'Anversois Van Vossenholle, médecin particulier de la princesse d'Orange; Jean Bets, également d'Anvers, l'un des plus doctes jurisconsultes du xvi^e siècle; Gaspard Van der Noot, seigneur de Carloo; Guillaume Zuylen Van Nyvelt, occupé alors à une traduction flamande de la *Chronica Carionis*; Marc Vander Straeten, qui avait accompagné en Espagne, en qualité de secrétaire, le comte d'Egmont; Jean de Hinckart, l'ancien maître général des postes aux Pays-Bas; Antoine de Bailleul et de Hardy-Planches, calviniste exalté et fougueux. Boisot y avait été avant d'accepter la patente de capitaine des Gueux de mer; Guillaume de Maulde, sieur de Mansart, y avait acquis le fief d'Eigelschoben. Nous citerons encore Nicolas de Corty, sieur d'Ansoul; Louis Colebrant, qui passait pour l'un de nos gentilshommes confédérés; Nicolas d'Ennetières, de Tournai, dont la signature se trouve sur le compromis des nobles de 1566.

L'émigration belge ne s'arrêta pas à Cologne, mais descendit le Rhin, s'épancha sur Bonn, Wesel, Lembeck, Koesfeld, Steinfurt, Bentheim, Leer, Emden, Brême, Stade, Hambourg, Dantzig, et ne s'arrêta qu'à Copenhague. Un autre courant remonta le fleuve, et gagna le comté de Nassau, Francfort sur le Mein, Mannheim, Heidelberg et les autres villes du palatinat (1).

Ces voyageurs, ces marchands, ces proscrits, étaient de véritables pionniers, répandant au loin les traditions commerciales et industrielles qu'ils avaient acquises dans la mère patrie. C'est à ce titre surtout que nous croyons utile de suivre leurs traces et d'indiquer sommairement leurs différentes étapes.

Henri IV, dans son ardeur de doter la France de manufactures

(1) Voy. le travail de M. Charles Rahlenbeck sur les bannis du duc d'Albe à Cologne, *Revue trimestrielle*, 2^e série, 2 vol., avril, 1864.

nouvelles, appela des fabricants de porcelaine belge en France (1), et installa toute une colonie d'ouvriers flamands aux Gobelins (2). Ils s'y mirent bientôt à l'œuvre, et leurs travaux excitèrent une admiration générale : « On ne peut rien voir de mieux, écrit un auteur du temps, ny pour les personnages, ausquels il semble qu'il ne leur reste plus que la parole, ny pour les paysages et histoires qui sont représentés d'après le naturel. » Le roi n'avait pas consulté ses ressources en réorganisant ce vaste établissement, et bientôt nos tapissiers parlèrent de s'en retourner. Deux délibérations de la commission consultative du commerce et des manufactures nous les montrent dans une attitude de révolte, comme des gens mécontents, et qui ne demandent pas mieux que de rompre leurs engagements. Cent mille écus leur furent payés par ordre d'Henri IV, qui désirait vivement les voir rester en France (3). On tenta de nouveau, en 1604, d'introduire la fabrication des satins de Bruges, à Troyes (4).

Nous avons interrompu notre récit du siège d'Ostende, au moment où la garnison mettait le feu à la grande redoute construite par les Espagnols, et creusait un nouveau havre pour se rouvrir une route vers la mer. Les états généraux, afin d'opérer une diversion, se décidèrent, au commencement de l'année 1604, à faire attaquer l'Écluse. Le prince Maurice rassembla dix-huit mille hommes, se rendit maître de tous les forts voisins, et bloqua ce port célèbre, qu'il serra bientôt de très près. Le 20 août, la garnison d'Ostende apprit que l'Écluse était occupée par les Hollandais, au moment où elle se préparait elle-même à capituler. Cet acte important fut signé le 22 septembre 1604. Deux jours après, le 24, les archiducs fai-

(1) *Henri the fourth introduced the manufacture of fine earthen ware from the Netherlands in France.* Anderson, *Hist. of commerce*, t. II, p. 214.

(2) *Chron. septennaire*, fol. 386, anno 1603; Conf. *Jac. Aug. Thuani Histor.*, lib. CXXIX, cap. xiii, édit. Lond., t. VI.

(3) *Mémoires ou économies royales d'estat... de Henry le Grand*, etc., t. III. Paris, Aug. Courbé, 1662, in-fol., p. 88; voy. aussi les documents historiques inédits publiés par Champollion-Figeac, t. IV. Paris, Firmin Didot frères, 1848, in-4°, p. 196 et 197.

(4) Documents hist. inédits, déjà cités, t. IV, p. 184.

saient leur entrée à Ostende, ravagée par la mitraille et les boulets. Il leur avait fallu trois ans de lutttes et d'efforts pour vainere la résistance des confédérés. Plus de cinquante mille hommes avaient perdu la vie durant ce siège mémorable, jusqu'alors sans précédent dans les annales des Pays-Bas.

CHAPITRE IX

Passeports et octrois commerciaux. — Navigation sur l'Escaut. — L'étape des laines. — Commerce avec l'Espagne. — Troubles dans la principauté de Liège. — Accord avec l'Angleterre. — Quelques notes sur le négoce belge. — Tempête de 1607. — Belges et Hollandais. — Armistice entre les Pays-Bas espagnols et les provinces-unies. — Réorganisation de la pêche nationale. — Les pilotes côtiers. — Ordonnances relatives à l'industrie et au commerce. — Institution des monts-de-piété. — De la fabrication des toiles. — Les mines de Vedrin. — Une colonie belge en Suède. — Anvers en 1613. — Quelques mots sur le règne des archiducs.

Les archiducs, en prohibant toutes relations commerciales entre la Belgique et la Zélande, n'avaient pu les supprimer entièrement. Il y avait eu, de part et d'autre, une tolérance réciproque à cet égard, moyennant le paiement de certains droits. On accordait des passeports spéciaux à ceux qui se livraient à ce commerce, passeports dont les consommateurs soldaient nécessairement le prix. Les Hollandais vendaient annuellement environ neuf mille *last* de harengs aux Pays-Bas espagnols, c'est à dire, en calculant le *last* à raison de 450 francs, pour une somme de 4,050,000 francs (1). Comme les marchandises néerlandaises nous arrivaient généralement par l'Escaut, ce trafic fit, en 1602, l'objet d'un règlement spécial.

Il fut décidé que tout bateau arrivant des Provinces-Unies avec chargement, s'arrêterait à Lillo pour y déposer sa cargaison, qui y serait transbordée aussitôt. On fit néanmoins une

(1) Anderson, *Hist. of commerce*, tom. II, p. 281.

exception en faveur des bâtiments portant des harengs frais ou mis en tonneaux, des pierres de moulin, des foudres de vin et quelques autres objets, de nature à rendre cette opération onéreuse. Lillo était également le point d'arrêt des navires belges allant d'Anvers vers la Hollande. Ils devaient même fournir caution avant de mettre à la voile « d'autant que sous ombre « d'aller au dit endroit, aucun des dits navieurs ou maronniers « de par deçà, peu constans en la religion catholique, apostolique et romaine, la fidélité qu'ils devoient à leurs princes, « passaient avec leurs bateaux pour faire leur demeure ès villes « rebelles. » A leur retour de Lillo, ils subissaient une visite à Anvers, au fort *la Croix*. Tout passager venant des Provinces-Unies, qui n'était point muni de papiers en règle, était rançonné. Le produit des amendes était partagé entre Leurs Altesses, et ceux qui arrêtaient les délinquants. Ces précautions étaient loin d'être inutiles, car la plupart de nos marins ne demandaient pas mieux que de se transporter dans le Nord, où ils avaient l'espoir de faire de gros bénéfices. Il y avait eu de nombreuses séditions parmi eux, particulièrement en 1601.

Les Anversois, que ce négoce restreint ne pouvait satisfaire, intriguaient à cette époque, afin d'enlever aux Brugeois l'étape des laines, dont ces derniers avaient joui jusqu'en ce moment. Les archiducs appuyèrent la ville de Bruges dans sa résistance, et décrétèrent, le 12 septembre 1602, que nul ne pourrait vendre des laines à moins qu'elles n'eussent été présentées à l'étape (1).

Le 27 février 1603, Philippe III autorisa les habitants des Pays-Bas espagnols à faire le commerce avec l'Espagne, sans toutefois leur permettre de se rendre aux Indes, et à charge de ne point payer de droits aux rebelles. Les marchandises exportées d'Espagne étaient frappées, au profit de la couronne, d'une taxe générale de 30 p. c., sauf les fers de Guipuscoa et de Biscaille. Les sujets d'Albert et d'Isabelle obtinrent des conditions plus favorables. L'entrée des tapis, des toiles, des passementeries et de quelques autres articles resta néanmoins prohibée.

Cet édit fut révoqué, en 1605, à cause des fraudes auxquelles

(1) Gailliard, *Ambachten*, p. 44; Vanden Bogarde, déjà cité, t. II, p. 136.

il donnait lieu de la part des Hollandais. Il fallut désormais se munir de certificats d'origine, et obtenir des lettres spéciales d'Antoine de Jauregui, résidant à Dunkerque, agent espagnol pour les Pays-Bas.

La principauté de Liège, moins éprouvée jusqu'alors que la Flandre et le Brabant, eut aussi, en 1603, ses perturbations. On se rappelle que, suivant l'ordonnance de Jean de Heinsberg, publiée en 1424, l'élection des magistrats de Liège se faisait par trente-deux délégués, choisis parmi tous les corps de métiers, et désignés eux-mêmes par vingt-deux commissaires, dont douze étaient nommés par le prince-évêque, et les autres par les paroisses. Ernest de Bavière, espérant déraciner les abus qui résultaient de cet état de choses, et mettre un terme aux intrigues qui assiégeaient les trente-deux durant l'espace de temps qui précédait l'élection, promulgua une nouvelle ordonnance, qui la confiait directement aux métiers (1). Ce règlement resta en vigueur jusqu'à l'avènement de Ferdinand de Bavière. Celui-ci obtint un mandement de l'empereur Mathias, annulant la forme électorale établie par son prédécesseur, ordonnant d'observer strictement les statuts de Heinsberg, sauf quelques légères modifications, sous peine d'une amende de cinquante marcs d'or pur, et déclarant nulles toutes les élections qui se feraient à l'avenir d'une autre manière. Ces mesures, qui tendaient à diminuer les privilèges des corps de métiers, déplurent à la population liégeoise. L'établissement d'un impôt de cinq sols par fenêtre, proposé à quelque temps de là, servit de prétexte à une violente émeute, qui fut apaisée il est vrai, mais qui contribua à augmenter l'impopularité de l'évêque. Les partisans de ce dernier, ou les Chiroux, eurent dès lors à lutter fréquemment contre les Grignoux — nom donné à la faction liégeoise — et leurs dissensions nuisirent beaucoup au développement de l'industrie locale (2).

La reine Élisabeth, sous l'administration de laquelle la nation anglaise s'était élevée à un si haut degré de gloire et de prospérité, mourut en 1603, laissant pour successeur le fils de Marie

(1) Louvrex, pp. 59 et 69.

(2) Voy. un article de M. Polain, dans *la Revue belge*, t. I, p. 137.

Stuart, Jacques I^{er}. Ce prince, plus versé dans la théologie que dans la politique, abandonna le rôle d'adversaire de l'Espagne et de chef des protestants en Europe. Il conclut un traité avec l'archiduc Albert, s'engageant à ne point assister les sujets rebelles de celui-ci, et bientôt des rapports fréquents s'établirent entre eux (1). A cette occasion il fut convenu que les navires de guerre de l'archiduc pourraient entrer librement dans les ports d'Angleterre et en sortir à leur gré. S'ils y menaient des prisonniers ou des biens capturés sur l'ennemi, nul n'avait le droit de les leur enlever. En cas de réclamations de la part de puissances neutres, il devait y avoir jugement, dans toutes les formes légales. Les pirates anglais, arrêtés en mer par les navires belges, étaient remis aux autorités britanniques. Les marchandises anglaises, saisies à bord de bâtiments hollandais, zélandais ou frisons, étaient de bonne prise, de même que les propriétés appartenant à des habitants des Provinces-Unies trouvées dans la cargaison d'un vaisseau anglais (2).

Malgré la déplorable situation des affaires, la renommée des marchands des Pays-Bas survivait à leur prospérité. Jacques I^{er} acheta, en janvier 1603, au bijoutier Pierre Van Lore, un magnifique joyau, formé d'un gros diamant et d'une perle pendante, dont la valeur était considérable. Il lui commanda encore une riche bague, ornée de rubis (3). Le roi de Danemark, vers le même temps, se fournit à Liège et dans quelques autres localités de deux mille quatre cents harnais de guerre (4). En 1606, le duc d'Aumale fit venir d'Anvers six cents pièces d'armoisin et de damas des Indes, cinquante pièces de brocettes d'or, trois lits dorés en bois de chêne, quatre « escriptoires » du même pays, et plusieurs beaux services en porcelaine. Un négociant anversois, Jérôme Laoust, recevait ordre d'expédier vers la Hollande, en un voyage, treize mille pièces de toile de Cambrai, pour lesquelles il paya 9,000 livres de

(1) *Issues of the exchequer*, p. 23.

(2) Cet accord est du 8 août 1604. Voy. manuscrit 231, bibl. Lansdown, Musée britannique.

(3) *Issues of the Exchequer* Frédéric Devon, London, 1836, p. 19.

(4) *Archives gén. du royaume*. Patentes et commissions, liasse 1171.

droits, au prix de 40 gros, monnaie de Flandre, la livre (1). Quelques auteurs attribuent à un navigateur belge, nommé Leroy, la découverte de l'île de Madagascar, et placent cet événement au commencement du xvii^e siècle, en 1603 (2).

Le 12 avril 1607, une tempête terrible ravagea une partie du littoral flamand et produisit de grands dégâts à Ostende, dont les digues et les ouvrages furent en partie emportés par les flots. La ville, ruinée qu'elle était par les longues luttes dont elle avait été le théâtre, envoya aussitôt réclamer des subsides aux trois membres de Flandre, ses ressources ne lui permettant pas d'exécuter à ses frais les travaux nécessités par les circonstances (3). Les Hollandais, dans l'intervalle, remportaient de nouveaux avantages sur leurs ennemis, achevaient la conquête des Moluques sur les Portugais, et battaient la flotte espagnole aux environs de Cadix. Une foule de Belges continuaient à s'associer à leurs entreprises. L'un de ceux-ci, Wibrand de Werwicq, ayant été envoyé aux Indes avec deux navires, se vit assailli à son retour par une bourrasque qui le mit hors d'état de tenir la mer. Il relâcha à l'île Maurice, y fit établir une forge, répara ses avaries, et, à force de courage et d'énergie, parvint à regagner l'Europe (4). Deux Brugeois, Joseph et Jacques de Curte, s'étaient fixés dans les colonies, et y firent une fortune considérable (5). Simon Stévin, l'illustre mathématicien, s'étant attaché au prince Maurice, fut nommé ingénieur des digues de Hollande.

La victoire navale de Van Heemskerck, à Cadix, rabaisa enfin l'orgueil et les prétentions du cabinet de Madrid. La guerre avait déjà duré quarante ans, et les insurgés, loin d'être réduits à la soumission, avaient envahi de toutes parts les possessions

(1) *Archives gén. du royaume. Patentes et commissions, liasse 1171.*

(2) Voy. Delepierre, *la Belgique illustrée*, p. 156.

(3) Manuscrit 640. ancien fonds Van Hulthem, *Bibl. de Bourgogne. Les effets de cet ouragan se firent sentir jusque dans l'intérieur du pays, et amenèrent le débordement de plusieurs rivières. Voy. Vinchant, manuscrit, p. 1194; Hachez, Notice historique sur la navigation de Mons à l'Escaut, Brux., br. in-8°, 1850.*

(4) Grotius, *Hist.*, libr. XVI, p. 628.

(5) *Bibl. Egerton, manuscrit 1132, fol. 48, Musée brit.*

espagnoles. Philippe II se vit enfin forcé de solliciter lui-même un armistice, en traitant avec les Provinces-Unies comme États indépendants et souverains. Le prince Maurice s'opposait à la paix, qui ne pouvait qu'amoindrir son pouvoir, mais le parti républicain, à la tête duquel se trouvait Oldenbarnevelt, y poussait vivement. Des négociations s'ouvrirent à La Haye, en présence des ambassadeurs de toutes les grandes puissances. Aux manœuvres savantes des meilleurs capitaines de l'époque succédaient les intrigues diplomatiques. Le célèbre Jeannin, ambassadeur de Henri IV, voulait établir dans les Provinces-Unies la suprématie de son maître : les députés de l'empire vinrent faire valoir d'anciens droits de suzeraineté; Jacques I^{er} s'efforçait d'obtenir la cession de quelques ports de Zélande. Oldenbarnevelt eut à lutter contre toutes ces prétentions, les fit rejeter les unes après les autres, et contint la faction militaire dont le prince Maurice s'était déclaré le chef. Enfin, après des débats qui durèrent près de deux ans, les états généraux conclurent avec le roi d'Espagne et avec l'archiduc Albert un armistice de douze ans. Leur indépendance et leur liberté furent pleinement reconnues. Ils obtinrent le droit de commercer aux Indes et en Espagne aux conditions accordées précédemment à la France et à l'Angleterre, qui souscrivirent au traité. La constitution républicaine fut maintenue, bien que Henri IV et Jacques I^{er} eussent cherché à la rendre plus monarchique.

La Belgique avait été entièrement sacrifiée dans toutes ces transactions. On ne stipula rien en sa faveur, pas même la suppression du péage levé, en Zélande, sur les vaisseaux qui entraient dans l'Escaut pour transporter des marchandises à Anvers. La discussion de ce point, d'une importance vitale pour nos provinces, fut renvoyé à d'autres temps. Les hostilités avaient d'abord été suspendues sur terre, mais non sur mer. On finit cependant par étendre les bénéfices de l'armistice aux navires marchands, mais pour autant qu'ils fussent sous voiles et non dans le port. Le littoral belge étant bloqué, tout l'avantage de cette concession revenait aux Hollandais.

L'archiduc Albert, qui avait accordé aux mariniers de Hollande et de Zélande, dès l'année 1608, la permission de trafi-

quer sur nos côtes, voulut cependant essayer de réorganiser la pêche nationale. Il fit publier une ordonnance dans ce but, en 1609, à Ostende. Les pêcheries hollandaises rapportaient alors des sommes énormes. Dès 1610, sir W. Raleigh évaluait leur produit annuel à 2,659,000 livres sterling, c'est à dire à 66,475,000 francs. La capture et la préparation des harengs occupaient trois mille vaisseaux ou busses et cinquante mille marins (1).

L'archiduc témoigna sa sollicitude pour la marine d'une manière encore plus efficace en décrétant, quelques années plus tard, la formation d'un corps de pilotes côtiers. Une pension de retraite de 100 florins fut assurée aux hommes de mer qui se consacraient à ce service (2).

Les embarras qu'éprouvait le commerce étaient toujours fort grands. Les Flamands, après avoir constamment défendu le principe de la liberté mercantile, étaient devenus, au xvii^e siècle, les partisans avoués du régime prohibitif. A mesure que l'esprit d'entreprise, comprimé par les malheurs publics, s'affaiblissait dans nos grandes villes, on y craignait de plus en plus la concurrence étrangère. Une foule de nouveaux anoblis, loin de suivre l'exemple des anciennes familles échevinales d'autrefois, — qui se faisaient gloire de se faire inscrire sur les registres des corporations, — méprisaient tout négoce, et croyaient déroger en s'y livrant. On retirait insensiblement à l'industrie les capitaux qu'on lui avait abandonnés jusqu'alors, pour les appliquer à l'agriculture. Le souvenir de tant de catastrophes récentes excitait à la méfiance, et on en était venu insensiblement à redouter toute innovation. Quelques fabricants de « serges figurées » ayant offert d'établir leurs manufactures à Tournai, en 1609, on rejeta leur requête, sous prétexte « qu'il « valloit mieux redresser et entretenir les vieux mestiers que « d'en admettre de nouveaux sans nécessité et dont l'ysue « estoit incertaine (3). »

(1) *Remarks on the advantages and disadvantages of Britain and France, with respect to commerce*, London, 1754, fol. 95.

(2) Manuscrit 640, fonds Van Hulthem, Bibl. de Bourgogne.

(3) *Mém. d'eschevin de Tournai*, par Philippe de Hierges.

Les ordonnances prohibitives abondent à cette époque. Le 31 janvier 1610, les archiducs défendirent de transporter hors du pays les laines écrues et non travaillées, les fils de laines ou de lin. Ces mesures avaient pour but de relever la fabrication de la draperie, alors en pleine décadence. Comme on introduisait les draps anglais par Calais, Boulogne et Abbeville, il fut réglé qu'ils ne seraient plus reçus désormais qu'à Dunkerque ou à Anvers, afin d'éviter la fraude. Beaucoup de négociants ayant réclamé une exclusion absolue de ces produits étrangers, le gouvernement fit procéder, en 1611 et en 1612, à une enquête sur l'opportunité d'une telle résolution. M. Gachard, dans son rapport sur l'exposition de l'industrie, de 1835, a fait mention de cette enquête. Les villes de Gand, de Weert, de Lille, d'Armentières, de Poperinghe, de Werwieq, de Bailleul, de Hautbourdin, de Neuf-Église, de Limbourg et d'Ensival y prirent part. La ville de Limbourg, en ce temps-là, possédait cent métiers à fabriquer le drap, et Ensival en comptait trois cents, c'est à dire que près de six mille personnes y vivaient de cette industrie (1). Chaque métier pouvait produire, étant en pleine activité, une pièce d'étoffe de 40 aunes, par semaine. Le nombre des tisserands avait beaucoup diminué en Flandre. Pour ne citer que quelques-unes des villes que nous avons nommées, Armentières n'avait plus que trois cents métiers, Bailleul n'en possédait que trente, Haubourdin cent cinquante, Neuf-Église cinquante, Werwieq six cents, et Poperinghe mille quatre cents.

Les Écossais, jusqu'en ce moment, avaient tiré leurs savons des Pays-Bas. Un anglais, M. Nathaniel Utwart, monta une savonnerie à Leith, et réclama, à titre d'encouragement, l'exclusion des articles étrangers. Sa demande lui fut accordée, mais on se vit bientôt obligé de revenir sur cette décision. Le savon de Leith était de mauvaise qualité, et les habitants des comtés éloignés trouvaient plus avantageux de recevoir leurs marchandises par eau que par terre. La Belgique perdit néanmoins ce négoce, dont la ville de Campver, en Hollande, devint le centre (1). L'établissement régulier des monts-de-piété date

(1) A raison de quinze ouvriers par métier.

(2) Chambers, *Edinburgh papers*, 1859, pp. 12, 13

des premières années du xvi^e siècle, et fut sanctionné par octroi, en 1615. Ils existaient déjà, mais sans consécration légale, dès une époque assez reculée. On avait créé des tables de prêts, qui avançaient de l'argent sur gages à 66, 55, 44 et 33 p. c. Il en existait à Gand, en 1296. Les prêteurs devaient garder pendant un an et un jour les objets sur lesquels ils avaient fait le prêt, et si ces gages étaient d'or ou d'argent, y faire appliquer le poinçon de la ville. Il n'était pas permis de prêter sur des objets servant au culte. Ces comptoirs particuliers, qui fonctionnent encore en Angleterre sous le nom de *Pawnbroker's shops*, disparurent en Belgique lors de l'institution des monts-de-piété, dont le taux fut réduit à 15, puis à 12, et, en 1634, à 10 p. c., pour remonter de nouveau à 15 p. c., en 1649. L'archiduchesse y recourut dès l'abord pour obtenir, contre le dépôt de ses bijoux, une somme d'argent qu'elle ne put jamais rembourser. Le prêt à intérêt n'avait d'abord été autorisé qu'entre marchands ; la coutume d'Anvers le permit au denier seize même aux personnes qui ne s'occupaient point de commerce, et bientôt elle devint la loi commune du pays.

Des monts-de-piété provisoires avaient été fondés à Liège et à Huy vers l'année 1620. Ferdinand de Bavière, suivant l'exemple des archiducs, publia en 1626, les *règles, privilèges et institution générale* de ces comptoirs « avec approbation des théologiens du pays. » La même année le sieur Pierre Rons, bourgeois de Huy, fut nommé administrateur du mont-de-piété de cette dernière ville. Les fonds nécessaires à ses opérations furent donnés par des particuliers, moyennant un intérêt modique. Le cautionnement exigé des administrateurs dépendait de l'importance du capital engagé. Celui de Pierre Rons était de trente mille florins de Brabant ; le chef du bureau de Saint-Trond payait 6,000 florins, et celui du bureau de Tongres une somme un peu moins forte. Le taux de l'intérêt, dans la principauté de Liège, fut fixé à 15 p. c.

Nous avons vu que l'exportation du lin avait été prohibée, en même temps que celle des laines écrues. Les archiducs, sur les représentations des états de Flandre, cherchèrent à régler la confection des toiles, afin d'en assurer la bonne qualité. Tout fabricant de peignes ou de lances à tisser fut astreint à se

faire connaître par nom et prénoms aux autorités communales du lieu de sa résidence, et à leur communiquer sa marque de fabrique, qu'il ne pouvait se dispenser d'appliquer. Défense fut faite aux tisserands de se servir, durant l'opération du tissage, d'aucun ingrédient servant à coller le tissu, ou à en cacher les parties claires et trop peu étoffées. L'emploi de la chaux, en quelque quantité que ce fût, était formellement interdit aux blanchisseurs de toile. Toute contravention était punie de confiscation ou d'amende.

Deux frères, Gilles et Jean Fastrez, découvrirent, en 1610, l'importante mine de plomb de Védrin, dans le comté de Namur. Ils en obtinrent la concession, en 1610, à charge de payer un dixième du produit des extractions à l'État. Plus tard ces gîtes métallurgiques furent exploités par une société, avec l'autorisation du conseil des finances (1). On exportait également de Namur des marbres de diverses couleurs. Cette ville n'eut sa première imprimerie qu'en 1617.

Un de nos compatriotes, Louis de Geer, contribua puissamment à faire connaître les richesses minéralogiques de la Suède. La vie de cet homme illustre est des plus remarquables, et mérite que nous lui consacrons quelques mots.

Louis de Geer était Liégeois (2). Son père, allié aux de Hamale, l'amena fort jeune en Hollande, et nous le trouvons à Amsterdam, vers 1615. Le commerce du nord attira de bonne heure l'attention de Louis de Geer, dont les premières relations avec la Suède datent de 1617. Il loua deux ans après, moyennant une redevance annuelle de 5,675 rixdalers, la forge de Finspong, dans la province d'Ostrogothie. Cet établissement, situé à peu de distance de la ville de Norköping, était entouré de forêts, et se présentait dans les conditions les plus favorables. Il s'en assura bientôt la pleine propriété et y installa un grand nombre d'ouvriers. Ceux-ci y fabriquèrent des cuirasses, des fusils et

(1) Reiffenberg, *Nouv. mém. acad.*, tom. VII, sur la statistique ancienne de la Belgique; Natalis Briavoine, *Mém. sur l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce, dans les Pays-Bas*, *Mém. cour.*, tom. XIV, p. 11.

(2) Il naquit à Liège le 17 novembre 1587, et non pas en Hollande, ainsi qu'on le lit dans la *Biographie universelle*, publiée par Firmin Didot.

d'autres armes, dont la bonne qualité éveilla l'attention de Gustave-Adolphe, qui rendit plusieurs ordonnances pour favoriser cette nouvelle industrie, et entra en correspondance avec de Geer. Celui-ci fournit des objets d'équipement à l'armée suédoise, et enrôla sept cents soldats flamands et wallons dans les Pays-Bas, au nom du roi, avec l'autorisation des archiducs. Il étendit ensuite ses opérations, et introduisit à Norkôping, à Nykôping et à Danwick de nouveaux procédés pour la fonte du cuivre. Il se fit bâtir une habitation magnifique dans la première de ces localités, puis, encouragé par le succès de ses entreprises précédentes, prit à ferme trois autres forges, Lôfstâ, Gimo et Osterby, dans la province d'Upland.

La mort de Gustave-Adolphe, tué à Lutzen, en 1632, n'amena aucun changement dans la situation de son protégé. De Geer conserva les meilleures relations avec le gouvernement du pays, dont il continua à approvisionner les armées. L'auteur suédois Svedenstierna rend hommage à l'habileté des ouvriers wallons travaillant sous les ordres de notre compatriote. Avant leur arrivée, un fourneau ne fournissait que 6 à 7 *sheppunds* (1) de fer dans les vingt-quatre heures, et on ne le chauffait que huit semaines; depuis lors on en retirait jusqu'à 11 *sheppunds*, et on le maintenait en activité durant sept mois.

La ville de Norkôping s'agrandit rapidement, et ses manufactures fournirent enfin une telle quantité d'armes, qu'on en autorisa l'exportation. De Geer, poursuivant ses améliorations, y introduisit la fabrication de l'acier et des fils d'archal. Il établit en outre des laminoirs à Skylberg, en Nerike, et fonda une clouterie et une fabrique de fers à cheval à Godegord, en Ostrogothie. D'autres ateliers s'élevèrent par ses soins dans la province de Wermeland, et il augmenta considérablement ceux de Lôfstâ et d'Osterby. Il engagea, dans ce but, un certain nombre de familles belges, émigrées comme lui des provinces wallonnes pour cause de religion, à venir se joindre à la colonie qu'il y avait déjà formée. Il parvint, avec leur aide, à exporter de grandes quantités de fers en barres, et popularisa en Suède la méthode liégeoise de préparer le minerai. C'est là, aux yeux des

(1) Le *sheppund* suédois est de quatre quintaux.

Suédois, son plus beau titre de gloire, et ils en consacrèrent le souvenir, en 1829, en faisant frapper une médaille en son honneur.

Le fameux chancelier Oxenstiern, dont la famille s'allia à celle de de Geer, prit part à quelques-unes de ses entreprises, notamment à la création d'un chantier maritime à Westerwyck, et à une expédition ayant pour objet l'exploration de la côte occidentale de l'Afrique. Une des saillies de cette côte, placée entre le 30^e et le 31^e degré de latitude septentrionale, reçut à cette occasion le nom de « cap de Geer. »

En 1642, l'habile industriel liégeois, désormais admis aux privilèges de l'ordre équestre de Suède, fut chargé de rassembler une flotte dans les ports de Hollande. Il remplit à ses frais le mandat qui lui avait été confié par le gouvernement, et son escadre, ayant opéré sa jonction avec l'armée navale suédoise, remporta une victoire décisive sur les Danois, et obligea ces derniers à faire la paix. De Geer, mourut le 19 juillet 1652, à Amsterdam, au moment de se rendre à Finspong, dont son fils était devenu seigneur. Il laissa beaucoup d'argent à l'hospice des orphelins wallons, à Amsterdam. Il avait fait traduire la Bible en langue slave, et en fit répandre des milliers d'exemplaires en Hongrie. Maestricht lui doit sa première imprimerie, dont il avait confié la direction à Samuel Desmarets (1).

Revenons en Belgique, où nous attendent des tableaux bien différents. Le duc de Saxe, qui parcourut le pays, en 1613, fut frappé de l'abandon d'Anvers à cette époque. « Il n'y aborde
« plus de grands vaisseaux, écrivait-il, mais seulement des
« bateaux à un mât, et encore ceux-ci sont-ils en petit nombre.
« Le commerce y est presque totalement anéanti. Là où se
« pressaient autrefois une foule de gens affairés, on n'aperçoit
« plus que quelques Espagnols, se pavanant dans les rues. »

Le duc cite cependant avec éloge l'imprimerie de Plantin, qu'il visita en détail, et parle avec enthousiasme des belles tapisseries qu'on lui fit voir ensuite, représentant des paysages, des

(1) Voy. sur Louis de Geer, sa biographie publiée à Amsterdam, en 1834, chez les frères Van Cleef, et un discours prononcé le 20 décembre à l'Académie suédoise, par le secrétaire Frauenen.

sujets allégoriques, des scènes tirées de l'histoire, le tout travaillé avec un art exquis en or, en argent, en soie, et en d'autres matières. Une fabrique de glaces, dont les produits égalaient en beauté ceux de la célèbre manufacture de Murano, près de Venise, attira également son attention. Un autre voyageur, M. Bergeron, de Paris, corrobore tous ces faits par son témoignage, et les rend encore plus éloquents en y opposant l'image de la splendeur d'Anvers durant sa prospérité commerciale. Parmi les édifices particuliers qui décoraient encore cette ville, en 1617, il mentionne le palais Ximénès, dans la rue de Meer, et celui de Simon Rodriguez, auquel ses immenses richesses avaient fait donner le nom de « petit roi d'Anvers (1). »

Les archiducs firent quelques efforts pour améliorer la situation générale. Des projets utiles furent conçus et exécutés. On vota deux cent mille livres, en 1614, pour le creusement d'un canal entre Gand et Bruges (2). Les arts et les lettres furent généreusement encouragés, et Rubens reçut un noble accueil à la cour de Bruxelles, à son retour d'Italie. Aux audacieuses entreprises de nos commerçants et de nos marins, allaient succéder les merveilles de nos peintres flamands. Le génie national, brusquement arrêté dans son premier essor, se frayait des routes nouvelles vers la gloire, et ne devait point cesser d'avoir ses imitateurs et ses tributaires.

Si le règne d'Albert et d'Isabelle offre quelques phases brillantes, il présente aussi des parties dramatiques et sombres. Superstitieux et dévots, les nouveaux souverains élevaient des bûchers aux sorciers, multipliaient les couvents, introduisaient dans leur palais de véritables pratiques monacales, et favorisaient de tout leur pouvoir les fondations religieuses. Les abbayes acquéraient d'immenses fortunes territoriales, tandis que le peuple des campagnes, sans espoir d'affranchissement, courbé sous la dépendance de son seigneur ecclésiastique, se débattait sous le poids des dîmes et des corvées. La vie contemplative était préconisée, et le travail considéré comme une

(1) *Revue de Bruxelles*, mai 1839, p. 32.

(2) Gachard, t. III, p. 103.

souillure. Les plus légères offenses contre les prescriptions du culte faisaient l'objet de poursuites judiciaires (1).

Malgré tant d'entraves, l'agriculture faisait des progrès. La pomme de terre fut introduite en Flandre au xvi^e siècle, par Charles de l'Écluse, et on commença à la cultiver en 1620, dans les environs de Nieupoort. Son usage s'étant répandu, le clergé voulut en avoir la dime, et cette prétention donna lieu à une quantité de procès. La question ayant été soumise au tiers état, celui-ci fit observer « que le pauvre peuple avoit déjà assez de « mal de trouver de quoi vivre, et qu'il sembloit trop dur d'exiger « la dime sur ce qui lui était indispensable pour sa subsistance. » Ces discussions, dont les tribunaux eurent souvent à décider, se prolongèrent jusqu'en 1790.

(1) Citons en un exemple : un marin d'Ostende, Hans Carel, fut chassé de la ville et exilé, en 1616, *pour avoir fait gras avec affectation* durant le carême. Bibl. de Bourgogne, MS. 640. M. Potvin, dans son *Hist. d'Albert et d'Isabelle*, a réuni un grand nombre de faits qui démontrent combien l'intolérance religieuse était grande à cette époque.

CHAPITRE X

Mort de l'archiduc Albert et avènement de Philippe IV. — Renouveau des hostilités. — Les finances publiques. — Amirauté belge à Séville. — Armements maritimes à Bergues. — Jacques Colaert. — Continuation de la guerre. — Les corsaires ostendais. — L'amiral Pierre Heyn. — Sa mort. — Notes sur quelques marins belges. — Les Belges en Amérique, au XVII^e siècle. — Rupture de nos relations commerciales avec l'Angleterre et la Hollande. — Aliénation des biens du domaine. — Travaux publics. — Traité de commerce avec Charles I^{er}. — Hostilités maritimes. — L'amirauté de Dunkerque. — Nouveaux combats. — De la navigation sur l'Escaut. — Captures faites par les Ostendais. — Ordonnances monétaires.

La trêve de 1608, prolongée pour douze ans en 1609, venait de prendre fin, lorsque la souveraineté des Pays-Bas fit retour au jeune roi Philippe IV, par suite du décès de l'archiduc Albert, mort sans postérité. Déjà, depuis plusieurs années, la question de paix ou de guerre avait soulevé de vives discussions en Hollande, où les partisans du stadhouder et ceux d'Oldenbarnevelt, continuaient à se trouver en présence. La faction militaire l'ayant emporté en 1619, l'infante Isabelle n'eut plus qu'à donner des ordres pour la reprise prochaine des hostilités.

Le prince Maurice, dès son entrée en campagne, rencontra une vive résistance. Les Espagnols obtinrent de nombreux avantages, envahirent l'Oost-Frise, le pays de Clèves, conquièrent Bréda et plusieurs autres places. Les Hollandais espéraient compenser leurs pertes en tentant un coup de main sur Anvers,

mais la flotte qu'ils avaient rassemblée à Berg-op-Zoom fut en partie détruite par la tempête, et il leur fallut renoncer à cette expédition.

Les frais de la guerre dans les Pays-Bas s'élevaient à une somme considérable. L'Espagne y consacra, en 1621, plus de trois cent mille couronnes par mois, indépendamment des aides et subsides que lui fournirent les provinces belges (1). Ces ressources étant insuffisantes, le gouvernement permit à plusieurs villes, et entre autres à celle de Bruxelles, de racheter, moyennant finances, les péages dont elles étaient encore grevées. Une ordonnance royale, du 1^{er} juillet 1623, réorganisa le tonlieu d'Anvers.

Il y est fréquemment question des draps de Weert et de Turnhout, qui étaient assez recherchés à cette époque. Les droits perçus, au nom de l'État, sur les navires entrant et sortant d'Anvers, variaient de vingt à trois gros, monnaie du pays, selon leur tonnage. Les taxes sur le sel furent augmentés en vertu d'un décret du 23 juillet 1623.

Nos négociants, voyant leur commerce avec les Provinces-Unies interrompu, songèrent à activer leurs relations avec l'Espagne. Quelques-uns d'entre eux firent la proposition d'établir une société à Séville, ayant ses statuts et ses règlements, et dont ferait partie tout Belge intéressé à ce genre d'affaires, soit qu'il se fût fixé par delà les Pyrénées, soit qu'il eût conservé son domicile en Flandre. Cette idée fut mise à exécution, et on étendit bientôt aux Allemands les privilèges dont jouissaient nos nationaux. Les administrateurs de la compagnie veillaient aux importations et aux exportations, s'occupaient de l'arrivée et du départ des convois maritimes, recevaient les marchandises appartenant à leurs commettants, et opéraient paiements et recettes au nom de ces derniers. Ils étaient chargés de les protéger en cas de nécessité, et de juger sommairement les différends qui s'élevaient entre eux.

La ville de Bergues étant devenue le siège d'une chambre d'amirauté, en 1624, on y équipa une douzaine de corsaires,

(1) *Gazette universelle des moeurs Augusti, l'Antwerpen*, by Abraham Verhoeven.

qui causèrent de grandes pertes aux armateurs hollandais. Deux de ces bâtiments, *le Saint-Jacques* et *le Saint-Xavier*, étaient particulièrement redoutés des navires marchands. Ils étaient commandés par Mathieu Roels et Jacques Colaert. Nous avons peu de détails biographiques sur Roels, mais la vie de Colaert est mieux connue. Né à Dunkerque en 1584, d'une famille qui s'était déjà rendue célèbre par ses services maritimes, il avait commencé sa carrière à 17 ans, et s'était bientôt signalé par d'éclatants services. Devenu capitaine du *Saint-Xavier*, il captura sur les ennemis cent neuf bateaux de commerce, leur enleva plus de mille cinq cents pièces de canon dans les divers combats qu'il leur livra, et y reçut dix-sept blessures. Philippe IV, appréciant ses talents, son intrépidité et sa valeur, le fit chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, et amiral de l'armée navale de Flandre (1). On cite encore, parmi les corsaires de Bergues, *le Saint-Winnoc* et *le Saint-Dominique*, armés en 1624 (2).

Le prince Frédéric-Henri d'Orange, élu stadhouder à la mort de Maurice de Nassau, essaya de réparer les échecs éprouvés par ce dernier. Il marcha rapidement sur Hulst, dans l'espoir de s'en saisir par surprise, mais ses troupes furent repoussées. Sur ces entrefaites, les Espagnols cherchaient à reprendre l'Écluse. Les Hollandais y faisaient bonne garde, et maintinrent leurs positions. La Flandre ne possédait plus, en réalité, que trois ports de quelque importance : ceux de Bergues, d'Ostende et de Dunkerque.

Il avait fallu plusieurs années aux Ostendais pour réparer leurs pertes. Leur nom reparait toutefois dans les annales maritimes en 1622, à l'occasion des exploits d'un des leurs, le capitaine Jean Jacobsen. Cet officier, auquel on avait confié le commandement d'un navire armé en course, venait de franchir la ligne de blocus accompagné de deux autres bâtiments, lorsque l'ennemi les aperçut et leur donna la chasse. Il tint ferme, se défendit seul contre la flottille hollandaise, dont il coula le vaisseau amiral, puis, se voyant assailli par des forces supé-

(1) Voy. *Biographie dunkerquoise*, 1827.

(2) Debaecker, *Recherches historiques sur la ville de Bergues*, p. 95.

rieures, mit le feu à son navire et périt avec tous les siens (1). Dès ce moment, les marins d'Ostende rivalisèrent avec ceux de Dunkerque et, comme ceux-ci, firent de fréquentes captures. Les Hollandais ayant contracté une alliance avec le roi d'Angleterre. Charles I^{er}, résolurent de diriger une expédition menaçante contre la Flandre, mais cette autre *armada* n'eut pas plus de succès que la première.

Les Flamands continuèrent leurs excursions. Chaque jour les *Capres* d'Ostende et de Dunkerque allaient croiser sur les côtes d'Angleterre et de Hollande, et ils rentraient le plus souvent chargés de butin. Leurs adversaires, d'ailleurs, usaient de représailles, et l'amiral hollandais Pierre Heyn s'empara, en 1628, des galions espagnols revenant des Indes, chargés d'argent. Ce convoi valait douze millions de florins (2). Deux ans après, le même amiral croisait avec son escadre en vue du littoral belge, lorsqu'il aperçut trois corsaires ostendais, vers lesquels il fit aussitôt force de voiles. Les Ostendais se préparèrent à le combattre, et Pierre Heyn se trouva bientôt aux prises avec Jacques Besage. Ce dernier, manœuvrant avec habileté, balaya le pont de l'ennemi, et tua leur chef. Il allait sauter à bord du vaisseau amiral, lorsqu'il fut à son tour renversé par un boulet. Son lieutenant le remplaça aussitôt, vira de bord sous le feu de l'escadre hollandaise, puis recommença la lutte pour venger la mort de son commandant.

Les deux autres corsaires, complètement dématés, étaient réduits à l'inaction. Après l'échange de nouvelles bordées, le navire de Besage rentra à Ostende, où il ramenait le corps inanimé de ce vaillant officier, dont les obsèques y furent célébrées quelques jours plus tard. Quelques Belges, auxquels le fanatisme religieux faisait oublier ce qu'ils devaient à leur patrie, combattaient encore sous le pavillon néerlandais. Nous citerons parmi eux Bournon, qui reçut en 1624, de l'amirauté d'Amsterdam, une chaîne en or et une médaille pour s'être battu contre deux navires dunkerquois; Goethals, qui obtint la même récompense en 1627; Van Oyen, attaché à la flotte du

(1) Pasquini, *Hist. de la ville et du port d'Ostende*.

(2) Vingt-cinq millions de francs.

vice-amiral Movi Lambert, qui sortit victorieux d'un combat contre les Ostendais ; Liedekerke, qui fit trois prises en 1626.

D'autres, tout en refusant de se soumettre au régime espagnol, évitaient de prendre les armes contre leurs compatriotes, et préféraient se consacrer à la navigation lointaine. L'un d'eux, nommé Louis Pieterz, né à Anvers, fut massacré sur les côtes de l'île Formose, en 1623, par des pirates venant de Manille. Il se trouvait à bord de l'*Élisabeth* (1). Vers le même temps, le capitaine anglais Hudson, commandant le navire néerlandais la *Demi-Lune*, monté par un équipage mixte, donnait le nom de « Nouvelle Belgique » à l'immense territoire occupé aujourd'hui par les États-Unis, et jetait l'ancre non loin de l'emplacement actuel de New-York. Ce fut un Anversois, Jean de Laet, devenu plus tard directeur de la compagnie des Indes, en Hollande, qui publia les premières descriptions de cette partie du nouveau monde, jusqu'alors inconnue. Sa fille, Jeanne de Laet, mariée à Jérôme Ebbingh, s'y établit avec son mari. Celui-ci acquit beaucoup d'influence dans la colonie, en fut l'un des magistrats jusqu'en 1673, et y amassa une fortune considérable (2). De Laet mourut à Anvers, en 1649 (3). Il put y voir le magnifique hôtel des Osterlings, autrefois fréquenté par tant de riches négociants, transformé en caserne, et servant de quartier général à une partie de la garnison espagnole (4).

Un autre Belge, Nicolas du Toiet, connu par les Espagnols

(1) Reyer Gysbertsz, *Hist. der marteluren, die in Japan om de Roomsche catholyke religie ghedoot syn. Besch. van Japan*, door Fr. Caron, Amsterdam, 1632, fol. 37.

(2) *Collect. of the New-York historical society*, deuxième série. On peut encore consulter Smith, *Hist. of New-York*; Burke, *Hist. des colonies européennes en Amérique*; Van Meteren, *Ned. hist.*, p. 626; Sprengel, *Geschichte der Europeens in America*; Luzac, *Holland's riches*; Scheltema, *Russia, and the Nederlands*; Moulton's, *New-Orange*, 13, en note, etc.

(3) Son ouvrage, intitulé *Novus Orbis*, fut publié à Leyde, en 1633, in-fol. avec un grand nombre de cartes et de figures. Il le traduisit lui-même en français. Cette version, assez fidèle mais peu élégante, parut à Leyde en 1640, in-fol. sous le titre d'*Histoire du nouveau monde*. Les géographes qui sont venus après lui se sont beaucoup servis de ses écrits.

(4) Barlet, *Essai sur l'histoire du commerce et de l'industrie en Belgique*, 1838, p. 49.

sous le nom de del Techo, fut l'historien des établissements fondés au Paraguay, par les jésuites (1). Il appartenait lui-même à cet ordre, et passa de longues années en Amérique. Il fait mention de plusieurs de ses compatriotes, qui, à son exemple, avaient accepté la mission de civiliser les Indiens. Nous citerons, d'après lui, Juste Van Surek, d'Anvers; Pierre de Boschere, né en Flandre; André de la Rue, et le Malinois Didacus Ranconier. Ces religieux se trouvaient tous dans les présides du Paraguay, où se rendirent également Mathias Goesman, Balduin de Wachter, Philippe-François de Norman, Laurent Schryen, Pierre Moron, Égide Liefghetal et Gérard de Becker. Le père Ignace Toebast, né à Gand, fut martyrisé sur les bords de l'Orénoque, dans la Nouvelle Grenade; Jacob Doye, Jean-Baptiste de Visscher, Jean Lardennois, Guillaume Carius, Corneille Beudin, Jean Huttens et André Egidien, parcoururent le Mexique; Louis de Camargo, Guillaume Munnich, Corneille Van Thuyt, Simon Lacourt, Daniel Vander Boreht et Jacques Goffin se fixèrent au Chili. Le père Guillaume Hotton, Luxembourgeois, ne craignit point de s'engager dans les régions les plus explorées du nouveau monde, et pénétra jusqu'en Californie. Le Tournaisien Jean Vasseau, et le Flamand Pierre Bossche, furent envoyés à Buénos-Ayres, tandis que Jean de Coninck, Verbiest, Verdonck, Pierre Zucval acceptaient la tâche de répandre le christianisme au Pérou.

Les Belges, comme on le voit, sont loin d'être restés étrangers au développement des colonies américaines. Nous pourrions multiplier les détails à cet égard, mais ce serait donner trop d'importance à ce qui ne doit former qu'un épisode dans notre récit.

Les relations commerciales des Pays-Bas espagnols se resserrent de plus en plus de 1625 à 1632. Charles I^{er}, roi d'Angleterre, nous défend l'entrée de ses États à la sollicitation des Hollandais (2) qui, de leur côté, nous ferment strictement leurs frontières. Les communications entre la Belgique et les Pro-

(1) Voy. son *Hist. Provinciae Paraguariae*, qui remonte à 1586, bien que les jésuites ne soient allés au Brésil qu'en 1586; elle se termine en 1645.

(2) Rymer, *Fœdera*, vol. XVIII, pp. 251, 252.

vinces-Unies se trouvaient non seulement interrompues par mer, mais étaient devenues impossibles par la Meuse, l'Escaut ou le Rhin. Toute contravention était punie de la confiscation du sixième des marchandises introduites en fraude, ou d'une amende de 300 réaux d'or (1). En cas de non-paiement, les délinquants étaient condamnés aux galères ou exilés. On continua cependant à recevoir, par voie indirecte, des laines anglaises et écossaises. Les Brugeois qui avaient toujours eu l'étape des laines d'Espagne, se plaignirent de ce que les expéditions faites sur Rouen par Pont-à-Wendin demeuraient à Lille sans passer par chez eux. L'infante fit justice à leurs réclamations, et menaça les fraudeurs de les poursuivre pour forfaiture.

L'aliénation des biens du domaine, en paiement des frais de la guerre, continuait sur une grande échelle. Le roi d'Espagne se servit du crédit des villes les plus considérables des Pays-Bas, en 1626, pour faire de nouveaux emprunts, en leur engageant des terres, des bois, des moulins, et d'autres propriétés seigneuriales. Le droit de main-morte, qui n'avait pas encore été aboli dans le Hainaut, y fut acquis à cette époque par la maison d'Egmont. Il consistait, comme on le sait, à prendre dans la succession de tout rôturier demeurant dans les localités soumises à cet usage, le meilleur meuble qu'il possédait à son décès. La ville de Mons, en vertu des engagères dont il vient d'être question, versa au trésor, de 1626 à 1644, la somme de 415,000 livres monnaie de France. Les domaines qui lui furent cédés valaient, année commune, 25,000 livres de revenus (2).

Malgré le mauvais état des finances publiques, on conçut le projet, en 1627, de construire un canal destiné à servir de communication entre l'Escaut et le Rhin. Ce canal, désigné sous le nom de « fosse eugénienne » — en l'honneur de l'infante — devait avoir son embouchure dans la Meuse, à Venloo, et passait à Gueldres, où était le point de partage. Alimenté par les eaux de la Niers, il rejoignait le Rhin au dessous de la petite ville de Rheinberg. Les déblais étaient déjà commencés, et se trou-

(1) Calculés à raison de 2 florins, deux sols la pièce. Voy. la collection des placards.

(2) Musée britannique, MS. 186, Bibl. Lansdown.

vaient même exécutés en totalité sur certains points(1), quand les Hollandais intervinrent pour empêcher les travaux.

Bois-le-Duc et Wesel venaient de tomber entre les mains du prince Frédéric-Henri, lorsque Charles I^{er}, qui était déjà en lutte avec son parlement, fit la paix avec la France et avec l'Espagne. Cet événement rouvrit les ports anglais aux armateurs belges, et un traité de commerce fut conclu, en 1630, entre l'Angleterre et les Pays-Bas espagnols. Déjà l'infante Isabelle s'était vue obligée de revenir sur les mesures rigoureuses qu'elle avait prise à l'égard de la Hollande. Elle avait fait publier, le 4 février 1629, que les marchandises venant des territoires ennemis seraient reçues en Belgique, pourvu qu'elles y fussent introduites par eau, et non par terre. L'exportation des grains continua néanmoins à rester prohibée (2).

Les hostilités maritimes n'en continuaient pas moins entre les deux États. La flotte royale, commandée par l'amiral comte de Wacken, unie à quelques vaisseaux dunkerquois appartenant à l'armateur Van de Walle, fut battue, en 1630, par une escadre néerlandaise. Le siège de l'amirauté flamande, transporté de Bergues à Ostende, après la prise de la première de ces deux villes par les Français, se trouvait en ce moment établi à Dunkerque. Antoine de Vylder, du conseil de Flandre, le docteur Rebello et Adrien Carius y jugeaient des prises faites par nos marins, sur lesquels ils avaient pleine et entière autorité, tant civile que criminelle. Ils prononçaient sommairement, sans procédure écrite lorsqu'il ne s'agissait point d'une somme trop forte. Il avait été défendu, par décret du 4 mai 1627, de piller en mer les navires capturés.

Le besoin de paix était général. Des conférences s'étaient ouvertes et présageaient les plus heureux résultats, lorsqu'un ambassadeur de Louis XIII vint les rompre en promettant à la Hollande l'appui de ce monarque. Le cardinal de Richelieu, qui dirigeait alors la politique de la France, avait repris les vastes desseins de Henri IV, et entendait les réaliser.

(1) *Statistique de la Meuse inférieure*, an. X.

(2) Voy. les ordonnances du 4 février et du 8 mai 1629; celle du 13 et du 16 novembre 1630.

Cette intervention accrut les forces de la république néerlandaise, mais augmenta en même temps l'autorité des stadhouders. La noblesse fit élire les fils de Frédéric-Henri et d'Ernest Casimir, comme successeurs au stadhoudérat, du vivant de ces deux princes, et ce fut le premier pas vers l'établissement de l'hérédité de cette fonction.

La guerre recommença avec vigueur dans les Pays Bas. Le marquis de Santa-Croce venait d'arriver d'Espagne pour en prendre la direction, lorsque Frédéric-Henri, traversant l'Escaut avec une armée, aborda tout à coup à Watervliet, et se dirigea vers Bruges. Le duc de Vendôme, son lieutenant, somma cette ville de capituler, le 2 juin 1631. Il fut obligé de se retirer au bout de quelques jours, après avoir ravagé les campagnes voisines. Plus heureux dans son attaque contre Maestricht, il prit cette place importante en 1632, en présence de deux armées ennemies, qui ne purent la secourir. Tout le duché de Limbourg tomba au pouvoir du vainqueur. Les tonlieux hollandais de Lith et de Cuyck furent levés, à la suite de cette conquête, à Genep et à Venloo.

Les Espagnols avaient tenté, de leur côté, à porter la dévastation sur le territoire des Provinces-Unies. Ils avaient réuni dans ce but un grand nombre de barques, armées de pièces de six et de douze, au port d'Anvers, afin d'envahir la Zélande. Le marquis Aytona, le vice-amiral de Dunkerque, le comte Jean de Nassau et le prince de Barbançon devaient être les chefs de cette expédition. Ils mirent à la voile le 8 septembre 1631, et échappèrent d'abord aux poursuites des Hollandais. Attaqués brusquement dans la nuit du 12 septembre, par l'amiral Hollaré, ils furent complètement battus et laissèrent plusieurs navires et beaucoup de prisonniers entre les mains de l'ennemi (1).

En 1633, les Provinces Unies envoyèrent à leur tour une flotte dans l'Escaut, sous les ordres du comte Guillaume de Nassau. Le fort Philippe fut pris. La garnison de Gand accourut pour le dégager et y serait probablement parvenue, si ses adversaires n'avaient eu recours à une ruse qui leur réussit. Au

(1) *Mémoires de Frédéric Henri, dans la vie de ce stadhouder*, par Aitzema, Van Loon et autres.

moment où les troupes espagnoles allaient monter à l'assaut, des navires parurent dans le fleuve, cinglant vers le rivage, comme pour porter secours aux assiégés. Les assaillants, jugeant tout effort désormais inutile, se retirèrent en bon ordre. Ils apprirent plus tard qu'ils n'avaient eu affaire qu'à quelques bâtiments appartenant au port de l'Écluse, au bord desquels on avait fait sonner des fanfares, afin de faire croire à la présence d'un corps d'armée.

Les Hollandais désiraient vivement, dès cette époque, convertir le droit temporaire que leur donnaient les hasards de la guerre sur la navigation de l'Escaut en un droit perpétuel, consacré par un acte diplomatique. Des pourparlers ayant eu lieu, à la fin de l'année 1632, entre les belligérants, les états généraux des Provinces-Unies se hâtèrent de présenter une note, par laquelle ils demandaient comme condition de tout accord « que la rivière de l'Escaut et canaux du Sas, Zwin et autres « embouchures de mer y respondans ne puissent estre autre-
« ment naviguez et fréquentez qu'ils l'avoient esté durant la
« trefve précédente de douze ans. »

Les administrateurs espagnols en Belgique ne défendirent que faiblement les intérêts qui leur étaient confiés, au moins s'il faut en juger par les instructions qu'ils envoyèrent à leurs députés, et dont voici le passage le plus saillant : « Quant à la
« closture de l'Escaut et des canaux du Sas, Swyn et autres
« embouchures de mer, au lieu d'y condescendre, nos dits
« commis se serviront de toutes voyes d'induction et autres
« convenables à en procurer l'ouverture et la liberté, *sans néan-
« moins venir à rupture pour cet article.* »

Ce langage faisait assez prévoir ce qui nous attendait à la conclusion de la paix.

Dans l'intervalle, les corsaires ostendais et dunkerquois redoublaient de vigilance et d'activité. Ils capturèrent, en 1631, vingt-neuf navires chargés de blé, qu'ils envoyèrent à Ostende et à Nieupoort.

L'infante Isabelle mourut le 4^{er} décembre 1633. L'un de ses derniers actes, en ce qui concerne le commerce belge, fut la promulgation d'une ordonnance sur les monnaies. Déjà, en 1611, un décret avait été publié à ce sujet.

Il s'était introduit un grand désordre, durant les troubles, dans le système monétaire. Un nombre considérable de pièces de monnaie circulaient à des cours incertains. Les marchands — s'il faut s'en rapporter au préambule de l'ordonnance de 1633 — faisaient leur profit de cette confusion. Il fut statué que tout négociant ou facteur présentant des pièces n'ayant pas cours légal, pourrait être contraint, de ce chef, à quitter la ville pendant un an. Le bannissement était de cinq ans en cas de récidive.

Par l'article 19 du même acte, il fut défendu de faire sortir du pays, sans permission expresse, de l'or ou de l'argent, monnayé ou non, à moins que la somme expédiée ne fût au dessous de 50 florins. On ne pouvait acheter des métaux précieux sans autorisation. Ceux qui se livraient à ce commerce devaient placer sur leur maison un écriteau en bois peint, portant les armoiries de l'État et la croix de Bourgogne, avec ces mots : change du roi. Il fut statué que les individus atteints et convaincus d'avoir contrefait, forgé, pressé ou jeté en sable des pièces d'or ou d'argent, seraient considérés comme faux monnayeurs « exécutés par le chaudron en huile et eau bouillantes, « avec confiscation de tous leurs biens. » Le florin du Rhin fut fixé à 18 karats 4 grains, ou à 18 karats $\frac{1}{3}$, et leurs poids à 2 estrelins 4 as, égaux à 61 grammes $\frac{1}{5}$ de France (1).

(1) *Recherches sur la valeur des monnaies et sur le prix des grains*, Paris, 1762, p. 8.

CHAPITRE XI

Administration de Ferdinand de Tolède. — Ses instructions. — Complot tramé à Bruxelles. — Projet de démembrement des Pays-Bas. — Invasion française. — Sac de Tirlemont. — Continuation des hostilités. — Bataille navale. — Travaux publics. — Ouverture du commerce des Indes orientales. — Chaussées exécutées par les Auversois. — Mort du cardinal infant. — Son successeur. — Nouvelles rencontres maritimes. — Désastres dans la principauté de Liège. — Privilèges accordés aux mineurs namurois. — Revirements politiques. — Prise de Dunkerque. — Attitude des habitants des Pays-Bas espagnols. — Campagne de 1646. — Instructions de Mazarin aux généraux français. — Nouveaux émigrants. — Colonisation de l'île de Nordstrand. — Paix de Munster. — Ses désastreuses conséquences.

Ferdinand d'Espagne, cardinal et archevêque de Tolède, frère du roi Philippe IV, fut appelé au gouvernement des Pays-Bas, en remplacement de l'infante Isabelle (1). Il reçut, en quittant l'Espagne, des instructions détaillées, d'où il résulte que les causes de la décadence du commerce belge n'étaient que trop connues du cabinet de Madrid. On y parle de « la cherté des « entretiens; des surcharges et impositions dont le peuple avait « été accablé; du régime des licentes; des mauvais traitements « infligés aux marchands. » Il y est question « des logements « militaires, des désordres commis par les troupes, des vexations qu'elles faisaient subir aux habitants des campagnes. »

(1) Le marquis d'Aytona avait rempli l'intérim à la mort de cette princesse.

On recommandait au nouveau gouverneur d'examiner si l'exemption de tonlieux accordée, en 1627, à la ville de Bruxelles ne nuisait pas au négoce des autres villes, qui n'avaient point obtenu semblable faveur. On l'engageait à « modérer les droits « d'importation sur les matières premières destinées à être « travaillées dans le pays, et à frapper de taxes élevées celles « qui en sortaient pour être mises en œuvre à l'étranger. » Il « fallait — selon les conseillers espagnols — lever peu d'argent sur beaucoup de marchandises, et opérer cette répartition de manière à ne pas entraver le mouvement des affaires.

Ces règles étaient fort sages, aussi restèrent-elles à l'état de théorie. De nouvelles commotions menaçaient la Belgique, et ce fut sous l'administration de Ferdinand de Tolède que commencèrent les grandes guerres continentales, suscitées par l'ambition de la France, dont le but était l'abaissement de l'Espagne et de la maison d'Autriche.

Les états généraux, en prenant possession du Limbourg, y avaient permis le libre exercice de la religion catholique. Cette circonstance détermina plusieurs seigneurs belges, parmi lesquels se trouvait le comte de Berg, à entrer dans une conspiration, ourdie à Bruxelles, et ayant pour but de fonder une république dans nos provinces, en les unissant aux Pays-Bas septentrionaux par des liens fédératifs. Charles I^{er} avait été mis dans le secret de ce complot, et le dénonça à Philippe IV. Les princes de Barbançon et d'Épinoi, et les ducs de Bournonville et d'Aerschot, soupçonnés de s'être mêlés à ces intrigues, furent arrêtés ou prirent la fuite.

L'alliance entre Richelieu et les chefs néerlandais était si complète, en 1633, que ces derniers proposèrent à Louis XIII un plan de démembrement de la Belgique. Les Français y gagnaient le Luxembourg, le Cambrésis et les comtés de Hainaut et d'Artois, tandis que leurs alliés se réservaient le duché de Brabant, le marquisat d'Anvers et la seigneurie de Malines. Il ne manquait plus à Richelieu qu'une occasion de commencer la guerre. Il choisit pour prétexte la captivité de l'électeur de Trèves, qui avait été conduit à Bruxelles, et donna l'ordre à 27,000 hommes, commandés par les maréchaux de Châtillon et de Brézé, de franchir la frontière belge. Ceux-ci rencontrèrent

l'armée des États sur les bords de la Meuse, et marchèrent sur Tirlemont, où ils commirent d'affreux excès. Cette ville, qui avait été agrandie successivement en 1194, en 1300, en 1390, et en 1450, et à laquelle le duc Godefroid III avait accordé une charte communale, était encore assez florissante avant cette invasion, et comptait une population de 40,000 âmes. Louvain et Anvers allaient subir le même sort, lorsque des dissentiments éclatèrent entre les alliés. Le célèbre Piccolomini, envoyé par l'empereur au secours de l'Espagne, acheva de les mettre en désarroi, et bientôt l'armée française se vit forcée de battre en retraite, décimée par la famine et les maladies. L'infant Ferdinand avait défendu, *sous peine de mort*, toutes relations commerciales entre la Belgique et la France (1).

Les soldats de Philippe IV, prenant à leur tour l'offensive, envahissent la Picardie, et paraissent un moment vouloir marcher sur Paris. L'inquiétude fut si grande dans cette capitale qu'on y arma les laquais, et qu'on y confisqua les chevaux de voiture pour le service de la cavalerie. Dès lors, Richelieu change de système et, renonçant aux grandes expéditions, se borne à harceler l'ennemi, afin de l'obliger à diviser ses forces. Les Hollandais dirigent trois tentatives sur Hulst, toutes infructueuses, mais parviennent à s'emparer des forts de Callo, de Steelant et de Verbroecke, qu'ils se voient cependant contraints d'abandonner le 22 juin 1638.

Les corsaires flamands continuaient à parcourir la mer du nord, et causaient des alertes continuelles à la marine hollandaise. On voulut enfin y mettre un terme, et l'amiral Tromp fut envoyé avec dix-huit gros vaisseaux devant Dunkerque, tandis que le contre-amiral Wemmer bloquait Ostende. On s'observait de part et d'autre, lorsqu'une escadre espagnole, commandée par l'amiral Ocquendo, fit son apparition sur nos côtes. Cet armement se composait de soixante-sept bâtiments, et avait à bord vingt mille hommes de troupes. L'amiral belge Van Doorn, qui disposait de vingt-deux navires, cingla aussitôt à sa rencontre — ce qu'il ne put faire qu'en livrant combat à la flotte hollandaise — et parvint à rallier le pavillon espagnol. Tromp se

(1) *Plac.*, tom, I, p. 327.

porta au devant de tous deux, les attaqua, et leur fit éprouver une défaite complète. Ocquendo et Van Doorn, vivement poursuivis, ne ramenèrent à Dunkerque que quatorze bâtiments.

Cet échec contint pendant quelque temps nos corsaires. Les Dunkerquois venaient de conclure un accord, ratifié par le souverain, avec les habitants de Bruges et de Furnes, dans le but de faire creuser un canal, à frais communs, de Plasschendale à Dunkerque, en passant par Nieupoort et Furnes. Il y avait, à cette époque trois cent francs bateliers à Bruges (1). Cette même année mourut, à Ypres, l'évêque Jansénius, dont les écrits devaient acquérir tant de célébrité, à cause des débats religieux qu'ils soulevèrent à l'étranger.

La Belgique, autrefois si industrielle, n'était plus qu'un vaste champ de bataille. Le roi d'Espagne, soit pour lui accorder quelques compensations, soit pour effrayer les Hollandais, fit annoncer aux magistrats d'Anvers qu'il s'était décidé à ouvrir à ses sujets belges le commerce des Indes orientales. Don Miguel de Salamanca, son agent, était chargé de faire connaître les conditions de ce trafic. Il est probable que cet octroi ne profita à personne, les communications étant devenues beaucoup trop difficiles pour permettre à nos armateurs de se livrer à la navigation au long cours. S'il faut en croire certains écrivains, cette permission ne s'étendait même qu'aux anciennes possessions portugaises. Il est à remarquer cependant que la lettre d'avis envoyée aux Anversoises ne contient nulle restriction de ce genre. Un décret du 11 février 1639, autorisa la ville d'Anvers à construire, moyennant certaine concession de péages, une chaussée allant vers Merxem. Le chemin d'Anvers à Contich fut commencé, en 1649, aux mêmes conditions (2).

Le cardinal-infant mourut à Bruxelles, le 9 novembre 1644, et eut pour successeur don Francisco de Melo, comte d'Azumar.

Les rencontres maritimes s'étaient renouvelées entre les Hollandais, les Dunkerquois et les Ostendais. En août 1640, le vice-amiral néerlandais Witte Corneliszoon de With, à la tête

(1) Gailliard, *Ambachten*, p. 151.

(2) *Rapport du ministre des travaux publics, péages des routes, session de 1837-1838.*

de onze navires avait attaqué la division Van Doorn, comprenant quatorze vaisseaux. Il en prit deux à l'abordage, et entre autres le bâtiment que montait Van Doorn lui-même, qui fut fait prisonnier. Les Ostendais vengèrent cette défaite l'année suivante, en amenant au port dix-huit prises faites sur leurs adversaires. Les Dunkerquois éprouvèrent néanmoins de nouvelles pertes, en 1641. Leur chef, Mathieu Rombaut, vice-amiral de Flandre, ayant assailli une escadre hollandaise chargée de surveiller le littoral belge, fut frappé à mort durant l'action (1).

Vers la mi-janvier 1643, une désastreuse inondation exerça ses ravages dans la ville de Liège, où elle ruina un grand nombre d'habitations. La Meuse enfla si extraordinairement, que le pont des arches fut entraîné par la violence des eaux. Un historien ecclésiastique, Fizen, nous dépeint la misérable condition des houilleurs liégeois à cette époque. La rupture de nos relations commerciales avec la Hollande pesait lourdement sur leur industrie (2). La crue rapide du fleuve se fit sentir jusqu'à Huy, dont les rues se trouvèrent bientôt sous les eaux. Une rivière voisine, le Hoyoux, sortit également de son lit, et renversa une quantité de forges et de moulins. Les flots s'élevèrent, d'après les chroniques locales, jusqu'au pied du marché au bétail. Plus de deux cents maisons s'écroulèrent, et les dommages éprouvés par la cité furent évalués à plus de cent mille écus (3). Les Hutois devaient être plus cruellement éprouvés encore, quelques années plus tard, en 1666. Des maladies épidémiques éclatèrent parmi eux, et sévirent avec tant d'intensité, qu'il fallut fermer neuf hauts fourneaux et dix-huit forges, faute d'ouvriers. Plusieurs de ces usines furent converties en papeteries, et les autres, mal entretenues, tombèrent en ruines. C'est de là que date la décadence de l'industrie hutoise. Les Namurois furent plus heureux, et leurs mineurs, fondeurs et batteurs de fer obtinrent la concession de divers privilèges en 1643 (4).

(1) M. J. C. de Jonge, *Geschiedenis van het Nederlandsche zeewezen*, 1833, tom. 1, p. 532. Voy. aussi Fauleconnier, *Hist. de Dunkerque*.

(2) *Hist. ecclés.*, Leod, pp. 431, 432.

(3) Voy. l'ouvrage du père Bouille, tom. III, 260, et celui de Foulon, tom. III, 205.

(4) *Délices du pays de Liège*, tom. II.

La puissance espagnole s'affaiblissait de plus en plus. Déjà la Catalogne et le Portugal étaient en pleine révolte, lorsque Richelieu vint à mourir, quelques mois avant Louis XIII, dont son vaste génie politique avait illustré le règne. La couronne de France passait à un enfant de six ans, Louis XIV, et le cardinal Mazarin prenait la direction des affaires au nom de la régente, Anne d'Autriche.

Cet événement ne releva point la fortune des descendants de Philippe II. L'administration du nouveau ministre, aussi déplorable au dedans que glorieuse au dehors, fut inaugurée par la victoire de Rocroy, remportée par le prince de Condé sur les vieilles bandes espagnoles, qui furent anéanties durant cette sanglante bataille. L'année suivante, le roi d'Espagne perdit Thionville, Gravelines, Bourbourg, Menin, Béthune et Armentières. Dunkerque, la clef de la Flandre et du détroit, ouvrit ses portes à Condé en 1646. Cette dernière conquête préparait à l'ennemi des ressources nouvelles, et portait un coup fatal au développement des forces maritimes dans les Pays Bas (1). Le siège de l'amirauté fut transféré à Ostende.

(1) Voici un état de la marine dunkerquoise, en 1634 et en 1642.

1634, EN ÉTAT DE SERVICE :

Navires royaux.	Canons.
1	48
4	34
1	30
14	24—26
2	18—22
1	14
1	6
Corsaires.	
2	8—12
8	4—6

1642, EN ÉTAT DE SERVICE :

Navires royaux.	Canons.
4	42—44
3	34—36
9	26—30
7	18—24
Corsaires.	
4	24—28
9	18—22
9	14—15
5	10—12
1	6
Sur chantier.	
2	26—28
3	16—20
2	10—14

Quelques villes, entre lesquelles nous citerons Anvers, levèrent des troupes pour la défense nationale, et les équipèrent à leurs frais. Les Anversois réunirent deux mille huit cents soldats, payés à raison de 8 florins par mois, et dont ils confièrent le commandement à leur margrave (1). Ils avaient déjà compté au gouvernement, l'année précédente, une somme de 360,000 livres de gros, sur engagère de divers tonlieux, dont on leur fit cession. Les produits du *ridderthol* et du *jockthol* rentraient seuls dans les caisses de l'État. Des sommes importantes avaient été obtenues de cette manière sur le crédit des cités belges. En 1649, les échevins de Mons obtinrent à ce titre la propriété des moulins existant dans la banlieue de cette ville, avec droit de banalité. Les revenus de ces biens devaient couvrir les intérêts des capitaux avancés à l'administration centrale.

Dans d'autres localités, on cherchait à conjurer les malheurs de la guerre par l'établissement de nouvelles industries. Une fabrique de linge damassé fut fondée à Audenarde, en 1645, par plusieurs artisans venus des environs de Lille. On les exempta de logements militaires et de l'obligation de monter la garde. On appela six maîtres tisserands à Malines, en 1647, afin d'y introduire le tissage des soieries. Ils y obtinrent la bourgeoisie, divers privilèges, et une rente de 60 florins pour dix ans (2). Ajoutons — car dans le commerce tout a son importance — que ce fut vers cette époque que les premières perruques furent fabriquées dans les Pays Bas (3). Le premier carrosse à vitres qui circula dans Paris venait de Bruxelles, où ces sortes de voitures ont été inventées. Mazarin attachait une grande valeur aux objets d'ameublement d'origine belge. Don Louis de Haro lui fit cadeau d'une excellente tenture de tapisseries, travaillée à Bruges, représentant les douze mois de l'année, et copiée avec beaucoup de soin sur les dessins d'un Flamand, élève de Raphaël (4). Nivelles était le centre du com-

(1) MS. 183, 3^e partie, *Brit. Mus.* King's Library. Les diverses compagnies de ce régiment étaient sous les ordres des capitaines Wyngaerts, Schuermans, De Nève, Bustanzi et Van de Perre.

(2) MS. 99, fonds Van Hulthem. Bibl. de Bourgogne.

(3) Voy. Cat. Van Hulthem, tom. VI, p. 96.

(4) *Mémoires inédits de Louis Henri de Loménie, comte de Brienne*, publiés par

merce des toiles fines, connues depuis sous le nom de « baste. » En 1647, par suite d'une émeute, cette industrie passa à Valenciennes, Cambrai et Douai (1).

La situation politique s'améliora à l'arrivée à Bruxelles de l'archiduc Léopold. Il reprit Commines et Landrecies, tandis que le maréchal Gassion tombait mortellement blessé sous les murs de Lens. Les Espagnols rentrèrent ensuite à Courtrai, mais perdirent Ypres qui fut occupée par les troupes françaises.

Les instructions envoyées par Mazarin aux généraux de Louis XIV nous permettent de nous faire une idée des souffrances de nos populations durant cette guerre. « Si la conquête des Pay-Bas ne peut se faire, leur écrit-il, vos armées auront tant plus de facilité d'exercer, à leur départ, la rigueur d'hostilité par saccagements, brûlements, pillages et autres actions, de lever des tribus et tailles à discrétion. *« Il faut réduire le peuple à la bassesse, et y empêcher tout commerce et trafic (2). »*

On ne transforme pas ainsi le génie de toute une race. L'émigration offrait une ressource contre tant de maux, et les Belges continuaient à y avoir recours. Plusieurs d'entre eux se rendirent en Orient, tels qu'Omer, Calle, Vincent de Stochove, Jean Vander Linden et Emmanuel d'Aranda. Ce dernier, né à Bruges en 1602, est de tous les voyageurs du xvii^e siècle, celui qui a peint avec le plus de vérité les misères qu'enduraient les captifs chrétiens en Algérie. Quelques-uns servaient dans la marine étrangère. En 1633, les directeurs d'une compagnie commerciale désirant savoir s'il y avait moyen de passer l'hiver au Spitzberg, firent appel à quelques hommes de bonne volonté. Sept matelots, dont le chef était Jean Seghers, de Bruges, s'offrirent à eux. Abandonnés durant de longs mois dans une contrée glacée et inhospitalière, ils eurent le bonheur d'échapper à la mort. Un autre Brugeois, Jean Janssens,

François Barrière. Paris, Ponthieu et C^e, 1828, in-8°, tom. II, chap. IX, p. 23, 24.

(1) Delepierre, *la Belgique illustrée*, p. 28.

(2) Document du 27 novembre 1645, cité par M. de Reiffenberg.

dit Jans, acquit une haute réputation aux Gobelins, où il exécuta, le premier, de la tapisserie sur des métiers à haute-lisse. François Pyrau, de Stemberg près de Verviers, plus connu sous le nom de Pirard de Laval, publia à Paris une relation de voyage, citée plus tard avec éloges par Buffon et Raynal.

François Pyrau avait quitté fort jeune son pays natal, pour aller faire le commerce à Saint-Malo, en Bretagne. Il y équipa, en société de quelques négociants de Vitré et de Laval, deux navires marchands, *le Corbin* et *le Croissant*, et s'embarqua pour le Brésil dans l'intention de découvrir une voie nouvelle vers les Indes. Il relâcha successivement aux îles d'Annobou, de Madagascar, de Comore, et fit naufrage en arrivant aux Maldives.

Devenu prisonnier des indigènes, il résida cinq ans parmi eux, s'échappa en 1607, passa à Chartican, à Montingne, à Calicut, à Cohin et s'arrêta à l'hôpital de Goa, épuisé de fatigue. Il prit alors du service dans l'armée portugaise, qu'il suivit dans plusieurs expéditions. De retour à Goa, il se préparait à revenir en Europe, lorsqu'on le mit en prison ainsi que tous les étrangers habitant la ville. Il obtint son élargissement, grâce aux jésuites, et mourut à Saint-Malo en 1652 (1). Un armateur flamand, Chrétien Brouwer, de Bruges, avait établi vers le même temps une navigation active entre Tonquin, Quinam et Cambodia. La compagnie des Indes néerlandaise, jalouse de ses succès, autorisa des bâtiments armés à courir sus aux navires de Brouwer.

Un orfèvre bruxellois, Jean Jacobs, se fixa à Bologne, où il acquit de beaux revenus. Il résolut de les consacrer à ses compatriotes, et y institua un collège, qui existe encore de nos jours. On y étudie le droit, la médecine, les sciences, la théologie, et plusieurs savants distingués y ont reçu leur éducation. L'université de Bologne jouissait, au xvii^e siècle, d'une célébrité justement acquise (2).

Nous avons déjà suivi nos missionnaires au Pérou, au Para-

(1) Saint-Génois, *Voyages belges*, tom. I.

(2) Voy. un article de Fréd. de Dobbeler sur le collège Jacobs, dans le *Messenger des sciences et des arts de Gand*, année 1834, p. 41.

guay et au Chili. Nous les retrouvons aux îles Mariannes, où Pierre Coomans fut martyrisé en 1684, et surtout en Chine, au Japou et aux Indes orientales, qui leur durent les premières notions du christianisme. Là se rendirent Henri Busens, qui vécut à la cour du grand Mogol; Jean Spelderius, Gérard Bauwens, G. Van Bekert, Nicolas Dufour, Adrien Cnudde et Jacob Zeuillet; Pierre Spira, qui propagea la foi dans la province de Kiam-si et à Nan Cham; Martin Burgentius, qui prêcha sous le règne de l'empereur Jam Chim; Albert de Dorville; Philippe Couplet, auquel les Chinois donnèrent le nom de Pè-Ym-Li, et qui parcourut les districts de Kiam-si, Fokéen, Hu Quam, Chekiam, puis se transporta en Amérique.

Parmi tous ces faits, l'un des plus remarquables est celui qui nous a été révélé récemment par M. Gachard, dans une notice pleine d'intérêt, lue durant l'une des séances de l'Académie de Belgique.

En 1652, quatre principaux intéressés, brabançons et hollandais, achetèrent par contrat de Frédéric III, duc de Schleswig, pour eux et leurs héritiers, l'île de Nordstrand, située sur la côte occidentale de cette province, vis-à-vis de Flensbourg et de Husum.

Cette île, d'après quelques auteurs, faisait autrefois partie du continent, et en fut détachée par suite des ravages de la mer. Les grandes inondations y étaient fréquentes et désastreuses. En 1634, le 11 octobre, à dix heures du soir, une tempête horrible submergea tout son territoire, coûta la vie à six mille personnes, et noya une quantité de bétail. Les digues furent rompues en quarante-quatre endroits différents; vingt-huit moulins à vent furent renversés; les églises, qui avaient été construites dans des lieux élevés, tombèrent en ruines. L'île était encore sous les eaux, lorsque les Brabançons et les Hollandais dont nous avons parlé en firent l'acquisition.

La mise en exploitation de Nordstrand exigeait des avances de fonds assez considérables, et ils réclamèrent, avant de conclure, exemption de toutes charges durant quatorze ans, ce qui leur fut accordé. Il fut même stipulé que ce privilège serait réitéré à chaque inondation nouvelle. Le libre exercice de la religion catholique était garanti aux émigrants.

Les intéressés jouirent d'abord assez paisiblement de leurs domaines, mais les flots vinrent détruire leurs travaux en 1717 et en 1718. Ils se mirent aussitôt à réparer les digues renversées, mais à peine les avaient-ils relevées, qu'elles s'éroulèrent durant une autre tempête, et livrèrent encore passage à la mer. Les colons, en présence de telles circonstances, espéraient bien jouir des quatorze années d'exemption d'impôts qui leur avaient été promises ; mais, contre leur attente, on exigea qu'ils payassent leur tribut, même pour l'année 1721, pendant laquelle l'île fut une quatrième fois submergée, et le fut dans toute son étendue. Ils implorèrent alors la protection de l'empereur Charles VI, et ce monarque ordonna à son résident à Copenhague d'agir en leur faveur auprès du gouvernement danois. Cette intervention leur valut deux années de tranquillité. Le fise revint bientôt à la charge et, comme les habitants de Nordstrand alléguaient leurs droits, il résolut de les contraindre à la soumission par une rigoureuse exécution militaire.

Le comte de Fridag était en ce moment envoyé de Charles VI près les cours de Suède et de Danemark. Les propriétaires de l'île s'adressèrent à lui, pour qu'il fit renvoyer les soldats qu'on avait logés chez eux. Ils sollicitaient, en même temps, le maintien des privilèges dont la jouissance leur avait été garantie.

Fridag, appuyé par l'envoyé de Hollande, plaida leur cause avec chaleur auprès du gouvernement danois, mais leurs représentations restèrent sans résultat. La chambre des finances de Copenhague, par décret du 26 janvier 1723, rejeta la requête des colons, en déclarant que tant que les contributions dues par eux ne seraient pas payées, l'exécution militaire suivrait son cours. Les deux ministres appelèrent de cette décision au conseil d'État, dont nous ne connaissons point la décision.

Plusieurs communautés religieuses avaient placé des fonds dans cette entreprise. Les oratoriens de Malines possédaient à Nordstrand une maison seigneuriale, de laquelle dépendait 231 *dempten* de terre (1). Ils louaient en outre 237 *dempten*, à différents fermiers, qui leur payaient de ce chef une somme de

(1) Trois *dempten* font un bonnier, mesure de Malines.

2,224 mares 11 schellings (1). Un capital de 20,870 mares ou de 6,890 daldres royaux avait été placé en rentes sur d'autres biens. Le couvent de Louvain partageait, pour un cinquième, le produit de ces revenus avec la maison de Malines.

Nordstrand contient aujourd'hui deux mille cinq cents âmes, et présente une superficie de trois lieues et demie carrées.

Cet épisode de notre histoire coloniale nous a entraîné à anticiper sur d'autres faits, dont l'influence sur les destinées du peuple belge fut trop importante pour que nous n'en disions quelques mots.

Des conférences s'étaient ouvertes à Munster, dès 1646, entre les diverses puissances, pour la conclusion de la paix. Les Espagnols cherchaient à désunir leurs ennemis, et ils y parvinrent en faisant à chacun d'eux des offres avantageuses. La France fut la première à se laisser séduire par la perspective d'un mariage entre Louis XIV et l'infante d'Espagne, qui devait recevoir la Belgique pour dot. Les états généraux eurent connaissance de ce projet, et redoutant encore plus le voisinage de la France que celui de l'Espagne, ils donnèrent ordre à leurs ambassadeurs à Munster de presser la conclusion de la paix. Le prince d'Orange y était peu favorable, mais sa mort aplanit tout obstacle. Comme on supposait que son fils suivrait la même politique, les états provinciaux retardèrent pendant un an la cérémonie de son installation comme stadhouder. Enfin, après de longues et laborieuses négociations, la paix fut signée entre Philippe IV et la république néerlandaise.

L'Espagne, en souscrivant à ce traité, acceptait sa défaite. Non seulement elle reconnaissait l'indépendance des Provinces-Unies, mais elle consacrait d'une manière définitive l'oppression commerciale de la Belgique. On se rappelle que les commissaires hollandais avaient réclamé la fermeture de l'Escaut, dès 1633, alléguant un privilège d'étape en faveur de la Zélande, prétention contraire au principe qu'ils avaient opposé jadis à leurs ennemis, en réclamant, comme un droit naturel, la liberté des mers. L'article 14 de la convention de Munster portait que l'Escaut, le Zwyn et le canal du Sas resteraient clos

(2) Le marc valant 16 sols.

du côté des États. Cette clause, en réservant à nos voisins le libre parcours du fleuve, leur assurait le monopole du commerce des denrées coloniales à Anvers, et dans toutes les localités placées dans le rayon de cette ville.

Là ne s'arrêtaient pas les concessions des ministres de Philippe IV. L'article 15 du même traité soumettait les marchandises arrivant dans les ports de Flandre, au même régime fiscal que celles qui nous venaient par l'Escaut. Toute concurrence était désormais impossible : la supériorité hollandaise était établie sur des bases solides et durables.

Ces avantages, déjà si considérables, ne suffirent pas aux agents néerlandais. Ils parvinrent, en vertu de l'article 13 du même traité, à s'emparer du commerce du sel, sur lequel ils nous firent payer double fret, après avoir ruiné nos sauneries les unes après les autres. Ceci demande quelques explications.

La Belgique et la Hollande, moins bien favorisées à cet égard que le Portugal ou l'Angleterre, ne possèdent point de mines de sel de roche. Chacun des deux pays avait donc intérêt à réserver à sa marine le transport de cet important objet de consommation, et à faire raffiner le sel brut sur son propre territoire. Les taxes imposées sur notre navigation ne nous permettaient point d'importer, au moins pour quelques années, le gros sel au même prix que nos concurrents. Nous devions diminuer autant que possible les frais d'exportation, et empêcher en attendant, par des droits plus forts, l'entrée des sels raffinés à l'étranger. On nous retira cette faculté en stipulant que le produit manufacturé ne pourrait, de part et d'autre, être chargé d'impositions plus élevées que le produit brut.

Les Hollandais se préparaient en outre à nous fermer la route des mers lointaines. On convint à Munster que « la navigation et trafic des Indes orientales et occidentales seraient maintenus en conformité des octrois sur ce donnés ou à donnés ci-après. »

« Les Espagnols — ajoutait-on — retiendront leur navigation en telle manière qu'ils la tiennent pour le présent es Indes orientales, sans se pouvoir étendre plus avant, comme aussi les habitants des Pays Bas s'abstiendront de la fréquentation des places des Castellans dans les mêmes contrées. »

Ces clauses ne soulevèrent d'abord aucune réclamation en Belgique, l'Espagne ayant interdit jusqu'alors, à moins d'octrois spéciaux, toute expédition belge vers ses colonies. On en saisit si peu l'importance que le conseil d'État, séant à Bruxelles, consulté à ce sujet, se borna à s'en référer aux instructions et aux ordres du roi (1). Plus tard, sous l'administration autrichienne, il en fut autrement. Ce même texte, interprété par des rivaux jaloux et vigilants, devait soulever bien des orages, arrêter l'essor de nos manufactures, et détruire les dernières espérances de nos armateurs et de nos marins.

(1) Voy. la consulte du 13 décembre 1646.

CHAPITRE XII

Création des douanes. — Expédition française contre Ostende. — Projet de réouverture des comptoirs de Bruges. — La révolution d'Angleterre. — Lois prohibitives publiées par Cromwell. — Fin des troubles en France. Campagne dans les Pays-Bas. — Siège de Dunkerque. — Combats maritimes. — Bataille des Dunes. — Succès de l'armée française. — La conspiration d'Ostende. — Émigration des marins dunkerquois en cette ville. — Notes politiques et commerciales sur la principauté de Liège. — Traité des Pyrénées. — Restauration de Charles II et privilèges qu'il accorde aux Flamands. Leurs expéditions au Groenland. — Cession de Dunkerque à la France. — Amélioration du port d'Ostende. — Travaux de canalisation. — Règlement sur la navigation à l'intérieur. — Forges du Luxembourg. Papeterie à la Hulpe. — Nouveaux troubles politiques.

Avant le xvii^e siècle, il n'existait pas, dans les Pays Bas espagnols, de droits *permanents et réguliers* sur l'entrée et la sortie des marchandises. Le négoce avec l'étranger s'y faisait librement, et n'était soumis qu'aux taxes perçues aux bureaux de tonlieu. En cas d'hostilités avec une puissance voisine, tout rapport mercantile se trouvait brusquement interrompu entre cette dernière et la Belgique. Telle était la règle ; mais, en pratique, on n'avait pas tardé à comprendre tout ce qu'une interdiction aussi absolue avait d'onéreux, tant pour le trésor public que pour les commerçants, et l'usage s'était établi — comme nous l'avons déjà constaté — d'en atténuer la rigueur par la concession de privilèges particuliers, connus sous le nom de passeports, ou de *licenten*.

Ces passeports avaient d'abord été accordés moyennant finance, puis on s'était décidé à publier des tarifs, énonçant les marchandises exceptées de l'interdiction, et les droits dont elles étaient chargées. L'expérience ayant révélé les inconvénients de ce système, les états des différentes provinces firent de vives instances afin d'obtenir la liberté du commerce et la suppression des *licenten*. Les réclamants se fondaient sur le caractère exceptionnel et incertain des impositions prélevées de cette manière, sur les perturbations fréquentes qu'elles occasionnaient dans l'industrie, et sur l'arbitraire d'un tel régime. Leur requête fut favorablement accueillie. L'édit du 12 octobre 1654 abolit les lettres spéciales, et prépara l'établissement de douanes permanentes, placées, non aux confins des provinces, — ainsi que les bureaux de tonlieu, — mais aux frontières de la contrée.

Les Français, après avoir refusé d'accéder à la paix de Munster, tentèrent, en 1648, de s'emparer du port d'Ostende. Le 16 juin, à une heure du matin, une flotte de cinquante navires parut devant cette ville, et débarqua des troupes sur le rivage. Les assaillants étaient munis d'échelles, de fascines, de gabions et de tout ce qui est nécessaire pour entreprendre un siège. L'alarme s'étant répandue dans la place menacée, grâce au capitaine Clinckaert, chef d'un brick de guerre flamand, la garnison fit une sortie, attaqua l'ennemi non loin du fort Albert, le repoussa, et lui fit 1,200 prisonniers. Les Ostendais offrirent un joyau d'argent à leur compatriote Clinckaert, dont la vigilance les avait sauvés d'un nouveau pillage (1).

Cette scène nocturne servait de prélude à des événements plus graves. Une sanglante bataille eut lieu, peu de temps après, dans les plaines de Lens, entre l'armée de l'archiduc Léopold et celle du prince de Condé. Ce dernier y remporta une victoire décisive, entra dans Furnes, et se disposait à soumettre toute la Flandre, quand les premiers troubles de la Fronde l'arrêtèrent tout à coup dans sa carrière. Les Espagnols, reprenant l'offensive, s'étaient avancés jusqu'à Ypres et occupaient Saint-Venant, lorsque leur brillant adversaire, victime de la guerre

(1) Pasquini, *Hist. d'Ostende*, p. 159.

civile, se présenta en transfuge dans leur camp, vaincu à son tour par Turenne, dans les rues de Paris.

Les Flamands, en voyant s'éloigner le danger auquel ils avaient été un moment exposés, retournèrent à leurs préoccupations commerciales. Les Brugeois avaient chargé l'échevin de Wrée de se rendre à La Haye, et de représenter aux états des Provinces-Unies combien la situation de Bruges était avantageuse au négoce. Leur cité, déchue à la suite de déplorables commotions politiques, ne pouvait manquer, d'après eux, de reprendre son antique splendeur en recouvrant ses franchises et ses libertés. De Wrée s'acquitta fort bien de sa mission, et engagea les états à établir des comptoirs à Bruges. Il fit la même proposition à la compagnie des marchands anglais et aux villes hanséatiques. Quelques députés hollandais arrivèrent bientôt en Flandre, pour étudier la question, et des délégués de la Hanse et de la compagnie anglaise vinrent les y joindre. Ces derniers déclarèrent que leurs mandataires étaient assez disposés à quitter Rotterdam, où ils vendaient peu, pour se fixer en Belgique. Ils n'y mettaient d'autres conditions que le libre exercice de leur religion, quelques garanties concernant leur sûreté personnelle et celle de leurs biens, et la révocation de toutes les défenses émanées des rois d'Espagne relativement à la vente des draps anglais. Ce vœu avait déjà été énoncé par les Anversois en 1648, et les étoffes anglaises avaient été admises pendant quelque temps en franchise de droits, mais le gouvernement avait cru devoir revenir sur cette concession.

Les Brugeois appuyèrent fortement les demandes de la compagnie de Rotterdam, et firent décider, en 1652, que les draps étrangers pourraient être introduits dans le pays par Ostende, moyennant un péage peu élevé. Cette faveur ne satisfit personne, et fut de nouveau révoquée. Elle n'attira pas les Anglais à Bruges, car ils réclamaient, non une réduction, mais bien la suppression complète de toute taxe sur les produits qu'ils se proposaient d'importer.

Les circonstances étaient d'ailleurs peu favorables à la reprise des affaires. L'Angleterre, comme la France, était le théâtre d'une guerre civile. Charles 1^{er}, poussé à bout par une menaçante remontrance de son parlement, s'était rendu lui-même à

la chambre des communes, en 1642, pour arrêter cinq membres de cette assemblée. Ayant échoué dans son entreprise, il était sorti de Loudres dans l'espoir d'y rentrer bientôt en maître. La bataille indécise de Edge-Hill lui avait permis, peu de temps après, d'apprécier l'énergie et l'audace de ses ennemis. A l'impétuosité des *cavaliers* du roi, le colonel Cromwell allait bientôt opposer l'invincible obstination des *Saints* de l'armée parlementaire. Les révoltés avaient remporté ce nouveaux succès en 1643, s'étaient unis avec l'Écosse par un *covenant* solennel, et avaient réussi à s'assurer l'appui de la Hollande et de l'Espagne.

La Hollande, pleine d'enthousiasme pour une révolution qui lui rappelait la sienne, reprochait à Charles I^{er} d'être hostile aux réfugiés flamands et hollandais, à cause de l'opposition qu'ils faisaient à l'église anglicane. Plusieurs d'entre eux, disait-on, s'étaient vu obligés de quitter la Grande Bretagne, où leur départ avait causé de sincères regrets. En Belgique, don Francisco de Mellos interceptait tous les secours qu'attendait Charles I^{er} : il se souvenait que ce monarque avait jadis aidé les Portugais à se soustraire au joug espagnol.

Les terribles défaites de Marston-Moor et de Naseby, achevèrent de ruiner la cause royale. A mesure que la fortune de Charles I^{er} déclinait, celle de Cromwell, nommé lieutenant général de l'armée parlementaire, grandissait rapidement. La reine Henriette était partie pour la France, dès 1644. Charles, errant, désespéré, finit par être livré à ses ennemis par les Écoûssais, chez lesquels il s'était réfugié.

Il fut condamné à mort par le parlement en 1649, et périt sur l'échafaud. Cromwell, devenu tout puissant, fit proclamer la république, reçut le titre de lord protecteur, et régna en souverain absolu.

L'un de ses premiers actes fut la publication d'une loi sur la navigation, dont les clauses n'étaient point de nature à faciliter le rétablissement du commerce entre l'Angleterre et la Belgique. D'après ce décret, aucun armateur étranger ne pouvait faire le négoce avec les colonies britanniques, ou se livrer au cabotage sur les côtes de la Grande Bretagne. Le capitaine de tout navire destiné à faire de tels voyages devait être de natio-

nalité anglaise, ainsi que les trois quarts au moins des hommes qu'il avait sous ses ordres. Certains articles industriels, particulièrement les plus encombrants, n'étaient reçus en Angleterre même, que sur des navires montés et équipés de cette manière. L'exportation d'une foule de produits anglais n'était permise qu'à des conditions semblables.

A toute autre époque, la publication et la mise en vigueur d'une telle ordonnance eût été impossible, à cause des représailles auxquelles elle eût donné lieu de la part de tous les peuples maritimes. Au xvii^e siècle, c'est à dire au moment où la Grande Bretagne, enrichie par l'émigration protestante, venait de se faire dans l'industrie une position exceptionnelle, une mesure aussi radicale assurait une véritable suprématie à la marine anglaise, et préparait l'abaissement de la Hollande.

Tragique et utilitaire de l'autre côté du détroit, la révolution aboutissait en France à l'apothéose de la royauté et au triomphe de Mazarin. Tandis que Condé et Turenne, ces deux rivaux de gloire, se combattaient dans les Pays-Bas, les frondeurs se pressaient en foule dans les antichambres du cardinal ministre. L'archiduc Léopold, qui avait reconquis Dunkerque et Gravelines, fut repoussé devant Arras, et n'opéra sa retraite qu'avec difficulté. Cromwell, s'alliant à Mazarin, vint encore augmenter les embarras de l'Espagne en lui déclarant la guerre. Il se brouillait en même temps avec la Hollande, qui ne voulait point reconnaître, sur l'Océan, la supériorité du pavillon britannique. L'héritier de la couronne d'Angleterre et le duc de Gloucester se trouvaient tous deux dans les Pays-Bas, où Philippe IV leur fit une pension. Charles II logea à Bruges, chez lord Taraht, réfugié irlandais, dont la mère était Flamande.

Deux armées ennemies s'avancèrent bientôt vers Dunkerque, sous le commandement de Turenne. Les Espagnols ne pouvaient opposer à cette redoutable invasion que des troupes mal entretenues, mécontentes, et que les désertions affaiblissaient chaque jour. Les états, qui payaient déjà un subside de 100,000 florins par mois, votèrent un nouveau secours extraordinaire d'un million de florins.

Condé, sur lequel on comptait pour l'exécution d'un de ces coups d'audace et de génie qui décident de la victoire, tomba malade à Nieuport, saisi d'une fièvre violente. Transporté à Gand, il recouvra peu à peu la santé, et reprit son commandement.

Dans l'intervalle, Turenne quittait Hesdin, se portait vers Bergues, dépassait cette ville, et venait établir son camp devant Dunkerque. Il avait été précédé par une flotte anglaise, divisée en deux escadres, dont l'une bloquait la ville assiégée, tandis que l'autre croisait devant Ostende.

Les marins ostendais trompaient souvent la vigilance de l'ennemi, allaient attendre les navires de commerce qui se rendaient dans les ports de France ou d'Angleterre, et faisaient de riches captures. Le 13 mai 1656, quatre frégates d'Ostende et de Dunkerque furent rencontrées près de Goodwinsant par cinq vaisseaux britanniques, dont deux de trente-six canons, appartenant à la marine de l'État, et trois corsaires, portant de vingt-deux à six pièces d'artillerie. Ces derniers s'attachèrent aux bâtiments dunkerquois et leur donnèrent la chasse, tandis que les deux vaisseaux anglais poursuivaient l'un des navires ostendais, commandé par le capitaine Erasme de Brauwer. Celui-ci ne disposait que de vingt-sept canons, mais il accepta le combat qu'on lui offrait, et le soutint, sans désespérer, de neuf heures du matin à huit heures du soir. Le feu de l'ennemi commençait à se ralentir, lorsque les corsaires dont nous venons de parler, abandonnant les Dunkerquois, vinrent prêter leur appui aux vaisseaux anglais. Toute résistance était désormais impossible, et le brave de Brauwer, cédant à la supériorité du nombre, amena son pavillon. La frégate ostendaise était tellement criblée de boulets qu'elle sombra sur les côtes d'Angleterre. Sa perte fut bientôt compensée, grâce à l'énergie de nos hommes de mer. Six corsaires ostendais, naviguant de conserve avec sept bâtiments dunkerquois, également munis de lettres de marque, assaillirent une flottille de commerce de quarante voiles, la capturèrent, et se rendirent maîtres, dans une autre occasion, de trente-trois navires chargés de charbon de terre.

Le 14 juin 1658, Turenne attaqua les Espagnols au pied des

dunes, et les mit en déroute. Ce fut le plus glorieux de ses triomphes, puisqu'il le remporta sur Condé. Le marquis de Lede, gouverneur de Dunkerque, fit, le même jour, une sortie contre les Français. Il y fut grièvement blessé, et on l'emporta expirant. Sa mort hâta la reddition de la ville, où l'armée française entra par capitulation, pour la céder ensuite aux Anglais. C'était le prix de l'alliance de Cromwell.

Les chances de la guerre tournaient décidément contre Philippe IV. Turenne, poursuivant ses avantages, se vit bientôt en possession d'Ypres, d'Audenarde, de Grammont et de Menin. Dans la plupart de ces localités, la terreur de ses armes était telle, que les soldats espagnols forçaient leurs capitaines à se rendre sans combat. L'ennemi ne rencontra de résistance qu'au château de Gavre, où il finit néanmoins pas s'établir.

Les Français désiraient vivement joindre Ostende à leurs autres conquêtes, d'autant plus qu'on venait d'y installer l'amirauté de Dunkerque. Le maréchal d'Aumont forma le projet de s'en rendre maître par stratagème.

Il corrompit deux chefs espagnols, Estrada et Servient, auxquels on adjoignit plus tard l'ingénieur Gentilet. Ce dernier vint étudier la place, afin de choisir le futur point d'attaque. Il remarqua sur le quai, au bas du rempart, près du chenal, un cabaret construit en planches, et fondé sur pilotis. Il était facile, une fois dans cette maison, d'escalader les murs de la ville et d'y jeter quelques troupes avant que l'alarme fût donnée. Mazarin, qui avait été mis au courant du coup de main médité par ses lieutenants, en parla à un certain Liévin Itersum, qui lui recommanda Sébastien Spintelet, son compatriote. Tous deux avaient été bannis, le premier sous le simple soupçon d'avoir pris part à l'expédition dirigée contre Ostende, en 1648, l'autre pour avoir tué un huissier.

Spintelet, informé de ce qui se passait, y vit un moyen de se réhabiliter. Il parvint à persuader à son collègue de donner avis de toute la négociation à don Juan d'Autriche, alors gouverneur général de la Belgique. On convint cependant d'attendre que le cardinal se fût engagé plus avant. A quelque temps de là les deux conspirateurs se rendaient à Paris, où ils assistaient, avec Gentilet, Estrada et Servient, à une conférence présidée

par Mazarin. Après de longues délibérations, Spintelet, qui avait servi dans l'armée espagnole, où il était parvenu au grade de colonel, fut nommé chef de l'expédition. Il offrit aussitôt de partir pour la Zélande, afin de se mettre à l'œuvre. Arrivé dans cette province, il écrivit à un avocat de Bergues, et l'invita à se transporter à l'Écluse, pour affaires importantes. Celui-ci ayant reçu ses confidences, alla trouver don Juan, et lui fit part du message du colonel Spintelet. Le prince envoya l'ordre au commandant d'Ostende de faire démolir le cabaret en question, et de palissader la contre-éscarpe. Un fort en pierre fut élevé à l'extrémité du quai d'Ostende, dont la garnison fut augmentée.

Mazarin crut tout perdu, mais Spintelet revint à la charge, lui présenta ce qui s'était passé comme un accident fortuit, et lui offrit d'autres moyens de prendre la place. L'avocat dont nous avons déjà parlé continuait à servir d'intermédiaire entre l'exilé et don Juan. Les clauses de la trahison, rédigées par le gouverneur général lui-même, furent signées par le maréchal d'Aumont, le 5 avril 1658. Les conspirateurs s'engageaient à arrêter le commandant militaire d'Ostende, et à le remettre aux mains des deux principaux agents français, Monet de Joly, capitaine des gardes du corps, et Fontaine, ingénieur. Ils devaient ensuite ouvrir les portes de la ville aux troupes de Louis XIV.

Le 8 mai 1658, un prisonnier fut livré en effet aux délégués du cardinal : c'était le bourgmestre du Franc, Mare d'Ognate, qui avait consenti à remplir ce rôle. Une escadre française se tenait sur la rade, attendant un signal pour agir. Trois coups de canon lui ayant annoncé que tout réussissait à souhait, elle cingla vers le port. En ce moment la garnison espagnole se montra, arrêta les agents de Mazarin, et accueillit les Français par des décharges d'artillerie. Cinq de leurs navires, dont une grande frégate, ayant à bord quelques uns des chefs de la flotte anglaise et une somme de 200,000 fl., entraient dans le chenal lorsque la canonnade commença. Ils eurent le temps de virer de bord et de prendre le large. Le maréchal d'Aumont, qui venait d'envoyer un courrier à la cour pour annoncer l'heureuse issue de l'expédition, ne put s'échapper, et resta entre les mains des Espagnols avec un grand nombre de ses gens.

C'était là un véritable succès, d'autant plus que l'importance militaire de la ville d'Ostende augmentait chaque jour. Une foule de marins habiles, forcés de quitter Dunkerque, étaient venus y habiter dès 1646, et avaient rendu les plus grands services à la cause royale, ainsi qu'on peut en juger par la lettre suivante, adressée par Jean de Bock, l'un d'eux, à Philippe IV :

« Je ne vous rappellerai point tous mes travaux et tous mes
 « efforts depuis 1636, pour armer des vaisseaux et pour équiper
 « des flottes, qui furent, comme le disait le comte de Péneranda
 « après le traité de Munster, le frein qui arrêta les excursions
 « des Hollandais et qui contribua à faire conclure la paix. En
 « quittant Dunkerque pour nous fixer à Ostende, mes amis et
 « moi, nous avons réussi à relever la marine militaire, de telle
 « sorte que la ville de Dunkerque semble avoir émigré avec
 « nous. En 1649, quatre de mes navires menacèrent Dunkerque;
 « deux ans plus tard j'en envoyai quatorze croiser devant le
 « même port, qui fut bloqué si étroitement pendant sept
 « semaines, que Neptune lui-même n'eût pu y pénétrer. En 1652,
 « vingt-cinq vaisseaux que l'archiduc Léopold me chargea
 « d'armer, coopérèrent activement à la conquête de Gravelines,
 « de Mardicke et de Dunkerque. La Flandre est encore prête à
 « réunir de nouvelles flottes pour attaquer les navires anglais;
 « il en résultera des fruits abondants pour l'honneur de Dieu
 « et pour le vôtre : vos ennemis en seront les témoins (1). »

Vers la fin de l'année 1658, au moment où un rapprochement tendait à s'opérer entre la France et l'Espagne, une terrible inondation bouleversait les rives de l'Escaut, envahissait les quais d'Anvers, et se répandait comme un torrent jusqu'à l'église de Notre-Dame. Le nom de ce beau fleuve, jadis si fréquemment répété, ne se mêlait plus qu'au souvenir de désastreuses calamités (2).

La principauté de Liège, moins exposée que le reste du pays à subir le contre-coup des grandes luttes continentales, avait eu ses troubles intérieurs. De nouvelles dissensions s'étaient manifestées, en 1646, entre les deux factions politiques qui s'y

(1) Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, tom. VI, p. 458.

(2) *Jaerboek der stad Antwerpen*, door Verbrugghen.

disputaient le pouvoir, les Chiroux et les Grignoux. Plus tard, en 1653, l'empereur Ferdinand III ayant permis la levée de certains droits sur toutes les marchandises importées à Liège, sauf sur celles qui étaient destinées pour le transit, les Liégeois profitèrent de cette faveur, sans tenir aucun compte de la restriction qui l'accompagnait. Le commerce belge, entravé désormais dans ses relations avec l'Allemagne et la Hollande, en souffrit considérablement, fit entendre ses plaintes, et il en résulta des voies de fait et de longues négociations.

La situation financière de la principauté était d'ailleurs peu satisfaisante. L'évêque Ferdinand de Bavière avait établi des impôts très onéreux sur ses sujets. Son successeur ajouta à ces charges, déjà si lourdes, une nouvelle taxe sur les grains. Les panneaux de vitre des fenêtres furent imposés en 1651, à raison de deux sols chacun; on exigea des Liégeois le paiement d'une capitation, consentie d'abord pour deux ans, puis continuée arbitrairement.

Le prince reçut, indépendamment du produit de toutes ces rentrées, des subsides considérables. Il obtint en 1652 un don gratuit de 100.000 florins de Brabant; 50,000 florins en 1658; 150,000 écus en 1661; 20,000 écus en 1663; 78,000 écus en 1664; 100,000 écus en 1683 (1). C'était beaucoup pour une seule province, dans les circonstances critiques où la Belgique se trouvait en ce moment.

Le traité des Pyrénées, conclu en 1659, mit fin à la lutte inégale qui avait ensanglanté si longtemps notre territoire. Le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche, l'aînée des infantes d'Espagne, fut le nœud de la réconciliation des deux nations. Les Français restituèrent leurs conquêtes en Flandre, à l'exception de Bourbourg, de Saint-Venant, de Gravelines, de Landrecies, de Thionville et de Montmédy. Le jeune roi devait recevoir cinq cent mille écus de dot, qui ne furent point payés. L'infante renonçait à toute hérédité aux États d'Espagne. Mazarin accéda sans difficulté à cette dernière exigence de la diplomatie espagnole : il prévint ce que vaudraient de telles renonciations.

(1) *Délices du pays de Liège*, tom. I, pp. 1, 72, note.

En paix avec la France, la Belgique ne tarda pas à rentrer en bonnes relations avec la Grande Bretagne. Le gouvernement militaire du protecteur, tout glorieux qu'il fût, était contraire aux habitudes de la nation anglaise. Cromwell mort, son fils Richard ne tarda pas à abdiquer, et le général Monk rappela les Stuarts. Charles II monta sur le trône de ses ancêtres en 1660, et accorda d'importants privilèges aux pêcheurs et aux marchands de Flandre. Il maintint néanmoins l'acte de navigation promulgué sous la république, et ne consentit à en suspendre les effets qu'en faveur des villes hanséatiques de Hambourg, de Lubeck, de Brême et de Dantzic. Lubeck perdit même cet avantage en 1662, les Anglais ayant trouvé sa concurrence trop redoutable. Les trois autres villes virent confirmer, sous Guillaume III, la faveur dont elles jouissaient, et en profitèrent jusqu'à la fin du xviii^e siècle.

Les armateurs flamands commençaient à se livrer à la pêche de la baleine, et envoyaient de temps en temps des navires au Groenland. Les Ostendais se firent accorder, en 1663, un octroi à ce sujet (1). Il ne paraît pas cependant qu'ils y entreprirent de nombreuses expéditions, car les négociants de Bruges ne parvenaient que difficilement à débiter l'huile recueillie par nos pêcheurs, Bruxelles, Malines, et la plupart des villes de l'intérieur la recevant de l'étranger (2).

Le règne de Charles II, inauguré au bruit des acclamations populaires, ne devait pas justifier les espérances du peuple britannique. Dunkerque fut livré aux Français, en 1662, pour une somme de cinq millions. C'était augmenter les forces d'une puissance déjà menaçante, et lui inspirer le désir des agrandissements et des conquêtes. Le gouvernement espagnol, se sentant affaibli par un tel voisinage, songea à améliorer Ostende. Le nouveau port, qui datait de 1585, et au travers duquel la mer se jetait à chaque marée pour se répandre à plusieurs lieues dans l'intérieur du pays, s'était considérablement élargi. Pour éviter des éboulements, on avait cru devoir élever, en 1608,

(1) *Mém. Henrion sur les moyens de rétablir le commerce et la navigation des Pays-Bas.*

(2) *Dialogue sur l'état du commerce et de l'industrie, 1699.*

des digues qui s'étendaient du fort Albert au canal de Nieuport. Ces digues avaient été prolongées, en 1612, du côté de Bredene, puis continuées du fort Philippe au fort Albert. Ces travaux, tout en rendant un territoire assez étendu à l'agriculture, avaient eu quelques conséquences fâcheuses. Le port n'étant plus balayé par les arrière-eaux, s'ensablait insensiblement. Il n'offrait plus, en 1662, que deux ou trois pieds d'eau à marée basse; un banc se formait à son entrée. Il fut donc décidé d'inonder l'ancien Zandvoorde, et de construire des digues de ce côté pour empêcher les flots de dépasser certaines limites. Ces mesures, dont la mise à exécution ne se fit pas sans difficulté, furent des plus efficaces. La rade s'approfondit beaucoup, et la barre qui la fermait disparut en grande partie.

Vers le même temps, le gouverneur général des Pays-Bas espagnols adopta un projet tendant à ouvrir un canal de Bergues à Furnes.

Ce projet était contraire aux intérêts des Dunkerquois, les sujets du roi d'Espagne n'étant pas obligés, après son exécution, de passer par cette ville pour commercer avec le reste de la Flandre maritime. Les Dunkerquois, prévoyant le préjudice qui en résulterait pour leur négoce, engagèrent les habitants de Bourbourg à s'unir à eux pour établir une voie navigable de Dunkerque à cette dernière ville.

Les Flamands, de leur côté, continuaient à faire de grands sacrifices pour rendre à Bruges une partie de son ancienne prospérité. L'Écluse étant occupée par les Hollandais, ils creusèrent le canal de Bruges à Plasschendale, et le prolongèrent jusqu'à Dunkerque. La première section de cette voie nouvelle coûta six cent quatre-vingt-trois mille florins (1).

En 1665, parut un règlement sur la navigation à l'intérieur du pays et le prix du fret. Il était devenu nécessaire à cause de certaines difficultés survenues entre des patrons de barques zélandais et les bateliers flamands. Ceux-ci prétendaient à un droit exclusif de navigation, qu'on ne pouvait leur accorder sans enfreindre les clauses du dernier traité de paix. Le conseil privé révoqua en outre le droit de visite que les Ostendais exer-

(1) *Aitzema*, XI, p. 1259.

çaient sur les navires brugeois à leur entrée au port. Un caboteur de Biscaye arriva à Anvers par le canal d'Ostende, le 5 mars 1665, chargé de vins. C'était le premier navire qui y parvenait de cette manière. Les magistrats lui firent un cadeau pour célébrer sa bienvenue. La même année, on commença le creusement du bassin de Bruges, en présence du marquis de Castel Rodrigo.

Ces améliorations s'étendaient au reste du pays. On éleva de nouvelles forges dans le Luxembourg, où trente-trois de ces établissements étaient déjà en pleine activité en 1661 (1). Le 13 février 1664, un octroi fut accordé à Pierre Gautier pour fonder une papeterie à la Hulpe. La Hollande et l'Angleterre s'étaient emparées de cette industrie durant les troubles du xv^e siècle. Quelques hommes dévoués, tels que le président Hovinnès, préparaient divers projets de réforme, et étudiaient avec ardeur les moyens de relever l'industrie et le commerce. On avait à peine eu le temps d'examiner leurs travaux, que déjà le tocsin retentissait dans nos campagnes, sonnant le glas d'une nouvelle guerre : les grandes puissances européennes venaient reprendre possession de leur champ de bataille.

(1) Voici les noms des localités où ils existaient : Auserbourg, Biessem, Berg, Berchiwez, Bologne, Bollendorff, Bionrge, Clairvaux, La Neuve-Forge, Cazels-Hutte, Châtelet de Chanly, Dieupart, Dommeldange, Espiaux, Grandvoir, Saint-Léger, Maillier, Mehr, Betten felt, Sainte Ode, Prella, Buzenolle, Orval, Pont-d'Oye, Le Prince, Roche à Furnes, La Sauvage, La Joye, La Troperie.

CHAPITRE XIII

Règne de Louis XIV. — Influence de Colbert sur le commerce et l'industrie. — Affaires politiques. — Invasion des Pays-Bas espagnols. — Traité de commerce avec l'Angleterre. — Les corsaires ostendais. — La triple alliance. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Notes sur l'histoire commerciale de Tournai. — Nos relations mercantiles avec l'Allemagne. — Plaintes contre les corsaires ostendais. — Renouveau de la guerre. — Paix de Nimègue. — Tarif de 1670. — Les distilleries belges. — Affaires maritimes. — Une industrie nouvelle à Anvers. — Voyageurs et émigrés belges. — Reprise des hostilités. — Trêve de douze ans. — Notes sur la situation commerciale des diverses provinces. — Mémoires présentés au gouverneur général. — Projets de colonisation. — Révocation de l'édit de Nantes. — Ses conséquences. — Ordonnances maritimes. — Nouvelles luttes dans les Pays-Bas. — Paix de Ryswick.

La France, unifiée sous le sceptre de Louis XIV, se préparait à entrer dans la voie des conquêtes. Sa situation était florissante, et s'améliorait chaque jour sous l'habile administration de Colbert. Ce ministre, qui avait rendu de grands services à Mazarin durant la Fronde, était devenu intendant des finances après la disgrâce de Fouquet. C'était, a dit M. Michelet, un esprit quelque peu pesant et dur, mais solide, actif, invincible au travail (1). Sorti de la bourgeoisie, il en avait l'instinct pratique, et la science de l'économie sociale lui doit de grands progrès. Abandonnant les idées trop exclusives de Sully, pour lequel l'agriculture était l'unique nourricière de l'État, il avait compris combien le développement du commerce et de l'industrie augmente la richesse publique, et s'appliquait sans relâche à

(1) *Précis de l'histoire moderne*, Paris, Chamerot, 1864. p. 356.

favoriser leur essor. Il créa des comités consultatifs de marchands, établit des entrepôts francs, fit tracer des routes et creuser des canaux, et assura le négoce de mer par la destruction des pirates. Il défendit de rien vendre ou léguer à fonds perdu aux communautés, restreignit les exemptions d'impôts que les ecclésiastiques, les nobles et les bourgeois des villes franches étendaient jusqu'à leurs fermiers, et déclara casuels tous les offices comptables, afin de les supprimer peu à peu.

L'édit du mois de septembre 1664 réduisit les droits d'entrée et de sortie sur les marchandises à des proportions convenables, et supprima les plus onéreux. Des ouvriers belges furent appelés aux Gobelins (1), et donnèrent une nouvelle activité à ce magnifique établissement. Colbert publia ensuite sa déclaration « sur le fait et négoce de la lettre de change » et son immortelle ordonnance de 1673 servit de base à notre premier code de commerce. Les compagnies françaises des deux Indes s'établirent sous ses auspices. Une colonie, partie de la Rochelle, alla peupler Cayenne; une autre prit possession du Canada, et jeta les fondements de Québec; une troisième se fixa à Madagascar.

Tout en accordant moins d'attention que ne l'avait fait Sully aux intérêts agricoles, il fut loin de les négliger. Il fit défendre de saisir, en paiement des arriérés de la taille, les outils de labour et les bestiaux des fermiers; prescrivit le dessèchement des marais; ordonna le rétablissement des haras, et travailla pendant huit ans à l'excellent édit des eaux et forêts, devenu plus tard notre code forestier.

Son système peut se résumer en deux mots. Il partait de ce principe, que « le plus sûr moyen de relever la fortune publique est de favoriser la fortune particulière, et d'ouvrir à la production les voies les plus larges et les plus libérales. » Dans l'application, son amour de l'ordre l'entraîna à multiplier outre mesure les règlements industriels (2), et à ne pas laisser assez

(1) Jans, Laurent et Lefevre furent établis chefs des ateliers de haute lisse; un autre flamand, du nom de De Kerkove, eut l'inspection de la teinture des laines.

(2) Blanqui, *Hist. de l'économie politique*, tom. II, p. 9.

de liberté à l'initiative individuelle. Il eut également le tort, vers la fin de sa carrière, d'abuser de l'instrument protecteur qu'il venait de créer, en exagérant, dans l'ordonnance de 1667, les mesures exclusives dirigées contre les manufactures du dehors par celle de 1664.

Louis XIV, ainsi qu'autrefois la reine Élisabeth, avait le rare bonheur, dès le commencement de son règne, d'être entouré d'hommes éminents, dont les travaux devaient jeter un vif éclat sur son gouvernement. L'armée française avait été réorganisée par Louvois, exact, violent, farouche administrateur, dont l'influence balançait celle de Colbert.

L'état des affaires politiques, en Europe, était de nature à encourager le gouvernement français dans ses vues ambitieuses.

Le roi d'Angleterre avait déclaré la guerre à la Hollande, et ces deux grandes puissances maritimes se disputaient avec acharnement la suprématie navale. La vaste colonie fondée par la compagnie des Indes occidentales dans le nord de l'Amérique, étant tombée entre les mains des Anglais, avec les îles du cap Vert et de Saint-Eustache, les états généraux avaient donné ordre à l'amiral Ruyter de reprendre ces îles et de protéger le commerce hollandais. La mer était infestée de corsaires (1). Un navire ostendais fut capturé près de Malaga par un chevalier de Malte, porteur de lettres de marque du roi de Portugal.

La campagne de 1665 n'avait point été heureuse pour la Néerlande, attaquée simultanément par les forces britanniques et par le guerroyant évêque de Munster. Elle prit sa revanche en 1666, époque à laquelle Ruyter battit complètement la flotte anglaise, commandée par le prince Robert et le duc d'Albemarle, après une lutte qui dura quatre jours.

Des négociations avaient été entamées à Bréda, et semblaient ne point devoir aboutir, lorsqu'une escadre hollandaise se présenta à l'entrée de la Tamise, et mit le feu devant Chattam à

(1) Le roi d'Angleterre accordait 10 schellings par tonne sur la valeur de chaque prise à ceux qui l'amenaient au port, et 6 livres, 13 schellings 4 deniers par canon; le reste appartenait au trésor. Ce droit ne varia point jusqu'en 1672. Voy. MS. 19,033 Bibl. addit., musée Brit., fol. 15.

huit vaisseaux de ligne anglais. Cette démonstration vigoureuse décida l'Angleterre à renoncer à ses prétentions, et la paix fut signée.

Les deux États étaient sortis affaiblis de cette lutte obstinée. Quant à l'Espagne, elle ne présentait plus que les majestueuses ruines d'un glorieux passé.

Il ne manquait à Louis XIV qu'une occasion de tirer l'épée, et elle ne tarda pas à se présenter. Philippe IV était mort en 1665, et son successeur, Charles II, avait été proclamé en Belgique. Le roi de France, alléguant la loi civile des Pays-Bas, soutint que sa femme, fille aînée du défunt, devait lui succéder de préférence au fils cadet. L'infante avait, il est vrai, fait abandon de ses droits, mais on considéra cette cession comme nulle, toutes les conditions du contrat n'ayant pas été exécutées par des Espagnols.

Ces prétentions n'étaient pas nouvelles. Dès le 6 mars 1662, elles avaient été développées devant Philippe IV lui-même, par l'archevêque d'Embrun. Les Hollandais en avaient été informés et, pour ne pas rester étrangers à ces négociations, avaient fait des propositions au comte d'Estrades, ayant pour objet le morcellement des Pays-Bas espagnols. Louis XIV eût probablement souscrit à un traité de partage, mais les marchands d'Amsterdam s'opposaient à toute extension du territoire de la république, craignant qu'elle n'entraînât la levée du blocus de l'Escaut et le rétablissement de la liberté commerciale d'Anvers.

Louis XIV envahit la Belgique en mai 1667, avec toute la pompe d'un triomphateur. L'armée française formait deux divisions, au milieu desquelles se trouvait le roi, entouré de ses ministres et de ses officiers. Les dames suivaient, dans les carrosses dorés de la cour. Le pays se trouvait sans défense. Bergues, Furnes, Douai, Ath, Courtrai et Audenarde capitulèrent à l'approche de l'ennemi ; Termonde lui opposa les inondations de la Dendre et de l'Escaut : Lille seule osa tenter une résistance qui ne fut pas sans gloire. Elle était défendue par le comte de Brouay. La Flandre fut prise en deux mois et la Franche-Comté en dix-sept jours.

Les ministres espagnols, ne sachant comment résister à ce

puissant adversaire, cherchaient partout des alliés. Ils conclurent, en mai 1667, un traité d'amitié et de commerce avec l'Angleterre, par lequel ils réinstallaient les marchands anglais dans la jouissance de tous les privilèges dont ils jouissaient en Belgique sous les ducs de Bourgogne. Les édits relatifs à l'importation des draps furent révoqués (1). On prohiba, d'un autre côté, l'entrée dans nos provinces des étoffes de coton, qui nuisaient à la vente des toiles nationales. La garnison d'Ostende fut renforcée de mille hommes, et nos corsaires se remirent en mer, afin de faire le plus de mal possible au commerce français. Dans l'espace de huit mois, ils capturèrent quatre-vingt-un navires, dont les cargaisons furent vendues au port. Parmi les Ostendais qui se distinguèrent dans la marine militaire à cette époque nous citerons Jean Broecke, Jean Diericksen, Verhaege, Roel le Géant, Van Hembden, Verstelle, de Ridder et Janssens. Nous avons déjà nommé Clinckart, qui obtint de nouveaux succès durant cette campagne; d'autres méritent encore une mention spéciale tels que Cansen, Arnoult Schot, Mansfeld, Faes, Gernaers, Peele, Pauwels, Censier, Olivier, De Moor, Henderyckx, Nievinck, Syssens, Van Herdenberg, Baroen, de Cramer, Ryckeman, Van Maestricht, de Roey, Perrez, Jaerlynckx et Jackx.

En paix avec l'Angleterre, la cour d'Espagne se rapprocha bientôt de la Hollande, alarmée des progrès rapides de Louis XIV. De Witt, commissaire des états généraux, seconda les efforts de la diplomatie espagnole, et parvint à arrêter la marche victorieuse des Français en leur opposant le traité de la *triple alliance*, par lequel la Grande Bretagne, la Suède et les Provinces-Unies s'engageaient à s'opposer à l'agrandissement de la France. Charles II ne signa cette convention qu'afin d'obtenir de l'argent du Parlement anglais. Elle n'en eut pas moins pour effet de faire déposer les armes aux belligérants, qui conclurent la paix à Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1668. Louis XIV consentit à ne pas s'étendre davantage vers les frontières de la Hollande. Il conservait Charleroi, Ath, Douai, Courtrai, Audenarde, Lille, Armentières, Bergues, Furnes et Tournai.

(1) *General treatise of naval trade and commerce*, t. II.

L'occupation française fut, pour cette dernière ville, une cause de ruine. Tournai s'était accru considérablement sous la domination espagnole, grâce à l'activité intelligente de ses habitants. Après avoir monté jusqu'à trois mille métiers à tisser le drap, ils avaient remplacé cette industrie — comme nous l'avons déjà dit — par la fabrication des tapisseries de haute-lisse (1). Les Indes leur fournissaient, par l'intermédiaire des marchands espagnols, un débouché considérable, qu'ils perdirent après l'annexion. La peste éclata parmi eux, et dépeupla en partie la cité. Elle y avait été apportée par un marchand marseillais, qui en fut la première victime.

La rupture de toute relation commerciale entre la Belgique et la France tendait à isoler de plus en plus les industriels belges. Il résulte des pièces officielles déposées aux archives de l'État que, de 1660 à 1670, on s'occupa beaucoup, dans nos provinces, des moyens de remédier à cette situation par des rapports plus suivis avec l'Allemagne. Avant cette époque, l'archiduc Léopold et don Juan d'Autriche s'étaient occupés de cette question, soulevée sur l'initiative d'un marchand bruxellois, Jean Linsen.

En 1662, le marquis de Caracena offrit de faciliter la formation d'une compagnie, dont Linsen devait être le directeur. Le 10 mars 1667, ce dernier fut autorisé, par le marquis de Castel Rodrigo, à se rendre en Allemagne, afin de proposer aux princes du Rhin un abaissement des droits de péage, par terre et par eau, dans l'intérêt commun. A Mayence et dans le Palatinat, on consentit à accorder une diminution des deux tiers de l'impôt sur les vins et autres marchandises dont la compagnie projetée ferait l'achat, ou qu'elle enverrait en retour. L'électeur de Trèves s'avança davantage, et promit d'affranchir complètement la compagnie de toutes taxes et gabelles levées au plat

(1) « Tournai fut si plein d'ouvriers de haute-lisse du temps d'Espagne, qu'ils se répandoient au dehors de la ville, et le faubourg du château qui la joignoit et qui sembloit un gros bourg en étoit presque entièrement habité. La rue des Allemands, dite aujourd'hui des Jésuites, étoit presque toute entière de marchands en gros de cette fabrique. » Poutrain, *Hist. de Tournai*, tom. I, p. 422.

pays, et même de lui accorder d'autres privilèges, à charge de réciprocité en Belgique.

L'affaire étant en bonne voie, le conseil privé fut appelé à donner son avis sur ces négociations, dont il reconnut toute l'utilité. Les états du Brabant furent également consultés, et ils offrirent d'affranchir les vins du Rhin de tout impôt, à l'exception d'un demi-patacon par aine. Les Bruxellois se montrèrent non moins disposés à conclure, et promirent une réduction considérable des droits d'accises. Il ne restait plus qu'à obtenir le consentement du conseil des finances, mais celui-ci le refusa, déclarant le projet de Linsen inexécutable, impossible, et préjudiciable aux intérêts des souverains. Malheureusement pour le pays, ce fut l'esprit de routine qui l'emporta, et nos communications avec l'Allemagne devinrent de plus en plus rares. Les recettes du bureau de douane de Saint-Vith, l'une des plus importantes stations de la frontière, ne s'élevèrent, en 1668, qu'à 14 patacons.

La paix d'Aix-la-Chapelle n'avait point rassuré la Hollande. Le roi d'Angleterre, après avoir consenti à la triple alliance, s'en écarta pour offrir sa coopération à Louis XIV, en réclamant le droit, en cas d'hostilités, d'occuper l'île de Walcheren, le pays de Cadzand et le port de l'Écluse. Jean de Witt en revint à ses projets de partage, mais cette fois sans succès.

On attendait dans les Pays-Bas la prochaine visite du roi de France, qui venait visiter les villes dont il s'était rendu maître, lorsqu'un envoyé des Provinces-Unies arriva à Bruxelles, pour se plaindre des capres d'Ostende, qui s'emparaient des marchandises anglaises transportées sous pavillon hollandais. Le marquis de Castel-Rodrigo répliqua que la république, durant la dernière guerre, s'était attribué le droit de visiter les navires flamands et d'y saisir les produits d'origine anglaise, et qu'elle ne pouvait trouver mauvais qu'on suivit un système qu'elle avait inauguré.

Les Provinces-Unies insistèrent, et firent savoir au marquis de Castel-Rodrigo qu'elles useraient de représailles. Des conférences eurent lieu; elles n'amènèrent point de résultat, et la Hollande fit saisir dix-neuf capres d'Ostende à l'embouchure de la Tamise.

Ces différends ne devaient point être de longue durée. Les deux États allaient bientôt avoir besoin l'un de l'autre. Louis XIV n'avait point oublié que la Néerlande avait protégé l'Espagne et fait reculer la France. Il se souvenait qu'un bourgeois, un échevin d'Amsterdam, était venu lui signifier, au milieu de toute sa gloire, qu'il n'irait pas plus loin. Des médailles outrageantes avaient été frappées. On prétendait que l'envoyé hollandais, Van Beuningen, s'était fait représenter avec un soleil, et cette devise : *In conspectu meo stetit sol.*

Le roi désirait rompre la triple alliance, et il y parvint en achetant le désistement de l'Angleterre et de la Suède. La guerre était de nouveau à nos portes, et elle commença en 1672. Plus de cent quatre-vingt mille hommes, portant pour la première fois la baïonnette au bout du fusil, marchèrent vers les Provinces-Unies.

Ils laissent Maestricht derrière eux, s'emparent de la Gueldre, d'Utrecht, d'Overyssel ; les voilà à quatre lieues d'Amsterdam. La Hollande n'avait que vingt-cinq mille soldats à opposer à cette grande armée qui combattait sous les yeux du roi, de son frère, et des plus habiles capitaines de l'époque, Turenne, Luxembourg, Vauban et Louvois. Les alliés de la république, l'Espagne et le Brandebourg n'auraient su faire lâcher prise à Louis XIV. Celui-ci seul pouvait la sauver par ses fautes, et il le fit. Condé et Turenne conseillaient de démanteler les places, Louvois d'y mettre garnison, c'est à dire de disperser les troupes. Le roi crut Louvois. Les Hollandais, dans le premier moment de désespoir, avaient voulu émigrer en masse, quitter leur patrie, et s'embarquer pour Batavia à bord de leurs vaisseaux. La guerre se ralentissant, ils reprennent l'espoir de résister à leurs ennemis, se jettent en furieux sur ceux qui leur avaient conseillé d'augmenter leurs forces maritimes plutôt que leurs ressources militaires, massacrent les De Witt, et confient les destinées de la nation au jeune Guillaume d'Orange.

Ce prince, doué d'un génie actif et pénétrant, comprit qu'il n'y avait qu'un moyen unique de défendre le pays, moyen terrible mais efficace, celui de le mettre en partie sous les eaux. Il fit percer les digues, et arrêta les ravages de l'ennemi par ceux de l'inondation.

Les flottes d'Angleterre et de France, après avoir tenté inutilement un débarquement dans l'île de Texel, en vinrent aux mains avec l'escadre hollandaise, en 1672. Quelques corsaires ostendais s'étaient joints à cette dernière, que commandait le célèbre amiral Ruyter. Celui-ci, non content de tenir tête à l'ennemi, fit entrer au Texel un vaste convoi de navires marchands, arrivant de l'Inde chargé de trésors.

Dans les Pays-Bas espagnols, tout commerce avait été défendu avec la France et l'Angleterre. Là aussi les Français se conduisaient comme en terre conquise, et poussaient des reconnaissances jusqu'aux pieds des remparts d'Ostende. Sur ces entrefaites, Guillaume d'Orange poursuivait son œuvre. L'empereur Léopold et la plupart des princes de l'empire s'étaient émus des projets de Louis XIV, et prenaient les armes. Le roi d'Angleterre lui-même, forcé de compter avec son parlement, se détacha de la France. Son exemple entraîna l'évêque de Munster, l'électeur de Cologne et le Danemark : l'Europe entière se levait contre la monarchie française.

Louis se vit contraint d'abandonner les provinces qu'il venait de subjuguier si rapidement. En 1674, il rentra dans la Franche-Comté, qui fut enlevée sans retour aux descendants de Philippe II. Turenne tenait en échec tout l'empire, pénétrait en Allemagne, et promenait le fer et le feu dans le Palatinat, où deux villes et vingt-cinq villages furent réduits en cendres par ordre de Louvois. Condé parcourait la Belgique, et gagnait sur le même temps au prince d'Orange la furieuse bataille de Seneffe.

Les alliés, malgré la mort de Turenne et la retraite de Condé, ne purent entamer la frontière du Rhin, et perdirent, dans les Pays-Bas, les cités fortifiées de Bouchain, Aire, Valenciennes, Cambrai, Gand et Ypres (1). Duquesne, envoyé au secours de Messine, révoltée contre l'Espagne, y livra une sanglante bataille navale à Ruyter, en vue de l'Etna. Les Hollandais remportèrent la victoire, mais la payèrent par la perte de leur grand amiral, frappé mortellement durant la lutte.

(1) De fortes contributions de guerre furent levées dans la plupart de ces villes; le pays de Waes fut taxé à 900,000 florins. Voy. MS. 4520, fol. 298, 318, Bibl. Harléienne, musée Brit.

Depuis 1676 jusqu'à la conclusion de la paix de Nimègue, en 1678, il ne se passa que des faits peu importants. Cette paix, tout en étant des plus honorables pour la Hollande, fut également avantageuse pour la France, qui garda la Franche-Comté et douze villes belges, et échangea Fribourg contre Philipsbourg. Le Danemark et le Brandebourg restituèrent ce qu'ils avaient pris à la Suède.

Nos annales commerciales, durant toute cette période, sont peu intéressantes. Les autorités françaises firent publier, en 1670, un tarif de douane applicable au territoire belge alors incorporé au royaume. Les draps teints, de la valeur de 180 florins la pièce, y sont imposés à 8 florins à l'entrée, et à 1 florin 5 sols à la sortie. Les plus communs, évalués à moins de 40 florins, ne sont taxés qu'à 3 florins à l'entrée et à 6 sols à la sortie, le tout par pièce. Les toiles de lin font l'objet, dans ce règlement, de dispositions assez nombreuses. La toile grise ou écrue, pouvant encore subir diverses préparations, était frappée à l'exportation de droits très élevés. Le charbon de terre se trouvait taxé à 3 sols la pesée de 144 livres, à l'entrée, et à 2 sols pour la même quantité à la sortie. Le fer en gueuse payait 2 sols à l'entrée et 3 sols à la sortie, le cent pesant. Les clous et les fers en barres étaient imposés à raison de 8 à 6 sols. On se croyait obligé de retenir à l'intérieur tout ce qui pouvait encore subir de nouvelles transformations. On facilita cependant le transport vers l'intérieur des grains indigènes, sur lesquels on percevait 6 florins par *last*. Les blés étrangers, au contraire, étaient chargés d'un droit de 9 florins le *last* à l'entrée. On espérait, à l'aide de cette combinaison, favoriser le cultivateur, et par conséquent le grand propriétaire foncier.

L'administration espagnole rendit un service plus réel à l'agriculture en 1671. Elle rapporta les ordonnances d'Albert et d'Isabelle concernant la fabrication des eaux-de-vie, et permit l'établissement de nombreuses distilleries de grains, de poires et de pommes. Ces établissements se multiplièrent d'autant plus, qu'ils fournissaient à l'entretien d'un nombreux bétail. A la fin du xviii^e siècle, on comptait, dans la seule province de Brabant, 453 distilleries. Il y en avait 320 dans la Flandre orientale, et un nombre probablement plus considérable dans le Lim-

bourg, particulièrement à Hasselt. L'impôt établi sur le genièvre était, en général, peu élevé. Ajoutons cependant qu'il n'était point perçu d'une manière uniforme. Dans quelques localités, tel que dans la Flandre occidentale, le gouvernement s'était réservé la vente des brandevins, à titre de « cantine, » pour grossir ses revenus.

De nombreuses patentes de mer, ou lettres de marque, avaient été accordées par le gouvernement espagnol durant la guerre. Parmi les navires armés en course à cette époque, nous citerons, entre autres, *le Castel Rodrigo*, de 300 tonneaux, portant 36 pièces d'artillerie, et commandé par Chrétien de Vincq; *la Sainte-Marie*, de 54 canons, qui croisait sur les côtes de France, entre la Rochelle et Bordeaux; *la Justice*, capitaine Pasquier de Moor, de 24 canons; *le Saint-Pierre*, sous les ordres d'Antoine Colart. Ces vaisseaux, et quelques autres dont les noms nous sont inconnus, causèrent aux ennemis une perte de 200,000 florins. L'un des plus illustres marins français, Belge d'origine, Jean Baert, fit ses premières armes en 1678 contre les marins d'Ostende, à bord du *Dauphin*. Il leur prit trois bâtiments (1).

La fréquence des combats maritimes amena quelques modifications aux lois internationales relatives à cette matière. Par le traité de Londres de 1674, conclu entre Charles II et les états de Hollande, il fut statué que tout corsaire qui infligerait la torture à ses prisonniers, ou les soumettrait à un traitement cruel et barbare, perdrait à la fois sa commission et tout droit sur ses prises, eussent-elles été légalement faites. Les

(1) Hennequin, *Biographie maritime*, tom. I; p. 24. Les armateurs ostendais eussent donné plus d'extension encore à leurs entreprises, s'ils avaient pu obtenir, ainsi qu'ils le demandèrent, exemption des droits du dixième, perçus au profit de l'État. Ils eussent également désiré ne pas avoir à rendre compte aux juges de l'amirauté des prises n'excédant pas mille patacons. L'administration repoussa leur requête. Ils avaient soulevé une autre question des plus importantes. En cas d'armement d'un navire par une société, chaque actionnaire pouvait-il être contraint à payer sa part des dettes, *in solidum*? On décida qu'il n'était liable, dans ce cas, qu'en raison de la part qu'il eût prise aux bénéfices. Voy. MS. 15, 209. Bibl. de Bourgoigne.

sentiments d'humanité, longtemps faussés par des traditions de haine et de vengeance, se développaient avec la civilisation.

En 1675, Jacques et Pierre Wouters d'Anvers sollicitèrent un octroi pour introduire dans cette ville une nouvelle industrie, consistant à imprimer sur des étoffes de soie, de laine et de lin « toutes sortes d'histoires anciennes et fameuses, pay-sages et autres ouvrages de tapisserie. » Il paraît, d'après certains documents conservés à la chambre des comptes, qu'on leur en permit la vente exclusive durant 30 ans, mais là s'arrêtent tous nos renseignements à cet égard. Il est probable que cet essai eut peu de succès, d'autant plus qu'une maladie contagieuse éclata à Anvers en 1678, et y interrompit momentanément toute relation avec l'extérieur. En 1659, le chiffre de la population anversoise n'était que de 53,916 âmes. Plus de 1,200 maisons se trouvaient sans habitants.

Un Brabançon, Jean de Weert, acquit, vers le milieu du xvii^e siècle, une haute réputation militaire en Allemagne. D'abord au service de l'Autriche, il commanda l'armée bavaroise, à la mort d'Aldringer, défit Gassion en 1635, battit Rantzau à Tudlingen en 1643, et devint vice-roi de Bohême et commandant de Prague, où il mourut en 1665. Les habitants de Weert faisaient un grand commerce de tourbes.

Barthélemy Deschamps, de Liège, visita le Saint-Sépulchre et l'Égypte en 1666. Ses notes de voyage ont été publiées, et contiennent une description très détaillée de la Palestine. Un autre Belge, Louis Hennepin, né à Ath vers 1640, se rendit en qualité de missionnaire à Québec, traversa en 1678 le lac Ontario, parcourut les vastes contrées qui sont au sud du Canada, et reconnut le premier l'embouchure des principaux affluents du Mississipi (1). Il donna la narration de

(1) Quelques auteurs prétendent qu'il fut le premier Européen qui visita les bords du fleuve, mais c'est là une erreur, car le Mississipi avait été signalé cent ans auparavant par Ferdinand de Soto. L'opinion d'après laquelle cette découverte serait due à Robert Cuvelier de la Sale, natif de Rouen, est encore moins justifiable, puisque ce voyageur ne partit qu'en 1680, c'est à dire après Hennepin. Voy. Bancroft, *Hist. of the United states*: Vega.

ses découvertes dans un ouvrage imprimé à Paris en 1683, et réédité à Amsterdam, d'une manière plus complète, en 1704.

Plusieurs de nos compatriotes vivaient en France durant la guerre, et furent employés par Louis XIV. Van Obstal, d'Anvers, était membre de l'Académie de peinture et de sculpture à Paris, où il mourut en 1668. Il exécuta pour le roi différents groupes en ivoire, d'un beau travail (1). Renkin Sualem, le constructeur de la fameuse machine de Marly, était également Belge. Il était né à Jemeppe, près de Liège en 1645 (2).

Louis XIV se trouvait au comble de la prospérité. L'Europe s'était armée contre lui, et il avait résisté à l'Europe. Son ambition, néanmoins, était loin d'être satisfaite. Sous le prétexte de faire exécuter le traité de Nimègue, il forma des chambres de réunion, dans lesquelles ses délégués prononcèrent seuls sur la validité des prétentions de leur maître sur des villes et des provinces entières. La guerre entre la France et l'Espagne recommença bientôt.

La Belgique allait être encore une fois attaquée par terre et par mer. Le « droit de convoi » perçu sur les navires de commerce, avait été élevé à un pour cent dès 1666. Il avait fourni un revenu considérable jusqu'en 1680; mais à partir de cette époque, les recettes baissèrent rapidement. Le gouvernement finit par abandonner cette perception aux états de Flandre, à charge de fournir 18,000 florins pour l'entretien du port d'Ostende, 6,000 florins pour celui de Nieuport, et de consacrer le surplus à l'entretien de vaisseaux de guerre (3).

liv. IV, chap. III; Delvenne, tom. I, p. 506; *Dictionnaire encyclopédique du commerce*, Paris, 1789, tom. I, p. 657.

(1) *Hand book of the arts of the Middle ages*, London, 1855, p. 375.

(2) *Bull. de l'institut archéologique liégeois*, tom. III, p. 28.

(3) On n'a pas de notions bien certaines sur la statistique de ces vaisseaux. On présume cependant que, depuis 1706, époque à laquelle les Anglais et les Hollandais occupèrent la Flandre, ils cessèrent d'exister. Sous le gouvernement autrichien, le droit de convoi fut uni à la régie des douanes. Voici une moyenne des produits de cette taxe :

de 1736 à 1744	67,000 fl.
« 1751 « 1760	68,000 »
« 1761 « 1770	75,000 »
« 1771 « 1780	92,000 »

Voy. *Revue belge*, tom. II, p. 163, in-8°. Liège, 1835.

Au mois de novembre 1683, le duc de Boufflers s'avança sur Courtrai, qui ne put lui résister. Une autre division française s'empara de Dixmude, et peu de temps après, le maréchal d'Hunnières bombarda Audenarde.

Ce fut la ruine des manufactures de tapisseries existant encore en ville. Cette industrie, d'ailleurs, était déjà en pleine décadence, et ne se soutenait à Bruxelles et à Tournai que grâce aux subsides du gouvernement et des communes. La mode avait changé; au lieu de tapis, on commençait à employer comme tentures, des étoffes de soie ou de coton, et plus encore du papier peint.

Le roi d'Espagne avait demandé du secours à la Hollande. Le prince d'Orange était d'avis que l'on fit passer huit mille hommes en Flandre, et que l'armée de terre fût considérablement augmentée; mais cette proposition avait été mal accueillie. La province de Hollande, et particulièrement la ville d'Amsterdam s'étaient opposées à toute intervention dans les Pays-Bas espagnols. Tandis que cette question se débattait encore entre le stadhouder et les états, le gouvernement de Charles II se voyait contraint de signer une trêve de douze ans avec son redoutable adversaire. Louis XIV obtint la forteresse du Luxembourg, et ne restitua Courtrai et Dixmude qu'après avoir fait démanteler leurs retranchements.

Le commerce belge n'avait plus quelque activité que dans la principauté de Liège. Le 12 mars 1680, parut une ordonnance pour faciliter le transit entre Liège, Verviers et l'Allemagne, ainsi que celui d'Aix-la-Chapelle vers le quartier de Maseyck par le pays de Rolduc. Les droits perçus sur le voiturage des marchandises variaient de cinq florins à dix-huit sols. Le transit, sauf quelques exceptions, était frappé d'une taxe de quinze sols pour cent.

Des négociants d'Aix-la-Chapelle et de Verviers montèrent un certain nombre de métiers à tisser à Néau, qui appartenait alors aux Pays-Bas espagnols. Pour encourager ces entreprises et favoriser les manufactures de draps, on accorda permission à quelques industriels d'Eupen, de prendre dans les forêts domaniales le bois nécessaire à la construction des moulins à fouler — à eau ou à vent — qu'ils se proposaient d'établir sur

le territoire de cette commune. Les ouvriers attachés à ces diverses usines obtinrent également des privilèges spéciaux.

Maximilien de Bavière, soutenu par Louis XIV, promulgua un édit, en 1684, modifiant profondément la constitution liégeoise, laquelle ne subit plus de changements importants jusqu'en 1794. Il supprima les trente-deux métiers et les incorpora dans seize chambres. Il abolit également les tribunaux populaires, se réserva la nomination de la moitié des membres du conseil et de l'un des deux bourgmestres, et ne laissa à l'élément démocratique qu'une part illusoire dans l'élection de l'autre moitié, car, sur trente-six personnes dont se composait chaque chambre, on ne comptait que six artisans. Ce règlement fut appliqué, en 1686, à la ville de Huy. Aux onze métiers qui y existaient succédèrent six chambres, composées chacune de dix personnes, dont trois artisans. Le prince avait voulu créer une sorte d'aristocratie bourgeoise, et il parvint à son but. Nous avons déjà mis sous les yeux du lecteur le tableau de la décadence de l'industrie hutoise à la fin du dix-septième siècle. Nous voyons, par un mandement de l'évêque, daté de 1686, que les Hutois n'osaient plus se rendre à Liège, à cette époque, ou dans les cités voisines, de crainte d'être appréhendés et de voir leurs marchandises saisies par des créanciers de la commune. Il n'y avait plus, à Huy, qu'une papeterie pour tout établissement industriel. Ajoutons cependant que les monastères et les églises de la ville et des environs possédaient un revenu de 700,000 livres, c'est à dire de près de deux millions de notre monnaie (1).

Le commerce du charbon de terre prenait quelque extension dans le Limbourg, et fut réglé par ordonnance, en 1694. Dans le Hainaut, on n'exploitait encore que les mines comprises dans la dépendance de Mons, de Quiévrain à Mariemont. Le bassin houiller avait sept lieues de longueur sur deux lieues de largeur. Les environs de Charleroi n'avaient point encore été fouillés. Les puits que l'on creusait avaient ordinairement trente-cinq toises, et comme les ouvriers exploitants — qu'on appelait alors *paysans aux houilles* — n'étaient pas assez riches

(1) Melart et Gorrissen, *Hist. de Huy*, p. 369.

pour faire de grands frais d'épuisement, ils ne s'attachaient à extraire le minerai qu'à la superficie. Toutefois, en 1695, des ouvriers et des marchands se constituèrent en société, et montèrent une machine sur le territoire de Wasmes, à deux lieues de Mons, d'après le modèle de celles qui fonctionnaient déjà dans le pays de Liège. Ils purent dès lors pousser leurs travaux à une plus grande profondeur.

Pour élever le charbon jusqu'au haut du puits d'extraction, on se servait de tourniquets à bras ou de manéges. Cent vingt fosses ou houillères étaient ouvertes à cette époque dans le Hainaut. Chaque fosse occupant quarante-cinq personnes, hommes ou femmes, on peut évaluer à cinq mille le nombre des ouvriers qui vivaient de ce travail. Il sortait tous les ans, de la province 300,000 *vraques* (1) de charbon, payées à raison de quinze sols de France la *vraque* (2). Les droits levés sur le charbon montaient à vingt-cinq pour cent. La Flandre ne s'approvisionnait guère dans le Hainaut, et recevait son chauffage de la Grande Bretagne. Le traité de Crespin du 14 août 1686, régla les privilèges des bateliers de Mons et de Condé. Une chambre d'assurance, établie dans cette dernière ville, fut autorisée à percevoir des navigateurs une certaine rétribution, pour la surveillance qu'elle exerçait sur le mouvement des eaux et des écluses. On commençait à fabriquer des verres à vitre, des bouteilles et autres gros ouvrages en verre dans les environs de Charleroi. Jean Coluet, de Gilly, avait l'octroi exclusif de cette fabrication, en 1686. Les premiers maîtres verriers obtinrent le droit de porter l'épée, et reçurent le titre de gentilshommes.

L'usage des machines d'épuisement dans les mines se propagea, vers le même temps, dans la province de Namur. On en établit à Vedrin, vers la fin du dix-septième siècle. Elles furent construites d'après celles qui fonctionnaient alors en Angleterre.

(1) Sans doute du flamand *vragt*, charge.

(2) Douze sols pour le marchand ; deux sols, six deniers pour le droit des états de Mons, et six deniers de taxes, destinées à la construction et à l'entretien des écluses.

Le Brabant et la Flandre, plus essentiellement commerciaux et agricoles que les provinces méridionales, souffraient davantage de la guerre. En outre, de grandes inondations couvrirent une partie de leur territoire, en 1682. Les digues furent rompues en plusieurs endroits, et les eaux envahirent Termonde, Bruges, et s'étendirent dans tout le pays de Waes. Il en résulta des dommages considérables, particulièrement à Ostende et à Nieupoort.

Les propriétés foncières avaient encore peu de valeur dans ces localités. Un bonnier de terre, de la meilleure qualité, situé à proximité d'une ville, valait tout au plus 400 florins. S'il en était éloigné d'une lieue, on ne l'estimait guère qu'à 250 fl. Le revenu qu'on en retirait était faible, et ne s'élevait qu'à 4 ou 5 florins par an. Le Brabant n'avait, en 1686, que 245,997 bonniers de terrain productif, chiffre très bas si on le compare à ceux que nous présentent les statistiques modernes.

La Flandre avait exporté, jusqu'en 1684, beaucoup de dentelles en France. On les y prohiba dans le but de favoriser l'établissement fondé le 5 août 1675, par la dame Gilbert, à Alençon. L'Angleterre voulut suivre cet exemple, en 1697; mais les états belges ayant défendu à leur tour l'entrée des étoffes de laines d'origine britannique, cette prohibition fut rapportée.

Au sein de la détresse publique, on faisait encore des plans de rénovation commerciale. Le président Hovinnes eut des imitateurs, parmi lesquels nous citerons l'avocat Van der Meulen, de Bruxelles, et un marchand nommé Jacques de Clèves, qui présentèrent un mémoire sur ce sujet au gouverneur général, en 1682. Les états de Brabant et de Flandre firent de leur côté des démarches à la cour d'Espagne, afin d'obtenir la permission, pour les Belges, d'envoyer des marchandises vers certaines parties de la côte d'Amérique, et particulièrement à Buénos Ayres (1). Quelques personnages influents s'étaient réunis en comité, et voulaient fonder une colonie belge à Saint-Domingue (2).

La mort de Colbert, survenue en 1683, livrait la France à

1) *Reg. des États de Brabant*, de 1687, p. 173, 199.

2) Saint-Génois, *Hist. des voyageurs belges*, tom. I, p. 81.

l'influence de Louvois, et à celle de madame de Maintenon, que Louis XIV épousa secrètement vers 1685. La monarchie avait atteint la plus haute centralisation : il ne fallait plus, pour compléter l'unité, qu'écraser les protestants qui existaient encore dans le royaume. L'édit de Nantes fut révoqué, et on envoya des dragons chez les calvinistes pour simplifier le travail des missionnaires. L'état y perdit deux cent mille sujets, selon d'autres, cinq cent mille. Ils échappèrent en foule, et s'établirent en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, surtout en Prusse. Macpherson, dans ses « Annales du commerce » évalue à plus de cent millions de francs les richesses métalliques exportées par ces réfugiés. C'est de ces temps calamiteux que date le régime des prohibitions érigé en loi, et l'établissement du système mercantile, basé sur le monopole industriel. Il y eut un moment où les économistes n'écrivaient plus que pour conseiller l'accaparement du numéraire, et insister sur le danger de le laisser sortir du pays. Ces tendances devinrent bientôt générales en Europe. Les vices de cette théorie, dont la formule est de « toujours vendre sans jamais acheter » ont été signalés avec la dernière évidence. Elle est rejetée aujourd'hui par les auteurs les plus renommés. Chacun comprend que la liberté des transactions peut seule établir un juste équilibre entre la production et la consommation. Tout en condamnant un système que les progrès du crédit public doivent nécessairement faire tomber, il est bon néanmoins de remonter à son origine et de le suivre dans ses applications diverses, afin de se rendre compte des difficultés que présente son abolition.

La marine française s'était considérablement accrue sous l'administration de Colbert. Elle se composait, dès 1672, de cent vaisseaux. Brest, Rochefort, Dunkerque, Toulon et le Havre avaient été transformés en arsenaux. Louis XIV lui donna une nouvelle impulsion par sa célèbre ordonnance de 1688, dont quelques-unes des dispositions sont d'un intérêt trop général pour que nous n'en disions point quelques mots.

Le principe que le pavillon ne couvrait pas la marchandise était prédominant à cette époque. On suivait encore les règles

du *consulato del mare*, cet ancien code des lois maritimes internationales. Il était donc d'usage de saisir les produits industriels ou les denrées destinées à l'ennemi sur des navires neutres, et l'on respectait, même sous un pavillon hostile, les biens des neutres. Le tribunal de l'amirauté, à Ostende, suivait strictement ces habitudes, malgré les réclamations des Hanséates, des Danois et des Prussiens, auxquels on avait fréquemment confisqué des bâtiments de commerce.

Le droit de visite, officiellement reconnu, n'était point réglementé. En pratique, chaque nation s'attribuait cette faculté, et en usait comme elle l'entendait, les Anglais dans les mers Baltique et du Nord, et les Flamands sur les côtes de Belgique, de France et d'Allemagne. Un décret des états généraux néerlandais, antérieur au traité de Munster, autorisait les marins de Hollande à saisir, en cas de blocus, les munitions et les vivres destinés aux ennemis à charge d'indemnité.

Les neutres trouvaient cette législation extrêmement préjudiciable à leurs intérêts. Le gouvernement français, renchérissant sur une coutume déjà vivement attaquée, adopta le principe que non seulement les marchandises des nations amies étaient de bonne prise à bord d'un navire ennemi, mais que le navire d'un allié ou d'une puissance neutre devait même être confisqué, dès qu'on y trouvait des propriétés appartenant à des belligérants (1).

Tout, en France, se faisait alors en prévision de la guerre. L'Europe entière se préparait à entrer en campagne contre Louis XIV. Catholiques et protestants, Guillaume de Nassau et Innocent IX, Suède et Savoie, Danemark et Autriche, Bavière, Saxe, Brandebourg s'unissaient contre lui. Il n'avait pour allié que le roi d'Angleterre, Jacques II; une révolution imprévue renversa Jacques et mit l'Angleterre entre les mains de Guillaume, appelé des Provinces-Unies par la faction protestante.

(1) *Histoire des progrès du droit des gens en Europe, depuis la paix de Westphalie jusqu'au congrès de Vienne*, avec un précis historique du droit des gens avant la paix de Westphalie, par Henri Wheaton, Leipzig, 1842; *Esquisse de l'histoire du droit des gens, de la diplomatie et du droit maritime, depuis Charles-Quint jusqu'à nos jours*, par le D^r Corremans, *Trésor national*, tom. 1, 2^e série, p. 81.

Il fallut de nouveau défendre la frontière belge contre les Français. Dès le mois de novembre 1689, un corps d'armée était sur le point de franchir le canal d'Ostende à Bruges, et de se porter dans le nord du Franc. Le capitaine Van Maesricht, commandant le vaisseau *le Charles II*, de quarante-huit pièces de canon, accompagné d'un autre bâtiment de guerre, reçut l'ordre de s'avancer jusqu'à Stalhille, afin de lui disputer le passage. Il remplit cette mission avec beaucoup d'intelligence, et repoussa l'ennemi après une vive canonnade. Van Maesricht était né à Ostende et avait déjà eu à soutenir divers combats. Le roi d'Espagne lui décerna une médaille d'or. Un autre Ostendais, devenu amiral dans la marine espagnole, Van Dyck fut l'objet de la même distinction, en 1690.

Indépendamment du *Charles II*, plusieurs bâtiments de haut bord, qui naviguaient sur Cadix, Lisbonne, Alicante et Séville, avaient été armés en guerre par ordre du gouverneur général. Nous citerons *la Sainte-Marie*, de quatre-vingt quatorze canons, commandée par Mansfelt; *la Reine*, de quarante-huit canons, capitaine Bestenbustel; *le Saint-Liévin*, de vingt-quatre canons, capitaine Rodrigue; *le Compas* et *le Singe*, tous deux de vingt-quatre canons, ayant pour chefs De Rudder et Lauwereyns.

Louis XIV, après avoir fait de vains efforts pour rétablir Jacques II sur le trône d'Angleterre, envoya le maréchal de Luxembourg dans les Pays-Bas. Les Français y obtinrent d'abord quelques succès, et battirent les Espagnols à Fleurus. Comme ces derniers attendaient des renforts considérables de la Grande Bretagne, la ville d'Ostende, pour faciliter le débarquement des troupes anglaises, fit jeter sur le chenal, à l'endroit du pilotage, un pont de bateaux qui coûta 14,975 florins. Elle dut en outre faire construire des casernes pour lesquelles elle dépensa 32,990 florins. En 1692, les Français étaient à Namur, et Guillaume III perdit contre eux, en 1693, les deux batailles de Steenkerque et de Neerwinden. Ce ne fut qu'après la mort du maréchal de Luxembourg, en 1695, que l'on vit chanceler la puissance militaire de la France. Guillaume, général souvent malheureux, mais adversaire persévérant, énergique, infatigable, reprit Namur, et ce succès décida de la campagne. Louis XIV, pour la première fois depuis son avènement, se

trouva réduit à conclure un traité dont les stipulations lui étaient défavorables. Il abandonna la cause des Stuarts, reconnut le roi Guillaume, et restitua Mons, Luxembourg, Ath et Courtrai à l'Espagne.

Cette paix, conclue à Ryswick, en 1697, n'était qu'une trêve aux souffrances du peuple. L'ambitieux monarque, humilié dans son orgueil, n'était pas encore vaincu, et devait bientôt provoquer ses adversaires à d'autres combats.

CHAPITRE XIV

Enquêtes commerciales. — Notes sur le commerce belge au commencement du xvii^e siècle. — Institution de la compagnie royale de libre navigation. — Expédition en Guinée. — Sondages à Ostende. — Négociations au sujet de la succession de Charles II. — Son testament en faveur du duc d'Anjou. — Guerre générale. — Succès remportés par quelques marins belges. — Continuation des hostilités. — Inauguration de l'archiduc Charles en Belgique. — Ordonnances commerciales et industrielles de Philippe V. — Rétablissement du tarif de douane de 1680. — Défaites des Français. — Élévation de l'archiduc Charles à l'empire. — Paix d'Utrecht. — Premières expéditions commerciales en Chine et au Bengale.

Le traité de Ryswick était à peine signé, qu'on essaya par de sages réglemens de porter remède à l'état déplorable du commerce belge. Des députés des principales villes du pays furent appelés à Bruxelles, et délibérèrent sous les yeux de l'électeur Maximilien Emmanuel, qui remplissait en ce moment, en Belgique, les fonctions de gouverneur général. D'après leurs conseils, on décréta plusieurs ordonnances, tendant à modifier les tarifs et à favoriser les manufactures nationales. On décida que les nobles pourraient, sans déroger, se livrer aux entreprises commerciales et industrielles. La connaissance des contestations judiciaires survenant entre négociants, sur des faits relatifs à leurs entreprises, fut retirée aux tribunaux civils, qui ne les expédiaient pas avec assez de célérité, pour être remise à une cour spéciale, composée de gens notables. Ils portaient le titre d'*Overluyden*, ou « supérieurs, » et étaient choisis parmi les marchands les plus estimés et les plus riches.

Il fut résolu dans la même assemblée de construire un canal au travers du pays de Waes, de Bruges au fort Sainte-Marie, près de Calloo, afin de mettre Anvers en communication directe avec la mer. Ce projet, dont l'exécution eût exigé des travaux considérables, fut forcément abandonné à la reprise des hostilités. Diverses chaussées furent néanmoins établies vers cette époque, telle que celle de Bruxelles à Waterloo, et celles de Bruxelles à Louvain, à Gand et à Mons (1). Les revenus de l'État, après la perte de l'Artois, du Cambrésis, de la Flandre gallicane, et de quelques portions du Hainaut et du Luxembourg, s'élevaient à quatre millions de florins. La population de plusieurs villes avait considérablement diminué. Ypres ne comptait plus que 11,963 habitants, en 1698, sans sa garnison, et Anvers n'en possédait que 67,131, parmi lesquels se trouvaient deux mille personnes consacrées à l'Église (2).

Divers mémoires, adressés à Louis XIV par ses agents dans les Pays-Bas espagnols, contiennent des renseignements intéressants sur le commerce belge au dix-septième siècle. Nous y voyons que la chaux de Tournai s'exportait déjà en grandes quantités, en 1698. On la fabriquait à l'aide de pierres extraites de différentes carrières, situées entre Tournai et Saint-Amand. Le Tournaisis envoyait encore à l'étranger, particulièrement en Hollande, des chargements importants de *derle*, sorte de terre propre à faire des faïences.

Par le moyen de l'Escaut et de la Scarpe, il entretenait quelques relations commerciales avec les villes de Douai, de Valenciennes, de Condé et de Mons. Il communiquait avec Lille, Gand et la Hollande par le canal de Douai. Les ravages de la guerre avaient considérablement appauvri cette province. Plusieurs villages, autrefois florissants, étaient en partie abandonnés, et la rareté des bestiaux y était extrême. La ville de Tournai renfermait environ 2,000 maîtres ouvriers, de tous métiers.

La situation était meilleure dans la Flandre flamingante, sur-

(1) Pontécoulant, *Rapport sur le département de la Dyle*. Ces chaussées furent établies à l'aide de corvées civiles et militaires. On en remit l'administration aux états de Brabant.

(2) Voy. le recensement fait par ordre des magistrats en 1699.

tout au point de vue espagnol. On y comptait 88,946 bœufs et vaches au dessous de 2 ans, 39,579 moutons et beaucoup de chevaux. On en exportait des cargaisons de beurre, de fromages, d'huile, de houblon, de toiles et de fils. La manufacture des draps ne se maintenait plus qu'à Ypres, où l'on en faisait environ deux cents pièces par an. Les teinturiers flamands avaient conservé une véritable réputation, et le roi d'Angleterre provoqua l'émigration de plusieurs d'entre eux, vers la fin du dix-septième siècle, afin d'enseigner leurs procédés à ses sujets (1). La Flandre possédait, en outre, quelques tanneries, des raffineries de sel et de sucre, et des savonneries. Elle expédiait des dentelles en France, où celles-ci étaient vendues comme venant de Malines ou d'Angleterre.

Les importations consistaient particulièrement en vins de Bordeaux, eaux-de-vie, vins d'Espagne, ardoises, plomb, étain d'Angleterre, cuivre de Suède, bois de construction, tuiles et charbons de terre.

Louis XIV levait des impôts exorbitants sur les districts flamands soumis à son autorité. Indépendamment des anciennes charges, déjà fort lourdes, il y installa la capitation, et y mit tous les emplois civils aux enchères. Il en fit de même dans le Hainaut où, sous l'habile direction des intendants français, le produit de l'impôt s'éleva d'un quart. Mons contenait 15,977 feux et 52,304 habitants; Ath avait 830 feux et 3,320 habitants; Chimai, ville et village, 4,711 habitants; Dinant, 999 feux et 4,862 habitants; Charleroi, 368 feux et 1,350 habitants.

Le commerce des fers, qui avait été pour le Hainaut une source de richesses, passa peu à peu à la Suède. On n'en écoulait plus guère dans les Pays-Bas espagnols, sauf à Dunkerque. Il se faisait, dans la dépendance de Mons, un assez grand débit de grosses toiles, fabriquées dans la châtellenie, à Renaix et à Grammont. Les dentelles de Binche étaient assez recherchées (2).

Les démarches des délégués des différentes villes du pays,

(1) Les draps teints des deux côtés, d'une part en écarlate et de l'autre en bleu, dont J.-B. Geoffroy, né à Malines en 1669, découvrit le procédé de fabrication, étaient cotés à un prix très élevé. On les vendait à 82 livres de France, l'aune.

(2) MS. 186. *Bibl. Lansdown.* Musée Brit.

rassemblés à Bruxelles, n'eurent pas seulement pour objet des améliorations locales, mais tendirent aussi à renouer nos relations avec l'extérieur. A leur sollicitation, et particulièrement sur les vives instances de l'avocat Van der Meulen, la cour de Madrid permit aux Belges de négocier avec l'Orient, et leva la prohibition à laquelle on les avait soumis précédemment. Une compagnie royale de libre navigation aux Indes orientales et aux côtes de Guinée, fut fondée à Ostende, pour trente ans, le 7 juin 1698. Le premier fonds social fut fixé à deux millions de florins.

Plusieurs navires ostendais et brugeois, voguant sous pavillon espagnol, partirent pour l'Afrique. Déjà en 1687, une frégate ostendaise, le *Pélican*, avait quitté nos rivages pour se rendre en Guinée. Ce vaisseau commandé par le capitaine Pierre Dierixen, et par les lieutenants Arnould de Wynt, Maximilien Spronckhoff et Dominique Verschrieck, avait été capturé illégalement sur les ordres des directeurs d'une compagnie africaine établie dans le Brandenbourg (1).

On a peu de renseignements sur les opérations de la société dont nous venons de parler plus haut. Il paraît que les intéressés, ayant appris à leurs dépens que le pavillon espagnol n'était plus respecté, et ne pouvant faire convoyer leurs bâtimens par des navires de guerre, transportèrent le siège de leur entreprise à Douvres. La ville d'Ostende continua cependant à faire de nombreuses expéditions à l'étranger, s'il faut en juger par la quantité de patentes maritimes, datant de 1695 à 1698, qui existent encore dans les archives de l'État (2). Le

(1) *Navigatie en de vryen koophandel op de eusten van Guinea in Africa, etc.*, Brugghe, Gregorius Clowet, 1699.

(2) Voici quelques noms que nous avons relevés dans les cartons de l'ancienne secrétairerie d'État et de guerre. En 1695, l'*Esperance*, de 60 tonneaux, cap. François Van Reyndot, de Dunkerque à Bruges; le *Saint-Pierre*, de 150 tonneaux, cap. Michel Van Stabel, allant en France; le *Patriarche Jacob*, de 90 tonneaux, cap. Pierre Vroome, id.; le *Saint-George*, cap. Paul Gaecx, de Nieupoort; le *Saint-Pierre*, cap. Jean Laureynts, de Nieupoort; la frégate *Charles Second*, cap. Michel Canoën, en destination de Bordeaux; les *Armes d'Espagne*, de 180 tonneaux, portant 11 pièces de canon, cap. Antoine A. Crepyn, pour Bordeaux; la *Sainte-Marie Madeleine*, de 142 tonneaux, cap.

port et le chenal furent sondés, en 1690. On leur trouva, à marée basse, sept à huit pieds de profondeur. Hors du port et entre les banes, on compta de quarante-huit à soixante-dix pieds d'eau. Il y en avait de quarante à cinquante au quai au Sel, et trente vers la crique dite de Keyaert (1).

Une grave affaire occupait en ce moment l'Europe, et allait y causer de nouveaux bouleversements. Le roi d'Espagne, Charles II, était d'une santé languissante, et n'avait point d'héritiers. Sa succession était réclamée à titre de parenté par l'empereur Léopold et par Louis XIV. Ce dernier sut tromper l'Angleterre et les Provinces-Unies par un traité de partage, tandis que son ambassadeur à Madrid, le marquis d'Harcourt, gageait les grands d'Espagne et la famille royale. Charles II mourut en 1700, laissant un testament par lequel il désignait comme successeur Philippe, duc d'Anjou, petit-fils du roi de France. La possession des vastes colonies américaines, d'une grande partie de l'Italie, de la Belgique et de l'Espagne donnait une telle supériorité à la maison de Bourbon sur les autres

Jean Van der Meersch, pour la France; l'*Éléphant*, de 50 tonneaux, allant de Dunkerque à Ostende; le *Saint-Mathieu*, chargé pour la France; le *Bon succès*, 150 tonneaux, cap. Ant. Waterloo, id.; la *Demi-lune*, cap. Anno Adden; le *Saint-Pierre*, de 60 à 65 tonneaux, cap. Pierre Ninnaert, de Nienport; l'*Aventure*, cap. François Heye, pour Dunkerque; le *Duc de Bavière*, armé de 3 pièces de canon, 5 pierriers, cap. Corneille Volckenier, en destination pour la France; le *Saint-Jean*, de 120 tonneaux, cap. Denis Vereecke, allant à Ostende; l'*Espérance*, cap. Jean Coots de Bruges; l'*Élisabeth*, de 55 tonneaux, cap. Michel Janssens, allant vers Nantes; la *Providence*, de 60 tonneaux pour Dunkerque; la *Princesse Hedwich Sophia*, de 200 tonneaux, cap. Claes Reus; le *Prophète Daniel*, 130 tonneaux, cap. Pierre Bosten; la *Revenmée*, cap. Sent Adriaenssen Vos, d'Ostende à Bilbao; le *Saint-Antoine de Padoue*, cap. Pierre Lenarts; l'*Espérance*, 45 tonneaux, cap. Adrien Willemsen; l'*Arbie d'Orange*, cap. Josse Jacobsen; la pinasse la *Comtesse Van Stamsol*, 300 tonneaux, cap. Jean Van Hoerve, pour la Norwège; le *Neptune de Nantes*, allant vers Nantes et la Rochelle; la *Diligence*, 40 tonneaux; l'*Amitié*, 140 tonneaux allant à Dunkerque. En 1696, le *Duc de Bavière*, armé de 8 pièces, cap. Charles Coultault; la frégate le *Saint-Christophe*, 14 canons, cap. Guillaume Schout; la corvette *Sainte-Anne*, 4 canons, cap. Charles Wiban; la busse *Saint-François*, 4 canons, cap. Benjamin de Grande; en 1697, la galiotte le *Roi de Suède*, cap. Jacob Pietersen Vader, pour Bordeaux, etc., etc.

(1) Pasquini, *Hist. d'Ostende*, p. 191.

puissances, qu'il était peu probable que celles-ci ne recourussent point aux armes. La guerre ne tarda pas à éclater en effet. Les hostilités commencèrent en Italie, où le prince Eugène remporta quelques avantages sur les généraux français et sur le duc de Savoie. Dans les Provinces-Unies et en Angleterre, on désirait la paix, et Philippe V fut reconnu d'abord par ces deux pays comme héritier légitime de Charles II. On revint néanmoins sur cette décision en apprenant que le jeune prince n'avait nullement renoncé à ses droits de succession en France. Guillaume III entraîna le parlement anglais à adopter une politique plus belliqueuse, mais il ne fut point appelé à en connaître les résultats, car la mort le surprit à son tour, en 1702.

L'armée française avait déjà passé la frontière de Flandre, afin d'y faire accepter la souveraineté de Philippe V. Un régiment picard prit possession d'Anvers, dont la citadelle fut restaurée d'après le système de Vauban, sous la direction de l'ingénieur Courtebon. Ces précautions n'étaient pas inutiles. Le 1^{er} mai 1702, une flotte hollandaise s'avança vers Anvers, jusqu'à la hauteur du fort de La Perle. Le lendemain, deux frégates, connues des marins sous le nom de *drommeters*, s'approchèrent du rivage, et ouvrirent leur feu sur les ouvriers qui y travaillaient en ce moment. Les batteries des forts Sainte-Marie et Saint-Philippe leur répondirent aussitôt, et les forcèrent à prendre le large.

Dans l'intervalle, l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande avaient complété leurs préparatifs, et formaient le plan de chasser leurs ennemis des Pays-Bas espagnols. Ils voulaient y établir une barrière contre la France, en fortifiant les villes de Ruremonde, de Venloo, de Namur, de Charleroi, de Mons, de Termonde, de Damme et d'Ostende. Cette dernière ville avait arboré le pavillon de Philippe V, et son port se remplissait de nouveau de corsaires. Le capitaine Bestenbustel, commandant la *Reine d'Espagne*, belle frégate de quarante-deux canons, accompagné d'un autre navire ostendais et de quelques bâtiments dunkerquois, attaqua dans la mer du Nord une flotte marchande, convoyée par cinq vaisseaux de guerre. Après une lutte glorieuse pour nos marins, Bestenbustel ramena dix prises à Ostende. Il fut attaché, en 1706, à l'escadre du cheva-

lier de Forbin, et s'y distingua par son habileté et ses talents, ainsi qu'un autre de ses compatriotes, le capitaine Eblet. On cite encore, parmi les officiers belges qui acquirent de la réputation à cette époque, le capitaine Thomas Gournay, commandant le *Saint-François*, qui assaillit un grand bâtiment hollandais, beaucoup mieux armé que le sien, et s'en rendit maître.

Marlborough, nommé par la reine Anne généralissime des armées anglaises et hollandaises, venait d'arriver dans les Pays-Bas. Il y commença sa carrière victorieuse en s'emparant de plusieurs villes. Louis XIV ne pouvait disposer que d'une partie de ses forces, à cause de la révolte des *camisards*, dans le midi de la France. Les Français et les Bavares, sous la conduite du maréchal de Tallard, essayèrent un terrible échec à Hochstett, suivi bientôt après, dans les Pays-Bas, de la défaite de Ramillies. Les Anglais, maîtres de Gand, de Bruges et d'Audenarde, reprirent Auvers, en 1706, se présentèrent devant Ostende, et s'en firent ouvrir les portes après trois jours de siège. Courtrai, Menin et Termonde capitulèrent ensuite, tandis que la flotte hollando-britannique réduisait Gibraltar, et que la Catalogne se soulevait contre Philippe V.

La Belgique, abandonnée par les Français, reconnut l'autorité de l'archiduc Charles d'Autriche, compétiteur du jeune roi d'Espagne. Les agents de celui-ci, durant leur courte administration, avaient fait quelques réformes. Une chambre de commerce fut créée à Bruxelles, en 1703, dans l'intérêt des manufactures de draps et d'ouvrages en laine, à peu près sur le modèle du tribunal d'Anvers, dit *Laken Hall*. On jugeait sommairement toutes les affaires relatives à ce genre d'industrie. Les sentences de la chambre de commerce de Bruxelles étaient exécutoires par provision, sans appel dans certains cas, et sous caution en cas d'appel dans d'autres. Cette juridiction ayant amené quelques conflits d'autorité, un édit du 22 mai 1705 déterminait d'une manière plus distincte les attributions de ce tribunal, auquel on réserva la connaissance de tout litige concernant les laines, les toiles de lin et de coton, les dentelles, et le paiement des lettres de change.

La législation commerciale avait sa base, en Belgique, dans

la coutume d'Anvers, qui abondait en principes excellents. Elle établissait, en effet, la solidarité entre associés, tant active que passive, permettait les assurances sur les navires et les marchandises, et donnait des garanties réelles à tout porteur d'un titre de créance. Un débiteur était tenu pour failli aussitôt que son insolvabilité était devenue de notoriété publique.

Une ordonnance du 16 décembre rendit obligatoire l'emploi du timbre. Cet acte n'instituait pas précisément un impôt nouveau, mais il le rendit permanent. Les journaux en furent exemptés. Les magistrats d'Anvers réglèrent, le 21 juillet 1705, le prix du transport des marchandises à l'intérieur de la ville, et décidèrent que chaque pièce de drap fabriquée à Anvers porterait désormais, dans son tissu, le nom et le prénom du fabricant. Le cours des monnaies avait été fixé par décret du 23 février 1701. Les rues de Bruxelles furent éclairées par des réverbères, à partir de 1704.

Les Hollandais et les Anglais, en s'installant dans cette dernière ville, en 1706, ne perdirent point de vue leurs intérêts commerciaux. A peine maîtres de la Belgique, ils rapportèrent les ordonnances de douane promulguées par l'électeur Maximilien-Emmanuel. On en revint au tarif de 1680, qui avait été suggéré par la diplomatie hollandaise.

La guerre continuait encore, en 1707, et devenait de plus en plus désavantageuse à la France. Les alliés, après avoir attaqué ce royaume par la Provence, l'entament, en 1708, par la Flandre. Tout avait vieilli autour de Louis XIV, et il survivait en quelque sorte à sa propre gloire. Vainement offrait-il la paix à ses ennemis : on la lui refusait. Il espéra un moment soulever les Pays-Bas contre les Impériaux, avec l'appui du comte de Bergeyck, et réveiller en Écosse le parti des Stuarts, mais ces entreprises échouèrent comme les autres. L'hiver de 1709 fut terrible, et fut suivi d'une famine meurtrière. Il fut défendu, par ordonnance, dans toutes les villes, de faire de la bière et de nourrir des animaux domestiques. Le roi décréta que tout habitant qui serait convaincu d'avoir, sans déclaration préalable, emmagasiné des provisions serait condamné aux galères, et même à la mort, selon les circonstances, sans distinction d'état ou de condition. Le mal était si violent que, sans le blé de Barbarie dont il ar-

riva plusieurs flottes dans les Pays-Bas, une foule de gens auraient péri de faim et de misère.

Les alliés firent de nouveaux progrès, en 1710, et joignirent à leurs conquêtes les villes de Douai, d'Aire, de Béthune, de Saint-Venant. L'humiliation de Louis XIV était complète. Toutes ses ressources étaient épuisées, et il ne trouvait plus à emprunter à quatre cent pour cent. La dette publique montait, en France, à près de trois milliards.

En 1711, nouveaux désastres. Les lignes du maréchal de Villars sont forcées par l'ennemi, qui s'empare de Bouchain. Le vieux roi parlait de se mettre à la tête de sa noblesse et d'aller mourir à la frontière, lorsque l'élévation de l'archiduc Charles à l'empire, en faisant craindre à l'Europe le rétablissement de la vaste monarchie de Charles-Quint, vint modifier la situation des affaires.

Les négociations pour la paix générale commencèrent enfin à Utrecht, et durèrent près de deux années. Le roi de France abandonna à la maison d'Autriche les Pays-Bas espagnols, y compris tout ce qui lui avait été cédé par le traité de Ryswick. Les Anglais s'assurèrent de la possession des territoires qu'ils occupaient dans l'Amérique septentrionale, se firent céder Gibraltar et l'île Minorque par l'Espagne, et exigèrent la démolition des fortifications de Dunkerque.

La paix d'Utrecht fut confirmée entre l'empereur et le roi de France, le 6 mars 1714, par la convention de Rastadt. Philippe V n'accéda à cet arrangement qu'en 1725, époque à laquelle fut signé le traité de Vienne.

Les intérêts belges avaient été complètement sacrifiés dans toutes ces transactions, qu'on imposait à nos populations sans les avoir consultées. On leur porta un dernier coup en 1715, l'année même de la mort de Louis XIV, par le traité des Barrières, qui consacra une fois de plus le principe de la fermeture de l'Escaut. L'art. XX de cet acte international prescrivait en effet « que le commerce des Pays-Bas autrichiens, et tout ce « qui en dépendait, resterait sur le même pied qu'en 1648, après « la convention de Munster, qui continuait à avoir force de loi. » Les états généraux, afin de garantir leurs frontières contre une nouvelle invasion française, obtenaient le droit de mettre gar-

nison à Ypres, à Namur, à Tournai, à Menin, à Furnes et à War-
neton, aux frais de leurs voisins.

Résumons, en quelques mots, la situation faite à la Belgique. On la livrait à une puissance étrangère, non pas dans son inté-
grité, mais grevée de servitudes, transformée en zone militaire
servant à la défense d'un pays limitrophe. Elle ne pouvait ex-
ploiter les avantages inhérents à sa position géographique, car
Anvers, son plus beau port, était bloqué par la Hollande. Le
développement de son industrie était presque impossible, car
le rétablissement du tarif de 1680 permettait à ses concurrents
commerciaux d'approvisionner ses propres marchés de manière
à s'en rendre maîtres (1). Partout, à l'étranger, on levait sur
ses vaisseaux, sur ses marchandises, les droits les plus onéreux
et les plus écrasants. L'Angleterre, la France, la Hollande,
l'Allemagne, avaient obtenu, pour leurs nationaux, des réduc-
tions de péage et des privilèges : la Belgique seule se trouvait
exclue de toutes ces conventions. On lui faisait expier son
ancienne suprématie mercantile en la mettant au ban des
nations.

Des plaintes unanimes éclatèrent dans nos provinces. On
expédia une députation à l'empereur, pour le prier de ne pas
sanctionner la ruine de ses sujets. Charles VI alléguait des con-
sidérations d'un ordre supérieur, invoqua la raison d'État, et
se contenta d'envoyer le marquis de Prié à La Haye, afin d'y
réclamer quelques modifications aux traités.

Le peuple belge allait-il accepter sa déchéance, et renoncer
aux luttes industrielles qui avaient fait sa gloire ? Il y songeait
si peu qu'au moment même où on le chargeait d'entraves, il se

(1) M. de Neny, dans un rapport qu'il présenta sur les droits d'entrée et
de sortie de 1715 à 1718, estimait à un million deux cent mille florins la
perte que firent nos provinces, de 1706 à 1710, par suite du rétablissement
du tarif de 1680. En 1710, le conseil d'État envoya MM. Fraula et Castillon
en mission à La Haye, afin d'y réclamer contre un aussi grand préjudice.
Après quelques tergiversations, les hautes puissances firent certaines con-
cessions, et consentirent à ce que l'on en revînt aux termes de l'ordonnance
du 13 avril 1699 pour les vins, les eaux-de-vie, les vinaigres, le sel gris et
blanc, mais à la condition toutefois que les Belges contribueraient au paie-
ment des troupes impériales et palatines qui se trouvaient alors à la solde
de l'empereur, des Anglais et des Hollandais.

préparait à transporter d'Anvers à Ostende la sphère de son activité, et à prendre sa part des richesses que ses rivaux tiraient du lointain Orient. Flamands et Wallons, unis par le travail, s'efforçaient de rétablir les sillons foulés par les gens de guerre, et de couvrir d'épis le champ de bataille où l'on avait disposé de leurs destinées. Ces rudes concurrents, sur la fortune desquels on avait si soigneusement scellé le marbre funéraire, s'agitaient encore dans leur tombeau. Ils devaient bientôt en sortir, en provoquant de nouvelles violences de la part de leurs adversaires.

Les bénéfices immenses réalisés aux Indes par les Hollandais, les Anglais et les Portugais, avaient attiré l'attention de quelques Belges vers les entreprises coloniales. M. de Beaucour, dans un mémoire détaillé, exposa ses vues à ce sujet dès 1714. Un Écossais, Jean Ker de Kerland, ancien agent de la reine Anne, se faisait l'interprète, à Vienne, des mêmes idées, et engageait vivement l'empereur à favoriser les expéditions lointaines (1). Une circonstance fortuite donna tout à coup une impulsion plus vive à ces tendances, en leur livrant pleine carrière.

La compagnie française des Indes, peu satisfaite du résultat de ses opérations, avait jugé plus avantageux d'exploiter son monopole que d'en profiter directement. Elle avait donc permis à quelques négociants, moyennant une part de 15 p. c. dans leurs bénéfices, d'envoyer leurs propres vaisseaux dans le golfe du Bengale. Quelques armateurs malouins, qui ne voulaient point accepter un tel marché, donnèrent l'ordre au capitaine d'un de leurs navires, le chevalier Hollet de la Merveille, revenant des bords du Gange, de se rendre dans les Pays-Bas. Merveille relâcha à Ostende, y vendit sa cargaison à des prix fort avantageux, sur lesquels le gouvernement autrichien se contenta de prélever 1 p. c. (2), et informa le comte de Koenigsegg des sommes immenses que le gouvernement pourrait retirer d'un commerce direct avec les États du Mogol.

(1) Ses mémoires, publiés à Londres, in-8°, en 1726, ont été traduits en français à Rotterdam, en 3 vol. in-8°.

(2) Voy. lettre du marquis de Prié au prince Eugène, du 10 juillet 1719.

Déjà, en 1714, les conseils d'État et des finances avaient fait expédier des lettres patentes, sous le nom de Gheselle et consorts, pour permettre à ceux-ci d'envoyer un vaisseau, le *Charles*, en Chine et autres pays découverts et à découvrir. Cette permission avait été accordée alors que la Belgique, conquise par les armées alliées, était encore administrée par la conférence anglaise et hollandaise, qui n'avait fait aucune observation à ce sujet (1).

Les projets de la Merveille furent accueillis avec faveur, et il trouva bientôt des associés. Ses premiers bailleurs de fonds furent Jacques Schenaert, d'Anvers; Pierre Bouchaut, de Gand; Louis Joly, de Bruges et Thomas Ray, ancien échevin d'Ostende. Quelques négociants anglais se joignirent à eux, achetèrent à Londres un navire nouvellement construit, et le firent lancer sur le champ. Ils avaient répandu le bruit qu'ils agissaient pour le compte d'une maison de Castille, qui se proposait de l'envoyer à Cadix, et de là en Amérique.

Ce navire, nommé le *Prince Eugène*, arriva à Ostende au commencement de l'année 1715. On en confia le commandement à un Belge, le capitaine Guerrebrantz, mais la plupart des marins composant son équipage étaient anglais. Une souscription de 2,400,000 florins avait été ouverte par les associés, afin de couvrir les premiers frais de leurs entreprises, et leur donner plus d'extension. Guerrebrantz fut autorisé à arborer le pavillon impérial, reçut des lettres de libre parcours, et partit pour Cadix où il alla compléter son chargement. Il fit ensuite voile pour le Malabar, y trafiqua fort avantageusement, et revint à Ostende en 1716. Un autre bâtiment, le *Stahremberg*, qu'on avait placé sous les ordres du capitaine anglais Sarsfield et du capitaine belge Richard Guaragan, se rendit à Surate et rentra au port vers la même époque.

Ces expéditions n'étaient que des essais. On ne voulait rien précipiter, mais accoutumer peu à peu les esprits à ces nouveautés.

(1) *Recherches historiques sur le commerce des Belges aux Indes, pendant le xvii^e et le xviii^e siècle*, par Levoe, *Trésor national*, année 1812, tom. II, p. 196.

Le 24 avril 1716, l'empereur fit délivrer deux passeports, signés de sa main, à l'armateur Thomas Ray. Ils l'autorisaient à faire partir pour les Indes occidentales, le *Charles VI*, de 500 tonneaux, et l'*Impératrice*, de 300 tonneaux, à condition que ces navires déchargeraient leur cargaison, au retour, dans un port soumis à la domination impériale.

Le commerce avec la Chine ou le Bengale n'était pas un commerce d'échanges. On n'y portait guère que des toiles et des étoffes de coton; les marchandises qu'on y allait chercher s'achetaient presque toutes argent comptant. L'exportation des métaux précieux étant défendue par les ordonnances, Thomas Ray et ses associés durent solliciter, à cet égard, des permissions spéciales, qu'ils n'obtinrent pas sans difficulté.

Un négociant de Gand, M. Maeleamp, prit part à son tour à ces spéculations, et expédia un vaisseau au Mogol, mais ses débuts ne furent point heureux. Son vaisseau échoua, n'étant pas conduit par des marins expérimentés, et la perte fut considérable.

Toutes ces tentatives étaient discutées, commentées, et les questions commerciales reprenaient de l'importance, et occupaient de plus en plus les esprits. M. de Castillion présenta au gouvernement, en 1716, un projet de réorganisation du négoce à l'intérieur, plein de vues judicieuses et sages. Il engageait l'administration à faire exécuter quelques travaux au port d'Ostende, afin de le rendre plus accessible aux navires; à faire nettoyer les canaux d'Ostende à Bruges et de Bruges à Gand, et à créer un havre à Blankenberghe. Nos relations mercantiles étant momentanément suspendues avec l'Espagne, il fallait relever en Portugal les entrepôts dont Philippe V nous avait exclus, et délivrer des lettres de marque contre les sujets de ce prince. M. de Castillion conseillait en outre d'habiller les régiments de draps de Weert et de Ruremonde, afin de venir en aide à l'industrie de ces deux villes; de protéger les fabriques de soieries d'Anvers, et d'augmenter les droits d'importation sur le cuivre et les fers étrangers. Il recommandait de négocier avec le sultan une prolongation de la trêve conclue entre ce souverain et l'empire (1).

(1) Voy. *Archives du royaume*, secrétairerie d'Etat et de guerre, mémoire

Le capitaine Joseph Gheselle repartit pour le Malabar en juillet 1717, à bord du *Prince Eugène*, nolisé cette fois par M. Maelcamp. Il revint à Ostende, le 29 juillet 1718, sans avoir perdu un seul homme durant la traversée. Il rapporta que les princes orientaux lui avaient fait non seulement le meilleur accueil, mais qu'ils désiraient vivement, « que l'on donnât « quelques bornes à la puissance et aux hauteurs de la compa-
« gnie orientale de Hollande, qui voulait exclure toutes les na-
« tions, et prétendait être seule arbitre du négoce. »

L'apparition d'un pavillon étranger dans la mer des Indes était, en effet, pour les habitants du littoral, un immense bienfait; elle leur annonçait la substitution du régime de la libre concurrence à celui du monopole.

Le vaisseau *Marquise de Prié*, capitaine de Winter, avait fait voile pour Canton. Il rencontra sur la côte de Guinée un navire hollandais, le *Comany*, capitaine Van Samen, qui l'attaqua, s'en rendit maître et le conduisit à Elmina, où la *Marquise de Prié* fut déclarée de bonne prise.

Le *Comany* retourna ensuite en Europe, et relâcha en Angleterre, où on rendit la liberté au capitaine de Winter. Celui-ci s'embarqua à l'instant pour Ostende et, usant de la faculté que lui donnait la patente impériale dont il était porteur « d'user de représailles en cas d'attaque, » il monta à bord d'une frégate armée, alla croiser sur le passage de Van Samen, retenu dans la Manche par des vents contraires, et le fit prisonnier à son tour. Le vaisseau hollandais fut amené à Ostende, et mis sous séquestre jusqu'à ce que les états généraux eussent donné satisfaction aux armateurs de la *Marquise de Prié* (1).

La susceptibilité jalouse du gouvernement néerlandais s'était émue des efforts qui se faisaient en Belgique, et il publia, le 21 septembre 1717, un placard rigoureux pour rappeler de l'étranger tous ses matelots, et notamment ceux qui servaient

succint de quelques moyens provisionnels, praticables dans la situation présente, pour donner commencement à un rétablissement du commerce aux Pays-Bas autrichiens.

(1) *Archives du royaume*, secrétairerie d'État et de guerre, carton intitulé : *Compagnie d'Ostende*, extrait de la résolution de Sa Majesté impériale et Cat. du 25 novembre 1719.

dans la marine belge. On menaçait les délinquants, après un délai de trois mois, d'un bannissement perpétuel. Leurs biens devaient être confisqués, et la vie ne leur était pas même garantie s'ils étaient fait prisonniers à bord des navires portant pavillon autrichien. Il défendit en outre à tout sujet hollandais « de contribuer et avoir part ou intérêt dans aucune compagnie « étrangère des Indes orientales, sous peine d'une amende « quadruple de ce qu'ils y auraient souscrit. »

Le Parlement anglais prit des mesures non moins sévères pour étouffer notre commerce naissant. Tout anglais convaincu d'avoir navigué avec commission impériale était, par ce seul fait, passible d'une amende de 500 livres sterling (1).

Dans l'intervalle, les expéditions continuaient à Ostende. Neuf bâtiments partirent de ce port, de 1718 à 1719, pour l'Orient. Ils étaient commandés par Domerville, Philippe Van Maestricht, Palinckx, de Ridder, de Clerk, Boubereel, Beene, et deux autres capitaines belges. L'un de ces bâtiments, le *Prince Eugène*, frégate de 36 canons, appartenait à un armateur hollandais, le baron Cloots, natif d'Amsterdam, qui était venu s'établir à Anvers, après son mariage avec la sœur d'un riche banquier anversois, nommé de Pret.

Quelques auteurs, s'appuyant principalement sur les mémoires du marquis de Prié, qui remplissait en Belgique les fonctions de gouverneur général au nom du prince Eugène, signalent le baron Cloots comme ayant été le promoteur de notre commerce aux Indes. La Flandre, d'après eux, ne possédait plus, à cette époque, d'armateur qui eût osé tenter un voyage au long cours. Nous avons vu cependant que, dès 1714, plusieurs vaisseaux, équipés et commandés par des Flamands, étaient partis pour le Malabar et Surate. Quelques années auparavant, les expéditions de Chrétien Brouwer en Chine avaient excité la jalousie des Hollandais, et provoqué de sanglants conflits sur les côtes d'Afrique. Il nous paraît difficile, en présence de pareils faits, d'admettre l'opinion que nous venons de citer, d'autant plus que le marquis de Prié, vivement attaqué plus tard, avait un intérêt évident à faire l'apologie du baron

(1) *Macpherson*, tom. III, p. 118.

Cloots, qu'il avait, disait-il, attiré dans le pays pour enseigner le grand commerce à nos négociants. C'était une manière indirecte de réclamer l'initiative de la reprise des affaires durant son administration. Plusieurs spéculateurs étrangers s'étaient associés, il est vrai, aux armateurs brugeois, ostendais et gantois, dont les vaisseaux parcouraient en ce moment la mer des Indes, et quelques capitaines et subrécargues hollandais et anglais avaient été adjoints à nos marins et à nos marchands. Les uns désiraient prendre leur part d'un commerce dont les lois de leur pays leur interdisait l'accès, à cause du monopole concédé à de grandes compagnies, et les autres possédaient des connaissances spéciales dont on désirait profiter. Ils furent loin cependant de remplir, dans ces expéditions, un rôle prépondérant, et ce fait est si vrai, qu'une compagnie anglaise s'adressa, le 20 juillet 1720, au sieur Hoffman, résident impérial à Londres, afin de le prier d'intervenir auprès du marquis de Prié pour en obtenir l'autorisation d'établir un comptoir à Ostende (1). Cette démarche eût été inutile si, réellement, ils avaient eu, bien avant ce temps, la direction de nos expéditions et la haute main dans nos affaires. On ne réclame point des privilèges dont on est déjà en possession.

Les associés devaient se constituer en compagnie, dont le conseil d'administration eût été composé d'un président, d'un vice-président et de douze directeurs, choisis tous les ans par la pluralité des intéressés. Ils se proposaient de lever un capital de deux millions de livres sterling, composé de quatre mille actions de 500 livres, payables en cinq paiements égaux. Les associés voulaient non seulement se livrer au commerce transatlantique, mais se proposaient aussi de faire la banque, de prêter de l'argent sur marchandises ou à la grosse aventure. Ils demandaient un octroi exclusif, pour trente ans, et s'engageaient, en cas de besoin, à fournir des fonds au gouvernement, à un intérêt convenable. Le marquis de Prié repoussa la première combinaison, mais se montra plus favorable à la seconde, en observant qu'aucune compagnie d'assurance n'exis-

(1) *Archives du royaume, secrétairerie d'État et de guerre, carton intitulé : Compagnie d'Ostende.*

tait encore à Ostende, et qu'on n'avait pris, à cet égard aucun engagement avec la cour britannique.

Pour en revenir au baron Cloots, il résulte des documents nombreux que nous avons eu sous les yeux, que son influence, bien loin d'être favorable à nos intérêts, leur fut extrêmement nuisible. Assuré de la faveur du marquis de Prié, il en abusa pour se faire délivrer, par le gouverneur, des passeports ou lettres de mer, qu'il vendait ensuite à l'étranger (1). Ce trafic alla même si loin, que l'empereur enleva au marquis de Prié la permission d'en accorder, et fit dépendre ce service de la chancellerie de Vienne.

L'abus que l'on fit pendant quelque temps des passeports impériaux devint l'objet de plaintes nombreuses, que le cabinet anglais transmit à la cour de Vienne.

Vers la fin de l'année 1717, le retour d'un navire belge, expédié en Chine par quelques négociants et armateurs, fut le signal de troubles graves à Anvers. Les fabricants d'étoffes de soie, craignant que l'introduction des soieries étrangères ne nuisissent à leur industrie, congédièrent leurs ouvriers, ameutèrent la foule, se dirigèrent vers la maison de la veuve Praet, où se trouvait un dépôt d'étoffes des Indes, et y mirent le feu. Les serments furent appelés sous les armes, et ce ne fut pas sans peine qu'ils parvinrent à calmer l'émotion populaire.

Cette opposition était aussi injuste que peu éclairée. La plupart des étoffes arrivant à Ostende se débitaient à l'étranger, et d'ailleurs les fabricants anversois avaient besoin de soies crues, dont ils s'étaient jusqu'alors fournis en Hollande, et que les relations nouvellement établies leur permettaient d'acquérir, dans leur propre pays, à vingt-cinq pour cent au dessous des prix hollandais. Le gouvernement ne tint aucun compte de leurs réclamations, et il agit, dans cette circonstance, avec sagesse. Il ne fut point aussi heureux dans ses rapports avec les Bruxellois, qui, vers le même temps, se soulevèrent à leur

(1) « Il a obtenu plusieurs passeports, et s'était tellement rendu le canal de ces sortes de grâces que l'on avait peine à en obtenir autrement que par lui. » *Archives générale du royaume* secrétairerie d'État et de guerre, document du temps.

tour contre l'administration autrichienne, mais pour une cause plutôt politique que commerciale. Cet épisode, qui touche d'ailleurs à l'histoire des corporations industrielles, mérite d'être rapporté.

Les métiers de Bruxelles, vulgairement désignés sous le nom des Neuf-Nations, avaient perdu, au xvii^e siècle, une grande partie de leur influence. Représentés par leurs élus, ils continuaient, il est vrai, à fournir un certain nombre de délégués au corps municipal, mais leur conseil de doyens, composé autrefois de deux cent quatre-vingt dix membres, était considérablement réduit. Le règlement en vertu duquel s'était opéré cette réduction ne consistait qu'en cinq ou six articles, ajoutés à une ordonnance de 1619, et avait été enregistré par le conseil de Brabant, le 12 août 1700. Cette organisation subsista pendant quelques années. En 1717, les doyens choisis pour former la troisième section du corps municipal — que l'on venait de renouveler — refusèrent de jurer l'observance du règlement en vigueur, prétendant que l'exemple de leurs prédécesseurs ne pouvait leur être opposé, ceux-ci ayant été obligés de fléchir sous l'autorité d'un prince illégitime. Ils ajoutèrent que l'acte de 1619 avait seul un caractère de légalité; qu'au surplus, ni le prince, ni le conseil de Brabant n'avait le droit de restreindre les privilèges des Neuf-Nations, sans porter atteinte à la Joyeuse Entrée, c'est à dire à la charte constitutionnelle du duché.

Le marquis de Prié, déjà peu populaire, se fit autoriser par le conseil de Brabant à se passer du conseil des doyens, pour ne prendre désormais que les suffrages des deux premiers membres du corps municipal, c'est à dire du magistrat et du large conseil. Néanmoins, avant de se servir de cette autorisation, il voulut essayer de l'influence de l'empereur, qui ordonna la prestation du serment additionnel, en permettant toutefois d'assembler « provisoirement » l'arrière-conseil, d'après le mode prescrit par le règlement de 1619. Muni de ce document, le marquis fit un nouvel appel aux chefs des métiers, mais, sur les deux cent quatre-vingt seize doyens qu'il avait convoqués, trente-cinq seulement se soumirent à ses exigences.

Ces pourparlers avaient vivement agité les esprits, et finirent

par provoquer une émeute. Prié, qui attendait des renforts militaires, céda momentanément à la pression de l'opinion publique, et permit aux doyens de prêter serment d'après l'ancienne formule. Quelques semaines plus tard, mieux préparé à la lutte, il les convoqua à l'hôtel de ville, pour voter le subside arriéré de 1717, et celui de 1718. Cette réunion amena une nouvelle scission. Les mandataires des métiers se refusèrent absolument à accorder les aides, tant que les décrets portés contre eux par le conseil de Brabant ne seraient pas révoqués.

Le ministre céda encore, mais de mauvaise grâce, et lorsque les passions étaient déjà violemment surexcitées. Des désordres eurent lieu en ville, et quelques maisons particulières furent pillées par la populace. Prié, saisissant ce prétexte, revint sur toutes les concessions qu'il avait faites, et somma les doyens d'obéir aux mandements impériaux, sous peine de bannissement perpétuel et de confiscation de toute leur fortune. Ceux-ci continuant à lui opposer une résistance obstinée, il fit arrêter quatre de leurs syndics, et ordonna de les poursuivre comme s'étant rendus coupables du crime de lèse-majesté. Ces quatre syndics étaient : Agneessens, Lejeune, De Haeze et Van der Borch. Enfermés à la *Steenpoorte*, on ne leur communiqua qu'au bout de trois semaines les charges qui pesaient sur eux. Le procureur général avait ordre d'employer, au besoin, la torture pour les contraindre à déclarer leurs *complices*. Nous n'insisterons pas sur toutes les illégalités de cet odieux procès. Pour ne citer qu'un fait, Agneessen fut déclaré convaincu « d'être *fort suspect* d'avoir dit : On doit laisser prêter l'ancien serment, « ou les bourgeois ne déposeront pas les armes. » Il n'en fallut pas davantage pour le faire condamner à mort. Quant à ses co-accusés, ils furent bannis. Sept individus, convaincus d'avoir pris part aux pillages, furent pendus ; d'autres reçurent le fouet ; quelques-uns furent marqués d'un fer rouge.

Le mardi, 19 mars 1719, on éleva un échafaud sur la grand-place à Bruxelles. Agneessens, conduit à la chancellerie, y entendit la lecture de sa sentence, dont il repoussa les accusations avec beaucoup d'énergie et de dignité.

— Songez que vous êtes devant vos juges, lui criait-on.

— Voici l'image de mon juge, répondit-il en saisissant un

crucifix, c'est lui qui me jugera, et avec moi tous ceux qui exerceent la justice sur la terre!

Arrivé sur la place, il parla au peuple, protesta de son innocence, déclara qu'il mourait pour être resté fidèle à ses obligations envers la commune, puis s'adressant à l'exécuteur :

— Si vous avez ordre de me faire mourir, lui dit-il, déliez-moi les mains. Je suis vieux; l'âge m'a appris à envisager la mort de sang-froid.

Quelques secondes plus tard, un frémissement agita la foule : la tête sanglante d'Agneessens roulait aux pieds du bourreau (1).

Le courage civil, pas plus que l'intelligence commerciale ne faisait défaut en Belgique. Sans doute, les habitants de nos provinces, si longtemps visités par les plus terribles fléaux, victimes de la guerre, de la famine, des pernicieuses maladies qui surgissaient autour des camps et s'élevaient des champs de bataille, avaient appris à se délier de l'avenir, et ne s'y précipitaient pas avec l'audacieuse énergie de leurs ancêtres. Il s'était produit, parmi le peuple, un affaissement incontestable, suivi naturellement d'une décadence morale et politique, mais le feu latent n'était pas éteint, et il ne fallait, pour le rallumer, qu'une étincelle échappée au flambeau de la liberté.

Dans l'intervalle, les arrivages maritimes continuaient à occuper l'attention publique. La frégate du baron Cloots rapportait de bonnes nouvelles de l'Orient, et avait arboré le pavillon impérial à Canton. Son capitaine était mort en route, mais le lieutenant Tobier (1) lui avait succédé dans le commandement. Il reçut le titre de chevalier en récompense de ses services.

Tobier repartit pour la Chine, en 1720, à bord du même navire, pour compte de Jacome de Pret, beau-frère du baron Cloots. Le sieur Maelcamp, de Gand, expédia la même année, pour la même destination, le *Saint-François Xavier*. Tout ce mouvement donnait de plus en plus d'importance au port d'Ostende, qui fut amélioré (2). On y mit en adjudication la construction d'une digue de mer, dont le colonel de Bauffe avait fourni les plans. On inonda en outre le polder de Steene, pour empêcher l'entrée

(1) *Revue belge*, tom. II, Liège, 1835, p. 45.

(2) Ou Tobin, d'après quelques auteurs. Nous donnons son nom ainsi que

du chenal de s'ensabler (1). Tous ces travaux furent presque détruits, à peine commencés, à la suite d'une violente tempête qui éclata le 31 décembre 1720.

Beaucoup de navires employés jusqu'alors étaient, comme nous l'avons vu, de construction étrangère. Les états de Flandre s'adressèrent à l'empereur pour demander que les armateurs fussent désormais invités à faire construire leurs bâtiments dans les chantiers de Bruges (2). Le gouvernement reçut vers le même temps un mémoire, par lequel on l'engageait à fonder une colonie dans l'île de Tabago. Ce document révèle des faits intéressants, probablement peu connus.

L'île de Tabago, après avoir été occupée par les Anglais, avait été transformée en baronnie par Charles II, qui en avait fait deux parts, dont l'une avait été cédée à une famille zélandaise, du nom de Lampsiens, et dont l'autre avait été donnée au duc de Courlande.

Les Lampsiens s'établirent du côté du couchant, où il firent bâtir un fort, tandis que leur voisin prenait possession du levant, qui reçut également un poste militaire et quelques colons. Les deux titulaires jouirent de leurs domaines, sans la moindre opposition, jusqu'en 1692. Les Français vinrent alors les y attaquer, bombardèrent le fort des Lampsiens, et le firent sauter. Nos Zélandais se retirèrent, mais non sans réserver formellement leurs droits. Le duc de Courlande en fit de même, quelques années après, le départ des Lampsiens le mettant dans l'impossibilité de défendre ses colons contre les insultes des Indiens de la Trinité. On proposait au gouvernement autrichien de traiter avec les propriétaires dépossédés, et d'acquiescer ainsi des titres légaux à l'occupation de cette île, mais l'affaire n'eut malheureusement pas de suite, et ne tarda pas à tomber dans l'oubli.

nous l'avons trouvé orthographié dans les documents officiels que nous avons eu entre les mains. Voy. *Archives du royaume*, secrétairerie d'État et de guerre.

(1) Belpaire, *Mémoire sur Ostende*.

(2) Gachard, *Invent.*, tom. III, p. 121.

CHAPITRE XV

Voyage du chevalier Hollet de la Merveille. — Fondation du comptoir de Coblen. — Retour du *Charles VI*. — Nouvelles expéditions maritimes. — Détails sur ces expéditions. — Négociations avec la Hollande et l'Angleterre. — Voyage de MM. Hume et Harrison. — Aventure du capitaine Roose. — Projets de la cour de Vienne. — Attitude du marquis de Prié. — John Colebrooke. — Nouvelle expédition au Bengale. — Publication de l'octroi impérial instituant la compagnie d'Ostende. — Ses clauses. — Ouvertures des listes de souscriptions. — Première réunion des actionnaires. — Envoi d'une députation à Vienne. — Débats diplomatiques. — Départ de divers navires pour le Bengale et la Chine. — Vérification des comptes de la compagnie. — Les manufactures de soieries d'Anvers. — Traité avec l'Espagne. — Inquiétudes des Hollandais. — Autres expéditions maritimes en Asie. — Négociations avec les États barbaresques. — L'alliance de Hanovre. — Préparatifs de guerre. — Préoccupations de Charles VI. — Conférences diplomatiques. — Suspension de l'octroi de 1722. — Navires belges partis pour l'Orient en 1726 et 1727. — Effet produit en Belgique par la suspension du privilège de la compagnie. — Sa suppression définitive. — Un dernier épisode de son histoire.

Revenons au chevalier Hollet de la Merveille, déjà cité dans le chapitre précédent, et dont il nous reste à raconter les aventures. Il avait quitté Ostende en 1718, à bord du *Charles VI* armé par Thomas Ray, avec mission du prince Eugène de fonder des comptoirs aux Indes. Étant arrivé à la hauteur du cap de Bonne-Espérance, il demanda à y renouveler sa provision d'eau douce alors entièrement épuisée. Sa requête lui attira la réponse la plus brutale. Le gouverneur déclara qu'il avait reçu l'ordre des

états généraux, ses maîtres, de ne prêter aucun secours aux navires ostendais, et qu'en conséquence il défendait strictement aux officiers et aux matelots du *Charles VI* de descendre à terre. Un habitant du cap, nommé Nuyer, informé de la position désespérée dans laquelle se trouvaient les nouveaux arrivés, risqua de leur fournir quelques rafraîchissements. On le menaca d'une poursuite criminelle, et il fut obligé de s'enfuir avec sa famille, abandonnant ses propriétés, pour échapper à la mort.

La Merveille, quittant cette terre inhospitalière, fit voile pour Trinquebar, place danoise, située sur la côte du Coromandel. Le directeur de ce comptoir, nommé Brunck, lui permit d'y jeter l'ancre. A peine installé dans le port, La Merveille s'y vit en butte aux plus grandes tribulations. Les représentants des diverses compagnies établies dans le pays, s'unissant pour lui nuire, firent défendre à tous leurs sujets, tant européens qu'indigènes, d'entretenir des relations commerciales avec les Belges, sous peine de confiscation des biens et de châtimens corporels.

De plus, ils envoyèrent une députation au nabab Sadat Houlaghem, qui gouvernait trois royaumes, pour lui représenter l'empereur Charles VI, comme l'ennemi irréconciliable du mahométisme, et accuser nos marins de n'être venus en Orient que pour piller les biens des Maures et enlever leurs vaisseaux.

Ces manœuvres n'ayant point obtenu tout le succès qu'on en espérait, les agents des compagnies s'en prirent à Brunck, qui, fatigué du bruit qui se faisait autour de lui, notifia au commandant du navire impérial de se préparer au départ. La Merveille, ne sachant où aller, sollicita alors la concession, à prix d'argent, d'un lieu de relâche sur la côte de Coblou, dans le voisinage du royaume de Golconde, et parvint à faire agréer sa proposition par le nabab.

La situation de la nouvelle factorerie était admirablement choisie, dans un endroit fertile, à cinq lieues de Madras, capitale anglaise, et à trois lieues de Sadraspatnam, établissement hollandais. Le capitaine du *Charles VI* y arbora solennellement le drapeau impérial, le 23 août 1719, et y laissa une garnison de vingt-neuf hommes, dont dix-huit soldats du pays, un offi-

cier, Diaz de la Pena, et un aumônier. Ils avaient sept pièces de canon et des munitions. Des arrangements furent pris avec un marchand maure, nommé Marchety, qui s'engagea à fournir des fonds à Diaz, en cas de nécessité.

Hollet de La Merveille revint en Europe vers 1721. Son voyage, traversée par tant d'obstacles, n'avait point été fructueux. Il avait, il est vrai, vendu son chargement à Coblon, mais n'en rapportait qu'une cargaison incomplète. Ses commettants, peu satisfaits de ses essais, ne voulurent plus l'employer. Il encourut la disgrâce du gouvernement et, après quelques efforts pour rentrer en faveur, finit par quitter le pays.

Nos négociants multipliaient leurs expéditions, et on vit successivement mettre à la voile, l'*Impératrice Élisabeth*, la *Maison d'Autriche*, la *Flandre* et le *Saint-Joseph*.

Ces deux derniers navires appartenaient au gantois Maelcamp et à Louis-François de Coninck. Ils voyagèrent pendant quelque temps de conserve, puis se séparèrent durant une violente tempête, accompagnée d'un épais brouillard. La *Flandre*, longtemps ballotée par les vagues, relâcha au poste anglais de Bencoulen, afin de s'y ravitailler. Le capitaine Willems, commandant du vaisseau belge, fit tirer cinq coups de canon en guise de salut, puis descendit à terre, le 10 août 1722, accompagné d'un pilote. Bencoulen, situé sur les côtes de l'île de Sumatra, avait alors pour gouverneur Isaac Pycke. Willems alla le trouver, lui exposa la situation dans laquelle il se trouvait, et lui demanda la permission d'acheter quelques vivres et d'embarquer de l'eau fraîche. Le gouverneur exigea communication des papiers du bord, puis les ayant obtenus, ordonna l'arrestation de l'infortuné Willems et de tous ceux qui se trouvaient avec lui. La chaloupe du capitaine fut tirée à terre, et des agents anglais vinrent bientôt prendre possession de la *Flandre*, qu'ils firent entrer dans la baie, à la grande surprise du subrécargue, nommé Guillaume Van den Haute, qui crut d'abord à quelque malentendu. Dans cette persuasion, il se rendit à son tour à Bencoulen, accompagné de l'aumônier et de François de Horne. Le gouverneur, sans tenir aucun compte de leurs protestations, les fit aussitôt appréhender par ses gens, qui les

conduisirent en prison. Ils y restèrent trois jours et trois nuits sans nourriture. On les embarqua ensuite à bord du *Dormouth*, qui mit en mer le 1^{er} octobre, se rendant à Madras. Au moment d'y arriver, ce vaisseau fut tout à coup assailli par un ouragan terrible, et alla échouer à Mawelawaron, à douze ou quatorze lieues de son port de relâche. Plusieurs des officiers belges qui se trouvaient sur le *Dormouth* souffrirent beaucoup durant cette traversée. L'un d'eux, Billemont, eut la jambe fracturée. On leur avait enlevé tout ce qu'ils possédaient, et leurs vêtements tombaient en lambeaux. Ils prièrent le gouverneur de Madras de venir à leur secours, mais celui-ci s'y refusa impitoyablement. Un sieur Schonamille eut pitié d'eux, et leur prêta une certaine somme d'argent. Un capitaine anglais, nommé Tolsond, s'associant à cette action charitable, les prit enfin à son bord et les ramena en Europe.

Le *Saint-Joseph* fit des affaires plus avantageuses, et procura de beaux bénéfices à ses armateurs. A son retour des Indes, il apporta à Ostende, 212,000 livres de thé; 18,700 livres de radix china et de sago, ainsi qu'une grande quantité de porcelaines fines.

La *Maison d'Autriche* avait été équipée par l'armateur de Pret. Elle fut prise, en revenant de Canton, au dessus du cap de Bonne-Espérance, par un corsaire madécasse, qui ne lui permit de continuer sa route qu'après avoir saisi une partie de sa cargaison et toutes ses munitions de guerre (1). Le même corsaire rencontra, trois jours plus tard, un autre bâtiment flamand, le *Prince Eugène*, capitaine Jean Leclerek, revenant de Malabar. Il lui donna la chasse, l'aborda, et s'en rendit maître sans rencontrer grande résistance. Les pirates, après avoir embarqué l'équipage du *Prince Eugène* sur la *Maison d'Autriche*, conduisirent leur capture à Madagascar.

Sur ces entrefaites, la saisie de la *Flandre* donnait lieu à des négociations avec le gouvernement anglais. Le comte de Stahremberg fut chargé de poursuivre cette affaire à Londres,

(1) Ce navire n'en rapporta pas moins 81 p. c. de bénéfices à ses armateurs. Voy. Borgnet, *la Compagnie d'Ostende*, revue nationale, année 1840, tom. II, p. 125.

et présenta un mémoire à ce sujet à lord Carteret, qui le communiqua aux directeurs de la compagnie des Indes. Ceux-ci se contentèrent de répondre que le gouverneur Pycke avait agi sans instructions, et promirent de lui faire rendre compte de sa conduite. Stahremberg ayant insisté, la compagnie se mit en rapports directs avec M. Malcamp, auquel on suscita mille difficultés. L'affaire traîna en longueur, fut reprise, puis abandonnée de nouveau, et resta définitivement sans solution.

Durant ces débats, le cabinet de Londres continuait à agir auprès de la cour de Vienne, afin d'en obtenir la prohibition de tout trafic direct entre la Belgique et les Indes. Il invoquait, non les traités, mais des motifs de convenance, sans même chercher à donner à ses réclamations une apparence de légalité. Les directeurs de la compagnie anglaise avaient envoyé un agent en Hollande, et employaient tous les moyens pour augmenter le mauvais vouloir des Hollandais à l'égard des armateurs belges. On parla même de réunir les principaux négociants de La Haye et de Londres en assemblée générale, et de leur faire faire une démarche collective auprès de Charles VI.

L'irritation était grande en Belgique, et les nombreux attentats commis contre nos marins la rendaient parfaitement légitime. Plusieurs négociants demandaient des lettres de marque, afin de pouvoir s'indemniser des pertes qu'ils avaient subies. « Laissez-nous équiper des corsaires, écrivaient-ils, et nous ferons voir que les Ostendais n'ont pas oublié comment se fait la guerre; malgré leurs rodomontades, les Anglais et les Hollandais n'ont pas grande envie de risquer leur argent contre nos fiches. »

On a accusé le gouvernement autrichien de n'avoir pas su profiter de cet élan, et de ne pas avoir défendu, dès cette époque, les intérêts belges avec assez de fermeté et d'énergie. Ce reproche, qui ne fut que trop mérité plus tard, nous paraît moins fondé lorsqu'il s'applique à la période dont nous venons de nous occuper. Non seulement Charles VI refusa de faire la moindre concession aux représentants de la Hollande et de l'Angleterre, mais ses agents employèrent, dans différentes circonstances, le langage de la menace pour faire rendre justice aux armateurs lésés. En 1719, lorsque le capitaine de Winter

avait eu recours aux représailles, et s'était emparé du *Comany*, l'empereur, bien loin de le désavouer, l'avait approuvé hautement. La note qu'on envoya à ce sujet à La Haye présageait même une rupture (1).

Si quelques armateurs eurent à se plaindre de la tiédeur administrative, le marquis de Prié en fut la seule cause, ses sympathies étant entièrement acquises au baron Cloots et à ses associés, tandis qu'il n'éprouvait que de l'indifférence pour les intérêts de leurs rivaux. Quant à Charles VI, il allait bientôt donner un nouvel essor à la marine belge, en mettant ses entreprises sous sa protection spéciale, et en les couvrant officiellement de son patronage.

Un rapport du 31 juillet 1722 contient des détails curieux sur le voyage du navire *la Ville de Vienne*, appartenant au sieur de Pret, à bord duquel se trouvaient deux anglais, MM. Hume et Harrison, que de brillantes promesses avaient attirés en Belgique. Ils devaient s'attendre, dès leur arrivée aux embouchures du Gange, à mille tracasseries de la part de leurs compatriotes et des Hollandais. Ces derniers pouvaient d'autant mieux entraver leurs desseins, qu'ils se trouvaient établis dans le pays depuis longtemps, et en connaissaient parfaitement les usages. Le vaisseau ostendais avait à remonter la rivière entre les leurs, et à y trafiquer sous leurs yeux, et à portée de leurs canons. Il arbora le pavillon britannique, obtint un pilote grâce à ce stratagème, et parvint sans accident à la hauteur du port Hughley. Hume et Harrison y firent jeter l'ancre, se mirent en rapport avec le chef indigène chargé de l'administration de ce district, lui firent un présent, et commencèrent leurs achats. Ils n'avaient pas encore complété leur car-

(1) En voici la conclusion : « Il serait fort sensible à Sa Majesté, que, faite « de disposition parmi les états généraux à une condescendance si juste et « si équitable, son gouvernement fût obligé de dédommager les armateurs « par l'adjudication dudit vaisseau et de ses marchandises, car une telle démarche ne persuaderait pas le public de cette parfaite correspondance qui est si « nécessaire à la conservation et avancement des intérêts des deux États. » Voy. *Archives du royaume*, secrétairerie d'État et de guerre, résolution de Sa Majesté du 23 nov. 1719, « Memoria por la presa del navio del Winter, y represa que este hizo contra el capitan Van Samen, su agressor. »

gaison, lorsque le gouverneur avec lequel ils avaient traité fut disgracié. Son successeur voulut les obliger à faire renouveler leur autorisation, c'est à dire à la lui acheter, mais les officiers de *la Ville de Vienne*, qui tenaient à ménager les capitaux de leurs commettants, s'y refusèrent. Ils déclarèrent qu'ils ne permettraient à aucun vaisseau indou de descendre la rivière, tant qu'on détiendrait les marchandises auxquelles ils avaient droit. Le gouverneur, effrayé de la tournure que prenait cet incident, revint sur sa décision, fit faire ses excuses aux subrécargues, et les assura qu'ils pouvaient compter désormais sur ses bons offices.

Ce débat était à peine terminé, qu'une autre affaire réclama toute l'attention de MM. Hume et Harrison. Un prêtre européen s'était présenté quelque temps auparavant au nabab de Bengale, au nom de l'empereur Charles, et lui avait déclaré avoir commission, de la part de ce prince, de faire l'acquisition d'un territoire sur les bords du Gange. Le nabab avait accepté ses propositions, et un contrat avait été passé entre eux, par lequel ledit prêtre s'obligeait à payer une somme de 150,000 roupies pour la concession qui lui était faite. Une partie de cet argent, 60,000 roupies, était exigible à l'arrivée du premier navire impérial abordant en ces localités. *La Ville de Vienne* ayant été signalée dans la rivière, l'imposteur courut aussitôt chez le nabab, lui annonça qu'il allait tenir sa promesse, et réclama l'acte de concession et le *Sérapeau* (1), c'est à dire une investiture en règle de la nouvelle factorerie. Son intention était de se présenter ensuite aux nouveaux venus et de leur vendre le territoire concédé, de manière à s'assurer un certain bénéfice.

Le nabab doutait de la sincérité de ce singulier négociateur. Il fit prendre des informations à bord du navire impérial, et toute l'intrigue fut découverte. Il n'en témoigna que plus de bienveillance aux Belges, auquel il fit expédier, le 21 janvier 1721, à Muxtadarad, un acte en langue persane, leur permettant de trafiquer librement dans tout le pays.

(1) Sorte de présent qu'on faisait aux Européens auquel on accordait la faculté de s'établir dans les États du Mogol, et d'y exercer des droits de souveraineté.

MM. Hume et Harrison profitèrent habilement des bonnes dispositions du nabab, car *la Ville de Vienne* rapporta, à son retour, un bénéfice de 56 p. c. à ses actionnaires. On peut juger, par ce fait, des avantages immenses que les Anglais tiraient de leur négoce aux Indes, où ils étaient admis en franchise de droits. La position que les Hollandais avaient su s'y faire n'était pas moins bonne. Ils ne payaient nulle taxe sur les marchandises qu'ils y importaient, et 2 p. c. seulement sur leurs exportations. Les Ostendais n'avaient point joui de tels privilèges.

Quelque temps auparavant était rentré au port d'Ostende le navire du capitaine Balthazar Roose. Il avait été capturé non loin de l'île de Bourbon par des pirates qui, après avoir mis leurs prisonniers aux fers, s'étaient enivrés. Une douzaine de matelots et quelques Portugais, restés libres, les avaient attaqués après l'orgie, s'en étaient rendus maîtres et, relevant le pavillon impérial, avaient délivré les captifs.

La cour de Vienne se préparait à faire entrer notre commerce avec l'Asie dans des voies nouvelles. Déjà Mac Neny, pendant son séjour à La Haye, avait été chargé de prendre des renseignements sur l'organisation de la compagnie hollandaise des Indes, l'empereur Charles VI désirant instituer une société de même nature en Belgique, avec privilège exclusif. Ce projet était vivement discuté parmi son entourage. Quelques-uns désiraient que la navigation restât libre, et ils étaient appuyés par le prince Eugène; d'autres défendaient vivement l'autre combinaison, citaient l'exemple de la plupart des grandes nations maritimes, et insistaient sur les avantages résultant du principe d'association. Agissant isolément, les armateurs belges se trouvaient exposés à toutes les avanies; unis, ils devaient former une puissance, et contrebalancer celle de leurs rivaux.

Quelques conseillers, tout en adoptant les conclusions des partisans du projet, en craignaient les suites : « L'établissement d'une compagnie de commerce à Ostende, disaient-ils, est de telle conséquence, qu'il convient d'en examiner toutes les parties à fond. Il est à remarquer qu'une telle société pourrait s'arroger une autorité dangereuse. Le collège des

« directeurs se trouvera éloigné de la cour, et le ministère ne
 « pourra y avoir l'œil ; ils acquerront une sorte d'indépendance,
 « auquel le génie de la nation incline naturellement, si l'on
 « n'y prend garde. On doit y veiller, et il est indispensable que
 « le gouvernement soit toujours mis au courant de tout ce qui
 « se passe. Il serait bon de confondre les intérêts de l'associa-
 « tion ostendaise avec ceux de la compagnie orientale établie
 « dans les pays héréditaires. Ce serait une manière de lui faire
 « fournir caution de son bon comportement. On devrait, dans
 « ce but, engager les Flamands à s'intéresser, pour un million
 « ou deux, dans les opérations de la compagnie orientale.
 « Celle-ci pourrait, en outre, leur fournir les vaisseaux néces-
 « saires à leur trafic, à un prix raisonnable (1). »

Le marquis de Prié s'était rangé parmi les adversaires de toute concession d'octroi. La combinaison nouvelle froissait ses intérêts, et lui enlevait les bénéfices qu'il retirait de l'expédition des lettres de mer (2). Se sentant le moins fort, il voulut au moins réserver la direction de la compagnie à ses amis et, n'osant proposer Cloots, il recommanda spécialement Jacques de Pret, Louis de Coninck, Pierre Proly et Pierre Baut (3), tous Anversois. Venaient ensuite Jacques Maelcamp, Paul de Kimpe et Thomas Ray. Les deux premiers, comme on le sait, étaient de Gand, et le troisième vivait à Ostende, dont il avait été, comme nous l'avons déjà dit, l'un des magistrats communaux. En présentant ces candidats, le marquis faisait observer que
 « comme on ne trouvait pas dans le pays sept marchands dont
 « chacun eût acquis, par expérience, les lumières nécessaires

(1) *Archives du royaume*, secrétairerie d'État et de guerre. Note sur l'octroi, demandé pour l'établissement d'une compagnie de commerce aux Indes.

(2) *Recueil hist. d'actes, négociations, mémoires et traités*, tom. II, p. 4 ; Levae, *Commerce des Belges aux Indes*, *Trésor national*, an. 1842, tom. II, p. 268 ; voy. *Archives du royaume*, secrétairerie d'État et de guerre, la note intitulée : idée générale du baron de Cloots, etc.

(3) Et non Jacques Baut, ainsi que l'écrivent quelques auteurs. Voy. aux *Archives du royaume* une lettre des directeurs de la compagnie des Indes au marquis de Prié, datée d'Anvers, le 13 août 1723. Deux frères, Pierre et Jacques Baut, prirent chacun pour 60,000 florins d'actions dans la compagnie d'Ostende. On les aura confondus l'un avec l'autre.

« pour diriger et conduire comme il le fallait une telle entre-
« prise, il avait cru devoir indiquer d'abord ceux qui s'étaient
« déjà occupés du commerce des Indes. »

Prié, dont le caractère était absolu et tracassier, n'avait jamais rendu justice aux nationaux. « Je n'ai guère eu de repos ni de satisfaction depuis que je suis arrivé en cette contrée, mandait-il en 1718, tant par rapport aux négociations de la Barrière qu'à l'extravagance de ces peuples et manœuvres qui se font pour causer des troubles (1). » Les armateurs gantois ayant éprouvé quelques pertes en 1721, il s'était hâté d'écrire à Vienne que leurs infortunes provenaient uniquement de leur obstination à employer des marins belges, au lieu de suivre l'exemple de l'Anversois de Pret, qui avait souvent fait appel à des étrangers.

La liste de candidats, présentée par le ministre, excita de vives réclamations. Il fallut promettre, pour calmer ces plaintes, qu'on permettrait aux actionnaires d'augmenter de deux et même de quatre le nombre des directeurs.

Restait à obtenir l'assentiment de ceux qu'on voulait charger de ces fonctions. Tous acceptèrent leur mandat, à l'exercice duquel était provisoirement attachée une indemnité de 4,000 florins.

Le marquis de Prié, pour sa sûreté et décharge contre les cabaleurs et mauvais esprits, ne voulut traiter avec eux qu'en présence d'une junte, composée du conseiller d'État Vanderhaegen, du conseiller fiscal Patrice Mac Neny, et d'un négociant de Bruxelles, Martin Robyns. Malgré toutes les précautions qu'il avait prises, il ne put s'entendre longtemps avec eux. Ils étaient à peine installés que Prié exigea qu'ils établissent les magasins de la compagnie à Bruges. Cette ville, disait-il, avait montré beaucoup de bonne volonté dans son consentement à certain subside, et il voulait l'en récompenser. Les directeurs ayant fait quelque opposition, et les termes de l'octroi ne donnant pas le pouvoir au ministre de trancher la question, il proposa de restreindre leurs prérogatives. Il était d'ailleurs peu embarrassé de motiver une mesure aussi arbitraire : l'empereur

(1) Lettre du 25 juillet 1718.

se serait fondé *sur des raisons essentielles et importantes de son service*. Le prince Eugène avait trop de tact et de modération pour adopter cette manière de voir, et n'approuva point le plan de son délégué.

Un Anglais, nommé Colebrooke, s'était donné beaucoup de mouvement durant ces pourparlers, et prétendit avoir rédigé les statuts de la compagnie. Il est de fait que cet étranger, à une époque où l'octroi, quoique non publié, était déjà connu, adressa en son nom et au nom de ses associés une requête pour qu'on leur abandonnât des actions jusqu'à concurrence d'un capital de deux millions de florins. Il alléguait que cette indemnité leur était due pour les sommes que depuis plus de deux années ils tenaient en réserve. Pour donner quelque fondement à une pareille prétention, les réclamants eussent dû prouver qu'ils avaient réellement de l'argent dans le pays, et qu'il y était resté infructueux.

Colebrooke avait-il une mission secrète, et espérait-il, après s'être rendu maître des suffrages de l'assemblée des actionnaires, diriger les destinées de la compagnie et ruiner indirectement les plans de la cour de Vienne? Le fait paraît d'autant plus probable, que des poursuites furent entamées plus tard contre lui, ses voyages en Angleterre et en Hollande l'ayant rendu suspect. Il parvint néanmoins à échapper aux agents de l'autorité, et prit la fuite.

Les négociants de Londres et d'Amsterdam avaient mis en émoi toutes les cours. Tout était employé par eux pour dissuader Charles VI d'accorder son octroi. Des conférences nombreuses avaient lieu entre les envoyés des deux puissances. La compagnie des Indes anglaises commençait à sentir les effets de la concurrence qu'on lui faisait, et avait été obligée de réduire son dividende semestriel (1). Il est probable cependant qu'elle exagérait, à dessein, la diminution de ses bénéfices. La puissance de l'Angleterre se consolidait de plus en plus. Le crédit public y avait été organisé par la création de la banque britannique, en 1694; les forces nationales y avaient acquis de la cohésion et de l'unité par la réunion de l'Écosse à

(1) *Macpherson*, T. III, p. 126.

la Grande Bretagne, en 1707; la création des postes, en 1711, y avait activé considérablement les relations mercantiles. Le produit moyen des douanes anglaises, de 1700 à 1714, s'était élevé au chiffre de 1,352,764 livres sterling.

Tandis que les intrigues se croisaient à la cour impériale, et qu'on attendait avec anxiété le résultat de ces luttes diplomatiques, un vaisseau ostendais, le *Charles VI*, partait pour le Bengale. Il avait à son bord le sieur André Gobbé, officier d'artillerie et ingénieur, ancien greffier de la Monnaie à Anvers, que le gouvernement chargeait de continuer au Bengale les négociations commencées entre le nabab Jaffer-Con et Alexandre Hume. Gobbé avait à prendre la direction d'une factorerie, récemment acquise sur les bords du Gange. Il emportait vingt-huit mille écus en espèces pour les premiers frais d'établissement. Ses instructions l'obligeaient à relâcher d'abord à Coblentz, afin d'acquitter les dettes contractées par le fonctionnaire qui avait le commandement de ce poste. Il devait lui compter trois années arriérées de gages, payer ses gens, et lui laisser des fonds pour douze mois.

Gobbé exécuta cette dernière partie de sa mission, et quitta la côte du Coromandel vers le commencement de l'année 1724. Il approchait du terme de son voyage, lorsqu'il fut tué accidentellement, le 27 juin, par la décharge d'une pièce d'artillerie. On eut plus tard des lettres de France, annonçant le naufrage du *Charles VI* à l'entrée de la baie du Bengale. Une partie de l'argent qui se trouvait à bord fut sauvé, ainsi que l'équipage, à l'exception du chapelain et de cinq ou six matelots.

Vers le milieu de l'année 1723, le marquis de Prié reçut enfin l'ordre de faire publier l'octroi impérial instituant définitivement la compagnie d'Ostende. Il se compose de cent trois articles, dont voici les principales dispositions :

« L'association est placée sous la protection de saint Charles, et établie pour trente années. Il lui est permis, durant ce laps de temps, de naviguer et de négocier aux Indes orientales et occidentales, et sur les côtes d'Afrique, tant en deçà qu'au delà du cap de Bonne-Espérance — sur ses propres vaisseaux — dans tous les ports, havres, lieux et rivières où les autres nations trafiquent librement, à la seule condition d'observer les maximes

et les coutumes reçues par le droit des gens. Défense est faite à tous les autres Belges de se livrer au même commerce, et toute permission contraire accordée précédemment est annulée. Les navires de la compagnie portent le pavillon impérial.

« Pendant un mois, à partir de l'ouverture des livres, les sujets de l'empereur sont seuls admis à souscrire au fonds social, mais, ce délai expiré, les demandes faites par les étrangers doivent être reçues. Les tuteurs sont autorisés à placer dans cette entreprise les capitaux appartenant à leurs pupilles. L'empereur renonce à prélever le droit d'aubaine à l'égard de tout étranger faisant partie de la compagnie.

« Six millions de florins, représentés par six mille actions de 1,000 florins, composent le capital commun. Ces actions se paient en quatre fois : 250 florins au moment de la souscription, une même somme trois mois après, et les deux autres quarts de six mois en six mois. Elles ne sont délivrées à leurs propriétaires qu'après parfait paiement. Les souscripteurs perdent tout ce qu'ils ont déjà avancés s'ils ne remplissent point, jusqu'au bout, les conditions du contrat. Tout transfert d'actions doit être constaté d'une manière légale.

« Une assemblée générale des actionnaires a lieu immédiatement après la clôture des registres. Pour avoir voix délibérative, il faut être porteur de douze actions. Les propriétaires de cinquante à cent actions jouissent de deux suffrages, et ceux dont les souscriptions dépassent 100,000 florins en ont trois, ce qui est le nombre le plus élevé.

« La compagnie est autorisée à agir par elle-même dans toutes ses affaires, en se soumettant aux prescriptions de l'octroi qui lui donne existence. L'empereur se réserve l'interprétation des articles douteux de cette charte. Il nomme, pour une fois seulement, sept directeurs, et en laisse quatre à nommer par l'assemblée des actionnaires. Dans la suite, l'un des directeurs sera nommé par le souverain, et tous les autres tiendront leurs pouvoirs des membres de la société. Les directeurs, renouvelés par moitié tous les deux ans, sont démissionnés de droit en cas de faillite de la compagnie. La cour de l'amirauté est seule juge de la légalité des prises, faites en mer, par les vaisseaux de l'association. Celle-ci peut faire construire ses navires dans

les Pays-Bas et en Italie, sauf dans les ports d'Istrie et de Dalmatie, réservés aux Viennois. On lui permet néanmoins d'entrer en arrangement avec ces derniers, et on lui accorde liberté de droits sur le bois, les planches, les poutres, les mâts, le goudron, les toiles à voiles, les clous, les ancres, et généralement sur tout ce qui sert aux constructions navales.

« La compagnie ne paie aucun droit de sortie sur les marchandises qu'elle envoie aux Indes, au moment de leur expédition. Une fois vendues, elles sont chargées d'un taux de 6 p. c., prélevable sur le prix de vente. Les associés, agissant en commun, peuvent acheter des terres, élever des forteresses, établir des comptoirs et les faire administrer. »

La publication de cet acte important causa une joie générale dans les Pays-Bas. On s'en disputait les copies, les presses de l'imprimeur ne suffisant pas à satisfaire aux demandes qu'on en faisait (1). On apprit bientôt, par la voie des journaux, que les souscriptions seraient reçues à partir du 11 août. L'empereur, en témoignage de sa sollicitude pour le commerce belge, accordait à la compagnie une somme de 150,000 patacons.

Les directeurs prêtèrent serment le 5 juillet 1723, entre les mains du marquis de Prié. Le 11 août, après une messe solennelle du Saint-Esprit, annoncée la veille par le son de la grosse cloche de la cathédrale, et à laquelle assista une foule considérable, les directeurs se rendirent à la Bourse d'Anvers. Ils y avaient à peine installé leur bureau que l'argent afflua autour d'eux. En moins de deux heures, plus de la moitié des actions furent enlevées. L'empressement du public ne se ralentit pas durant l'après-midi, et continua le lendemain. Dans la soirée du 12 août, le capital entier, c'est à dire, six millions de florins, était fourni, et il avait fallu renvoyer bon nombre de souscripteurs. La valeur des actions s'éleva rapidement, et, dès le 15, elles étaient cotées à 12 p. c. de bénéfice (2). Une pre-

(1) Lettre du prince Eugène à l'empereur, 3 août 1723.

(2) Voici la liste des premiers souscripteurs. On les a divisés en quatre classes, dont la première se compose de ceux qui ont trois suffrages, la seconde de ceux qui en ont deux, la troisième de ceux qui n'en ont qu'un,

mière réunion des principaux intéressés de la compagnie eut lieu, le 6 octobre 1723, à la bourse d'Anvers. Il fut décidé qu'on enverrait d'abord deux navires au Bengale, deux en Chine et un à Surate ou Moka. On résolut ensuite de conserver la colonie de Coblou, fondée par La Merveille, et de rétablir la factorerie érigée sur les bords du Gange, qui venait d'être détruite par les Indous. On autorisa l'administration à créer des entrepôts au Bengale, à Canton, et même à envoyer quelques bâtiments aux Indes occidentales.

Deux des directeurs, Prolly et Van Kessel, furent députés à Vienne, afin de présenter au souverain l'expression de la reconnaissance des actionnaires. Charles VI leur fit l'accueil le plus bienveillant, les engagea à se reposer entièrement sur sa protection, et les autorisa à traiter avec les États barbaresques, dont les corsaires continuaient à parcourir la Méditerranée.

tout en possédant assez d'actions pour être directeurs ; la quatrième de ceux qui ont un suffrage, sans pouvoir être chargés de la direction.

Son Altesse Sérénissime, le prince Eugène de Savoie.

Son Excellence le marquis de Prié.

1^{re} classe : Le duc d'Arenberg, J.-B. Cornelissen, le baron de Vequemans, le comte de Windischgratz, Corneille Walckiers.

2^e classe : Jacob Bant, Pierre Bant, Laurent Betson, comte de Calenberg, baron de Cloots, L. F. de Coninck, Pierre Cardon, Pierre Carpentier, Pierre Garnier, Paul de Kimpe, Charles Maelcamp, Jacob Maelcamp, J.-B. de Pester, André de Pester, Arnould de Pret, Jacques de Pret, Pierre Prolly, Maria Pauli, Thomas Ray, J. F. Wellens.

3^e classe : La ville d'Anvers, Joseph Berghin, P. Charlé, Égide de Coninck, le maître des comptes Fraula, M. X. Ghellinck, J. P. Heussens, G. Joris, le prince de Ligne, le comte de Lalaing, Pierre Meulenaer, Théodore Meulenaer, Lambert Renette, Martin Robyns, la comtesse de Rupelmonde, François Schilders, Norbert Schut, Jacomo Vernimmen.

4^e classe : Guillaume Archdeacon, le pensionnaire Van den Broeck, G. de Bant, H. de Boetens, J.-B. Bollen, J. J. Du Bois, F. L. Bant, J. L. Van Bouchout, Michel Bellot, J. Brocta, L. Bernaerts, P. J. Bouwens, R. Bax, J. J. Berrevoet, Diego Cortes de la Carrera, M. de Clercq, Gaston Cuvelier, J.-B. Christian, G. Van der Cruysen, N. J. Charles, J.-B. Cogels, H. Eeleyen, le directeur général de Fraula, Pabbé de Sainte-Gertrude, F. J. Gausacker, J. X. Goos, M. X. Ghellinck, F. Gaman, G. A. Goubau, A. Hellin, Noé Hellin, L. Van den Hecke, J. M. Van Hasselt, L. de Heuvel, G. J. Van Horne, baron de Kieseghem, J. G. Knyff, A. M. Van Kessel, G. de Keeschieter, J. Kannekens, J.-B. de Kerckhove. A. Lunden. F. H. Lunden, G. A. Lunden, J. A. Lindeman,

Déjà une convention commerciale avait été conclue, en 1718, entre l'empire et la Porte ottomane, à la suite de laquelle on avait encouragé quelques Flamands à aller s'établir sur les bords de l'Adriatique, en leur y offrant des concessions de terre (1). Les pirates d'Alger et de Tunis n'y avaient eu aucun égard, et avaient déjà causé des pertes sensibles au commerce belge (2).

Tandis que les habitants des Pays-Bas autrichiens n'étaient préoccupés que de leurs projets de colonisation, les cabinets de Londres et de La Haye, de plus en plus hostiles au mouvement qui se faisait dans nos provinces, accueillirent l'établissement de la compagnie d'Ostende par de nouvelles protestations. Une foule de pamphlets parurent en Angleterre et en Hollande, tous également acerbes et violents. Dans l'un de ces écrits, publié en anglais, on compare la ville d'Ostende à un

J. Van Laethem, comte de Maldeghem, G. J. Van der Meere, B. La Motte, C. Michot, F. Mols, J. M. Melyn, Pedro Melyn, J. G. Mertens, J. J. Misson, P. Moretus, J. J. Moretus, N. J. Madou, J. M. Maissone, Patrice Mac-Neny, M. Nettine, la ville d'Ostende, J. Van Overstracte, Nicolas Van Overstracte, P. F. Offermans, M. Pietersen, P. M. de Pret, prince de Rubempré, marquis de Ruby, marquis de Los Rios, C. Roelants, J.-B. Rousseau, J. A. Roose, P. La Rocque, baron de Steinghens, J. F. Sckockaert, P. Sarsliet, S. P. Simons, J.-B. Soenens, M. du Trieri, baron de la Vere, P. Vequemans, J. J. Vequemans, C. Vrom, G. Verhoff, G. J. Verachter, G. Vranex, J. Verpoorte, Jacob Veranneman, Joseph Veranneman, Jacques Veranneman, Jean Veranneman, le comte de Wrangel, le comte de Winterfelt, le baron de Wrangel, T. North, P. Van Wyn, M. Willems, P. F. Woelaert, N. L. de Wael, J. Walckiers, C. P. Wouters, C. Van Winghen, C. de Winter, H. R. Zumalo.

Dames : La comtesse de Chaumont, Hélène Claire Lunden, Anne Thérèse Gambier, Claire Thérèse Vinck, Anne Marie Sallet, Anne Marie Moretus, Isabelle Vervoort, Thérèse de Nollet, veuve J. M. Verachter, veuve Annoni de Giegis.

(1) MS. 15, 306, fol. 87. Bibl. de Bourgogne.

(2) Le 4 juillet 1720, on avait célébré un *Te Deum* à Anvers, dans l'église de Notre Dame, en actions de grâce du retour d'une foule de captifs, pris par les Algériens. On cite parmi les prisonniers délivrés à cette époque : Jacob Arentsoon, de Bruges; François Pelicaen, de Gand; Jean Damas, d'Ostende; Laurent Petersen, de la même ville; Laurent Charpentier, de Liège; Tilman Hubert, de Bruxelles; Gérard et Michel Smith, d'Ostende; Jean Stego, de Gand; André Smisse, d'Ostende; Jean Pecqueline, Pierre et Philippe Dunic, Pierre Wasmar, de la même ville, etc.

nid de vermine, qu'il faut extirper et détruire à tout prix. « La Grande Bretagne, y est-il dit, unie à la Hollande, tient en Europe la balance des pouvoirs, et assure le triomphe du protestantisme. L'établissement de la compagnie impériale doit avoir pour effet, de ruiner le commerce hollandais, et de le faire passer dans les Pays-Bas. Dès lors, la prépondérance politique échappera aux États réformés, pour se concentrer dans la maison d'Autriche, qui l'emploiera à la défense des intérêts catholiques (2). »

L'opposition des cours étrangères, en changeant de ton, changea aussi de base. Dès la publication de l'octroi de 1722, il n'est plus question de réclamer de Charles VI un acte de bon procédé à l'égard des puissances voisines : on exige désormais le sacrifice du commerce belge au nom des traités. L'étude des divers arguments dont on se servit en cette occasion est instructive, car elle dévoile l'une des plus grandes iniquités diplomatiques mentionnées dans l'histoire moderne.

— Vous n'avez nul droit, disait-on à nos négociants, de trafiquer aux Indes, car nous y sommes déjà installés, et nous ne vous y avons point laissé de place. Le pape Alexandre VI, usant des pouvoirs qu'on reconnaissait autrefois aux souverains pontifes, a divisé le monde païen entre les Espagnols et les Portugais. Aux premiers il a donné l'Occident, le vaste continent américain, et le privilège de naviguer dans l'océan Pacifique, en traversant le détroit de Magellan; aux autres, il a cédé l'Afrique et l'Asie, ainsi que le passage maritime par le cap de Bonne-Espérance. Vainqueurs des Portugais, nous avons hérité de leurs droits, et nous vous repoussons de nos domaines. Le roi d'Espagne, Philippe IV, devait défendre à ses sujets, en vertu du traité de Tordésillas, de commercer dans tout l'espace compris entre le cap de Bonne-Espérance et les Moluques, il n'a donc pu transmettre à son successeur, Charles VI, des privilèges maritimes dont il ne disposait point lui-même.

Cette première objection, il faut bien le dire, n'avait rien de sérieux. Il n'appartenait pas à la Hollande, non plus qu'à l'An-

(1) *The importance of the Ostend company considered*, London, MDCCXXVI.

gleterre, c'est à dire à deux États protestants, de faire revivre au xviii^e siècle, pour s'en faire une arme contre des concurrents, l'un des actes les moins justifiables émanés du saint-siège, surtout après en avoir violé les prescriptions. Non seulement ils avaient envahi les colonies portugaises, au mépris de cette même bulle à laquelle ils voulaient donner force de loi, mais ils avaient en outre étendu leurs expéditions dans l'hémisphère occidental, exclusivement réservé aux Espagnols d'après la teneur du document qu'ils invoquaient. En vertu de quel principe prétendaient-ils imposer aux Belges des entraves qu'ils avaient eux-mêmes tranchées à coups d'épée?

— De plus, continuait-on, le traité de Munster, articles 5 et 6, porte en propres termes que « la navigation et le trafic des Indes doivent être maintenus en conformité des octrois sur ce donnés. » Les Espagnols — y est-il dit — respecteront le *statu quo*, « sans se pouvoir étendre plus avant, » comme aussi les habitants des Pays-Bas s'abstiendront de la fréquentation des places des Castillans dans les mêmes contrées. Cet arrangement a été confirmé par l'article 24 du traité des Barrières, où nous lisons que, par rapport au commerce, rien ne sera changé aux règles établies. Philippe IV était non seulement roi d'Espagne, mais souverain de la Belgique. L'engagement pris par lui lie donc les Belges comme ses autres sujets.

Arrêtons-nous un moment devant ce nouvel argument, afin d'en peser la valeur. Quel avait été le but des Hollandais, en insistant auprès des Espagnols afin d'en obtenir la promesse *de ne pas s'étendre plus avant dans les Indes*? S'agissait-il d'en éloigner les Belges, qui ne les fréquentaient point à cette époque? Évidemment non, les habitants des Provinces-Unies avaient voulu tout simplement se garantir contre les entreprises d'une puissance encore formidable, et éviter des conflits sanglants avec cette dernière. On avait si peu songé aux Flamands et aux Wallons, qu'on n'avait pas fait mention de leur nom dans le traité. Philippe IV, comme roi d'Espagne, n'avait d'ailleurs nulle autorité en Brabant, en Flandre, dans le Hainaut, le Limbourg, le marquisat d'Anvers ou la seigneurie de Malines. Les deux pays, quoique soumis au même souverain, avaient toujours eu une existence distincte, des habitudes et des usages opposés,

des lois différentes. Pour engager l'un d'eux, il fallait une convention spéciale, et celle-ci n'existait pas.

Les souverains de la maison d'Autriche en avaient-ils jamais pensé autrement? Une foule de faits écartent une telle supposition. En 1698, lorsque la Belgique et l'Espagne obéissaient encore à Charles II, ce monarque avait accordé à nos négociants la permission de faire le commerce avec les Indes orientales.

Il ne se croyait donc point tenu, comme prince belge, d'observer les stipulations du traité de Munster. Cet octroi, qu'il eût fallu poursuivre comme une infraction aux lois internationales, avait été publié sans opposition ni protestation de la part de la Hollande. Peu d'années après, avant même que Charles VI eût prit possession de nos provinces, encore soumises à des commissaires anglais et hollandais, plusieurs vaisseaux étaient partis des ports de Flandre pour les Indes orientales. Ces voyages n'avaient soulevé aucune réclamation. Les armements avaient continué, quoique peu considérables; et, ni à Anvers où fut conclu le traité des Barrières, ni à la Haye où s'était négocié la convention de 1718, on n'avait cherché à les empêcher en invoquant le traité de Munster. La législation avait-elle donc varié depuis lors, et ne permettait-elle plus, en 1723, ce qui avait été autorisé en 1698?

Le système des adversaires de la compagnie d'Ostende, quelque péniblement élaboré qu'il fût, n'était guère soutenable au point de vue légal. Il l'était encore bien moins lorsqu'on le dépouillait de ses formes dogmatiques, afin d'en mieux saisir l'ensemble, et pour en faire l'objet d'un examen plus approfondi.

Que demandaient les Belges? Ils ne prétendaient point trafiquer dans les possessions anglaises ou hollandaises, mais ils se bornaient à revendiquer l'exercice d'un droit dont toutes les nations avaient successivement fait usage, celui d'établir quelques comptoirs commerciaux sur des territoires indépendants, où les Européens n'avaient encore ni ports ni havres. L'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la Hollande, le Danemark avaient des colonies. Pourquoi les Belges, resserrés dans d'étroites frontières, n'eussent-ils pas joui d'une faculté recon-

nue à tous leurs voisins? Lorsqu'on avait voulu frapper les Hollandais d'une injuste exclusion commerciale, n'y avaient-ils pas répondu en proclamant, par la voix de Grotius, le principe de la liberté des mers? Par quelle étrange illusion se croyaient-ils permis, après avoir si hautement protesté contre les doctrines espagnoles, de reprendre le rôle odieux de ceux qu'ils avaient combattus autrefois, pour faire à leur tour de la tyrannie et de l'oppression?

L'initiative de ces débats sur les traités de Munster et des Barrières appartenait à un avocat, nommé Abraham Westerveen. Dès le 23 mars 1723, les directeurs de la compagnie hollandaise des Indes orientales, adoptant ses idées, présentaient un mémoire en ce sens aux états généraux, dont ils réclamaient l'intervention. Leurs hautes puissances envoyèrent aussitôt des ordres à leur représentant auprès de Charles VI, Hamel Bruyninx, et renouvelèrent les prescriptions du placard de 1717, par lequel il était défendu à tout sujet néerlandais de s'intéresser à nos entreprises.

Le roi d'Angleterre, Georges I^{er}, les suivit dans cette voie, et fit publier que tout Anglais, convaincu d'avoir pris des actions dans la compagnie d'Ostende, perdrait le capital souscrit, et serait condamné à une amende de trois fois cette valeur, dont les deux tiers seraient remis, à titre d'indemnité, à la compagnie anglaise des Indes.

Dans l'intervalle, un autre publiciste hollandais, Barbeyrac, prenait la plume pour combattre « les nouvelles prétentions des habitants des Pays-Bas autrichiens. » Mac-Neny, l'un de nos négociateurs à la Haye, les défendit avec chaleur et fut soutenu dans cette tâche par Dumont, baron de Carelsroon, par Von Berger ou Bergerus, écrivain allemand, et par Pattyn, conseiller de Malines. Ce dernier, s'appropriant le thème développé jadis en Hollande, s'efforça de faire sortir la discussion des bornes étroites où on voulait la circonscrire, en y mêlant des considérations d'un ordre plus élevé : « Il ne faut pas, « s'écriait-il, il ne faut pas qu'une nation usurpe l'avantage des « transactions mercantiles dans le monde entier, et traite « toutes les autres en esclaves, comme si elle était souveraine « de la mer et des vents. Il ne doit pas être permis, dans la

« grande société des peuples, de s'attribuer un monopole non
 « moins odieux lorsqu'il frappe une seule ville que lorsqu'il
 « s'étend à tout l'univers. Nous dirons donc comme Grotius :
 « Ne reculez point, habitants des Pays-Bas ; en maintenant
 « votre liberté, vous défendez celle du genre humain. »

Les prélats, nobles et députés du Brabant, assemblés en corps d'état à Bruxelles, intervinrent à leur tour dans ces démêlés, et envoyèrent, le 23 mars 1724, une requête à l'empereur, dans laquelle ils réfutaient, les uns après les autres, tous les arguments des diplomates hollandais. Le même jour, vers midi, trois vaisseaux quittaient Ostende et gagnaient le large. C'étaient : l'*Empereur Charles-Quint*, capitaine Michel Cayphas, de 30 canons, en route pour le Bengale ; l'*Impératrice Élisabeth*, de 28 canons, capitaine Balthazar Roose ; l'*Aigle*, de 26 canons, capitaine Nicolas Carpentier : ces deux derniers bâtiments se rendaient en Chine (1).

Une réunion des actionnaires de la compagnie eut lieu le 13 mars 1725, pour la vérification de ses comptes. Les Anversois ne lui faisaient plus d'opposition, les craintes qu'ils avaient manifestées d'abord sur l'avenir de leurs fabriques de soieries s'étant dissipées. Cette industrie occupait, à cette époque, douze mille personnes à Anvers, travaillant à deux mille deux cents métiers à tisser, dont chacun requérait trois ouvriers, sans compter les dévideurs, tondeurs, tireurs de patrons et teinturiers. Ces derniers étaient fort habiles et parvenaient à donner beaucoup d'éclat et de brillant à la soie teinte en noir.

Le 19 juillet 1725, on publia en Belgique une grande nouvelle : l'empereur venait de conclure la paix avec Philippe V, son ancien rival, à des conditions avantageuses pour notre pays. Une alliance défensive avait été stipulée entre eux par traité secret, le 30 avril de la même année. On fixait dans cet acte les secours que les deux souverains devaient se prêter respectivement en cas d'attaque, tant sur terre que sur mer.

(1) L'*Empereur Charles-Quint* fit naufrage dans le Gange, mais les deux autres vaisseaux, l'*Impératrice Élisabeth* et l'*Aigle*, rentrèrent heureusement en Belgique, richement chargés.

Les ports d'Espagne étaient rouverts aux sujets de Charles VI, auxquels on accordait les mêmes privilèges qu'aux nations les plus favorisées. Une clause par laquelle l'Autriche promettait ses bons offices pour faire restituer à l'Espagne Gibraltar et Port-Mahon, menaçait les intérêts britanniques.

A ces bruits vinrent bientôt s'en ajouter d'autres. Le duc de Ripperda, le premier ministre de Philippe V, avait annoncé qu'il était question d'un mariage entre l'infant don Carlos et la fille aînée de l'empereur, projet de nature à inquiéter les puissances européennes, par la crainte de voir ressusciter un jour la vaste monarchie de Charles-Quint. Un acte particulier, spécifiant les avantages commerciaux concédés aux Belges, permettait, disait-on, à la compagnie d'Ostende, de débiter en Espagne les denrées provenant des colonies qu'elle se préparait à acquérir en Orient. Elle allait jouir de « tous les droits « qui avaient été reconnus aux seigneurs états généraux des « Provinces-Unies par le traité de l'année 1648, tant à l'égard « des Indes que de toutes autres choses qui seraient appli- « cables audit traité, et ne lui seraient point contraires, comme « aussi à la paix conclue entre Leurs Majestés. »

Le commerce d'Amsterdam jeta un cri d'alarme. Tandis que les envoyés hollandais adressaient des représentations fort vives à la cour d'Espagne qui, peu de temps auparavant, s'était jointe aux ennemis de l'Autriche pour condamner l'installation de la compagnie d'Ostende, celle-ci précipitait ses expéditions. Elle envoya, en 1725, trois nouveaux navires en Asie, le *Charles VI*, l'*Impératrice* et le *Marquis de Prié*.

Le *Charles VI*, armé de 36 canons, était commandé par le capitaine Corneille de Winter (1), et partit pour le Bengale. Il en revint le 18 juillet 1726, chargé de 84,839 pièces de mousseline, de 7,990 pièces de soie, de 120,543 livres de salpêtre, et de quelques bois précieux.

L'*Impératrice* et le *Marquis de Prié*, qui avaient voyagé de

(1) Et non Jacques de Winter, comme le rapportent quelques ouvrages. Voy. lettre des directeurs de la compagnie impériale des Indes, du 23 juillet 1726, *Arch. du royaume*, secrét. d'État et de guerre, carton intitulé : *Compagnie d'Ostende*.

conserve, reparurent en vue d'Ostende, le 18 juin de la même année. L'un de ces vaisseaux toucha sur un banc de sable en rentrant au port, mais sans éprouver d'avaries. Ils venaient de la Chine, et en rapportaient 696,538 livres de thé, 313 caisses et 5,082 colis renfermant des porcelaines fines, 18,153 pièces de soie de différentes grandeurs, et d'autres marchandises (1). Les actions de la compagnie haussaient de jour en jour, et il devenait de plus en plus difficile de s'en procurer. Ce fut vers cet époque qu'elle institua une place de chapelain à l'hôpital espagnol de Vienne, où l'on accueillait, en cas de maladie, les Belges établis dans la capitale de l'Autriche.

Les Ostendais avaient perdu un navire, quelque temps auparavant, dont le capitaine et l'équipage avaient été faits prisonniers par les Barbaresques. Le sultan étant en paix en ce moment avec l'empereur, ils résolurent de tenter quelques démarches afin d'obtenir la restitution de la cargaison capturée et la mise en liberté des captifs. Jean de Schonamille, désigné par la commission directrice, se rendit en Allemagne, y reçut des instructions, et passa de là à Constantinople, où on lui accorda une escorte de quatre vaisseaux de guerre pour aller négocier avec les pirates. Schonamille était porteur d'un firman adressé au dey d'Alger, et ordonnant à ce chef de remettre le bâtiment saisi, appelé *la Ville de Vienne*, à ses légitimes possesseurs. Les Algériens n'en tinrent aucun compte, et refusèrent d'entrer en négociations. Les commissaires de la compagnie, en désespoir de cause, se bornèrent à traiter de la rançon du capitaine Gheselle et du subrécargue, qui fut fixée à 20,000 fr. Ils s'embarquèrent ensuite pour Tunis, où on leur fit meilleur accueil. Une convention fut même conclue entre cet État et l'empire, le 23 septembre 1725.

Il fut agréé qu'il y aurait cessation d'hostilités, par terre et par mer, de part et d'autre. Les sujets de l'empereur, pris par

(1) Voy. lettre de l'archiduchesse Marie Élisabeth à l'empereur, du 21 juin 1726. A cette lettre est joint un document imprimé contenant un inventaire complet des deux chargements. L'Impératrice avait pour capitaine Jean de Clerck, et le *Marquis de Prié* était sous les ordres d'André Flandereing.

un navire ennemi et conduits à Tunis, devaient y être immédiatement relâchés. Les étrangers trouvés à bord des vaisseaux impériaux, ou les sujets de Sa Majesté trouvés à bord des navires étrangers, ne pouvaient être réduits en esclavage. Les Tunisiens s'engageaient à n'accorder ni secours ni protection aux ennemis de Charles VI. Ils reconnaissaient à ce prince le droit de nommer un consul à Tunis, chargé de l'expédition des certificats dont ses nationaux avaient besoin, et jugeant de tous débats survenant entre eux. Un démêlé s'élevait-il entre un habitant du pays et un sujet impérial, il était enjoint au consul de ne prendre aucune décision sans avoir requis l'avis du *Bashaw beig*, ou gouverneur des ports. En cas de guerre, les membres de la légation avaient trois mois pour faire leurs préparatifs de départ, sans pouvoir être inquiétés durant cet intervalle (1).

La prospérité de la compagnie approchait de son terme. Les traités signés à Vienne entre l'empereur et le roi d'Espagne, qui lui préparaient en apparence un si brillant avenir, avaient mis en émoi toute l'Europe. La France, l'Angleterre et la Prusse, désirant contre-balancer les effets de ces actes, s'unirent à leur tour, le 3 septembre 1725. Les trois puissances se garantissaient réciproquement leurs possessions, *et en particulier les droits qui regardaient le commerce dont elles jouissaient ou devaient jouir respectivement*. Un article spécial déterminait le contingent des secours à fournir par les contractants, dans le cas où l'un d'eux serait attaqué *en haine de cette alliance ou sous quelque autre prétexte*.

La cour impériale, se sentant menacée, s'occupa du soin de gagner des adhérents. Elle obtint l'appui du cabinet de Saint-Pétersbourg, et parvint même à décider le roi de Prusse à abandonner secrètement la cause de ses alliés. La Hollande, tout en contre-carrant le désir de Charles VI de se créer une marine en Belgique et à Trieste, hésitait à se prononcer : elle craignait la guerre, et se souvenait des 600 millions de florins que lui avait coûtés, autrefois, la lutte qu'elle avait soutenue contre Louis XIV.

Dans ces circonstances, le gouvernement autrichien envoya

(1) *Hist. register*, tom. XI, p. 233.

des instructions à son agent à La Haye, lui recommandant de travailler à obtenir l'accession de la république au traité de Vienne, dût-on l'acheter au prix de quelques sacrifices. Dans ce but, on offrit aux Hollandais de définir les localités où la compagnie d'Ostende pourrait trafiquer, les espèces de marchandises qu'elle serait autorisée à rapporter des Indes, et le nombre des vaisseaux qu'elle y expédierait chaque année.

Ces propositions furent mal reçues : « La Hollande, y fut-il répondu, ne demandait point la réglementation d'un commerce illicite, mais sa cessation absolue.

Sollicitations et menaces ayant été inutilement mises en œuvre par l'envoyé impérial, celui-ci reçut l'ordre de proposer aux Provinces-Unies de soumettre le différend à la médiation de l'Espagne. Philippe V intervint personnellement dans ces négociations, mais sans succès. La cour de Madrid s'étant vantée de pouvoir, mieux qu'aucune autre puissance européenne, présenter à la Hollande une indemnité convenable, on lui répliqua qu'elle n'en demandait qu'une et n'en accepterait pas d'autre : la révocation de l'octroi de 1722.

Après un tel éclat, il était difficile aux états généraux de maintenir leur neutralité, et ils finirent par se ranger du côté des ennemis de l'Autriche. Ceux-ci leur garantissaient le droit d'exclure les Belges du commerce des Indes « en vertu du traité de Munster. » La Suède et le Danemark ayant suivi l'exemple des Hollandais, une conflagration générale devint bientôt imminente. Les hostilités commencèrent sans qu'il y eût déclaration de guerre. L'Angleterre envoya une escadre dans la mer Baltique, où l'on s'attendait à voir paraître une flotte russe, et fit partir d'autres vaisseaux pour les côtes d'Espagne et les mers d'Amérique, afin de mettre obstacle au retour des galionses pagnols, et de diminuer l'ardeur belliqueuse de Philippe V. Celui-ci, réunissant quelques troupes, s'était hâté de faire investir Gibraltar.

Charles VI, tout en croyant de sa dignité de défendre la compagnie d'Ostende, était préoccupé en ce moment d'une affaire plus grave, à ses yeux, que le maintien ou l'abolition de cette société commerciale. Il n'avait qu'une fille, Marie-Thérèse, et désirait lui laisser ses États. Déjà il avait exprimé sa volonté à

cet égard, par un acte auquel il avait donné le nom de « pragmatique sanction. » Il y déclarait que toutes les possessions de la maison d'Autriche devaient être considérées comme formant une masse indivisible, se transmettant aux héritiers mâles de l'empereur, s'il en survenait, ou aux archiduchesses ses filles, à leur défaut. Après les grands efforts qu'il avait faits pour décider les puissances européennes à donner leur approbation à cet arrangement, il ne pouvait voir qu'avec beaucoup de déplaisir le renouvellement des hostilités, c'est à dire la remise indéfinie de cette ratification publique, à laquelle il rattachait l'avenir de sa dynastie.

Ces considérations ébranlèrent sa fermeté, et le firent reculer alors qu'on n'attendait plus de lui qu'un appel aux armes. Des ouvertures de paix furent faites au nom de l'Autriche, par l'intermédiaire du nonce Grimaldi, à la France et à la Hollande. L'empereur demandait à faire décider, par des juges désintéressés, si l'établissement de la compagnie d'Ostende était, oui ou non, contraire aux traités, et promettait de se conformer à leur sentence. Un délai convenable eût été fixé pour permettre aux arbitres d'examiner la question, durant lequel l'octroi accordé à la société eût été momentanément suspendu. Les vaisseaux expédiés, et dont le retour était prochain, devaient néanmoins avoir la faculté de rentrer en Belgique. Les états généraux se montrèrent d'abord inflexibles. Ils firent remarquer que l'illégalité du commerce des Belges avec les Indes avait été trop clairement démontrée pour devenir l'objet de nouvelles contestations, et que des pourparlers à cet égard n'eussent fait qu'irriter les esprits. Ils refusèrent également de permettre la rentrée des navires flamands qui se trouvaient au Bengale et en Chine, ne voulant pas, disaient-ils, « leur fournir l'occasion de revenir plus richement chargés. »

La Hollande, appuyée par ses deux alliés, rejetait donc les propositions de l'Autriche. De nouvelles conférences eurent lieu, et amenèrent un rapprochement. On fit à Charles VI, relativement à sa pragmatique, des offres de nature à le séduire, et une convention préliminaire fut signée à Paris, le 31 mai 1727, par le baron de Fonseca, le comte de Morville, Walpole et Boreel.

Elle portait que l'empereur « n'ayant d'autre but que celui de

« contribuer à la tranquillité de l'Europe, et voyant que le commerce d'Ostende avait causé des inquiétudes et des ombrages, consentait à ce qu'il y eût suspension de l'octroi de la compagnie, et de tout commerce des Pays-Bas aux Indes, pendant l'espace de sept ans. » Toutes hostilités devaient cesser, les vaisseaux pris de part et d'autre être restitués, et les escadres quitter leurs positions. Les navires expédiés d'Ostende avant la conclusion de la convention pouvaient revenir librement. L'espace de sept ans fixé à la durée de la suspension était destiné à être employé « à travailler solidement à une conciliation des intérêts réciproques, et à une pacification générale. »

La compagnie avait envoyé trois vaisseaux en Chine en 1726, savoir : le *Lion d'or*, de 36 canons, capitaine Jacques Larmes ; l'*Aigle*, de 34 canons, capitaine Van de Wael ; le *Tigre*, de 34 canons, capitaine Michel Pronckaert. Deux bâtiments, la *Paix*, 36 canons, capitaine Philippe Perrenot, et l'*Espérance*, 34 canons, capitaine Nicolas Carpentier, étaient partis pour le Bengale. D'autres expéditions avaient eu lieu en 1727. Les listes officielles mentionnent l'*Archiduchesse Elisabeth*, de 32 canons, capitaine Michel Cayphas ; le *Charles VI*, de 28 canons, capitaine Laurent Meyne, la *Concorde*, de 36 canons, capitaine Gilles Ringaut ; le *Marquis de Prié*, de 26 canons, capitaine Guillaume Brouwer ; le *Saint-Antoine de Padoue*, capitaine Jean de Braecker ; la *Sainte-Anne*, capitaine Mathias Clinckaert et le *Saint-Joseph*, commandé par Daniel Petres. La compagnie, indépendamment du comptoir de Coblou, avait alors des factoreries à Baltasar sur le Gange, à Bankebasar et à Itchapour.

L'impression produite en Belgique par la suspension de l'octroi de 1722, fut durable et profonde. On s'attendait si peu à cet abandon des intérêts du pays que, la veille même de la signature du traité de Paris, nul détenteur d'actions ne voulait les vendre à 128, tant on comptait sur la protection impériale. A peine l'esprit des préliminaires fut-il connu, qu'elles tombèrent à 48. En revanche, la compagnie anglaise des Indes orientales réalisa, en 1728, un bénéfice de 200,000 livres sterling de plus que les années précédentes, et arrêta l'armement pour la Chine

de trois vaisseaux au lieu d'un, qu'elle s'était jusqu'alors contentée d'y envoyer.

Telle avait été l'imprévoyance ou le dédain du ministère autrichien, qu'il ne s'était nullement préoccupé des mesures pré-servatrices à prendre, au nom des actionnaires, durant la suspension du privilège de l'association ostendaise. Fallait-il, durant sept ans, laisser improductifs des capitaux considérables, tout en maintenant une administration coûteuse, désormais presque inutile?

Les directeurs, réduits à leurs propres ressources, mirent en avant divers moyens de maintenir le *statu quo*, tout en évitant au pays des pertes trop considérables. L'envoi annuel de deux vaisseaux, soit en Chine, soit en Amérique, suffisait pour couvrir les frais d'exploitation, en attendant une solution définitive : on ne voulut point en entendre parler. Restait à soustraire avec la compagnie impériale de Trieste, ou à revenir aux passeports particuliers. Dans ce dernier cas, la position des directeurs devenait des plus délicates, car ils ne pouvaient justifier publiquement l'emploi des fonds consacrés à de telles affaires. On discuta plusieurs combinaisons, mais sans pouvoir y rallier le gouvernement : tout commerce finit par cesser réellement du port d'Ostende aux Indes. La compagnie, tout en se résignant à suspendre ses opérations, ne pouvait cependant se dispenser d'envoyer quelques secours aux chefs de ses factoreries. Elle réclama ce droit qui paraissait trop juste pour être contesté : il lui fut refusé par les cabinets de Londres et de La Haye. Elle eut alors recours aux moyens détournés, frêta secrètement deux vaisseaux naviguant sous pavillon polonais, et les envoya au Bengale. L'un d'eux fut capturé à l'embouchure du Gange, et l'autre n'échappa qu'avec peine aux croiseurs anglais et hollandais.

Les comptoirs impériaux continuaient cependant à se maintenir, grâce à l'énergie des Belges qui s'y étaient établis.

La colonie de Baltasar, sur le Gange, excitait particulièrement la jalousie des étrangers. Comme elle prolongeait son agonie, nos concurrents soudoyèrent un nabab voisin, qui l'attaqua avec des forces considérables, et força le gouverneur à se mettre sous la protection du pavillon français.

Le traité de Séville, du 21 novembre 1729, réunit l'Espagne, la France et l'Angleterre dans les garanties accordées aux Hollandais contre la compagnie d'Ostende. Elle fut définitivement condamnée par la convention de Vienne, du 16 mars 1721. Charles VI, en échange de la promesse que lui faisaient l'Angleterre et la Hollande « de défendre et de maintenir l'ordre de succession établi dans la pragmatique » signa, sans hésiter, la ruine du commerce belge. Par l'article 5 de ladite convention, il s'engageait à « faire cesser prochainement, et pour toujours, « tout négoce et navigation aux Indes orientales dans toute « l'étendue des Pays-Bas autrichiens, et dans tous les autres « territoires qui, du temps de Charles II, étaient sous la domination de l'Espagne. »

Le croirait-on? Cette déclaration ne satisfait point les états généraux. On ne citait dans le traité que les Indes orientales, tandis qu'il eût été si facile, en se servant du mot générique *Indes*, d'étendre la prohibition à l'autre hémisphère! Il ne suffisait pas, d'ailleurs, d'exclure les Belges du continent asiatique, mais il eût fallu fermer leurs ports aux étrangers, et les mettre dans la nécessité de recevoir des Hollandais eux-mêmes les denrées coloniales dont ils avaient besoin pour leur consommation intérieure.

Un an après la suppression définitive de l'Association formée dans les Pays-Bas, la compagnie néerlandaise donnait un dividende de 25 p. c. à ses actionnaires.

En 1745, c'est à dire quatorze ans après la signature du traité de Vienne, un Ostendais, François de Schonamille, ne pouvant croire à la ruine de tant d'espérances, défendait encore, avec quelques troupes, la factorerie de Bankebasar. Assailli par une nuée d'Indiens, il périt glorieusement les armes à la main, à la tête d'une poignée de braves qui, comme lui, ne devaient plus revoir la terre natale.

Ce fut le dernier épisode de l'histoire de la compagnie d'Ostende.

CHAPITRE XVII

Règne de Marie Thérèse. — Guerre générale. — Travaux publics. — Notes sur la situation commerciale et industrielle de la Belgique vers le milieu du XVIII^e siècle. — Organisation des douanes. — Conventions postales. — Traité avec l'Espagne et la Sardaigne. — Décrets et ordonnances. — Situation commerciale et industrielle du Limbourg. — Imprimeries belges. — Navires envoyés aux colonies françaises. — De quelques industries nouvelles. — Le parc aux huîtres, à Ostende. — Débats politiques. — Amélioration du port d'Ostende. — La compagnie d'Asie et d'Afrique. — Ses opérations. — Sa chute. — Fin du règne de Marie-Thérèse. — Avènement de Joseph II. — Ses premiers actes. — Ses négociations au sujet de la liberté de l'Escaut. — Traité de Fontainebleau. — Revirements politiques. — Mort de l'empereur. — Restauration de Léopold II.

Charles VI, en sacrifiant les intérêts de ses sujets à ses préoccupations dynastiques, avait inutilement compromis la dignité de sa couronne. A peine a-t-il fermé les yeux, en 1740, que tous les États qui ont garanti sa succession à sa fille, Marie-Thérèse, prennent les armes contre cette princesse. Les droits les plus surannés sont ravivés. L'Espagne réclame la Bohême et la Hongrie, le roi de Sardaigne le Milanais ; La France, sans rien demander pour elle-même, exige l'empire pour l'électeur de Bavière.

Marie-Thérèse avait pris possession des provinces héréditaires, et s'était fait déclarer reine de Hongrie et de Bohême, lorsque son plus dangereux ennemi, le roi de Prusse, Frédé-

rie II, donne le signal des hostilités en s'emparant de la Silésie. Vers le même temps, les Français pénètrent dans la haute Autriche, envahissent la Bohême et font proclamer le compétiteur de l'impératrice sous le nom de Charles VII. Abandonnée par tous, la jeune princesse ne désespère pas de sa cause, fuit en Hongrie, rallie autour d'elle de braves et vaillants soldats, et se voit bientôt reconnue par l'Angleterre et la Hollande, que la politique française commençait à inquiéter. Dès lors sa fortune se relève et les chances de la guerre lui redeviennent favorables. La Sardaigne cesse de lui être hostile, une escadre anglaise force le roi de Naples à la neutralité, et le roi de Prusse se retire de la coalition après s'être fait céder la province qu'il convoitait.

Les Pays-Bas, épargnés jusqu'en ce moment, sont attaqués en 1744 par les Français. Menin, Ypres et Furnes tombent en leur pouvoir, et le maréchal de Saxe gagne, en 1745, la mémorable bataille de Fontenoi, si meurtrière pour les alliés. Gand ouvre ses portes aux vainqueurs, et déjà les Hollandais, privés des villes de la Barrière, se préparent à percer les digues de Sainte-Marguerite, lorsque le comte de Lœwendahl leur fait déclarer que le roi Louis XV ayant pris possession de la Flandre, ne tolérera aucune agression dirigée contre ses habitants. Bruges, Audenarde, Termonde succombent à leur tour, puis Ostende, dont on avait négligé d'inonder les approches.

Après la conquête, vinrent les emprunts forcés. Louis XV fit demander deux millions six cent mille florins aux états de Flandre, en les prévenant qu'il entendait qu'on les lui accordât sans remontrance, « selon l'usage des sujets français, qui obéissent sans discuter. » Les habitants du pays de Waes furent taxés, pour leur quote-part, à 184,466 florins courant (1). On travaillait activement, dans les chantiers d'Ostende et de Bruges, à la construction d'une foule de bateaux plats, destinés à transporter des troupes en Angleterre, où le roi Louis espérait faire rentrer les Stuarts.

En 1747, la guerre s'étend au pays de Cadzand, et à tout le nord de la Flandre. La Hollande, craignant pour son salut,

(1) Reg. van Waes, 1747-1748.

proclame le stadhoudérat, qui devint héréditaire en ligne masculine et féminine dans la maison d'Orange-Nassau. Les Français poursuivent leur marche victorieuse. Ils gagnent la bataille de Lawfeld et, après un siège assez prolongé, entrent dans Berg-op-Zoom.

Ils étaient à Maestricht, lorsque les Anglais et les Hollandais songèrent à traiter. Trente-sept mille Russes arrivaient au secours de ces derniers, et se trouvaient déjà sur les bords du Rhin.

On fit la paix à Aix-la-Chapelle, en 1748. La France, l'Angleterre et la Hollande se rendirent leurs conquêtes en Europe et dans les deux Indes; la Silésie fut abandonnée au roi de Prusse; les droits de Marie-Thérèse furent solennellement reconnus, et on lui restitua les Pays-Bas, tels qu'elle les avait possédés avant les hostilités, tout en conservant à la Hollande son ancien droit de barrière.

Avant de reprendre le récit sommaire des principaux faits qui remplirent le dix-huitième siècle — dont il est nécessaire de faire mention, puisque l'industrie et le commerce en subirent l'influence, — nous réunirons ici quelques notes qui se rapportent plus intimement à notre sujet.

De nombreux travaux d'utilité publique furent exécutés, de 1721 à 1750 par l'administration autrichienne. Le lit de la Geete fut élargi et rendu navigable jusqu'au Démer; le canal du Sas de Gand, commencé dès les premières années du règne de Philippe II, fut nettoyé et approfondi (1); celui de Bruges à Gand s'étant envasé, les états de Flandre ouvrirent un emprunt d'un million de florins pour rétablir les communications de cette dernière ville avec Ostende. On commença, en 1750, le creusement du canal de Louvain, terminé en 1753. Il pouvait recevoir au besoin neuf pieds d'eau, et devint bientôt l'objet d'une navigation assez active.

Ces améliorations ne se faisaient pas toujours sans résistance, car elles dérangent d'anciennes habitudes, et froissaient quelques intérêts purement locaux. En 1727, les Mali-

(1) Il portait des navires de 60 à 80 tonneaux; des bâtiments de 100 tonneaux pouvaient parcourir celui de Bruges.

nois ayant demandé la permission d'établir une chaussée de leur ville à Louvain, furent sur le point de se voir refuser cet octroi à cause de l'opposition violente qu'y firent les bateliers de Bruxelles. Ceux-ci faisaient remarquer « que l'exécution
 « d'un tel projet allait diminuer considérablement leurs
 « recettes, et nuirait par conséquent à l'État, qui se réserverait une part sur leurs bénéfices ; que l'État cessant de percevoir leur argent ne s'occuperait plus de l'entretien du
 « canal, et que dès lors tout le commerce se concentrerait à
 « Malines. L'ouverture d'une ligne de communication directe
 « entre cette dernière ville et Louvain, disaient-ils, ne consacrerait pas seulement la ruine des négociants de Bruxelles,
 « qui perdront toute relation avec Diest, Tirlemont, Sichem, Scherpenheuvel et Louvain même, mais sera non moins préjudiciable à la Flandre, vers laquelle part tous les quinze
 « jours un bateau chargé de chaux, de fer, de bois, d'ardoises, de pierres, de clous, de cuivre et de papier, venant de Liège, de Luxembourg et de Limbourg. » Il eût été difficile de raisonner plus mal, mais ces réclamations causaient de grands embarras à l'administration, et n'entravaient que trop souvent son action.

Les bateliers du bas Escaut avaient, à la même époque, de plus sérieux griefs à faire valoir que leurs confrères bruxellois. Leurs bateaux n'étaient plus admis dans le fleuve, depuis la découverte des mines d'Anzin, de Fresnes et de Vieux-Condé; que lorsque les transports français étaient tous employés, et qu'on manquait d'embarcation. Cet état de choses ayant été signalé au gouvernement, celui-ci chargea quelques délégués d'étudier les moyens d'établir une voie navigable entre Jemmapes et Ath. Ces délégués, qui manquaient, paraît-il, de l'expérience nécessaire à de semblables travaux, présentèrent des devis si peu satisfaisants, que le projet dont il s'agit fut ajourné. On se contenta de relier la ville d'Ath à celle de Mons, par une chaussée. Les patrons de barques revinrent à la charge en 1738. Désirant plus que jamais se soustraire aux obstacles qu'ils rencontraient à Condé, ils prièrent les états de Hainaut de demander la construction d'une route sur Tournai pour le voiturage libre des charbons jusqu'à l'Escaut; mais le pouvoir

central rejeta leur requête, préférant faire exécuter un canal, partant de l'écluse de Sartis, sur la Haine, et se déversant dans l'Escaut au dessus de Turcoing. Déjà les ingénieurs Gavaux et Plon en avaient fait le tracé et calculé la dépense, montant à 1,020,120 florins, lorsque d'autres influences prévalurent, et renvoyèrent de nouveau la décision de cette affaire à d'autres temps.

Quelques familles belges avaient encore quitté le pays, sous le règne de Charles VI, pour cause de religion, bien que les idées de tolérance y eussent fait de grands progrès. Plusieurs Flamands et Picards, professant la religion protestante, partirent pour l'Écosse vers 1724, et allèrent se fixer à Edimbourg. Ils y importèrent l'art de fabriquer de la batiste. Un quartier spécial, composé de treize maisons, leur fut spécialement assigné. Une association, dont faisaient partie les principaux gentilshommes de l'Écosse, les prit sous son patronage, et favorisa leur industrie naissante (1).

La Flandre et la Hollande possédaient une véritable supériorité en ce genre de travaux. L'une des découvertes les plus précieuses faites dans la pratique du tissage, celle de la navette volante, est due à un Flamand. Elle fut appliquée pour la première fois à Ypres, de 1730 à 1740 (2). Vers 1720, il se débitait jusqu'à cent mille pièces de toiles en Flandre, mesurant chacune environ quatre-vingt aunes, et évaluées dans leur ensemble à quatre millions de florins (3). Gand était le centre de ce commerce (4), bien que les marchés d'Audenarde, d'Alst,

(1) *Advantages and disadvantages, etc.*, fol. 117; Peuchet, *Dictionnaire de géographie commerciale*. Beaucoup de Belges émigraient pour l'Espagne, afin d'y prendre du service parmi les gardes royaux en ce pays; on y remarquait une compagnie entièrement formée de belges, portant l'uniforme jaune; un régiment d'infanterie, de même nationalité, habillé de blanc et de bleu, deux bataillons brabançons, portant les mêmes couleurs, et deux bataillons de Bruxellois. Il y avait en outre en Espagne quatre escadrons de cavalerie belge, dont deux brabançons et deux flamands. Voy. Beawes, *Dissertations on Spain and Portugal*, tom. I, p. 223.

(2) Ed. Barlet, *Essai sur l'histoire du commerce et de l'industrie de la Belgique*, p. 180.

(3) A raison de dix sols l'aune, prix courant.

(4) En 1735, on présenta en vente à Gand 65,849 pièces de toile; en 1750, ce chiffre s'éleva à 79,040, puis à 83,305 en 1760, et à 86,315 en 1764.

de Renaix, de Lokeren, de Bruges et de Courtrai eussent également de l'importance. La fabrication de la toile remplaçait partout celle du drap, qui se concentrait dans le Limbourg, et particulièrement à Verviers (1). Elle produisit 200,000 pièces en 1765, estimées à huit millions. On récoltait annuellement seize millions de livres de lin dans le comté, dont quatre millions pour l'exportation. Leur sortie était fréquemment prohibée par les autorités, ou soumise à des droits assez élevés. En 1759, le lin vert était taxé à la frontière à 10 sols le cent, et le lin cru à 7 1/2 p. c. de sa valeur.

En 1750, quelques spéculateurs essayèrent d'établir, à Slykens, quelques moulins à scier. L'archiduc Charles posa la première pierre de l'un de ces établissements. L'entreprise, d'abord douteuse, devint bientôt assez bonne, et ne fut abandonnée qu'à la révolution française. L'initiative en était due à une compagnie brabançonne, qui avait émis des actions, au capital de 1,000 florins, pour réaliser ces spéculations. La même société installa une grande raffinerie de sel à Ostende.

En 1727, au moment où les Belges perdaient leur commerce des Indes, une association s'était constituée à Nieupoort pour l'armement d'un certain nombre de bateaux, destinés à la pêche du hareng et de la morue. Les associés avait déjà donné quelque extension à leurs affaires, lorsqu'il se heurtèrent à la concurrence hollandaise. Celle-ci s'imposa les plus grands sacrifices pour ruiner les armateurs flamands, et elle y réussit d'autant mieux que la vente du poisson appartenait partout à des corporations privilégiées, absolument maîtresses des marchés à l'intérieur du pays. Diverses ordonnances, publiées successivement en 1766, en 1768, en 1770 et en 1771, rétablirent cependant l'équilibre, et permirent à nos marins de renouveler leurs tentatives, qui cette fois furent des plus fructueuses.

(1) En 1752, la corporation des drapiers ne comptait plus à Gand que huit maîtres, ou chefs d'industrie. Il n'y avait, en 1773, que 33 métiers à tisser la laine à Bruges. Ce chiffre diminua d'années en années, et encore les Brugesois étaient-ils obligés d'envoyer fouler leurs laines à Gand. Voy. Gaillard, *Ambachten*, p. 45.

La ville de Tournai, gardée par des troupes étrangères, ne se trouvait pas, en 1739, dans une situation bien brillante. Son commerce diminuait de plus en plus, et beaucoup de familles aisées l'avaient déjà quittée, pour aller s'établir à Lille, à Valenciennes, à Douai, et sur d'autres points du territoire français. Les fluctuations monétaires étaient la principale cause de ces émigrations. Les monnaies d'or et d'argent étaient taxées à un taux moins élevé dans le Tournaisis que de l'autre côté de la frontière. Il nous suffira de quelques chiffres pour démontrer à quel point les Tournaisiens eurent à souffrir de cet état de choses. Un ingénieur ayant levé le plan de leur cité en 1687, y avait constaté la présence de 26,196 habitants, dont 24,496 laïques et 1,600 religieux, répartis dans 3,831 maisons. L'Église possédait alors un tiers des propriétés bâties et non bâties situées dans la commune, les bourgeois et l'État les deux autres tiers. En 1747, c'est à dire soixante ans plus tard, non seulement la population ne s'était pas accrue, mais elle n'était plus que de 21,380 personnes, et avait subi une déperdition de 4,216 individus (1).

Les Français, après avoir fait la conquête du pays de Namur en 1747, avaient établi des droits presque prohibitifs sur les cuivres venant d'Aix-la-Chapelle et de Stolberg, afin de favoriser l'industrie namuroise. Les Dinantais, si connus autrefois pour leur habileté comme batteurs de cuivre, n'exploitaient plus alors que quelques carrières de pierre, et se livraient au commerce des cuirs. Ils exportaient les produits de leurs tanneries en Allemagne, en Lorraine, dans le Luxembourg et en Flandre (2).

Les tanneries liégeoises étaient également fort renommées. Les principaux centres de ce négoce se trouvaient à Liège, à Malmédy, à Stavelot, à Herpe, à Esneux, à Visé, à Wanze et à Clermont. On ne tannait, dans les trois premières de ces localités, que des cuirs d'Amérique, venant de Buénos Ayres et des autres colonies portugaises et espagnoles du Brésil et du Paraguay. On en importait annuellement plus de 100,000 peaux,

(1) Poutrain, *Hist. de la ville et cité de Tournai*, p. 395.

(2) *Délices du pays de Liège*, tom. II.

qui se débitaient, après préparation, dans toute l'Allemagne, en Pologne, en Suède et en Danemark. L'exploitation des mines de charbon continuait cependant à former, dans la Principauté, le véritablement élément de la richesse publique. L'alun était également abondant entre Liège et Huy. On en recueillait aussi aux environs de Berneau, de Visé et d'Argenteau, et plus anciennement sur les bords de l'Emblève. Un sixième de ce produit était consommé dans les teintureries et les manufactures locales, le reste se répandait en Allemagne et en Suisse. Vers le milieu du xviii^e siècle, il y avait une importante mine de plomb à Seilles, et le minerai qu'on en extrayait était mêlé de parcelles d'argent. On expédiait des environs de Liège, beaucoup de fer vers Berg, pour être employé dans les usines de Ramscheid. La clouterie liégeoise utilisait, à cette époque, plus de 700,000 myriagrammes de ce métal qui, réduits d'abord en baguettes, étaient envoyés dans les campagnes, et convertis en clous de toutes espèces. Quinze mille ouvriers s'occupaient sans relâche de ce travail. Les clous fabriqués de cette manière étaient en grande partie achetés par les Hollandais; on faisait passer le reste en France, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Turquie (1).

Les villages de Herstal, de Vottem et de Jupille produisaient divers objets de quincaillerie et d'éperonnerie fort estimés. Cette branche d'industrie se développa surtout sous le règne du prince Velbruck, de 1772 à 1784. Les fabriques de tôle acquirent aussi, vers la même époque, une certaine importance. Il serait trop long d'énumérer ici les diverses carrières de pierres à bâtir, de pierres à paver, de pierres à chaux alors en pleins rapports dans la Principauté. Nous rappellerons seulement que ces dernières donnaient lieu à un grand commerce avec la Hollande. Les principaux fours à chaux se trouvaient à Flemalle. Theux possédait une carrière de marbre noir fort estimé et dont le grain, extrêmement bien lié, se prêtait admirablement à la sculpture. Villers, Bomal, Hamoir en offraient

(1) En 1785, les Liégeois employaient pour 2,500,000 livres tournois de fers nationaux et pour 18,000,000 de livres tournois de fers étrangers. Voy. Deschamps, *Essai sur le pays de Liège*, in-8°, 1785. p. 3.

plusieurs autres variétés, mais elles étaient moins recherchées.

Nous avons déjà parlé des draps de Verviers. En 1722, les états du pays ayant soumis ce produit à l'impôt du 60^e, dont il avait été d'abord déclaré exempt, l'industrie verviétoise languit durant quelques années, et ne reprit toute son activité qu'en 1757. Elle mettait annuellement en circulation environ 70,000 pièces de drap. Les patrons payaient leurs ouvriers en marchandises. Ils tiraient leurs laines fines d'Angleterre et d'Espagne. Les étoffes de qualités inférieures étaient confectionnées à l'aide de laines plus communes, venant de Saxe, de Bohême, ou même du pays (1). Le savon blanc, l'huile d'olive et les matières colorantes dont se servaient les fabricants verviétois arrivaient d'Amsterdam, de Marseille et d'Anvers; les Pays-Bas autrichiens leur fournissaient l'huile commune, et leurs compatriotes leur vendaient de la colle, du charbon de terre du bois, des acides et de l'alun. Les draps manufacturés du pays de Liège trouvaient d'excellents débouchés aux foires de Francfort, de Leipzig, de Brunswick, de Königsberg et de Breslau; ils transitaient par Lubeck et Hambourg vers la Russie, et par l'Allemagne et le Danube vers la Pologne; on les dirigeait sur le Levant et Porto-Rico par les ports de Bruges, d'Ostende et d'Amsterdam.

Macpherson, dans ses *Annales du commerce*, nous apprend que la compagnie anglaise de la mer du Sud envoyait annuellement un navire dans les possessions espagnoles en Amérique, dont la cargaison se composait en partie de marchandises belges. C'étaient des serges de Flandre, des toiles de Brabant, et particulièrement de la lingerie fine venant de Courtrai. Cette ville tendait à se relever, et à reprendre sa haute réputation industrielle, usurpée pendant quelque temps par la Hollande, à la suite de circonstances assez singulières. Durant les troubles du xv^e siècle, presque tous les blanchisseurs courtraisiens s'étaient réfugiés à Haarlem. Ils y développèrent leur industrie, et bientôt le « blanc de Haarlem » fut regardé comme le com-

(1) Les laines d'Espagne venaient de Bilbao et de Cadix par Amsterdam et Ostende; celles de Saxe et de Bohême, par Dusseldorf et Duisbourg.

plément indispensable de toute toile de luxe. Il en résulta que les plus beaux tissus manufacturés à Courtrai passèrent bientôt entre les mains de nos voisins, qui, après leur avoir fait donner le blanc de Haarlem, les revendaient comme étant de leur propre facture. Il se fit, au xviii^e siècle, de très grands efforts à Courtrai pour se passer de ces intermédiaires intéressés, et on en vint à bout. On confectionnait dans cette ville des toiles $4/4$ et demi et $5/4$ et demi, perdant un demi quart en blanc, qui coûtait depuis 10 sols jusqu'à 6 florins l'aune; du violet, espèce de toile claire et large de $4/4$, $4/4$ et demi, $5/4$, $6/4$, $7/4$ pour mouchoirs. On faisait encore du linge ouvré de 5 à 45 sols; du linge de table uni à grains d'orge, à œil de perdrix; des damassés de toutes sortes de dessins, plus fins, plus solides qu'en Saxe. Parfois ces étoffes étaient admirablement travaillées, et reproduisaient des armoiries, des devises, des fleurs, des bouquets, des batailles et des paysages. L'aunage de la toile de Courtrai variait de 63 à 70 aunes par pièce.

Parmi les autres objets d'exportation à cette époque, figuraient les dentelles, alors si à la mode. Beaucoup de villes belges prenaient part à cette fabrication, qui avait néanmoins son centre à Bruxelles. Dans certaines localités, on se bornait à faire des dentelles grossières d'une seule pièce, peu estimées, dont l'unique débouché étaient les Indes espagnoles. Ailleurs on composait des dentelles à réseaux, à brides et à fleurs en or ou en argent, en fils de soie ou en fils de lin. Il y avait deux sortes de réseaux, les uns se faisaient à l'aiguille, d'autres au fuseau. Les fleurs qu'on y appliquait ensuite ne pouvaient se faire qu'à l'aiguille. Ce dernier travail s'exécutait en perfection à Bruxelles. Le point d'Alençon occupait le deuxième rang après le point bruxellois. On ne le faisait pas en Belgique, mais on envoyait beaucoup de points d'Alençon à Bruxelles pour y faire ajouter des fonds. Les dentelles de Malines étaient moins belles, mais avaient plus de durée. On les fabriquait d'une seule pièce, au fuseau, non seulement à Malines, mais à Anvers et à Bruxelles. Les valenciennes étaient inférieures, pour le goût et la beauté aux dentelles malinoises. On faisait à Gand des dentelles qu'on appelait *fausses valenciennes*; elles étaient moins serrées que les véritables, et avaient beaucoup

moins de valeur. Vers 1730, les Anglais commencèrent à imiter la dentelle bruxelloise, mais sans succès (1). Ils ne parvinrent jamais à donner de la solidité à ce qu'on appelait le cordon ou la bordure des fleurs. Ne pouvant nous enlever cette industrie, ils s'efforcèrent de débaptiser le « point de Bruxelles, » et de le faire connaître en Europe sous le nom de « point d'Angleterre. » Ils y réussirent pendant quelque temps, au moins en France.

L'administration autrichienne prit l'initiative d'une importante réforme en 1749. La fabrication des monnaies avait été abandonnée, jusqu'en ce moment, moyennant certaines conditions, à des particuliers. On décida qu'elle se ferait désormais par les soins du gouvernement, et sous les auspices du souverain. Une commission spéciale, composée de trois membres, fut chargée de la surveillance de cette partie du service public. Elle subsista jusqu'à la révolution française, qui la supprima avec notre système monétaire lui-même (2). Un placard du 21 janvier 1726 ordonnait aux juges criminels d'appliquer la peine de mort à tout faux monnayeur. Un Brugeois, Séraphin Heylbrouck, était employé en 1759 comme graveur de la monnaie. Déjà plusieurs de ses compatriotes s'étaient illustrés par leur habileté à manier le burin : il nous suffira de citer Hubert Goltzius en 1526; Jean Van Hilde; Marc Geraert en 1532; Jean de Mil; Samuel Lommelinck, Corneille Van Cauwkerke et Charles Janssens au xvii^e siècle.

Cette réorganisation financière accomplie, on songea à apporter des modifications aux tarifs de douane que la Hollande nous avait imposés, et à les mettre en rapport avec ceux des autres pays. Quelques matières premières, dont les manufactures belges faisaient usage, furent affranchies de tous droits. La sortie des armes et de la poudre de guerre fut permise en temps de paix, à charge d'une taxe de 2 p. c.; les baleines sciées et coupées furent désormais reçues à raison de 17 sols le cent pesant. On décida que les frais d'entrée et de sortie sur les

(1) Voy. rapport du conseiller de commerce Bacon, adressé au conseil des finances, le 7 octobre 1762.

(2) Ch. Piot, *Revue numismatique*, tom. I, p. 26.

chevaux variaient suivant la valeur de ceux-ci ; s'ils étaient de haut prix, c'est à dire au dessus de 150 florins, on les taxait à raison de 2 florins, 11 sols ; dans le cas contraire, on n'en exigeait qu'un florin, 5 sols. L'eau-forte, les pierres taillées, le charbon de forge entrèrent en franchise de droits, tandis que les rubans étrangers et le produit des verreries françaises et allemandes furent écartés par une tarification très élevée. On rapporta les ordonnances par lesquelles Charles VI, dans l'intérêt des drapiers du Limbourg, avaient fait remise de tout paiement, à l'importation, sur les huiles, les Hollandais s'étant entièrement emparés de ce commerce, au détriment de nos propres établissements. L'exportation des étoffes de coton imprimées, et celle des viandes salées furent encouragées par des primes.

L'administration des douanes était confiée, en Belgique, à un bureau général de régie, dirigé par un conseiller des finances : elle comprenait vingt-trois départements, à la tête de chacun desquels était un contrôleur qui vérifiait les perceptions.

Le bureau général était chargé d'examiner, en dernier ressort, les états de dépenses et de recettes que les contrôleurs lui faisaient parvenir. En 1754, les recettes publiques atteignirent le chiffre de 7,232,369 florins. Les droits d'entrée et de sortie y figuraient pour 2,254,070 florins ; les aides et subsides pour 3,747,499 florins. En 1780, le produit des douanes fut évalué à une somme brute de 3,105,726 florins (1). Elle était perçue par

(1) Ce capital se répartissait de la manière suivante :

Droits d'entrée	2,009,608
• de sortie	289,473
• de convoi	131,474
Tonlieux et droits locaux	284,739
Transit, droits sur la Meuse à Navagne et à Ruremonde	358,139
Entrepôt	2,495
Tantième de Sa Majesté dans les amendes et confiscations	24,649
Casuel et acquis à caution non reproduits	5,157
Total brut, fl.	3,105,726

Il fallait en déduire 12,283 fl. pour restitutions de droits ; 350,211 fl. pour traitements et gratifications ; 10,736 fl. de frais ordinaires ; 61,634 fl. de frais extraordinaires ; le revenu du bureau de Saint-Philippe, engagé aux états

1,468 employés. Les règlements contre la fraude étaient, comme nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs, d'une sévérité outrée. La peine de mort fut prononcée, en 1761, contre le directeur du bureau de Quiévrain, convaincu d'avoir favorisé quelques fraudeurs. Il n'obtint une commutation de cette sentence qu'avec beaucoup de difficulté, et finit par être banni à perpétuité du territoire belge. L'application des troupes régulières au service de la douane date de cette époque. Le 14 mai 1763, les soldats d'une compagnie d'infanterie furent mis à la disposition de l'administration douanière. Leur service leur donnait droit à un tiers de la valeur des prises.

Les relations postales de la Belgique avec l'Espagne, l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne, le Nord, Aix-la-Chapelle et Liège, la Suisse, la France, le pays conquis (1), la Hollande, etc., avaient déjà été réglées par édit du 16 janvier 1729. Toute missive qui ne pesait que le quart d'une once était réputée « lettre simple. » On payait 11 sols pour l'expédier d'Anvers à Madrid, et 13 sols lorsqu'elle était destinée au midi de l'Espagne. Les lettres d'Angleterre coûtaient 6 sols; celles de Cologne, 5 sols; celles de Francfort et de la Bavière, 9 sols; celles de Suisse, 12 sols; celles de France et de la Hollande septentrionale, 6 sols.

Un traité fut conclu avec l'Espagne et la Sardaigne, le 14 juin 1732, à Aranjuez, par lequel il fut stipulé que les sujets des trois parties contractantes jouiraient « dans leurs États et ports situés en Europe » des privilèges commerciaux accordés à la nation la plus favorisée. Cette convention n'empêcha point cependant le gouvernement espagnol d'élever les droits d'entrée sur les toiles de Flandre jusqu'à en rendre l'importation en Espagne presque impossible.

Le transit, qui avait été de bonne heure une branche importante du commerce, fut encouragé par plusieurs ordonnances

de Brabant jusqu'en 1782, montant à 350,648 fl.; le droit de convoi payé aux États de Flandre par convention du 28 janvier 1688, valant 96,657 fl. La balance général formant le revenu net était de 2,223,555 fl.

(1) Comprenant Cambrai, Valenciennes, Lille, Dunkerque, Douai, Saint-Omer, Arras, Graveline, Aire, Philippeville.

nouvelles, particulièrement par celles du 1^{er} mai 1751 et du 19 mai 1766. Le tarif du 20 mai 1700 avait établi, dans les Pays-Bas autrichiens, un droit de transit de 2 1/2 p. c.; en 1755, il fut réduit à 1 1/2 p. c., puis encore abaissé en 1766.

La valeur des bonnes terres arables augmentait chaque jour, et on les achetait jusqu'à 1,500 florins le bonnier, en 1765, dans le Brabant. La concentration de la propriété foncière entre les mains du clergé, lésant les intérêts publics, Marie-Thérèse, par décret du 15 septembre 1753, invoqua les anciennes lois fondamentales portant abolition des communautés religieuses instituées sans le consentement du souverain. Elle ordonna l'application de ces lois, et notamment celle de l'édit de Charles-Quint du 18 octobre 1520. Elle défendit à ses agents de permettre l'installation de toute association religieuse non autorisée. Des offices de receveurs furent créés pour tenir la main à l'exécution de ces dispositions administratives. En 1760, les états du Hainaut, frappés des bons résultats que le morcellement des biens ruraux avait produits dans le pays de Waes, cherchèrent à favoriser la petite culture en limitant l'étendue des fermes à 150 ares.

La mine de Védrin, après avoir souvent changé de propriétaires, appartenait, en 1750, au domaine privé et au duc d'Arenberg, qui s'en partageaient les produits, évalués à 100,000 quintaux. Une machine à vapeur y fonctionnait à cette époque. Le plomb de Védrin était d'excellente qualité, et se vendait à des prix élevés. Comme il ne suffisait point aux approvisionnements du pays, on en recevait encore d'Angleterre et de Hambourg.

Le gouvernement exploitait aussi, par régie, l'extraction de la pierre calaminaire dans le Limbourg et le comté de Namur. On en vendait annuellement deux millions de livres, à raison, de 50 sols, 30 sols et 24 sols le cent, suivant la nature du produit. La province de Namur possédait en outre 14 fourneaux pour fondre la gueuse, 48 forges, 12 makas, 5 fonderies et 2 platineries. Un fourneau donnait alors de 20 à 21 quintaux de fonte toutes les treize ou quatorze heures, soit pour l'année, 12,242 quintaux, et chaque forge à peu près 110,000 quin-

taux de fer battu. Les soufflets dont on faisait usage au xviii^e siècle, dans les forges et dans les chaufferies, étaient en cuir et à une seule *âme*. Les marteaux pesaient cinq quintaux. Nous avons déjà parlé des forges du Luxembourg; dans le Limbourg, il n'y en avait qu'une, à Wallhörn, et encore était-elle peu considérable.

Beaucoup de batteurs de cuivre exerçaient leur industrie à Namur. On citait entre autres les nommés Rémont et Bivort, qui employaient 12 moulins pour leur fabrique, et exportaient deux millions de livres pesant de cuivre laiton. Namur fournissait à la France des plats de cuivre sans anse, destinés à être exportés dans les colonies.

Il manquait au Limbourg, pour l'extension de son commerce et de son industrie, un marché central, placé dans quelque ville d'une certaine importance. Le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, conçut le projet de faire de Herve la capitale réelle du duché. Dans cette vue, le gouvernement donna à cette cité un droit d'étape sur toutes les marchandises venant des États d'Allemagne et de Hongrie. Le comte de Belgiojoso, succédant au comte de Cobenzl, poursuivit l'exécution du plan de son prédécesseur, et ordonna l'achat des terrains nécessaires à la construction de plusieurs rues et d'une place publique. Les troubles qui éclatèrent bientôt après dans le pays rendirent tous ces préparatifs inutiles. Herve se trouva réduite à son commerce de beurre, de fromages, et à la fabrication de quelques draps fins, de divers ouvrages de bonneterie, de ganterie, d'orfèvrerie et d'horlogerie.

Les routes étaient fort mauvaises dans le Limbourg. On força les habitants à y travailler à partir de 1768. Il y existait cependant deux bonnes chaussées, formant les artères du pays. La première partait d'Aix-la-Chapelle, et se dirigeait sur Liège par Henri-Cappelle, Battici et Herve. Elle avait été faite aux frais des états provinciaux, de même que son embranchement de Battici et Hodimont, et coûta, de 1750 à 1767, la somme de 571,244 florins. L'autre allait vers Néau, et les habitants de ce bourg avaient avancé les fonds nécessaires pour l'exécuter. La vente des bois dans le Lim-

bourg, en 1786, produisit entre 70,000 et 80,000 florins de Liège (1).

Des entrepôts furent ouverts, par ordonnance du 30 août 1759, dans les villes d'Anvers, de Bruxelles, de Bruges, de Gand, de Louvain, de Malines et de Nieuport. Si les marchandises entreposées n'étaient pas retirées au bout d'un an, elles devaient les droits d'entrée, de toulieu, et généralement toutes taxes exigibles en vertu des édits. Le droit d'emmagasinage fut fixé à un demi pour cent, sauf quelques exceptions, pour lesquelles il était accordé une tolérance de quinze jours. Le commerce de livres que la Belgique avait fait, au siècle précédent, par le moyen de l'imprimerie d'Anvers ne s'était pas soutenu, Amsterdam étant devenu le centre de cette industrie. Liège et Maestricht s'emparèrent, en concurrence avec cette dernière ville, des réimpressions ou contrefaçons des ouvrages français. A Bruxelles, on comptait quinze presses roulantes. Le principal imprimeur, nommé Boubers, n'avait que trois presses. Une société typographique, qui en avait monté douze, n'avait pu se soutenir. Gand possédait six imprimeurs et vingt-deux presses, dont quatorze roulantes. Louvain avait cinq imprimeurs, auxquels les travaux de l'université ne pouvaient qu'imparfaitement suffire. On comptait à Tournai trois imprimeurs et quatre presses. Malines, Mons et Namur en avaient également quelques-unes, plus ou moins occupées. A partir de 1760, ce commerce se releva quelque peu et, vers l'an 1780, Bruxelles commença à s'adonner aux contrefaçons. Il se trouvait trois fonderies dans cette ville, produisant de beaux caractères d'impression, et le goût de la lecture se répandait dans les Pays-Bas. Les livres sérieux, s'adressant à un public spécial, se tiraient à 200 ou 300 exemplaires ; d'autres ouvrages, d'un intérêt plus général, et qu'on supposait devoir exciter quelque sensation, étaient imprimés à 1,000 ou 1,200 exemplaires : on dépassait rarement ce chiffre. Les impressions étaient soumises à une censure.

L'industrie belge, étouffant dans la zone étroite où elle s'exerçait, cherchait sans cesse de nouvelles issues. Quelques

(1) *Ernst.*, tom. I, p. 78.

armateurs flamands, usant de subterfuges, envoyèrent des vaisseaux aux colonies françaises d'Amérique, tout en se bornant à demander un passeport de mer pour Cadix. Le navire *la Reine de Hongrie*, de 300 tonneaux, capitaine Pierre Bedet, d'Ostende, partit pour cette destination, le 22 novembre 1756. J.-B. Van Schoor, la veuve Nettine et Arnold Hoy, profitant de ce précédent, réclamèrent un octroi direct en 1757, mais il leur fut refusé. Le gouvernement craignait de nouvelles complications diplomatiques, et tenait à les éviter. Les règlements de l'amirauté n'étaient plus cependant fort respectés à cette époque. M. de Grysperre, l'un des juges de cette cour, s'en plaignit à M. Neny en 1757, et lui exposa que les magistrats civils empiétaient chaque jour sur sa juridiction et celle de ses collègues. Leurs fonctions étaient devenues de véritables sinécures. On publia encore néanmoins quelques ordonnances maritimes, parmi lesquelles la plus importante est celle de 1762, relative à la discipline à observer à bord des corsaires. En juillet 1759, une navigation régulière et directe fut établie entre Bruxelles et la Zélande. Cette entreprise fut encouragée par l'administration autrichienne:

On essaya également d'introduire dans le pays quelques nouveaux procédés de fabrication. Des ateliers furent fondés à Tournai, en 1759, sous le nom de « Manufacture impériale et royale » pour la teinture des fils de lin et de toiles. On y imprimait des mouchoirs de batiste, et des étoffes pour robes et pour meubles. Les marchandises provenant de cette manufacture furent exemptées de tous droits de sortie. Un Anglais monta une fabrique de vitriol, d'eau forte et de couperose au château de Surmont, entre les Trois-Fontaines et Marly, près de Bruxelles. Il existait à Gand un établissement dans lequel on obtenait de la potasse en donnant une base alcaline au salpêtre brut, puis en clarifiant et en cristallisant ce mélange. On fabriquait du blanc de plomb et du bleu d'azur à Gand et à Anvers. Le sieur Guillaume-François Legrelle, obtint, en 1755, l'autorisation d'édifier une papeterie. Une société gantoise fit creuser à Ostende, en 1766, à un quart de lieue de la ville, un bassin de dépôt pour les huîtres, afin de les y nourrir et de les y engraisser avant de les livrer à la consommation.

Elles étaient apportées par bateaux des côtes de l'Écosse. Nos relations avec ce pays étaient devenues rares, et le chiffre des affaires que nous y traitions, vers 1762, ne s'élevait point au delà de 27,697 livres sterling, soit 693,425 francs. Dans le même temps nous recevions d'Angleterre pour 546,777 livres sterling de marchandises (1). En 1761, nos marchands adressèrent des ordres importants au Canada pour achats de fourrures.

La paix régnait en Belgique depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, et ne fut plus troublée durant l'administration de Marie-Thérèse. Des hostilités éclatèrent, il est vrai, entre l'Autriche et la Prusse, en 1756, mais les armées ennemies ne franchirent point nos frontières. Cette guerre, toute de politique et de stratégie, et à laquelle prirent part l'Angleterre, l'Espagne et la France, coûta à ces deux dernières puissances leurs plus belles et leurs plus riches colonies. Les Anglais, maîtres des mers et conquérants de l'Inde, augmentaient chaque jour leur marine qui, dès 1761, présentait un effectif considérable (2).

(1) Voici un tableau du mouvement commercial entre l'Angleterre, l'Écosse et les Pays-Bas autrichiens, de 1764 à 1781 :

Importations belges en Angleterre et en Écosse.				Importations anglaises et écossaises en Belgique.			
En Angleterre.		En Écosse.		D'Angleterre.		D'Écosse.	
Années.	Valeur.	Années.	Valeur.	Années.	Valeur.	Années.	Valeur.
1764	446,212 liv. st.	1764	568 liv. st.	1764	456,817 liv. st.	1764	49,082 liv. st.
1765	425,241 »	1765	1,702 »	1765	433,553 »	1765	30,367 »
1766	268,322 »	1766	78 »	1766	545,919 »	1766	21,662 »
1767	418,593 »	1767	44 »	1767	608,258 »	1767	55,914 »
1768	403,276 »	1768	1,179 »	1768	623,579 »	1768	62,676 »
1769	413,860 »			1769	678,286 »	1769	67,238 »
1770	442,438 »			1770	861,777 »	1770	92,667 »
1771	99,473 »	1771	98 »	1771	793,454 »	1771	18,843 »
1772	79,957 »			1772	1,006,601 »		
1773	407,633 »			1773	1,038,483 »		
1776	438,280 »			1776	944,267 »		
1777	71,355 »			1777	1,077,982 »		
1778	524,443 »			1778	1,044,721 »		
1779	873,160 »			1779	1,535,849 »		
1780	1,204,860 »	1780	45,803 »	1780	1,964,383 »	1780	56,452 »
1781	1,083,092 »			1781	2,069,983 »	1781	65,559 »

(2) Les flottes britanniques se composaient à cette époque de 2 vaisseaux de premier ordre, portant de 96 à 110 canons; de 11 vaisseaux de deuxième rang, de 84 à 90 canons; de 60 navires de troisième rang, de 64 à 80 canons;

Ils allaient bientôt avoir besoin de toutes leurs forces. En 1774, éclata l'insurrection américaine, qui paralysa pendant quelque temps le développement du commerce britannique, et releva nos propres affaires. La Belgique, neutre au milieu de toutes ces querelles, s'enrichissait des pertes subies par ses voisins. Dès 1771, les arrivages s'accroissaient rapidement au port d'Ostende (1). On y augmenta le nombre des pilotes, devenu insuffisant, et on les divisa en deux brigades, dont l'une veillait à la sortie, et l'autre à l'entrée des navires. Un fanal, d'une construction élégante, représentant une colonne de l'ordre Toscan, fut établi sur la jetée. Il coûta 10,000 florins, argent de change, et son feu fut allumé le 15 octobre 1772. Les Ostendais réclamaient depuis longtemps la construction d'un bassin, qui permit aux vaisseaux de charger ou de décharger à marée basse comme à marée haute. Les ingénieurs Lippens reçurent l'ordre d'entreprendre ce travail, et le terminèrent le 25 novembre 1776. Les écluses s'ouvrirent alors pour la première fois afin de recevoir la *Marie-Thérèse*, l'*Empereur* et le *Prince Charles*, trois bâtiments belges. En 1780, la ville obtint l'autorisation de faire construire des entrepôts autour de ce nouveau port. On publia des règlements concernant les droits d'emmagasinage, le commerce, la navigation intérieure et la police maritime.

La suppression de la Compagnie impériale des Indes avait laissé de profonds regrets dans le pays, et quelques personnes,

de 43 de quatrième rang, de 48 à 60 canons, de 71 de cinquième rang, de 26 à 44 canons; de 68 sloops, de 8 à 14 canons; de 12 vaisseaux à bombes, de 10 brûlots, de 4 transports, de 39 bâtiments loués, de 7 yachts royaux, et de 5 yachts de moindre tonnage, en tout de 372 navires de tous genres. On ne commença à les doubler en cuivre qu'à partir de 1758. Le premier bâtiment auquel on appliqua ce nouveau système fut l'*Alarm*, une frégate.

(1) Ce fut surtout à partir de 1776 que la progression devint considérable :

En 1776 il entra à Ostende.	526 navires.
» 1777 »	529 »
» 1778 »	644 »
» 1779 »	1,037 »
» 1781 »	2,941 »
» 1782 »	2,626 »

applaudissant à la reprise des affaires, croyaient encore à la possibilité de la relever. Parmi ces dernières se trouvait un Hollandais, Guillaume Bolts, qui, après avoir étudié le négoce à Lisbonne et servi les Anglais aux Indes, avait conçu l'idée de rétablir des communications entre les Pays-Bas et les États asiatiques, par les ports du littoral autrichien. Étant parti pour Vienne, il réussit à faire accepter son plan par les ministres de l'impératrice, et celle-ci l'autorisa à faire commerce en Asie et en Afrique, moyennant certaines conditions. Bolts, auquel il manquait des fonds pour tirer parti de cet octroi, vint en Belgique en 1775, avec des lettres de recommandation du prince de Stalremberg, et y obtint bientôt l'appui du comte Charles de Proli, fils cadet du principal directeur de l'ancienne Compagnie impériale, et du baron de Borrekens. Ceux-ci, s'étant associé un Anversois, le sieur Nagels, achetèrent une frégate à Londres, lui donnèrent le nom de *Joseph et Thérèse*, et en confièrent la direction à Bolts.

Ce dernier, pressé de partir, engagea des matelots inexpérimentés qui, peu accoutumés aux voyages maritimes, se révoltèrent et l'obligèrent à relâcher à Lisbonne. Il les y licencia, renouvela son équipage, mais sans avoir subi des pertes d'argent et de temps fort nuisibles au succès de son expédition. Parvenu à Livourne, il y trouva le comte de Proli, qui s'y était rendu afin d'y lever, par sa présence, tout obstacle à l'embarquement immédiat de la cargaison destinée au *Joseph et Thérèse*.

Grâce à l'intervention du comte, ce vaisseau fut bientôt en état de reprendre la mer, mais il semblait réservé à essayer des infortunes dans toutes les parties du globe. Il devait se rendre vers la côte orientale d'Afrique, longer le Malabar, le Coromandel et arriver ainsi au Bengale, mais il fut assailli par des vents contraires dès sa sortie du détroit de Gibraltar, dériva vers l'Amérique, et alla jeter l'ancre à Rio de Janeiro, où on le ravitailla. Bolts dirigea ensuite sa route vers le canal de Mozambique, et aborda dans l'île de Tristan d'Acunha, qu'il appela « Ile de Brabant, » et dont il prit possession au nom de l'impératrice. Parvenu enfin à doubler le cap de Bonne-Espérance, il eut le malheur d'échouer dans la baie

della Goa, à l'embouchure d'une rivière, vis-à-vis de l'île de Madagascar. Pendant le temps nécessaire au radoub de son vaisseau, Bolts pénétra dans l'intérieur des terres, remarqua la belle situation de la baie, et résolut d'y fonder un comptoir. Il fit deux traités, dans ce but, avec les chefs des populations voisines, et laissa quelques-uns de ses gens pour y faire le commerce de l'ivoire et de la poudre d'or.

Continuant son voyage, il arriva à la côte de Malabar, et y vendit une partie de sa cargaison à un Anglais, nommé Williams, qui fit faillite peu de temps après. De là il se transporta au Bengale, occupa une des îles Nicobar, ce qui occasionna des plaintes de la part des Danois, et retourna à la côte de Malabar, où il jeta les bases de deux nouvelles factoreries, sur des terrains qui lui avaient été cédés par Hyder-Ali. L'un de ces établissements était situé entre Mangalar et Caluwar, et l'autre à Baliapatam, centre des marchés de poivre.

Dans l'intervalle, le bruit s'était répandu en Europe que Bolts avait péri avec tous les siens. Le comte de Proli, le baron de Borrekens et le sieur Nagels résolurent d'armer un second navire, qu'ils achetèrent à la compagnie des Indes de France, et l'appelèrent *le Prince de Kaunitz*. Proli, qui fut chargé plus spécialement de tous les détails de cette opération, s'en acquitta avec beaucoup d'intelligence et d'habileté. *Le Prince de Kaunitz* fut envoyé en Chine, et rapporta un profit considérable à ses armateurs, sans toutefois les indemniser entièrement des avances qu'ils avaient faites pour l'équipement et l'achat du *Joseph et Thérèse*.

Pendant que *le Prince de Kaunitz* traversait les mers, arriva à Livourne un bâtiment portant le même nom, que Bolts avait expédié directement de l'Inde. Son chargement, mal assorti, se vendit fort difficilement. Proli le réarma aussitôt, le fit partir pour la Chine et obtint de nouveau d'excellents résultats. Deux autres expéditions faites par Bolts, par *le Baron de Binder* et *le Comte de Kollourath* ne furent pas heureuses. Ses associés, fort mécontents de sa gestion, ne voulurent plus lui faire d'avances de fonds. Désirant cependant tirer parti de l'octroi impérial qui leur avait été concédé, ils résolurent d'ériger une compagnie par actions. Proli conseillait d'émettre de six à dix

mille titres, chacun de 1,000 florins d'Allemagne. Il fallait, d'après lui, que la société projetée eût des ressources assez considérables, son succès dépendant en grande partie de l'extension de ses opérations.

Non seulement on ne suivit pas ses conseils, mais on fit entrer à l'actif de la compagnie, dont le capital social fut fixé à deux millions de florins, tout ce que les premiers associés avaient déjà déboursé, c'est à dire 800,000 florins, représentés par quelques établissements dans l'île Tristan d'Acunha, dans la baie Della Goa (1), à la côte de Malabar, et par quelques bateaux caboteurs. Le reste avait été anéanti dans la faillite — vraie ou supposée — de Williams, à la réserve cependant des navires *Joseph et Thérèse*, *Prince de Kaunitz*, *Kollowrath* et *Binder*.

Les directeurs de la « Compagnie d'Asie et d'Afrique » commençaient donc en réalité leurs opérations avec 1,200,000 florins. Cette somme était évidemment trop faible, mais ils ne s'en mirent pas moins courageusement à l'œuvre. Ils équipèrent deux vaisseaux pour la Chine, *le Prince de Kaunitz* et *le Kollowrath*, qui partirent aussitôt pour leur destination.

La France, l'Angleterre et la Hollande se trouvant en ce moment en guerre, Proli et ses associés crurent pouvoir profiter de cette circonstance pour étendre leurs entreprises et, ayant convoqué leurs cointéressés, recoururent à l'emprunt pour se procurer une somme égale à la valeur des actions déjà en circulation, sans réfléchir que celles-ci n'avaient pas toutes été payées, et que le capital réalisé n'équivalait pas au capital nominal.

Quatre autres navires furent bientôt mis en état de partir : c'était *le Comte de Belgiojoso*, *le Comte de Zinzendorff*, *l'Archiduc Maximilien* et *l'Autriche*. Les directeurs comptaient rembourser une partie de leurs créanciers au moyen des bénéfices qu'ils espéraient faire sur le chargement du *Kollowrath* et du *Prince de Kaunitz*. Ils ne savaient pas que ces deux vaisseaux, ayant

(1) On ignorait alors que ce comptoir avait été pris par les Portugais, ainsi qu'un vaisseau qui s'y trouvait à l'ancre et tous les employés qu'on y avait laissés. Les Portugais, qui avaient créé jadis deux factoreries à Della Goa, prétendirent ne les avoir jamais abandonnées.

manqué les moussons, avaient été longtemps retenus en mer, et ne pouvaient plus revenir à temps. Pour comble d'infortune, l'un de leurs nouveaux bâtiments, le plus richement chargé des quatre, périt corps et biens en sortant du port de Liverpool; un autre, *l'Archiduc Maximilien*, échoua à la même époque près des côtes de Bretagne. On le releva, mais au prix d'un accroissement de dépenses. Dès lors la compagnie ne fit plus que décliner. Cinq de ces navires, *le Comte de Zinzendorff*, *l'Autriche*, *l'Archiduc Maximilien*, *le Kollowrath* et *le Prince de Kaunitz* revinrent à Ostende en 1784, où ils apportèrent 1,297,553 livres de thé Bohé, 812,830 livres de thé Congo; des quantités non moins considérables de thés Pecco, Souchon, Hayson, Songlo et Tonkay; un grand nombre de pièces de nankin; de la canelle; de la rhubarbe en caisse; des étoffes de soie; des papiers peints en rouleaux; des porcelaines blanches et bleues, etc. La vente de ces marchandises, bien que faite à des conditions avantageuses, ne put exonérer le budget de la compagnie, ruinée par les emprunts qu'elle avait cru pouvoir faire. Elle déposa son bilan en 1785, laissant un déficit de plusieurs millions (1).

Durant les dernières années du règne de Marie-Thérèse, il s'était opéré une amélioration sensible dans la situation générale du pays. Le commerce et l'industrie avaient repris un peu d'activité, et l'instruction se répandait lentement parmi le peuple. Les lois relatives à la répression des crimes et délits, jusqu'alors extrêmement sévères, perdirent de leur excessive rigueur. Non seulement l'impératrice recommanda l'abolition de la torture, mais elle prit l'initiative d'une réforme qui suffirait pour illustrer sa mémoire : « Je laisse à la considération
« de mon tribunal suprême de justice, écrivait-elle en 1776, s'il
« ne conviendrait pas d'abolir successivement la peine capi-
« tale, du moins dans la plupart des cas, en la bornant aux
« crimes les plus atroces. »

Une révolution profonde s'était opérée peu à peu dans les

(1) *Précis de l'origine, de la marche et de la chute de la Compagnie d'Asie et d'Afrique dans les ports du littoral autrichien*, Liège, 1785; voy. aussi le *Gentlemen's magazine*, année 1785, tom. I, pp. 118, 393, etc.

idées, et l'opinion publique était favorable aux réformes. Voltaire, par ses nombreux écrits, avait jeté le doute dans les intelligences en les conviant au libre examen; Montesquieu, en publiant « l'Esprit des lois, » avait introduit la philosophie dans les sciences politiques; Rousseau, par ses hardiesses et ses révoltes, passionnait ses contemporains et leur communiquait son fiévreux enthousiasme.

On s'était mis à étudier avec ardeur la constitution intime des associations humaines. Quesnay, chef de la secte de économistes, cherchant l'origine des richesses, la trouvait dans l'agriculture, qui seule, disait-il, produisait un excédant de valeur. C'était également l'avis de Turgot, de Dupont de Nemours et du marquis de Mirabeau. Les manufacturiers, les commerçants, les ouvriers, n'étaient, suivant cette théorie, que les salariés de l'agriculture, dont l'activité seule n'était pas stérile. Quelle serait cependant l'utilité du blé récolté par celui-ci, si le meunier et le boulanger n'en faisaient du pain?

Le problème soulevé par Quesnay fut résolu par Adam Smith en 1776. Remontant des effets aux causes, il prouva que toutes les merveilles réalisées par le génie de l'homme, tous les capitaux formant le patrimoine commun de notre race, n'ont qu'une même origine : le travail. Dirigeant ensuite ses investigations vers le commerce, il nous en révéla tout le mécanisme en démontrant le premier l'influence de l'offre et de la demande sur la hausse et la baisse des marchandises.

Le successeur de Marie-Thérèse, Joseph II, profondément imbu des idées philosophiques qui germaient dans toute l'Europe, visita les Pays-Bas en 1781.

Les relations mercantiles de la ville d'Ostende se trouvaient alors dans un état très florissant, et occupèrent tout d'abord l'attention de l'empereur. Non seulement Ostende servait alors d'intermédiaire entre les pays étrangers et les autres cités belges, mais les habitants d'une partie de l'Allemagne et de la Suisse y faisaient débarquer de fortes parties de laines d'Espagne, qu'ils recevaient auparavant par la voie d'Amsterdam (1). Joseph II arriva à Ostende le 11 juin, et y resta jusqu'au 13 du

(1) Ricard, *Traité général du commerce*, tom. I, p. 464.

même mois. Le lendemain de son départ le magistrat reçut un décret déclarant Ostende port franc.

Il n'en fallut pas davantage pour donner une nouvelle et rapide impulsion à la prospérité de la ville, dont on agrandit l'enceinte. On y ouvrit une bourse en 1782, puis une banque disposant d'une somme de deux millions de florins. Les premiers dividendes de cette société financière furent de 10 $\frac{1}{3}$ p. c. Plus tard on y ajouta une chambre d'assurances, également au capital de deux millions de florins. Ostende eut des courtiers jurés à partir du 31 juillet 1782. Cette année, il entra au port 2,656 navires, sans compter les chaloupes de pêche. Il y avait une école de navigation à Bruges dès 1780. Un institut commercial avait été créé à Gand à la même époque. La première école de cette nature établie à Paris fut dirigée par des Belges. Joseph II engagea les riches et influents abbés d'Orval et de Saint-Hubert à faire bâtir de vastes usines. Ceux-ci accédèrent au désir de l'empereur, et les établissements qu'ils fondèrent exercèrent la plus heureuse influence sur la fortune industrielle du Luxembourg. La valeur des forêts y haussa de plus d'un tiers, en fort peu de temps (1). L'empereur permit l'entrée en Autriche, en Bohême et en Hongrie des draps fabriqués dans le pays de Liège, mais il revint ensuite sur cette décision. Les manufactures limbourgeoises conservèrent seules ce privilège, moyennant un droit de 7/100^e sur le prix des marchandises exportées. On fabriquait encore des serges à cette époque à Housse, à Cerexhe, à Trembleur, à Moulant et à Liège. Cette dernière ville comptait soixante-et-dix manufactures de ce genre, et livrait au commerce plus de vingt mille pièces d'étoffes.

La visite de Joseph II dans nos provinces eut encore d'autres résultats, beaucoup plus importants et plus durables. Il réclama la possession des villes de la Barrière, dont il fit raser les fortifications, et conçut le dessein de rétablir, de gré ou de force, la libre navigation de l'Escaut.

Les Hollandais, informés de ses intentions, se mirent sur la défensive. Ils firent obstruer les passes à l'aide de gros bateaux

(1) *Essai d'une description géognostique du duché de Luxembourg*, par M. A. Engelspach-Larivière, dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, tom. VII.

chargés de pierres, et augmentèrent les garnisons qu'ils avaient cantonnées dans la Flandre hollandaise. Neuf forts, parfaitement armés, portaient le pavillon des Provinces-Unies, et pouvaient foudroyer au passage tout navire se rendant à Anvers.

Ces précautions n'étaient pas inutiles. Le commandant du brick *l'Attente*, qui se trouvait alors à Ostende, reçut bientôt un ordre impérial, lui enjoignant de remonter l'Escaut et de se rendre à Anvers. Il mit aussitôt à la voile, mais, ainsi qu'on s'y attendait, il fut arrêté dès son arrivée à l'embouchure du fleuve. Un autre vaisseau, le *Louis*, confié à Liévin Van Iseghem, parvint jusqu'à Anvers, puis cingla vers Flessingue emportant quelques marchandises. Il rencontra à Lillo le bâtiment d'avant-poste hollandais, qu'il dépassa sans se soumettre à la visite ordinaire. Ayant essayé de renouveler la même manœuvre dans l'après-midi, on lui enjoignit cette fois de se conformer aux règlements. Van Iseghem s'y étant refusé, quelques Hollandais montèrent à bord du *Louis*. On leur refusa toute satisfaction. Parmi les assistants se trouvaient le major Vorster, quelques magistrats du Doel et le grand bailli de Beveren. Ce dernier répondant aux agents des états, étendit la main en s'écriant : « Ceci est territoire impérial, et nous ne sommes point ici sous l'autorité zélandaise. Le capitaine Van Iseghem n'a nul compte à vous rendre. »

A peine cette réponse fut-elle connue du garde-côte, qu'il s'approcha du brick belge, contre lequel il tira d'abord un coup de canon à poudre, puis à demi-charge, et enfin à pleine charge. Le *Louis* mit en panne, et reçut de nouveau les officiers néerlandais, qui en commencèrent la visite, malgré les protestations des hommes de l'équipage.

La partie était désormais engagée. Joseph II, qu'on instruisit du résultat de ces tentatives, demanda aussitôt officiellement le renvoi des forces navales stationnant à Lillo. Des conférences venaient de s'ouvrir à ce sujet à Bruxelles, lorsque trois cents soldats autrichiens, profitant d'une nuit nuageuse et sombre, prirent tout à coup possession du *Vieux Lillo*, poste militaire situé à trois quarts de lieu du fort de ce nom, et qu'on avait négligé d'occuper depuis la paix d'Aix-la-Chapelle. Ce

mouvement agressif effraya leurs adversaires, qui mirent une partie de la contrée voisine sous les eaux, en perçant une digue, dont la rupture occasionna la mort de plusieurs personnes.

A cette nouvelle, 60,000 Autrichiens se disposèrent à envahir la Hollande. La France se montrait hostile aux prétentions de Joseph II, vivement appuyées, d'un autre côté, par la Russie. La paix de l'Europe semblait compromise, lorsque l'empereur, acceptant la médiation de Louis XVI, changea tout à coup de politique. Il réclama une indemnité en paiement des dommages causés aux riverains par les Hollandais; une somme de 12,000,000 de florins pour la cession de Maestricht; l'abandon en sa faveur de deux seigneuries situées au delà de la Meuse, et le droit, pour les navires autrichiens, de parcourir l'Escaut moyennant une légère redevance.

Une convention préliminaire fut signée, vers la fin de l'année, à Paris. La Hollande acquérait Maestricht au prix de 9,500,000 florins, accordait 500,000 florins à ceux qui avaient souffert des inondations, et cédait le comté de Dablen à l'Autriche. Les limites de la Flandre restaient les mêmes qu'en 1664, et la souveraineté de l'Escaut était réservée aux Hollandais, à partir de Saftingen jusqu'aux embouchures du fleuve. Ils s'engageaient à évacuer les forts de Kruischaus, de Lillo, de Liefkenshoek et Frédéric-Henri, tandis que l'empereur renonçait aux villages de Bladel et de Reussel.

On échangea les ratifications du traité, le 8 novembre 1785, à Fontainebleau. La liberté de l'Escaut s'y trouvait condamnée par cette clause formelle : « que la partie du fleuve appartenant « aux états généraux serait tenue clause de leur côté, ainsi « que les canaux du Sas, du Zwyn et autres bouches de mer y « aboutissant, conformément au traité de Munster. »

Telle fut l'issue de cette triste tentative, dont le souvenir allait bientôt s'effacer au sein des agitations d'une guerre civile.

Joseph II, en montant sur le trône s'était imposé la tâche de réorganiser entièrement le gouvernement des provinces qu'il était appelé à régir. Sa précipitation à opérer des réformes lui avait fait de nombreux ennemis dans les Pays-Bas. Le clergé,

particulièrement menacé par le génie novateur du monarque, associait habilement la défense de ses privilèges à celle des libertés publiques. Une sourde agitation, présage d'événements plus graves régnait dans le Brabant. Les uns s'élevaient contre l'empereur au nom des préjugés religieux; les autres l'accusaient de marcher au despotisme en invoquant la liberté.

Trop systématique pour tenir compte des obstacles qui s'opposaient à la réalisation immédiate de ses vues, trois ans lui avaient suffi pour supprimer les maisons religieuses, retirer aux communes le privilège de célébrer librement leurs fêtes locales, enlever aux châtelainies la direction des chemins publics qu'elles avaient créés à leurs frais, abolir les séminaires diocésains, et modifier entièrement la composition des assemblées nationales (1).

L'application forcée de mesures aussi radicales, devait nécessairement provoquer des résistances : la crise éclata en 1789. Les Brabançons, poussés à bout par la brutalité des soldats du général autrichien d'Alton, excités secrètement à la révolte par le gouvernement anglais, qui voulait soustraire la Turquie aux attaques de la Russie et de l'Autriche, coururent aux armes, et parvinrent à secouer la domination impériale. D'Alton prit la fuite, poursuivi par le duc d'Arenberg et le général Vander Mersch : Bruxelles était au pouvoir des insurgés.

Joseph II, menacé de tous côtés, n'avait point de forces à leur opposer. Il se décida, le 25 novembre 1789, à faire quelques concessions et à détruire sa propre œuvre. Ce fut l'un de ses derniers actes. Brisé par tant de douloureuses émotions, il expira à Vienne, en 1790, laissant la couronne à son frère Léopold II.

Dans l'intervalle, le désordre n'avait fait qu'augmenter en Belgique. Les hommes qui dirigeaient en ce moment les destinées du pays n'avaient l'intelligence d'aucune des conditions d'ordre européen qui auraient pu consolider notre nationalité.

Incapables de donner une direction au mouvement qu'ils

(1) *Lettres sur la révolution brabançonne*, par Ad. Borgnet, Bruxelles, Berthot, 1834, p. 8.

avaient provoqué, livrés passivement à toutes les influences, ils laissèrent le temps à leurs adversaires de réunir des forces nouvelles, et entraînent leurs compatriotes dans leur propre ruine.

Léopold II, après avoir solennellement désapprouvé toutes les tentatives réformatrices de son frère, donna l'ordre aux troupes autrichiennes, commandées par le vieux général Bender, d'envahir la Belgique. Elles rencontrèrent peu de résistance, et bientôt le drapeau impérial flotta de nouveau sur l'antique capitale du Brabant. L'arrivée des Autrichiens n'y ramena point la paix, le grand drame du siècle s'acheminait rapidement vers sa périπέtie, et de nouvelles et terribles épreuves étaient réservées à notre malheureuse contrée.

CHAPITRE XVII

La révolution française. — Premières campagnes en Belgique. — Réouverture de la navigation de l'Escaut décrétée par la Convention. — Retour des Autrichiens. — Annexion de la Belgique à la France. — Observations à ce sujet. — Combats à Ostende. — Le port d'Anvers sous la république. — Établissement de la fonderie de canons, à Liège. — Du commerce belge sous l'administration française. — Application des machines à l'industrie. — Travaux publics. — Réorganisation des chambres de commerce. — Amélioration du port d'Anvers. — L'empire. — Blocus continental. — Ses conséquences. — Notes et renseignements commerciaux. — La Belgique en 1814. — Sa réunion à la Hollande.

L'état politique de l'Europe, vers la fin du xviii^e siècle, annonçait une crise prochaine. L'ancien ordre social, profondément ébranlé par les attaques qu'il avait subies, ne présentait plus à cette époque qu'une immense ruine, encore imposante par sa masse gigantesque, mais dont on pouvait déjà prévoir la chute. Des tendances réformatrices se manifestaient partout, dans l'administration, parmi le peuple, et jusques dans le palais des souverains. Le roi Frédéric, non content d'être l'un des plus grands hommes de guerre de son temps, s'était proclamé le disciple et l'ami de Voltaire; l'impératrice Catherine avait reçu à sa cour Denis Diderot, le plus fécond des encyclopédistes; Clément XIV s'était décidé à signer la suppression des jésuites;

Joseph II avait compromis sa couronne en essayant d'imposer prématurément ses idées à ses sujets, et venait de succomber sous le poids de la tâche qu'il s'était imposée.

Le besoin des innovations, tout en étant général, variait d'expression d'une contrée à l'autre.

En Allemagne, où le respect des traditions était encore vivace, il se portait entièrement vers les sciences. Kant y préparait une ère nouvelle à la philosophie par ses savantes études sur la faculté de connaître, et ses recherches approfondies sur la loi morale; Goëthe, dont le génie poétique exerçait déjà son empire, tour à tour romancier, naturaliste, poète et moraliste, y vivifiait toutes les questions sans les résoudre, et les élucidait en les faisant passer par le creuset du doute.

L'Angleterre, essentiellement commerciale et industrielle, consacrait tout son génie à l'étude des institutions de crédit et des relations mercantiles. Elle avait eu sa révolution politique sous Jacques II, que les efforts d'une aristocratie encore puissante avaient arrêté dans ses projets despotiques. L'union de cette dernière avec la bourgeoisie, en affermissant les libertés nationales, les avaient mises à l'abri de toute commotion. Les débats dont la vieille Albion était le théâtre, bien que circonscrits à des théories financières, n'en étaient ni moins vifs, ni moins passionnés. Quelques-uns de ses économistes, poussant les doctrines utilitaires jusqu'à la cruauté, les défendaient avec toute la froide inflexibilité qu'on employait ailleurs dans d'autres causes. « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, « écrivait Malthus, alors que sa famille n'a pas les moyens de « l'entretenir, et que la société n'a pas besoin de son travail, « n'a pas le moindre droit à une portion quelconque de nour-
« riture, car il est réellement de trop sur la terre. Il n'y a point « de couvert pour lui au grand banquet de la nature. Celle-ci « lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-
« même cet ordre à exécution. »

En France, l'esprit d'examen se présentait sous une forme plus redoutable, battait en brèche la constitution de la monarchie, attaquait le parlement convaincu d'impuissance, la noblesse dont les prérogatives semblaient injustes, le clergé qui s'était perdu par son intolérance et par son luxe. L'infortuné

Louis XVI, ne sachant comment conjurer les périls dont il était entouré, avait vainement fait appel aux lumières de Turgot et de Necker, à la complaisance de Calonne et de Brienne. Le trésor public était vide, et on ne savait comment le remplir. La prose satirique du Figaro de Beaumarchais avait succédé aux poèmes élogieux du grand siècle; tout s'était transformé peu à peu autour du trône, et déjà les échos du Louvre retentissaient des clameurs de la foule, réclamant l'abolition de tous les monopoles, et l'égalité des citoyens devant la loi.

Pour bien comprendre tout ce que ces exigences renfermaient de menaces, il suffit de consulter la statistique de la propriété foncière en France vers 1787. Les princes possédaient en apanage à peu près $\frac{1}{7}$ ^e de la superficie du royaume, dont un autre septième était aux mains du clergé. La part de la bourgeoisie dans la subdivision du sol était de $\frac{2}{7}$ ^e, et encore était-elle grevée de toutes sortes de redevances et de servitudes. Les biens fonciers appartenant à la noblesse formaient les $\frac{3}{7}$ ^e du territoire, c'est à dire équivalaient à la moitié à peu près des terres cultivables comprises dans les limites de l'État. Tout en étant détentrice de cette immense fortune, la noblesse exerçait encore des privilèges plus ou moins onéreux sur les propriétés voisines. Les capitaineries s'étendaient sur plus de quatre cents lieues carrées et neutralisaient tous les efforts de l'agriculture, ruinée par le droit de chasse. Non seulement les gentilshommes étaient exempts de tout impôt, sauf la capitation et les vingtièmes que le clergé ne payait même pas, mais elle prélevait des taxes de toute nature sur ceux d'entre les contribuables qui se trouvaient sous sa dépendance. Non seulement elle échappait à toute responsabilité devant la justice, mais elle disposait de la sûreté, de la liberté des personnes. Elle exerçait cette domination par mille moyens, sans compter les lettres de cachet qu'elle obtenait de la cour. Quel recours avait-on contre de telles persécutions? Voltaire, battu par les gens d'un grand seigneur en sortant de l'hôtel de Sully, avait essayé d'en obtenir réparation, et ses tentatives lui avaient valu la Bastille et l'exil.

Il y avait dans toute cette organisation, il faut bien l'avouer, de monstrueux abus, destinés à provoquer tôt ou tard une

réaction violente. Elle commença à l'assemblée des notables, et se développa avec une puissance irrésistible en 1789. Une fois à l'œuvre, les démolisseurs ne devaient plus s'arrêter. Ils abolissent successivement les jurandes, la mainmorte, les droits féodaux, les privilèges de naissance, les inégalités fiscales. A mesure que les obstacles se multiplient sur leurs pas, l'exaltation les gagne, ils se mettent en insurrection, opposent la bourgeoisie armée à l'armée royale, se rendent à Versailles et en ramènent Louis XVI, qu'ils obligent à sanctionner leur œuvre.

Dans l'intervalle, l'agitation qui remplit Paris se communique aux provinces. Les haines viliageoises contre l'homme de fief et le percepteur de la maltôte éclatent de toutes parts. Les châteaux brûlent, et des scènes de meurtre et de désolation mêlent leurs souvenirs de deuil aux cris de triomphe du parti vainqueur. On remédie momentanément au désordre des finances par la création de 1,200 millions d'assignats, hypothéqués sur les domaines de la couronne et sur ceux du clergé, devenus propriétés nationales. C'est le règne des clubs, où bouillonnent toutes les passions de la foule. Les prêtres, sommés de prêter un serment civique, et d'adhérer à la constitution imposée à leur ordre, s'y refusent, tandis que le roi se prépare secrètement à la fuite. Le mouvement s'étend, se généralise, et l'influence de Robespierre remplace celle de Mirabeau et de La Fayette. On connaît les différents épisodes de ce drame sanglant qui commence avec le voyage de Varennes, et dont le premier acte se termine par le massacre des Suisses restés fidèles à Louis XVI, victime lui-même des fautes de ses prédécesseurs. Tandis que l'émigration éclaircit les rangs de la noblesse française, et que girondins et montagnards se disputent avec acharnement le pouvoir, l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande prennent les armes contre la France.

Les Pays-Bas autrichiens se trouvent dès lors enveloppés dans une nouvelle guerre. Républicains et Impériaux s'y rencontrent dès le commencement de l'année 1792. Ces derniers, enhardis par quelques succès de peu d'importance, marchent sur Lille au nombre de quinze mille hommes, et bombardent la place durant six jours. Celle-ci leur résiste, et les Français,

s'ébranlant à leur tour, attaquent les troupes qui couvraient le Hainaut. Deux Belges, les généraux Clairfayt et Beaulieu, commandaient ce corps d'armée, fort de vingt mille soldats. Dumouriez leur livre bataille à Jemmapes, près de Mons, et les oblige à la retraite. Il marche aussitôt sur Bruxelles, où il est reçu le 14 novembre, et de là se dirige sur Liège, qu'il occupe le 28 du même mois. Deux jours auparavant, le général Labourdonnaye, l'un de ses lieutenants faisait publier à Anvers un décret de la Convention proclamant le grand principe de la liberté de l'Escaut.

Il n'y est plus question des traités. Le langage des mandataires de la terrible assemblée est aussi bref qu'énergique. Ils exigent l'abolition du privilège hollandais :

« Parce que les fleuves sont la propriété commune de tous
« les pays qu'arrosent leurs eaux ;

« Qu'une nation ne peut, sans injustice, prétendre à conser-
« ver seule la navigation d'un fleuve, ni empêcher les peuples
« qui habitent à l'intérieur du pays de jouir des mêmes
« avantages ;

« Qu'un tel droit est un reste des servitudes féodales, ou, tout
« au moins, une monocratie odieuse, que la violence a seule pu
« établir, que la faiblesse et l'impuissance ont pu seules con-
« sacrer ;

« Que, par conséquent ce droit peut être révoqué à chaque
« instant, malgré toutes les conventions existantes, la nature
« ne reconnaissant pas plus de peuples que d'individus privi-
« légiés, et les droits de l'homme étant inaliénables. »

A peine ce manifeste venait-il d'être lancé, qu'une flottille, partie de Dunkerque, entrait dans l'Escaut, remontait audacieusement son cours et arrivait à Anvers.

Quelques revers subis par les généraux français, auxquels on avait opposé le prince de Cobourg, ramenèrent les Autrichiens en Belgique en 1793. Le prince chassa les républicains du Limbourg et du pays de Liège, battit Dumouriez à Neerwinden et prit Valenciennes. Rien n'arrêtait plus la marche victorieuse des troupes alliées, car les Anglais et les Hollandais venaient de se joindre aux Impériaux, lorsque le duc d'York fut détaché avec des forces considérables pour assiéger la ville de Dun-

kerque, dont l'Angleterre ambitionnait la possession. Cette faute, en séparant les deux ailes de l'armée, rendit la supériorité aux Français, qui purent les faire plier l'une après l'autre.

La neutralité des Prussiens leur ayant permis de masser de nouvelles forces sur les bords de la Sambre, ils prirent Charleroi, et repoussèrent le prince de Cobourg à Fleurus. Les alliés, frustrés dans leurs espérances, abandonnèrent de nouveau nos provinces, où les armées républicaines s'installèrent comme en pays conquis.

L'annexion de la Belgique à la France fut décidée en 1795, l'année même de la mort de Louis XVI. Merlin, chargé d'en présenter le projet à la Convention, se borna à faire ressortir l'utilité d'une pareille mesure, qui n'avait pour sanction que l'omnipotence révolutionnaire :

« Il importe à la république, dit-il en cette occasion, de faire
« pencher en sa faveur la balance du commerce, d'enlever aux
« Anglais plusieurs branches de celui qu'ils font avec tant
« d'avantages, et par conséquent de ne pas laisser échapper de
« ses mains les incalculables profits que lui promet la possession
« d'une contrée dont les productions excèdent constamment
« les besoins, de ne pas se priver de ceux que lui assure la libre
« navigation de fleuves, de rivières et de canaux qui ont toujours
« passé pour les plus grandes sources de prospérité publique. »

En tombant sous le pouvoir de leurs puissants voisins, les Belges perdaient brusquement leurs institutions nationales et leurs garanties de liberté, c'est à dire ce qui leur restait de vie politique. Les charges financières qu'on leur imposa furent extrêmement fortes. Déjà, de 1756 à 1785, ils avaient versé dans le trésor de l'Autriche la somme considérable de 74,591,484 fl. Il leur fallut recevoir les assignats de la république, avilis par des émissions successives qui s'élevaient, en 1795, à 45 milliards 581 millions ; payer d'énormes contributions de guerre ; fournir des objets d'équipement, des vivres, des armes ; en un mot, satisfaire à des réquisitions de toutes natures.

Ces sacrifices, hâtons-nous de le dire, lui valurent cependant de grandes compensations. Toutes les provinces de la Belgique furent soumises à des lois uniformes, formulées d'une manière claire et précise. Les administrations et les tribunaux furent

entièrement réorganisés. Le système monétaire subit des modifications considérables, et les corporations de métiers furent supprimées par décret du 18 brumaire, an IV. Tous les privilèges que les villes avaient possédés jusqu'alors, et qui constituaient en leur faveur un monopole exclusif au détriment des campagnes furent abolis, et les établissements industriels déclarés libres de choisir les emplacements les plus favorables à leur prospérité.

Parmi les moyens qu'on employa pour rendre quelque activité aux manufactures, nous citerons les expositions des produits de l'industrie, fondées sous le ministère de François de Neufchâteau, et dont la première eut lieu le 10 septembre 1798. C'était là une idée féconde, car rien ne pouvait plus contribuer à entretenir l'émulation entre les fabricants et à vulgariser les notions utiles et réellement pratiques. En l'an VII, le ministre de l'intérieur se fit ouvrir un crédit de 200,000 francs pour récompenser les premiers importateurs de machines à filer le coton, et ce furent des Belges qui en eurent la plus grande part (1). Il autorisa chaque département à envoyer des ouvriers laborieux et intelligents dans les ateliers modèles qu'on venait de créer, pour les initier aux nouveaux procédés mécaniques de filature et de tissage. Des concours furent ouverts et des prix considérables attachés aux inventions, aux importations et aux perfectionnements utiles à l'industrie (2). Ostende avait cessé d'être un port franc dès le 6 mars 1796. Napoléon Bonaparte, qui venait de faire signer à l'Autriche le traité de Campo-Formio, par lequel cette puissance renonçait à

(1) Les premières filatures montées à l'anglaise qu'on ait vues en France sont celles des deux frères Liévin et François Bauwens, les fondateurs des fabriques de Gand. La première fut établie à Passy, l'autre à Gand; ils étaient parvenus à se procurer un excellent outillage. On ne fait pas mention, dans les statistiques publiées à cette époque des filatures flamandes. Elles étaient déjà cependant en pleine activité, et lorsque Napoléon vint à Gand en 1803, il y eut à l'hôtel de ville une exposition des produits des manufactures. On y remarqua des basins, des piqués et d'autres étoffes d'imitation anglaise. M. Liévin-Bauwens prit également l'initiative de l'introduction de la filature de coton dans les maisons de force.

(2) Ed. Barlet, *Essai sur l'histoire du commerce et de l'industrie*, p. 206.

tous ses droits sur la Belgique, visita les fortifications d'Ostende le 13 février 1798. Trois mois après, le 19 mai, à trois heures du matin, 37 navires anglais parurent inopinément devant la ville. Un parlementaire fut dépêché vers la place avec ordre d'en réclamer la reddition, mais, soit précipitation soit ignorance des coutumes maritimes, l'officier qui commandait la batterie de la plate-forme l'accueillit à coups de canon. La flotte ennemie ouvrit aussitôt le feu, auquel on répondit vigoureusement. Plusieurs navires furent forcés de prendre le large, après avoir subi des graves avaries. Vers sept heures, 2,000 hommes débarquèrent sur la côte, se portèrent vers Slykens, et livrèrent aux flammes quelques bateaux pêcheurs. Ostende n'avait pour toute garnison que 150 grenadiers, sous le commandement de Muscar. Leur situation devenait critique, lorsque des renforts arrivèrent enfin de Dunkerque. Les Anglais, attaqués dans les dunes, y furent totalement défaits, et laissèrent 1,800 prisonniers entre les mains des vainqueurs, auxquels ils abandonnèrent en outre 8 pièces de campagne et 2 obusiers. Parmi les captifs se trouvaient plusieurs officiers distingués, entre autres le général Cort et lord Campbell. Les pertes éprouvées par les Ostendais durant le bombardement de leur cité furent évaluées à près d'un million. Leur commerce était tombé dans un état de langueur, dont il ne se releva point durant de longues années. On obligea tous leurs marins, de 18 à 50 ans, à se faire inscrire chez le commissaire de marine, et à prendre service à bord des bâtiments de guerre français.

Le blocus des côtes flamandes par les Anglais empêchait également la ville d'Anvers, devenue le chef-lieu du département des Deux-Nèthes, de rétablir ses relations avec l'étranger. Il n'y vint que huit navires, appartenant à des nations neutres, en 1799. On en compta 49 en 1800, naviguant sous différents pavillons, et 76 en 1801. Le droit d'entrepôt ayant été accordé aux Anversois en 1802, la situation s'améliora, et 969 vaisseaux, de nationalités diverses, jaugeant 39,817 tonneaux, entrèrent au port à cette époque. Les perceptions des douanes augmentaient proportionnellement. Elles montèrent, en 1803, à 6,088,770 francs, rapportèrent 8,237,078 francs en 1804, et atteignirent 16,062,403 francs en 1805.

Napoléon Bonaparte, nommé premier consul de la république, le 24 décembre 1799, et qui se fit conférer cette dignité à vie trois ans après, chargea, en 1803, M. Périer, mécanicien habile et expérimenté, de lui fournir 3,000 canons de 36, destinés à l'armement de la flottille qu'on organisait à Boulogne contre l'Angleterre. M. Périer reçut des avances successives jusqu'à concurrence d'un million sept cent mille francs, et fit choix de la ville de Liège pour y créer son usine. Il l'établit sur la rive gauche de la Meuse, à un quart de lieue en aval du centre de la cité, dans le faubourg Saint-Léonard. Cet emplacement, situé à proximité des houillères et de deux grandes rivières, la Meuse et la Sambre, était excellent sous tous les rapports. M. Périer y fit bâtir deux halles, destinées au coulage des pièces, et qui renfermaient chacune six fourneaux à réverbères, un vaste atelier où l'on pouvait forer vingt bouches à feu à la fois, et d'autres ateliers secondaires destinés à la confection des objets que nécessite la fabrication des bouches à feu, tels que des modèles, des outils de diverses espèces, des briques réfractaires, etc.

Désirant que rien ne pût arrêter ses travaux, il installa dans son usine six machines à vapeur d'une force totale de 96 chevaux, qui lui coûtèrent au delà de 160,000 francs. Il fit creuser, pour les alimenter d'eau, un canal correspondant avec la Meuse. Tous ces préparatifs exigèrent environ deux ans, et M. Périer ne fut en mesure d'exécuter les commandes qu'il avait acceptées qu'à partir de 1805. L'entreprise ne prospéra point sous son premier fondateur, qui finit par résilier le contrat qu'il avait signé avec le gouvernement, et celui-ci prit possession de la fonderie de Liège, destinée à acquérir plus tard une célébrité européenne. Sous le consulat et l'empire, on y fonda 7,000 bouches à feu, de divers calibres, tant pour la marine que pour les batteries de côte. On y coula, entre autres pièces, des mortiers à plaque de douze pouces, dont le forage est très difficile, et des obusiers à la Villantroys, du poids de 8,491 kilogrammes.

Sous l'administration française, l'industrie du fer prit des développements et s'enrichit de nouvelles découvertes. MM. Poncelet trouvèrent un procédé pour la fabrication de l'acier fondu, et en obtinrent d'excellents résultats. Huy fabriqua des

fer-blancs assez estimés. En 1790, M. Douy, de Liège, conçut l'espoir de tirer le zinc de la pierre calaminaire, et il y réussit vers 1809. Le département de la Lys (Flandre occidentale) possédait les plus belles manufactures de toiles de l'Europe. La pêche du hareng et de la morue y formait une branche importante du négoce. Dans le département de l'Escaut (Flandre orientale), on trouvait des nombreuses blanchisseries de sel, des fabriques de Cobalt servant à l'émail de la faïence et de la porcelaine; des filatures de lin, de chanvre et de coton, des papeteries et des verreries. Indépendamment de quelques-unes des marchandises citées plus haut, la province d'Anvers (département des Deux-Nèthes) fournissait des étoffes de soie, de la sayette ou laine filée, des futaines, des toiles cirées, des toiles à peindre, des peaux chamoisées, de la dentelle, des chapeaux, du savon vert, des cartes, de la céruse, de la cire blanche, du bleu d'azur, des draps, des pipes de terre. On y remarquait une fonderie de cuivre, une fonderie de fer, cinq fabriques d'épuration de colza.

Les productions du département de la Dyle (Brabant) consistaient en céréales, pierres calcaires, pierres bleues, pierres à faux, toiles, dentelles très renommées, galons, papiers peints et cartes à jouer, voitures de luxe, cuirs, bières, eaux-de-vie, savons noirs et blancs. On y comptait une fabrique d'eau-forte et d'acide nitrique, deux verreries, plusieurs raffineries de sel, beaucoup de manufactures de tabac, des amidonneries, des fabriques de céruse, de faïences, de poteries; des moulins à sucre, à huile, à moudre, à tanner, quelques moulins à poudre et une quantité de fours à chaux.

Le Hainaut, devenu le département de Jemmapes, faisait un commerce assez considérable, dont les principaux articles étaient le charbon de terre, le fer, les marbres, les pierres à bâtir et les pierres à chaux. On y avait établi de nombreux établissements industriels, particulièrement des forges, des clouteries, des verreries et des faïenceries. On continuait à y faire des étoffes de laine, des bonneteries, des bas, des toiles et des dentelles.

Le département de la Meuse, formé d'une partie du Limbourg, était connu pour ses excellents pâturages, et son commerce de

bestiaux. On en exportait beaucoup de bois, du fer et d'autres métaux, des cuirs, des toiles, des confitures, des dragées, des liqueurs, des huiles, des grains, des étoffes de laine et de coton, du fil, des bonneteries, des chapeaux, de belles pierres de taille.

Le département de Sambre et Meuse (Namur) produisait des cristaux de roche; du mica en belles lames, d'une grande dureté et servant à la construction des fourneaux pour la fonte des fers; de la calamine, du sable propre aux verreries; de la terre employée dans les tuileries, des poteries, des faïences, des pipes, des pierres à chaux, des marbres, de la coutellerie, etc.

De cette époque date l'application plus étendue des machines à l'industrie. Dans le courant de l'année 1798, Cockerill en appliqua une à la draperie de Verviers. En 1812, un brevet fut pris pour un métier propre à fabriquer le tulle piqué avec toutes sortes de matières filamenteuses. Les machines à rotation, servant à apporter la houille ou le minerai à la surface et à transmettre le mouvement, — soit aux appareils chargés du tissage et de la confection des étoffes, soit aux outils et aux instruments — ont été importées vers 1803.

Le gouvernement français ayant reconnu l'utilité de communications plus directes entre les départements du Nord et Paris, ordonna, par arrêté du 25 nivôse an IX, la jonction de l'Escaut à l'Oise. Cette mesure produisit une grande sensation dans le district charbonnier de Mons, où l'on désirait vivement faire comprendre dans l'ensemble de ce projet la canalisation de la Haine. On fit droit à ces réclamations le 3 avril 1806, en traçant un réseau complet de voies navigables, formé du canal de Saint-Quentin, de celui de la Sensée entre la Scarpe et l'Escaut, et en décidant la rectification du cours de ce fleuve entre Cambrai et Tournai. La Haine devait être canalisée, ainsi que l'Oise, de Chauny à Champigny.

Ce fut l'ingénieur en chef Pion qui fut chargé de l'exécution du canal latéral de la Haine. Il dirigea le tracé par la ligne la plus courte, de Mons à Condé, de clocher en clocher, ce qui était une faute, car l'économie véritable du projet consistait à rapprocher le plus possible la nouvelle voie navigable des

charbonnages, afin de diminuer les frais de transport. Ces travaux furent commencés avec solennité le 18 octobre 1807, et terminés le 19 octobre 1818.

Les chambres de commerce, qui fonctionnaient déjà depuis longtemps en Belgique, furent réorganisées et multipliées par un arrêté du 3 nivôse an XI. Elles siégeaient à Bruxelles, à Anvers, à Bruges, à Ostende et à Gand, et elles servaient d'intermédiaires entre les négociants et l'administration centrale. Chacune d'elles envoyait à Paris un certain nombre de députés, dont la réunion constituait un conseil général. Le décret du 12 germinal an XII (1804) établit des chambres consultatives de manufactures, de fabriques, d'arts et métiers, à Louvain, Tirlemont, Nivelles, Saint-Nicolas, Mons, Tournai, Courtrai, Ypres, Maestricht, Venloo, Hasselt, Malines, Turnhout, Huy, Liège, Verviers et Namur. Aussitôt après la paix d'Amiens, le ministre Chaptal recourut aux lumières de la chambre de commerce d'Anvers pour connaître son opinion sur l'utilité de la formation de grandes compagnies, les rapports à établir avec l'Amérique, la situation de la marine marchande, les modifications à apporter aux tarifs douaniers, l'entretien des ports.

Le premier consul arriva à Anvers, en 1803, accompagné des ministres de l'intérieur et de la marine. Les hostilités étaient sur le point de se renouveler entre la France et l'Angleterre, dont la flotte avait été portée à huit cent un navires.

Bonaparte, tout en explorant l'Escaut, s'enquit de la profondeur du fleuve, de la quantité d'eau requise pour la mise à flot de navires de 74; puis, satisfait des réponses qu'il avait reçues, il prit aussitôt les dispositions nécessaires pour la création, sur les rives anversoises, d'un vaste arsenal et de chantiers de construction. Cinq cents forçats furent expédiés de Brest pour commencer ces travaux. Le projet du premier consul était d'y amasser d'immenses ressources navales, hors de l'atteinte des escadres ennemies, pour s'en servir avec promptitude et énergie en cas de nécessité. Ce qu'il se disposait à faire à Anvers pour le nord de la France, il voulait également le tenter dans le Midi, à Bruno, petite ville située à l'embouchure du Rhône, qu'il entendait relier à Arles au moyen d'un immense canal.

Les négociants d'Anvers s'effrayèrent d'abord de cette transformation de leur cité en place de guerre, mais on les rassura en leur promettant de séparer complètement le port marchand des bassins destinés à la flotte.

Une commission, composée de marins et d'ingénieurs, à la tête desquels se trouvait le ministre de la marine, se mit bientôt à l'œuvre. Vers la fin de l'année 1803, le terrain destiné au futur entrepôt militaire était entièrement aplani et clos de murs. On creusa des cales pour les vaisseaux de guerre ; des magasins, des casernes s'élevèrent rapidement ; le 16 août 1804, on procéda à l'inauguration de l'arsenal, et à la pose de la première pierre du chantier central. Cet établissement se trouvait en pleine activité dès 1805, et l'on y lança successivement les corvettes le *Phaéton*, le *Voltigeur*, le *Favori*, ainsi que la frégate la *Caroline*, de quarante-quatre canons.

Deux grands et magnifiques bassins, bâtis en pierres de taille, et pouvant contenir, l'un douze et l'autre quarante vaisseaux de ligne, étaient déjà terminés à cette époque. Les droits de bassin et de colis, établis sur les navires marchands par la loi du 24 ventôse an XII, et dont le produit était destiné à l'entretien de ces docks, rapportaient plus de 486,700 fr. Les nouveaux bassins pouvaient être mis à sec au moyen d'écluses. Le moins grand était destiné à échouer les navires pour les calfater, l'autre leur servait de refuge en cas de débâcles dans le fleuve. Deux autres petits bassins, que l'on se proposait de réserver au doublage des bâtiments, devaient être creusés à côté des premiers. L'ancien hôtel des Osterlings se trouvait au centre de ces établissements, qui communiquaient avec les chantiers par les canaux extérieurs de l'Escaut, et par un vaste quai, pour la formation duquel on avait démoli un grand nombre de maisons situées sur la rive droite du fleuve. Ce quai, aussi spacieux que commode, forme encore de nos jours l'un des plus beaux et des plus utiles ornements du port.

Nous ne rappellerons point par quelles transitions, amenées par les circonstances, la nation française renonça à la constitution républicaine pour consentir au rétablissement d'une monarchie héréditaire. Ces faits se rattachent à l'histoire contemporaine, et nul n'ignore la merveilleuse fortune de Napo-

léon Bonaparte, devenu empereur en 1804 sous le nom de Napoléon I^{er}.

Tandis que les armées du nouveau souverain parcourent l'Europe, les forces maritimes françaises reçoivent un échec terrible à Trafalgar, et abandonnent l'Océan aux Anglais. La ville d'Ostende fut de nouveau bloquée par l'ennemi. Il ne lui restait d'autres ressources que la pêche du poisson frais, faite sous le canon de la place, et moyennant un permis en due forme qu'il n'était pas aisé d'obtenir. Joachim Murat était à cette époque grand amiral de France. A défaut de vaisseaux, Napoléon se fit une arme de guerre des tarifs douaniers, et conçut l'idée de frapper ses rivaux en ruinant leur commerce. Les Iles Britanniques furent déclarées en état de blocus, et un décret, promulgué à Berlin, le 21 novembre 1806, défendit toutes relations mercantiles avec cette puissance. L'Angleterre était mise en interdit, et toute cargaison anglaise saisie par les agents impériaux devait être aussitôt livrée aux flammes.

Cette prohibition absolue, jusqu'alors sans exemple dans l'histoire, causa des pertes immenses à la Hollande, et en général aux États dont la marine marchande était la principale source de richesses. Elle força la Grande Bretagne à multiplier ses colonies, et à y chercher des débouchés nouveaux, pour remplacer ceux qui lui étaient fermés en Europe. Les Belges n'en souffrirent guère, et eurent même lieu de s'applaudir d'un acte qui faisait tomber les barrières qui les séparaient des autres nations, et leur livrait les marchés français. Les chefs de nos grands établissements industriels, accablés de demandes, réalisèrent des bénéfices considérables. Plusieurs industries nouvelles se développèrent durant cette période. La cochenille et l'indigo venant à manquer pour la teinture des tissus, on s'appliqua à étendre la culture de la garance et du pastel; on remplaça la canne à sucre par la betterave dont la production devint de plus en plus abondante.

Le 1^{er} janvier 1807, dix vaisseaux de ligne, *l'Anversois*, *le Commerce de Lyon*, *le Charlemagne*, *le Duguesclin*, *l'Audacieux*, *le César*, *l'Illustre*, *le Thésée* et *l'Albanien* étaient en construction à Anvers. Toutes ces forces étaient préparées pour des

combinaisons très prochaines, et attirèrent une expédition anglaise sur les bords de l'Escaut en 1809.

Nous venons d'esquisser, à grands traits, les principaux faits qui se rattachent à notre histoire commerciale et maritime jusqu'en 1814. Il ne nous reste plus, pour compléter ce tableau, qu'à y ajouter quelques notes d'une nature plus spéciale, mais qui n'en ont pas moins leur intérêt.

Une chaussée fut construite, en 1808, entre Tongres et Maestricht. En 1810, un vaisseau français, *le Naturaliste*, ayant relâché sur les côtes d'Australie, y trouva une assiette d'étain sur laquelle on lisait une inscription flamande consignant l'arrivée en ces parages, le 25 octobre 1616, du navire *l'Eendragt*, d'Amsterdam, dont le premier marchand était Gilles Miébaïs, de Liège, et le capitaine Dirck Hartoghs, d'Amsterdam. Ce fait établit qu'un Belge participa à la découverte de ce pays, attribuée audit capitaine Hartoghs.

Le 21 août 1810, parut un important décret du gouvernement français, relatif à la liquidation des dettes communales. Il statuait qu'on déterminerait annuellement la portion des revenus publics, y compris le produit des octrois, qu'on abandonnerait aux communes belges, afin de fournir à celles-ci les moyens de payer leurs dettes.

Après la première abdication de Napoléon, le 11 avril 1814, les troupes alliées occupèrent nos provinces. Dès le mois suivant, un service régulier de paquebots fut établi entre Ostende et Colchester. En attendant qu'on eût statué sur notre sort, des lignes provisoires de douanes furent organisées sur nos frontières. Le prince Guillaume de Nassau, dont on avait déjà reconnu les droits sur la Hollande, devint gouverneur général de la Belgique. Plusieurs navires de guerre, faisant partie de la flotte impériale, se trouvaient encore à Anvers. Le roi Louis XVIII et les puissances alliées se les partagèrent. Ces dernières prirent possession du *Charlemagne*, du *Tilsit*, de *l'Auguste*, du *Dantzic*, du *Puctuck*, du *Friedland*, et du *Sapeur*, qui arborèrent aussitôt le pavillon orange. Divers arrêtés, réglant le service des entrepôts, le commerce de transit, et l'achèvement du canal de Mons à Condé furent promulgués durant les derniers mois de l'année 1814. Restitution de tous droits d'en-

trée fut promise aux chefs de fabrique et aux manufacturiers étrangers qui viendraient se fixer en Belgique. Les droits de barrière, supprimés sous l'empire et remplacés par une taxe sur le sel, furent rétablis en 1815.

Sur ces entrefaites, la diplomatie se préparait à disposer de nos destinées politiques. Son arrêt était prévu, car il avait été décidé, au moment de l'arrivée des alliés à Paris, que la Hollande recevrait un accroissement de territoire. C'est à ce titre que notre pays lui fut annexé en 1815, pour former avec elle, sous le sceptre de Guillaume I^{er}, le royaume des Pays-Bas.

CHAPITRE XVIII

La situation politique en 1815. — Lois et arrêtés. — Nouveau tarif de douanes. — Plaintes des Ostendais et des Anversois. — Crise industrielle en Flandre. — Lois et arrêtés royaux. — Sociétés anonymes en Belgique. — Encouragements accordés à la draperie belge. — Révision du tarif de 1816. — Le million Merlin. — Création de la Société générale. — Traité entre les Pays-Bas et l'Angleterre. — Situation commerciale et industrielle en 1824. — Fondation de la *Handels Maatschappij*. — Critiques dont elle est l'objet. — Mouvement du port d'Anvers. — Amélioration des affaires. — Grievs des Belges contre l'administration hollandaise. — Révolution de 1830. — Conclusion.

Le congrès de Vienne, en composant un État indépendant des anciens domaines de la maison de Bourgogne, n'avait songé qu'à consolider l'équilibre européen. La combinaison à laquelle il s'était arrêté, tout en étant en quelque sorte imposée à nos populations, paraissait d'ailleurs leur assurer des avantages réels. Les Belges, pleins d'activité industrielle, ne pouvaient rencontrer, disait-on, de plus utiles alliés que les Hollandais, dont l'habileté mercantile était reconnue. On promettait à nos manufacturiers des débouchés nouveaux dans les colonies de leurs voisins du Nord, et à ceux-ci une belle fortune commerciale et maritime en leur servant d'intermédiaires. Un examen plus attentif de la situation eût fait douter cependant de la réalisation de ces brillantes espérances.

Si certaine communauté d'origine rapprochait les Flamands des Hollandais, ils se séparaient les uns des autres par les idées, les mœurs politiques et les croyances religieuses. Au-

cune affinité n'existait entre les Hollandais et les Wallons. Pour éviter un choc entre éléments aussi divers, il eût fallu que la plus stricte impartialité présidât à leurs rapports. Tel n'était point l'esprit des traités qui constituaient le pacte de leur union. On y considérait la Hollande comme formant l'individualité nationale, et le roi Guillaume ne l'entendait point autrement. Il en donna la preuve dès les premiers mois de son avènement, en supprimant en Belgique l'institution du jury et la publicité judiciaire, comme étant contraires aux mœurs et aux institutions bataves.

A ces causes de division, toutes morales, venaient s'en joindre d'autres, exclusivement matérielles. Les Belges, tout en étant industriels, manufacturiers et agriculteurs, n'avaient-ils pas également fait preuve, dès les temps les plus reculés, d'aptitudes commerciales? Devaient-ils se réduire, après avoir vu s'établir sur leur sol d'immenses marchés où affluaient les richesses des deux mondes, au simple rôle de producteurs? En supposant qu'ils cherchassent à relever leur négoce, à rendre à Anvers une partie de son ancienne splendeur, à profiter du transit entre l'Angleterre, la France et l'Allemagne, comment concilier la rivalité jalouse d'Anvers et d'Amsterdam, et assoupir des haines qui, en toute occasion, depuis le moyen âge, s'étaient constamment manifestées par des actes d'hostilité réciproque?

D'autre part, en admettant que les Belges acceptassent cette répartition du travail national, les causes de discorde étaient-elles désormais écartées? Moins que jamais. En effet, durant leur réunion à la France, nos fabricants s'étaient lancés dans une foule d'entreprises qui, tout en offrant de l'avenir, ne pouvaient se développer que peu à peu, et réclamaient pendant quelque temps la protection du gouvernement. Les Hollandais, au contraire, préoccupés de la nécessité d'accroître leurs ressources maritimes et coloniales, désiraient l'abaissement des droits de douane et la liberté de commerce. Cette opposition de vues se manifesta dès 1814, et ce furent nos manufacturiers qu'on obligea de renoncer à leurs prétentions. Un des premiers actes des puissances alliées fut de bouleverser la législation douanière, alors existante, et de remplacer les anciens règle-

ments prohibitifs par des ordonnances fixant les taxes perçues à la frontière à 3, 5 et 8 p. c. Ce changement, opéré sans transition, eut des conséquences déplorables pour notre pays.

Toutes les mesures prises à cette époque se ressentirent de ces tiraillements. Tandis qu'on maintenait dans nos provinces le système métrique français, on rétablissait, le 25 novembre 1814, le régime du sursis, qui laissait au gouvernement la faculté d'arrêter, en certains cas, les poursuites du créancier contre son débiteur. L'embauchage et l'émigration des ouvriers furent punis par la prison ou l'amende ; la sortie des machines neuves fut permise avec certificat d'origine ; si elles avaient déjà servi, on les soumettait à un droit de 15 p. c.

Le 25 mars 1815 parut une défense d'exporter des armes, des munitions et des chevaux. On venait de recevoir la foudroyante nouvelle que l'empereur Napoléon avait débarqué au golfe Juan, près de Cannes, s'était dirigé sur Paris, et qu'il y était rentré aux acclamations de l'armée, restée fidèle à son ancien chef. Ce retour était une déclaration de guerre, et produisit dans nos provinces les plus vives inquiétudes. Leur territoire fut bientôt envahi par des troupes de toutes nations, et le bruit du canon retentit de nouveau dans les vastes plaines du Brabant. La crise fut courte, mais elle retarda considérablement la reprise des affaires, et pesa lourdement sur le commerce et l'industrie. Le gouvernement avait autorisé, le 3 mars 1815, l'érection d'une compagnie exclusive pour faire le commerce du thé. On ne put réunir, en deux ans, les capitaux nécessaires à son établissement. Un arrêté du 12 janvier de la même année institua, avec aussi peu de succès, une prime de 4,000 florins en faveur des douze premiers navires qui armeraient pour la pêche de la baleine.

On modifia, en 1816, le tarif douanier de 1814, sans accorder aucune satisfaction aux manufacturiers belges. Il suffit, pour s'en convaincre, d'en parcourir rapidement les principales dispositions : les denrées coloniales n'y sont soumises qu'à un droit de balance, s'élevant pour le café à 50 centimes par 100 kilogrammes, à 30 centimes pour le sucre brut, à 2 p. c. pour le tabac. Un grand nombre d'espèces de bois y sont prohibés à la sortie, ainsi que les filets et autres instruments de

pêche ; des primes y sont accordées aux pêcheurs de morues et de harengs ; le sucre raffiné y est frappé de fortes taxes à l'entrée : telle était la part de la Hollande. Le gouvernement se montrait généreux envers elle ; il prodiguait les encouragements à la navigation et à la pêche, sources principales de la prospérité néerlandaise.

Voyons maintenant comment il traitait l'industrie belge, qui luttait avec tant de désavantage contre la concurrence écrasante de l'Angleterre. En effet, les entrepôts britanniques regorgeaient de produits manufacturés, qu'on n'avait pu écouler durant le blocus continental, et dont on remplissait tous les marchés du continent. La bonneterie n'obtint qu'un droit proportionnel de 3 à 10 p. c. ; les draps et les étoffes de laine, de 8 p. c. ; les toiles de coton blanches, de 30 florins par 50 kilogrammes ; les indiennes, de 35 ; les étoffes de soie, de 4 à 6 p. c. ; les toiles de lin, de 2 à 12 p. c. ; la papeterie, la cordonnerie et la poterie, de 15 p. c. ; les cuirs préparés, de 12 florins par 50 kil. Les houilles étrangères et celles du pays furent déclarées libres de tout droit de douane, mais assujetties à un impôt de consommation assez élevé ; les fontes étrangères furent soumises à un simple droit de balance, tandis que la sortie de la fonte belge était imposée à raison de 2 florins par 100 kil. Les Hollandais tenaient à se réserver la faculté de s'approvisionner de charbons de terre à Newcastle, et de fers en Suède.

Tandis qu'Ostende perdait son commerce de transit et se plaignait de l'envasement de son port, les Anversois n'avaient pas davantage à se louer de l'administration néerlandaise. Après avoir reçu jusqu'à trois mille navires en 1815, ils virent s'abaisser ce chiffre dès 1817, d'abord à 999, puis, en 1818, à 585 navires. Leurs rivaux essayèrent même de rétablir un droit de toll sur l'Escaut, en vertu d'un règlement qui n'avait jamais été appliqué, datant de 1793. Le produit des contributions diminuait en Flandre plutôt que d'augmenter en raison de l'accroissement de la population (1). Les patentes, qui y figuraient, en 1816,

(1) D'après le recensement fait dans la Flandre orientale le 15 mars 1816, la population des villes s'y élevait à 410,370 âmes ; celle des campagnes, à 475,319 âmes, ce qui porte la population totale de la province à cette

pour la somme de 182,845 fl., ne produisirent plus, en 1817, que 173,560 fl. Les états de la province sollicitaient avec instance, mais sans pouvoir se faire écouter, la canalisation de la Dendre jusqu'aux houillères du Hainaut. Cette demande se reproduisit en 1817, et on appela en même temps l'attention du gouvernement sur l'envasement du canal de Gand au Sas.

La députation des états présenta, en 1816, un tableau général de l'industrie et du commerce dans les districts flamands. « Jadis, observait-elle, en 1792, la châtellenie du Vieuxbourg, « composée de 49 villages, comptait plus de 16,000 métiers à « tisser la toile, occupant 15,000 individus de tout âge et des « deux sexes. Aujourd'hui cette industrie est privée de ses « meilleurs débouchés, nos blanchisseries et nos teintureries « demeurent inactives à cause des droits qu'on a imposés en « France sur les toiles blanchies et teintes, et plusieurs des « chefs de ces établissements ont déjà quitté le pays. Il n'y a « qu'un moyen de les relever, c'est de frapper d'une taxe plus « forte les toiles étrangères, d'empêcher la sortie du lin cru et « non peigné, d'exempter les cultivateurs tisserands de payer « patente.

« La fabrication des dentelles languit comme celle des toiles. « Les imprimeries, les filatures et tisseranderies de coton, qui « fournissaient autrefois du travail, dans la seule ville de « Gand, à 5,000 ouvriers, se trouvent dans un état déplorable. « En 1801, leur prospérité était telle que MM. Bauwens, qui se « trouvaient alors à la tête de cette branche d'industrie, avaient « obtenu la médaille d'honneur à la grande exposition nationale de Paris. Nos raffineries de sucre sont en progrès, et « nos papeteries commencent à faire des envois considérables « au dehors, mais nos tanneries et nos distilleries font peu « d'affaires.

« La navigation intérieure et extérieure se ressent de la stagnation générale du commerce, bien que son état déperissant doive être attribuée à d'autres causes. Nos bateliers « n'ont, ni en France ni dans les provinces septentrionales du

époque à 613,659 personnes. En 1819, elle avait augmenté de 567 p. c. pour les villes, et de 513 p. c. dans les campagnes.

« royaume, la faculté de caboter de port en port, bien qu'elle
« soit accordée ici aux patrons de barques français et hollan-
« dais. »

La partialité du gouvernement en faveur des habitants de la Néerlande irritait vivement les esprits, et donnait lieu à des scènes de tumulte et de violence. En 1816, les ouvriers gantois détruisirent ou livrèrent aux flammes toutes les marchandises étrangères qui se trouvaient dans leur ville.

Les états de Flandre ayant insisté de nouveau, en 1817, sur la nécessité de remédier à tant de maux, le roi leur avança enfin une somme de 100,000 florins, remboursable en deux ans. Il fut décidé qu'on l'emploierait à acheter chez certains fabricants de coton, en recevant de ceux-ci un engagement formel de continuer leurs travaux, — un certain nombre de pièces de calicots, qu'on paierait, partie en argent, partie en matières premières. Les délégués des états tenaient à cette dernière clause, car elle obligeait les vendeurs, dans leur propre intérêt, à convertir immédiatement, en tissus, les cotons en laine qui leur étaient remis, et à donner par conséquent de l'occupation à la population ouvrière. On convint ensuite de faire blanchir les calicots ainsi acquis, et de les vendre à l'étranger.

Cette opération réussit parfaitement. 12,852 pièces d'étoffes furent achetées par la commission, qui les distribua à douze blanchisseries différentes, et les écoula avantageusement. La ville de Saint-Nicolas demanda des secours pour les rouenneries, mais on lui refusa tout subside.

On prêta 75,000 florins, sans intérêts, à un filateur d'Audenarde. La ville de Renaix et les communes de Ruyen, d'Orroir, d'Amougies et de Delftinge obtinrent également quelques avances.

De pareils faits n'ont pas besoin de commentaires et prouvent suffisamment combien le mécontentement des Belges était légitime. Comment ne pas condamner une administration sous laquelle l'industrie nationale, autrefois si florissante et si riche, en était réduite aux expédients pour ne pas mourir.

En 1818, on chargea les marchandises du Levant, importées par voie de terre ou par bâtiments étrangers, d'un droit additionnel de 5 p. c. Les Suédois ayant défendu aux armateurs

belges et hollandais d'importer en Suède d'autres marchandises que celles provenant du sol même des Pays-Bas, on usa de représailles envers eux en les soumettant au même régime. Un arrêté royal permit la création d'une compagnie de commerce et de navigation, fondée dans le but d'acheter, d'équiper et de louer des vaisseaux destinés à faire le trafic aux Indes orientales. Le gouvernement publia de nombreuses ordonnances relatives à la pêche, particulièrement à celle du cabillaud et du hareng, et accorda des primes à ceux qui s'y livraient. Tout pêcheur convaincu d'avoir accepté du service à l'étranger s'exposait à de fortes amendes et même à la prison (1). La traite des nègres fut prohibée par la loi du 20 novembre 1818.

Les taxes levées sur le charbon belge furent réduites à 50 cents en 1819, tandis qu'on taxait les houilles importées à 7,43 florins les 1000 kil. Cette concession, bien que tardive, fut favorablement accueillie en Belgique. Les navires nationaux obtinrent une réduction des droits de tonnage, le 12 mai, et les barques de pêche en furent même totalement affranchies. Le cabotage et la navigation dans les eaux intérieures furent exclusivement réservés aux habitants des Pays-Bas. Quelques Anversois furent autorisés à constituer, vers le même temps, une compagnie d'assurances contre les risques de mer et d'incendie, appelée, d'après la devise qu'elle adopta, *Securitas*. C'était une véritable société anonyme, la première qui se soit régulièrement constituée dans nos provinces depuis la publication du Code de commerce de 1807. Elle existe encore de nos jours (2).

Les fabricants de draps du Limbourg et de la province de Liège, dont la position n'était pas beaucoup plus brillante que celle des manufacturiers gantois, réclamèrent à leur tour, en 1820, l'appui de l'État. Un arrêté du 1^{er} janvier de cette année, ordonna de n'employer que des étoffes indigènes pour

(1) Voy. la loi du 12 mars 1818 sur l'exercice de la grande pêche. L'ouvrage de M. Martial Cloquet sur l'industrie, le commerce, la marine et la pêche nationale, publié à Bruxelles en 1842, contient beaucoup de détails sur les dispositions diverses auxquelles cette branche d'industrie fut soumise sous le gouvernement néerlandais.

(2) Voy. Ad. Demeur, *les Sociétés anonymes de Belgique en 1857*, Bruxelles, 1859.

l'habillement de l'armée et des employés des différentes administrations. Le roi lui-même déclara se soumettre à cette mesure, pour lui et sa maison, et engagea tous les grands fonctionnaires, les magistrats, et en général tous ses sujets, à suivre son exemple. Il alla plus loin, et, comprenant enfin tout ce que le maintien du tarif de 1816 avait d'onéreux pour les districts méridionaux, il nomma une commission de dix-sept membres pour en préparer la révision. MM. Lecoq, Van Crombrugge, Engler et Joseph Olislaegers y représentaient les intérêts belges.

Du travail de cette commission naquirent les lois du 12 juillet 1821, et celle du 26 août 1822. Elles accordèrent une remise de 10 p. c. sur les marchandises importées ou exportées sous pavillon néerlandais. Le droit de tonnage n'y figure plus, pour les navires nationaux, que pour 45 cents, payables annuellement. Il fut fixé pour les navires étrangers à 1 fl. 50 c. par tonneau, payables à chaque voyage. Si l'appui du gouvernement avait manqué souvent à l'industrie, il était libéralement accordé en toutes circonstances à la marine marchande.

Le sel brut, libre à l'entrée s'il était importé par des Hollandais ou des Belges, était frappé dans le cas contraire d'un droit de 2 florins. Le sucre brut, expédié par intermédiaires, fut taxé à 80 cents par 100 kil. à l'entrée; introduit par nos armateurs, il ne payait que 10 cents. L'huile de poisson provenant de la pêche nationale fut déclarée libre à l'entrée, et les autres furent imposées à 2 fl. le baril. Tout droit de consommation sur la houille du pays fut aboli, et le droit d'importation des houilles étrangères fixé à 7 fl. les 1000 kil. Les redevances sur le fer en barres furent portées à 4,25 les 100 kil. Les toiles de coton blanches venant du dehors payaient 55 fl. les 100 kil.; les toiles imprimées ou teintes, 100 fl.; les tissus de laine 34 fl.; les tissus de soie 4 fl. le kil.; les draps de 40 à 150 fl. les 100 kil.; la bonneterie, 10 p. c.; les toiles de lin de 1 à 3 p. c. L'agriculture fut également protégée: les droits d'entrée pour le froment furent de 11,25 fl., et pour le seigle de 7,50 fl. les 1000 kil.

Il nous reste à dire quelques mots d'un nouveau moyen d'encouragement qu'on imagina à cette époque, et dont on fit grand bruit. La loi du 12 juillet 1821 portait qu'un fonds spécial, pris

sur les revenus des douanes, serait consacré désormais à soutenir, au moyen de primes, les industries que les tarifs en vigueur ne favorisaient pas suffisamment. On espérait de tels avantages de cette idée, qu'on donna le nom de *million Merlin* à la somme ainsi prélevée, dans la prévision des changements étonnants qu'elle allait produire. Les subsides promis furent d'abord accordés avec mesure et discernement, mais bientôt leur distribution servit de prétexte à de nouvelles récriminations. Le souvenir de l'enchanteur Merlin avait été invoqué mal à propos, ou tout au moins il ne suffisait plus pour opérer des merveilles.

Le roi Guillaume fut mieux inspiré en instituant à Bruxelles, l'année suivante, la *Société générale*, puissante compagnie financière, qui exerça une influence considérable sur l'avenir du pays. Nos négociants s'étaient trouvés jusqu'alors sous la dépendance de la Banque d'Amsterdam, la seule qui existât dans le royaume.

La Société générale disposait d'un capital de 50,000,000 de florins, et les statuts qu'elle reçut en 1822 en firent une banque de dépôt, d'escompte et de circulation, ayant beaucoup d'analogie avec les établissements du même genre créés en Angleterre et en France. Elle avait le droit d'émettre des obligations, et de faire des prêts sur propriétés foncières. Elle fut autorisée à ouvrir des succursales dans différentes villes de province, afin d'y faciliter les échanges et d'y ranimer le crédit. En 1824, elle devint, à certaines conditions, caissière de l'État.

La même année, un traité fut conclu entre les Pays-Bas et l'Angleterre, par lequel ces deux puissances admettaient réciproquement leurs sujets à faire le commerce dans leurs colonies respectives de l'archipel oriental, du continent et de l'île de Ceylan. La situation s'améliorait peu à peu, mais il restait encore bien des abus à redresser. Nous en trouvons la preuve dans un document officiel du 29 mars 1824, instituant une société de commerce à la Haye, où le roi Guillaume lui-même trace un tableau peu satisfaisant de l'état des affaires. Nous n'en transcrivons que ce passage : « Depuis notre avènement au « trône, toutes les branches du grand commerce n'ont pas « acquis l'extension et la vigueur que permettait le rétablisse-

« ment de la paix générale et de nos relations d'amitié avec
« tous les peuples.

« La construction des vaisseaux, leur armement, les manu-
« factures et les fabriques, n'ont pas le degré de prospérité dont
« ils étaient susceptibles.

« On doit regarder comme une des principales causes de ces
« circonstances le peu de succès qu'ont eu la navigation et le
« commerce avec nos possessions d'outre-mer, surtout dans
« les Indes orientales. En effet, ce commerce et cette naviga-
« tion n'ont pas répondu à l'attente des négociants.

« Il importe de chercher un remède à cet état de dépérisse-
« ment, de développer l'agriculture et les diverses branches
« d'industrie qui s'y rattachent, et d'assurer ainsi à la nation
« les avantages auxquels son rang parmi les peuples, la situa-
« tion de son territoire, et l'importance de ses colonies lui
« donnent le droit de prétendre. »

La société de commerce dont il est parlé plus haut, plus connue sous son nom hollandais de *Handels Maatschappy*, possédait un capital de 37 millions de francs. Elle pouvait constituer des agents dans les principales places de commerce, et avait pour mission de multiplier les débouchés au dehors en facilitant les exportations. On lui permettait, à cette fin, de faire des avances aux manufacturiers et aux armateurs.

La Société de commerce s'engageait à ne faire ses expéditions que par des navires nationaux, et à employer successivement tous ceux qu'on mettrait à sa disposition, pourvu qu'ils fussent construits solidement, et qu'ils eussent un tonnage déterminé. Le roi avait contribué pour 4 millions à la formation du fonds social, s'était porté garant à 4 12 p. c. des deniers fournis par les particuliers, et avait promis de parfaire la souscription, en cas de nécessité, jusqu'à concurrence de 12 millions. L'empressement du public surpassa l'attente des fondateurs de la compagnie, car les demandes d'actions s'élevèrent en peu de temps à 69,565,250 florins. Cinq directeurs étaient à la tête de cette vaste entreprise. On leur adjoignit vingt-six commissaires, dont quinze appartenaient aux provinces du Nord, et les autres à celles du Midi.

L'institution de la *Handels Maatschappy* rendit quelque acti-

vité aux ateliers gantois, et contribua puissamment à relever la marine anversoise. On l'accueillit cependant par des critiques assez acerbes, tant en Hollande qu'en Belgique.

Les Hollandais se voyaient obligés, à regret, de partager une partie de leurs bénéfices avec des concurrents, tandis que les Belges se plaignaient de ne pas être équitablement représentés dans le comité administratif de la société, et de ne pas avoir obtenu un nombre d'arrivages égal à celui dont jouissaient les ports néerlandais. Quoiqu'il en soit, les résultats des opérations de la société furent des plus satisfaisants. Les bénéfices qu'elle ménageait aux armateurs, assez considérables pour les rembourser, en quelques voyages aux Indes orientales, de leurs avances en frais de construction, ranimèrent à Anvers le goût des armements, et bientôt ce port posséda bon nombre de belles frégates de commerce, qui jaugeaient jusqu'à douze cents tonneaux, et pouvaient à l'occasion être armées en bâtiments de guerre.

Nous avons vu plus haut que le mouvement du port d'Anvers n'était plus que de cinq cent quatre-vingt-cinq navires en 1818. Sous l'empire de la nouvelle législation, il parvint, en 1828, à neuf cent onze, et en 1829, à neuf cent soixante et onze navires.

Les états de la province avaient créé, dès 1824, un fonds particulier pour l'établissement de routes et de canaux.

Un conservatoire d'arts et métiers fut ouvert, à peu près vers le même temps à Bruxelles, et plusieurs cours publics gratuits y furent annexés. Des écoles de navigation furent établies à Ostende et à Anvers, et l'on institua des caisses d'épargne pour les classes ouvrières. On accorda une forte prime sur les exportations de farine pour les possessions d'outre-mer, et on les déclara libres des droits d'entrée locaux qu'y payaient les produits étrangers. Les navires nationaux furent complètement libérés des droits additionnels perçus à la sortie des ports dans les possessions néerlandaises des Indes, tandis que les tissus venant de l'étranger furent frappés d'un droit de 25 p. c. à leur entrée à Java.

L'exemple donné par l'État en établissant la Société générale et la *Handels Maatschappij* ne tarda pas à porter ses fruits. De nombreuses associations se formèrent en Belgique, tantôt pour

l'exécution de grands travaux, tantôt pour la réalisation d'importantes opérations industrielles et commerciales. En 1825, une société entreprit l'exploitation des mines du Limbourg et du Luxembourg, et obtint, en 1827, la concession d'un canal de jonction entre la Meuse et la Moselle, par le grand-duché. Pour soustraire les produits de bassin houiller de Flénu au péage onéreux que la France prélevait sur le canal unissant la Haine à l'Escaut, et qui passait sur une partie du territoire français, une compagnie entreprit la construction du canal de Pomerœul à Antoing, livré à la navigation en 1826. Une autre société résolut de creuser le canal de Charleroi à Bruxelles, réclamé dès 1699, sollicité de nouveau en 1750, ordonné par Napoléon, et qui ne reçut un commencement d'exécution qu'en 1827. Le canal de Terneuzen, plusieurs fois projeté, et qui devait mettre Gand en communication avec la mer, fut exécuté de 1825 à 1827; enfin, la Sambre fut canalisée, le canal d'Ypres à Nieupoort restauré, celui de Bruges à l'Écluse, par Damme, rétabli (1). Il y avait, quant à ces travaux, uniformité de vues entre les deux peuples, qui tous deux n'avaient qu'à y gagner.

De 1825 à 1830, la prospérité matérielle du royaume s'accrut rapidement. Les expositions de Gand, de Haarlem et de Bruxelles permirent de constater les progrès de l'industrie nationale, dont le malaise disparaissait sous l'influence d'une meilleure administration. Tournai vit s'augmenter sa fabrication de tapis et renaître celle de ses porcelaines, un moment abandonnée; Verviers et Dison développèrent leur draperie qui avait des débouchés nombreux en Hollande et dans les colonies; l'atelier de machines de Cockerill prit de l'extension; Gand, tout en restant un grand centre manufacturier, s'adonna aux opérations maritimes: une compagnie commerciale, dite de la Lys et de l'Escaut s'y forma à cette époque. Bruxelles avait le monopole des objets de luxe et de mode qu'elle expédiait dans toute la Hollande, et auxquels elle ajouta la rubannerie à partir de 1827; la passementerie introduite en 1825, rivalisa depuis avec celle de France; la fabrication des instruments de musique continua à prospérer.

(1) Barlet, déjà cité, p. 225.

Dans le Hainaut, dans le Borinage et aux environs de Liège, on exploitait un grand nombre de houillères, dont les produits étaient envoyés en France et en Hollande. Les premiers hauts-fourneaux au coke s'élevèrent à Couvin et à Seraing avec l'aide du gouvernement, aux Hauchis et à Couillet aux frais de quelques maîtres de forges. La verrerie du Val-Saint-Lambert fut établie le 28 juin 1825 et s'enrichit de perfectionnements successifs (1).

Le tissage et l'impression des étoffes de crin ne datent que de quelques années avant 1830; on tenta de nouveau celle de la batiste, mais sans succès. On fit des essais, en 1819, pour améliorer la confection des cordages et celle de papiers peints. En 1826, le gouvernement adopta un projet d'établissement modèle pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, mais le choix peu intelligent de l'emplacement qui y fut consacré empêcha cette industrie de prendre de l'extension. La fabrication des produits chimiques, restée stationnaire et presque insignifiante sous la domination française, se répandit en Belgique à partir de 1815, et s'enrichit de perfectionnements notables. La vapeur fut appliquée à la navigation à partir de 1823.

L'administration hollandaise, en faisant quelques concessions commerciales aux habitants des provinces méridionales, n'avait satisfait qu'à une partie de leurs vœux. Les Belges ne réclamaient point seulement les moyens d'exercer leur activité, mais encore d'importantes réformes politiques. L'action du système représentatif ne leur offrait aucune garantie, car ils n'envoyaient pas plus de députés aux états généraux que les districts du Nord, dont la population était beaucoup moins nombreuse. On leur avait imposé l'idiome hollandais — inconnu de la plupart d'entre eux — comme langue officielle et nationale; des peines sévères avaient été promulguées contre la presse; les impôts avaient été établis sur de nouvelles bases; l'inamovibilité judiciaire, promise par la constitution, avait été ajournée, et les sujets néerlandais obtenaient, dans toutes les

(1) Elle fut incorporée, en 1836, dans la Société anonyme dite « manufactures de glaces, cristaux, verres à vitres et gobeleteries. »

parties du royaume, la préférence dans la répartition des fonctions civiles et militaires.

Il y avait là de graves causes de désunion, qui provoquaient chaque jour des complications nouvelles. Un bouleversement était à prévoir, et il eut lieu en 1830. Les Belges prirent les armes, s'arrachèrent au joug qui pesait sur eux, réclamèrent leurs droits de nationalité — si noblement justifiés par des travaux énergiques et persévérants — et parvinrent à les faire reconnaître par toutes les puissances.

Depuis lors, tout s'est transformé autour de nous, et la Belgique, constituée en royaume, est entrée dans des voies nouvelles. Elle a vu grandir ses ressources, ses relations et son influence. Douée d'un génie éminemment pratique, elle a compris que le commerce et l'industrie ne peuvent se développer que sous l'égide de la liberté, au sein de la paix publique. Son sol s'est couvert de railways, de canaux et de routes; une nombreuse et vaillante population remplit ses ateliers, et sa vitalité est plus ardente que jamais. Ce sont là ces victoires, et les seules qu'elle ambitionne. En les multipliant, elle servira à la fois ses intérêts et ceux de l'humanité.



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER. Guerre avec la France. — Convention commerciale entre ce royaume et les Pays-Bas. — Troubles à Gand. — Affaires d'Allemagne. — Diète hanséatique à Lubeck. — Nouvelle expédition en Afrique. — Armements maritimes dans les Pays-Bas. — Reprise des hostilités entre François I^{er} et Charles-Quint. — Martin Van Rossem. — Nos relations politiques et commerciales avec l'Angleterre. — Droits perçus à l'exportation. — Du commerce de l'argent. — Ligue entre Henri VIII et François I^{er}. — Expéditions maritimes. — Opérations militaires en France et en Italie. — Paix de Crespy. — Traité commercial avec le Danemark. — Ordonnances industrielles. — Les marchés hennuyers. — Transfert du comptoir hanséatique, de Bruges à Anvers. — Débats avec les Anglais. — Affaires d'Allemagne. — Des péages sur la Moselle et sur la Sarre. — Luites navales entre les Écossais et les Flamands.

CHAPITRE II. Réception de l'infant Philippe dans les Pays-Bas. — Alliance entre Henri II et les protestants d'Allemagne. — Ordonnance maritime de 1549. — Impôts établis pour l'entretien des forces navales. — Flotte hollando-belge à La Vere. — La nouvelle draperie à Bruges. — Publication d'un journal commercial périodique à Anvers. — Pierre Koeck. — Quelques mots sur l'industrie bruxelloise. — Les Belges aux Indes et au Pérou. — Du commerce du charbon de terre dans le Hainaut. — Convocations des états généraux. — Hostilités sur mer. — Guerre en Allemagne et dans les Pays-Bas. — Départ d'une flotte hollando-belge pour la Biscaye. — Mariage de Philippe avec Marie, reine d'Angleterre. — Ses consé-

quences. — Aventures de quelques émigrés flamands. — Jonction des vaisseaux de guerre hollando-belges et de l'escadre anglaise. — Abdication de Charles-Quint. — Etat de nos relations avec la France. — Combat naval dans la Manche. — Départ de Charles-Quint. — Privilèges commerciaux accordés aux Belges. — Exportations en Guinée. — Les comptes flamands. — Notes biographiques. — Guerre contre la France. — Mort de la reine Marie. — Paix de Cateau Cambrésis. — Mort de Henri II et de Charles-Quint. — Anvers après la paix. — Organisation de la Régence. — Départ de Philippe pour l'Espagne.	29
CHAPITRE III. Administration de Marguerite de Parme. — Antagonisme des Belges et des Espagnols. — Mécontentement dans les Pays-Bas. Discussions au conseil d'État. — La réforme en France et en Angleterre. — Une colonie belge à Cantorbéry. — Rapports commerciaux avec l'Angleterre. — Edits contre l'émigration. — Rupture des relations mercantiles entre la Grande Bretagne et les Pays-Bas. — Négociations à ce sujet. — Établissements flamands et wallons à Norwich et à Sandwich. — Loteries commerciales. — Mission du comte d'Egmont en Espagne. — Agitations politiques. — Expédition navale en Portugal. — Effervescence générale en Belgique. — Le Compromis des nobles. — Pillage des églises. — Ses conséquences. — Émigrés flamands à Londres. — Quelques mots sur sir Francis Drake. — Efforts du gouvernement anglais pour attirer les industriels belges. — Commencement de la guerre civile. — Escadre hollando-belge à l'embouchure de l'Escaut. — Arrivée du duc d'Albe. — Règne de la terreur	53
CHAPITRE IV. Origine des Gueux de mer. — Circonstances favorables à leurs progrès. — Nos relations commerciales sous le duc d'Albe. — Commissions maritimes données par le prince d'Orange. — Premiers armements. — Luites navales. — Nouvelles ordonnances à ce sujet. — Expéditions des Gueux. — Mesures de défense prise par le gouvernement. — Combats sur les côtes des Pays-Bas. — Dolhain et ses lieutenants. — Lettre du capitaine général aux magistrats d'Anvers et de Gand. — Rencontre entre l'amiral Dolhain et le comte de Boussu. — Destitution de l'amiral des Gueux. — Guistain de Fiennes, sieur de Lumbres. — Flotte hollando-belge envoyée en Espagne. — Autres exploits des confédérés. — La tempête de 1570.	73
CHAPITRE V. Progrès des Gueux. — Leur amiral, Guillaume de la Marek. — Pillages et dévastations. — Forces navales des confédérés. — Mesures prises contre eux. — Combats maritimes. — Pertes subies par les habitants du littoral des Pays-Bas. — Emigrés belges	

à Colchester. — Succès de Philippe II dans le midi de l'Europe. — Les Gueux à Vlie. — Négociations entre le duc d'Albe et la reine Élisabeth. — Attitude de l'Angleterre. — Édit de proscription lancé contre les Gueux par le gouvernement britannique. — Ses conséquences. — La perception du 10^e denier à Bruxelles. — Les Gueux devant la Brille. — Belges attachés à l'expédition. — Conquête de la Brille. — La révolte s'étend en Hollande. — Campagne du comte de Boussu. — Les Gueux occupent Flessingue. — Observations à ce sujet. — Politique de l'Angleterre. — Combat dans l'Escaut. — Continuation de la guerre. — La Saint-Barthélemy. — Reprise des négociations avec le ministère anglais. — Forces navales du duc d'Albe à Zierikzée. — Don Frédéric de Tolède en Hollande. — Défaite de l'amiral de Boussu dans le Zuyderzée. — Départ du duc d'Albe pour l'Espagne 86

CHAPITRE VI. Administration de don Louis de Requesens. — Stagnation des affaires commerciales. — Efforts des industriels belges. — Siège de Middelbourg. — Armements maritimes à Anvers et à Berg-op-Zoom. — Combats aux embouchures de l'Escaut. — Anvers mis à rançon. — Défaite de l'amiral de Haemstede. — Expédition en Zélande. — Négociations entre le prince d'Orange et le gouvernement anglais. — Mort du gouverneur général. — L'autorité déferée au conseil d'Etat. — Rébellion des troupes espagnoles. — Pillage d'Anvers. — Ses conséquences. — La Pacification de Gand. — Don Juan d'Autriche. — Ses intrigues à Anvers. — Nouvelles luttes dans cette ville. — Démolition de la citadelle. — Négociations au sujet de la liberté de commerce. — L'archiduc Mathias. — Bataille de Gembloux. — Mort de don Juan d'Autriche. — Épuisement des provinces belges. 101

CHAPITRE VII. Les états à Anvers. — Alexandre Farnèse, prince de Parme. — Morecellement des Pays-Bas. — Acte du Parlement d'Écosse, relatif au commerce belge. — Arrivée de François d'Alençon duc d'Anjou. — Relations des Belges avec l'étranger. — Continuation de la guerre. — Tentatives du duc d'Anjou. — Prise de Dunkerque. — Cour d'amirauté établie en cette ville. — Expédition d'armes faites par les Anglais. — Siège d'Anvers. — Capitulation de cette cité. — Ses conséquences. — Négociations avec la France et l'Angleterre. — Réédification de la citadelle d'Anvers. — Attaque contre Ostende. — État des affaires en Hollande. — Siège de l'Ecluse. — La flotte invincible. — Armements maritimes dans les ports belges. — Défaite des escadres espagnoles 115

CHAPITRE VIII. De l'architecture au xvi^e siècle. — Dernières expé-

- tions du duc de Parme. — Réorganisation de l'amirauté. — Marins et voyageurs belges. — Situation politique à la mort d'Alexandre Farnèse. — Du commerce du charbon de terre à Liège. — Décadence générale. — Avènement d'Albert et d'Isabelle. — Nouvelles ordonnances maritimes. — Édits commerciaux. — Nouvelles luttes dans l'Escaut. — Bataille de Nieuport. — Situation financière. — Innovations industrielles. — Siège d'Ostende. — Combats maritimes. — Continuation du siège d'Ostende. — Fondation de la Compagnie néerlandaise des Grandes-Indes. — Part qu'y prennent les Belges. — Émigrés flamands et wallons en Allemagne et en France. — Prise de l'Écluse. — Capitulation d'Ostende. 133
- CHAPITRE IX. Passeports et octrois commerciaux. — Navigation sur l'Escaut. — L'étape des laines. — Commerce avec l'Espagne. — Troubles dans la principauté de Liège. — Accord avec l'Angleterre. — Quelques notes sur le négoce belge. — Tempête de 1607. — Belges et Hollandais. — Armistice entre les Pays-Bas espagnols et les provinces-unies. — Réorganisation de la pêche nationale. — Les pilotes côtiers. — Ordonnances relatives à l'industrie et au commerce. — Institution des monts-de-piété. — De la fabrication des toiles. — Les mines de Vedrin. — Une colonie belge en Suède. — Anvers en 1613. — Quelques mots sur le règne des archiducs 154
- CHAPITRE X. Mort de l'archiduc Albert et avènement de Philippe IV. — Renouveau des hostilités. — Les finances publiques. — Amirauté belge à Séville. — Armements maritimes à Bergues. — Jacques Colaert. — Continuation de la guerre. — Les corsaires ostendais. — L'amiral Pierre Heyn. — Sa mort. — Notes sur quelques marins belges. — Les Belges en Amérique au XVII^e siècle. — Rupture de nos relations commerciales avec l'Angleterre et la Hollande. — Aliénation des biens du domaine. — Travaux publics. — Traité de commerce avec Charles I^{er}. — Hostilités maritimes. — L'amirauté de Dunkerque. — Nouveaux combats. — De la navigation sur l'Escaut. — Captures faites par les Ostendais. — Ordonnances monétaires 168
- CHAPITRE XI. Administration de Ferdinand de Tolède. — Ses instructions. — Complot tramé à Bruxelles. — Projet de démembrement des Pays-Bas. — Invasion française. — Sac de Tirlemont. — Continuation des hostilités. — Bataille navale. — Travaux publics. — Ouverture du commerce des Indes orientales. — Chaussées exécutées par les Anversoises. — Mort du cardinal infant. — Son successeur. — Nouvelles rencontres maritimes. — Désastres dans la principauté de Liège. — Privilèges accordés aux mineurs namurois. — Revire-

ments politiques. — Prise de Dunkerque. — Attitude des habitants des Pays-Bas espagnols. — Campagne de 1646. — Instructions de Mazarin aux généraux français. — Nouveaux émigrants. — Colonisation de l'île de Nordstrand. — Paix de Munster. — Ses désastreuses conséquences 179

CHAPITRE XII. Création des douanes. — Expédition française contre Ostende. — Projet de réouverture des comptoirs de Bruges. — La révolution d'Angleterre. — Lois prohibitives publiées par Cromwell. — Fin des troubles en France. — Campagne dans les Pays-Bas. — Siège de Dunkerque. — Combats maritimes. — Bataille des Dunes. — Succès de l'armée française. — La conspiration d'Ostende. — Émigration des marins dunkerquois en cette ville. — Notes politiques et commerciales sur la principauté de Liège. — Traité des Pyrénées. — Restauration de Charles II et privilèges qu'il accorde aux Flamands. — Leurs expéditions au Groenland. — Cession de Dunkerque à la France. — Amélioration du port d'Ostende. — Travaux de canalisation. — Règlement sur la navigation à l'intérieur. — Forges du Luxembourg. — Papeterie à la Hulpe. — Nouveaux troubles politiques 193

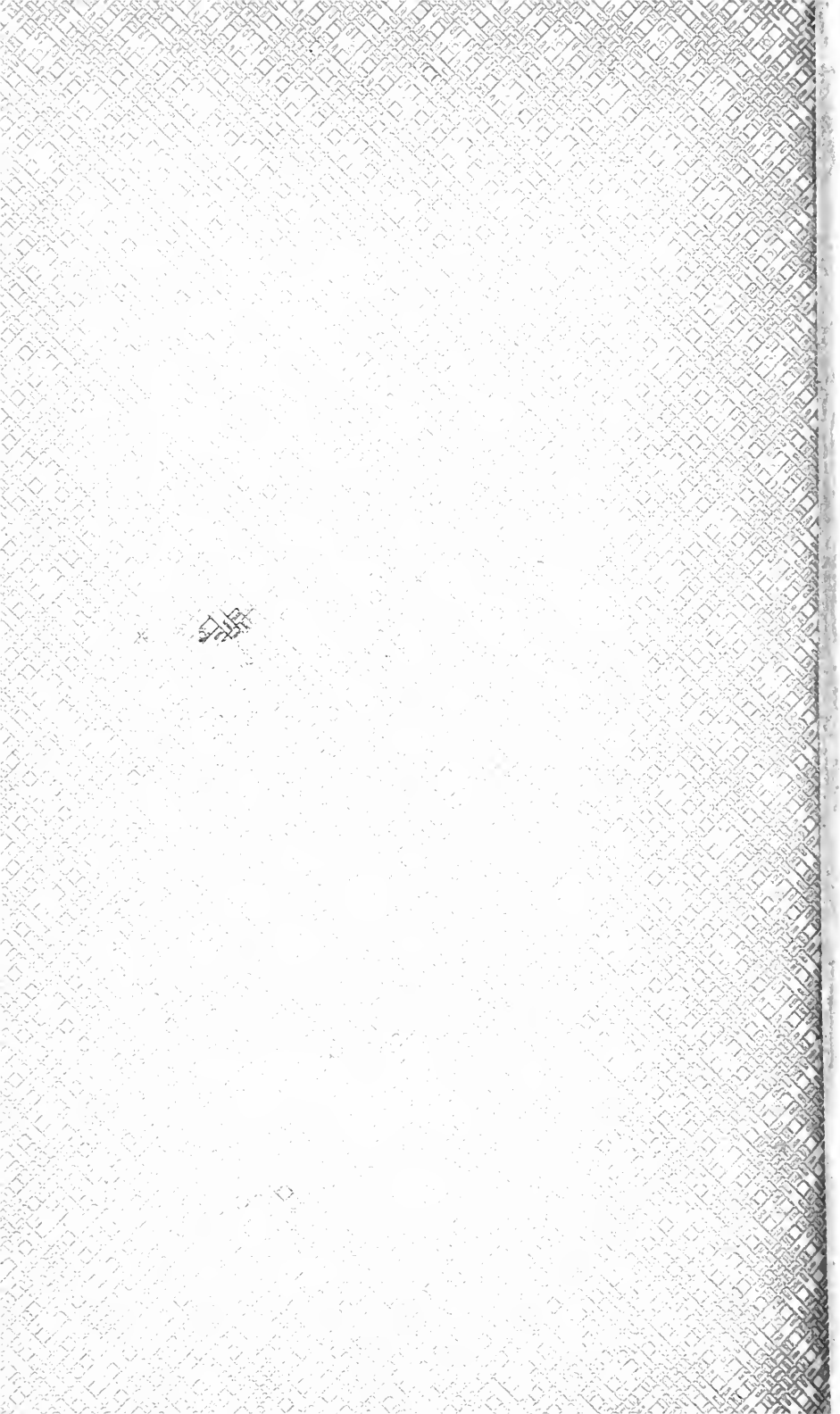
CHAPITRE XIII. Règne de Louis XIV. — Influence de Colbert sur le commerce et l'industrie. — Affaires politiques. — Invasion des Pays-Bas espagnols. — Traité de commerce avec l'Angleterre. — Les corsaires ostendais. — La triple alliance. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Notes sur l'histoire commerciale de Tournai. — Nos relations mercantiles avec l'Allemagne. — Plaintes contre les corsaires ostendais. — Renouveau de la guerre. — Paix de Nimègue. — Tarif de 1670. — Les distilleries belges. — Affaires maritimes. — Une industrie nouvelle à Anvers. — Voyageurs et émigrés belges. — Reprise des hostilités. — Trêve de douze ans. — Notes sur la situation commerciale des diverses provinces. — Mémoires présentés au gouverneur général. — Projets de colonisation. — Révocation de l'édit de Nantes. — Ses conséquences. — Ordonnances maritimes. — Nouvelles luttes dans les Pays-Bas. — Paix de Ryswick. 206

CHAPITRE XIV. Enquêtes commerciales. — Notes sur le commerce belge au commencement du XVII^e siècle. — Institution de la compagnie royale de libre navigation. — Expédition en Guinée. — Sondages à Ostende. — Négociations au sujet de la succession de Charles II. — Son testament en faveur du duc d'Anjou. — Guerre générale. — Succès remportés par quelques marins belges. — Continuation des hostilités. — Inauguration de l'archiduc Charles en Belgique. — Ordonnances commerciales et industrielles de Phi-

- lippe V. — Rétablissement du tarif de douane de 1680. — Défaites des Français. — Élévation de l'archiduc Charles à l'empire. — Paix d'Utrecht. — Premières expéditions commerciales en Chine et au Bengale 227
- CHAPITRE XV. Voyage du chevalier Hollet de la Merveille. — Fondation du comptoir de Coblentz. — Retour du *Charles VI*. — Nouvelles expéditions maritimes. — Détails sur ces expéditions. — Négociations avec la Hollande et l'Angleterre. — Voyage de MM. Hume et Harrison. — Aventure du capitaine Roose. — Projets de la cour de Vienne. — Attitude du marquis de Prié. — John Colebrooke. — Nouvelle expédition au Bengale. — Publication de l'octroi impérial instituant la compagnie d'Ostende. — Ses clauses. — Ouvertures des listes de souscriptions. — Première réunion des actionnaires. — Envoi d'une députation à Vienne. — Débats diplomatiques. — Départ de divers navires pour le Bengale et la Chine. — Vérification des comptes de la compagnie. — Les manufactures de soieries d'Anvers. — Traité avec l'Espagne. — Inquiétudes des Hollandais. — Autres expéditions maritimes en Asie. — Négociations avec les États barbaresques. — L'alliance de Hanovre. — Préparatifs de guerre. — Préoccupations de Charles VI. — Conférences diplomatiques. — Suspension de l'octroi de 1722. — Navires belges partis pour l'Orient en 1726 et 1727. — Effet produit en Belgique par la suspension du privilège de la compagnie. — Sa suppression définitive. — Un dernier épisode de son histoire. 248
- CHAPITRE XVI. Règne de Marie Thérèse. — Guerre générale. — Travaux publics. — Notes sur la situation commerciale et industrielle de la Belgique vers le milieu du XVIII^e siècle. — Organisation des douanes. — Conventions postales. — Traité avec l'Espagne et la Sardaigne. — Décrets et ordonnances. — Situation commerciale et industrielle du Limbourg. — Imprimeries belges. — Navires envoyés aux colonies françaises. — De quelques industries nouvelles. — Le parc aux huîtres, à Ostende. — Débats politiques. — Amélioration du port d'Ostende. — La compagnie d'Asie et d'Afrique. — Ses opérations. — Sa chute. — Fin du règne de Marie-Thérèse. — Avènement de Joseph II. — Ses premiers actes. — Ses négociations au sujet de la liberté de l'Escaut. — Traité de Fontainebleau. — Revirements politiques. — Mort de l'empereur. — Restauration de Léopold II 277
- CHAPITRE XVII. La révolution française. — Premières campagnes en Belgique. — Réouverture de la navigation de l'Escaut décrétée par la Convention. — Retour des Autrichiens. — Annexion de la Bel-

gique à la France. — Observations à ce sujet. — Combats à Ostende. — Le port d'Anvers sous la république. — Établissement de la fonderie de canons, à Liège. — Du commerce belge sous l'administration française. — Application des machines à l'industrie. — Travaux publics. — Réorganisation des chambres de commerce. — Amélioration du port d'Anvers. — L'empire. — Blocus continental. — Ses conséquences. — Notes et renseignements commerciaux. — La Belgique en 1814. — Sa réunion à la Hollande	306
CHAPITRE XVIII. La situation politique en 1815. — Lois et arrêtés. — Nouveau tarif de douanes. — Plaintes des Ostendais et des Anversois. — Crise industrielle en Flandre. — Lois et arrêtés royaux. — Sociétés anonymes en Belgique. — Encouragements accordés à la draperie belge. — Révision du tarif de 1816. — Le million Merlin. — Création de la Société générale. — Traité entre les Pays-Bas et l'Angleterre. — Situation commerciale et industrielle en 1824. — Fondation de la <i>Handels Maatschappij</i> . — Critiques dont elle est l'objet. — Mouvement du port d'Anvers. — Amélioration des affaires. — Griets des Belges contre l'administration hollandaise. — Révolution de 1830. — Conclusion	322





EcC

B9147his

Bruyssel, Ernest Jean van

Histoire du commerce et de la marine en
Belgique.
t.3.

675775

LATE

**University of Toronto
Library**

**DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET**

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

